

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE DU DEVELOPPEMENT ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE



Etude sur la filière oléicole dans la région du Nord-Ouest

Rapport Final

Elaboration d'une Stratégie de développement et d'un plan d'action

Mars 2017



4, rue Hassen Ibn Nôomen – BP. 105 – 1002 Tunis Belvédère

Tél. : 71 798 373 / 71 796 870 / 71 891 823

Fax : 71 797 482

E-Mail: agro.services@planet.tn

Site Web: <http://www.agro-services.com.tn>

Sommaire

PREAMBULE.....	10
SYNTHESE	12
PARTIE I: ANALYSE ET DIAGNOSTIC DE LA SITUATION ACTUELLE DE LA CHAÎNE DE VALEUR DE LA FILIÈRE OLÉICOLE DANS LA RÉGION DU NORD-OUEST.....	18
I. Vue d'ensemble de la production agricole et oléicole en Tunisie.....	18
1.1 Importance économique et sociale du secteur agricole et agroalimentaire.....	18
1.1.1 Des atouts spécifiques et d'importantes opportunités de développement.....	20
1.1.2 Les principaux défis à relever.....	21
1.2 L'oléiculture.....	21
1.2.1 Rôle économique et répartition régionale.....	21
1.2.2 Assortiment variétal et structure des oliveraies.....	24
1.2.3 Production et rendement des olives à huile.....	26
1.2.4 Intensification de l'oléiculture par l'irrigation.....	28
1.2.5 La trituration des olives à huile.....	28
1.2.6 Consommation d'huile d'olive.....	29
1.2.7 Le commerce extérieur de l'huile d'olive.....	30
1.2.8 Production d'olives de table.....	33
1.2.9 L'oléiculture biologique.....	36
1.3. Organisation de la filière.....	38
1.3.1. Cadre juridique et évolution des politiques commerciales.....	38
1.3.2. Cadre institutionnel et dispositif de pilotage.....	43
1.3.3. Les incitations et les soutiens publics.....	46
1.3.4. Politique agricole et oléicole en Tunisie.....	47
1.3.5. Les prix des olives et des huiles d'olive.....	50
II. DIAGNOSTIC de la filière oléicole dans la région du Nord-Ouest.....	52
2.1 Le milieu naturel et l'agriculture du Nord-Ouest.....	52
2.2. Place de l'oléiculture.....	55
2.3. Analyse par Maillon de la filière.....	58
2.3.1 Maillon production oléicole.....	58
2.3.1.1. La production d'olives à huile.....	58
2.3.1.2. La production d'olives de table.....	67
2.3.1.3. Les pépinières oléicoles.....	70
2.3.2. Maillon trituration.....	74
2.3.2.1. Capacité de transformation.....	74
2.3.2.2. Approvisionnement des huileries et stockage de la matière première :.....	79
2.3.2.3. Les procédés d'extraction de l'huile d'olive.....	79

2.3.3. Maillon Stockage et conditionnement des huiles	83
2.3.3.1. Stockage des huiles :	83
2.3.3.2. Conditionnement des huiles :	84
2.3.4. Maillon distribution/consommation	86
2.3.4.1. Le circuit de distribution de l'huile d'olive	86
2.3.4.2. La consommation des huiles alimentaires dans la région du Nord-Ouest.....	87
2.4. Personnel affecté à la production.....	89
2.5. La qualité, l'intégration et la valorisation des sous-produits.....	90
2.5.1. La qualité :	90
2.5.2. L'intégration et la valorisation des sous-produits :	93
2.6. La chaîne de valeur.....	96
2.6.1. Production olive :	96
2.6.2. Trituration des olives :.....	97
2.6.3. Conditionnement :	98
2.7. Plan régional de développement oléicole 2016-2020	100
2.7.1. Projet 1 : Amélioration de la productivité des oliveraies du Nord.....	100
2.7.2. Projet 2 : Création de nouvelles plantations dans les gouvernorats du Nord	101
2.8. Analyse SWOT	103
PARTIE II : Proposition d'une stratégie opérationnelle et d'un plan d'actions.....	108
I. Stratégie d'intervention	108
1.1. Démarche d'élaboration de la stratégie	108
1.2. Vision de développement de la filière.....	109
1.3. Orientation et objectifs stratégiques	109
II. Plan d'actions	110
2.1. Actions à mettre en œuvre par objectif stratégique	110
2.1.1. Développement de la production par l'intensification des oliveraies existantes ; (1er objectif).	110
2.1.1.1. La création d'un observatoire des fermes pilotes afin de mener des études technico-économiques prospectives au profit des oléiculteurs, des représentants syndicaux et des institutions de développement.	110
2.1.1.2. L'organisation de sessions de formation au profit des producteurs, des techniciens et de la main d'œuvre spécialisée.	111
2.1.1.3. Mettre en place un programme régional de recrutement et de renforcement des capacités des vulgarisateurs dédiés exclusivement à l'accompagnement des oléiculteurs.....	112
2.1.1.4. Accroître les ressources du fonds pour le développement du secteur de l'oléiculture (FDSO) et orienter la priorité aux producteurs des gouvernorats du Nord-Ouest pour les crédits destinés à l'entretien et à la maintenance des oliveraies.	112

2.1.1.5. Lancer une campagne dédiée à l'augmentation de la productivité (en termes de rendements) par l'amélioration des pratiques agricoles, y compris par l'utilisation des eaux usées.....	113
2.1.1.6. Promouvoir le rajeunissement des oliveraies et favoriser le développement des pépinières oléicoles.....	113
2.1.2. Création de nouvelles plantations dans les zones à vocation arboricoles ; (2ème objectif).	113
2.1.2.1. Favoriser la création de nouvelles plantations.	114
2.1.2.2. Organisation de sessions de formation au profit des oléiculteurs.	115
2.1.2.3. Accroître les ressources du FDSO et donner la priorité aux producteurs du NO pour les crédits destinés aux nouvelles plantations.	115
2.1.3. Développement de la transformation des olives à huile, la préparation des olives de table et le conditionnement des huiles. (3ème objectif).	115
2.1.3.1. Réhabilitation des huileries et renforcement de la capacité de trituration.....	116
2.1.3.2. Amélioration de la qualité et mise en place de la traçabilité.....	121
2.1.3.3. Meilleure valorisation de l'huile d'olive et des sous-produits	123
2.1.3.4. Mise à niveau des unités de préparation des olives de table	134
2.1.4. La maîtrise des coûts et l'amélioration des revenus des acteurs de la filière. (4 ^{ème} objectif). 137	
2.1.4.1. L'encouragement de l'intégration verticale des oléiculteurs-des oléifacteurs-conditionneurs-exportateurs.	138
2.1.4.2. Développement de l'oléiculture biologique.....	138
2.1.4.3. La promotion des projets de valorisation des huiles d'olive bio en produits cosmétiques, pharmacologiques et d'hygiène.....	139
2.1.5. Optimisation du dispositif de distribution et renforcement de la qualité et de la traçabilité. (5ème objectif).	139
2.1.5.1. Réglementation des métiers intermédiaires en olives.....	139
2.1.5.2. Création de marchés municipaux d'olives.....	140
2.1.5.3. Développer et promouvoir le commerce équitable pour un développement durable 140	
2.1.5.4. L'intégration de l'huile d'olive au secteur touristique.	141
2.1.6. Respect de l'environnement au niveau de tous les maillons de la filière. (CES et décharges de marge). (6ème objectif).	141
2.1.6.1. Gestion des bassins de margines.....	141
2.1.6.2. Application plus stricte de la réglementation en vigueur.	142
2.1.6.3. Elaboration d'un schéma directeur d'élimination des margines.	142

2.1.6.4.	Sensibiliser les producteurs à l'utilité des oliviers dans les aménagements CES et des PI.	143
2.1.6.5.	Mener des actions de vulgarisation et d'assistance pour le greffage des oléastres et le développement de l'oléiculture de montagne ou forestière.	143
2.1.6.6.	Favoriser l'intégration de l'olivier avec d'autres activités agricoles :	143
2.1.6.7.	Développer la filière de l'agro-tourisme autour du secteur oléicole et la valorisation des produits de l'olivier.	144
2.1.7.	Structuration le pilotage de la filière pour une meilleure régulation et un meilleur encadrement des acteurs. (7ème objectif).	144
2.1.7.1.	Constitution des regroupements de producteurs comme préalable à la création d'un cluster d'huile d'olive dans la région du Nord-Ouest.	144
2.1.7.2.	La coordination entre les acteurs pour une meilleure valorisation des produits de la région. (Concrétisation de l'idée de création d'un cluster).	145
2.1.7.3.	Revoir le cadre institutionnel et désigner un organisme pour piloter la mise en œuvre de la stratégie.	146
2.1.7.4.	Mobiliser le financement requis pour le développement de la filière.	147
2.2.	Synthèse des mesures proposées et des coûts	149
2.3.	Synthèse des coûts et financement.	159
ANNEXE II : Etages bioclimatiques de la Tunisie		168

Liste des tableaux

Tableau n° 1: Superficie et effectif des oliviers par région.....	23
Tableau n° 2 : Classement des variétés d'olive par usage.....	24
Tableau n° 3 : Taille des exploitations oléicoles et superficie oléicole en 1000 ha.....	26
Tableau n° 4 : Répartition des plantations d'oliviers par classes d'âge	26
Tableau n° 5 : Superficie oléicole totale et irriguée par région, campagne 2013-2014 en millier d'ha.....	28
Tableau n° 6 : Evolution de la consommation annuelle moyenne d'huile par tête d'habitant.....	30
Tableau n° 7 : Evolution des exportations d'huile d'olive conditionnée en 1000 T.....	33
Tableau n° 8 : Les nouveaux projets oléicoles prévu dans le cadre du plan 2016-2020	50
Tableau n° 9 : Répartition de la superficie totale par gouvernorats en 1000ha	53
Tableau n° 10 : Répartition de la superficie irrigable par gouvernorat et par statut.....	53
Tableau n° 11 : Taux de mobilisation des ressources hydrauliques par gouvernorat	54
Tableau n° 12 : Répartition du cheptel par gouvernorat	54
Tableau n° 13 : Les terres labourables par cultures et par gouvernorat en 1000 ha.....	56
Tableau n° 14 : Répartition des superficies plantées en olivier en ha	57
Tableau n° 15 : Les plantations par âge et par système de production (pluvial ou irrigué)	57
Tableau n° 16 : Evolution de la production d'olive dans les quatre gouvernorats du NO	58
Tableau n° 17 : Evolution de la production d'huile d'olive dans la région du Nord-Ouest.....	59
Tableau n° 18 : Les rendements moyens d'olive par gouvernorat (2010-2015).....	59
Tableau n° 19 : Répartition des exploitations du Nord-Ouest dont l'activité principale est l'oléiculture	60
Tableau n° 20 : Répartition de la superficie oléicole du NO selon la taille de l'exploitation.....	61
Tableau n° 21 : Répartition de l'effectif des oliviers du NO selon la taille de l'exploitation.....	62
Tableau n° 22 : Répartition des superficies oléicoles par délégation.....	63
Tableau n° 23 : Classement des délégations par ordre croissant des superficies oléicoles	65
Tableau n° 24 : Productions des olives de table et des OH par gouvernorat.....	68
Tableau n° 25 : Pépinières et production de boutures herbacées d'olivier par gouvernorat	71
Tableau n° 26 : Evaluation approximative des besoins en boutures.....	72
Tableau n° 27 : Effectif des huileries par gouvernorat et capacité de trituration en T/J	74
Tableau n° 28 : Capacité de trituration installée dans chaque gouvernorat	76
Tableau n° 29 : Contributions (%) des délégations du gouvernorat de Béja	76
Tableau n° 30 : Contributions (%) des délégations du gouvernorat de Jendouba	77
Tableau n° 31 : Contributions (%) des délégations du gouvernorat du Kef	77
Tableau n° 32 : Contributions (%) des délégations du gouvernorat de Siliana	78
Tableau n° 33 : Capacité de stockage de l'huile et des bassins de rejets de la margine par gouvernorat.....	83
Tableau n° 34 : Evolution des quantités moyennes consommées d'huile d'olives et d'huiles de graine.	88
Tableau n° 35 : La population de la région du Nord-Ouest par gouvernorat et par milieu.....	89
Tableau n° 36 : Consommation d'huile d'olive en Kg par gouvernorat et pour l'ensemble de la région.....	89
Tableau n° 37 : Composition chimique de la margine.....	95
Tableau n° 38 : Estimation de la MB/Ha d'olivier à huile dans la région du Nord	97
Tableau n° 39 : Marge nette de l'activité de trituration dans la région du Nord-Ouest	98
Tableau n° 40 : Les superficies oléicoles concernées par le projet d'amélioration de la productivité	100
Tableau n° 41 : Répartition des plantations d'olivier prévues dans le cadre du plan 2016-2020	102
Tableau n° 42 : La répartition des nouvelles plantations prévues	102
Tableau n° 43 : Répartition des nouvelles plantations par gouvernorat prévues	114
Tableau n° 44 : Evolution de la capacité de trituration aux horizons 2020/25	120
Tableau n° 45 : Les appellations d'origine oléicoles enregistrées sur le registre européen	128
Tableau n° 46 : Evolution des quantités de grignon et de margine entre 2016 et 2025.	132
Tableau n° 47 : Coût du plan d'action sur la période 2016-2025 et mode de financement en 1000 DT	159
Tableau n° 48 : Coût du plan d'action par objectif stratégique en 1000 DT.....	164
Tableau n° 49 : Emplois additionnels générés par la stratégie de développement de la filière oléicole	165

Liste des graphiques

Graphique n° 1 : Parts en % des différents sous-secteurs dans la production agricole totale et son évolution les trois dernières décennies.....	19
Graphique n° 2 : Part dans la valeur de la production de certains produits agricoles	20
Graphique n° 3 : Les exportations des produits agricoles en % moyenne 2005-2014	22
Graphique n° 4 : Evolution des superficies oleicoles en 1000 ha.....	22
Graphique n° 5 : Evolution des superficies oleicoles en 1000 ha par region.....	23
Graphique n° 6 : Evolution de la superficie d'oliviers a huile (1000 ha), de la production (1000 t) et des rendements en kg/ha.....	27
Graphique n° 7 : Evolution de la production annuelle d'huile d'olive et moyennes mobiles	28
Graphique n° 8 : Evolution de la production, consommation et export en 1000 t depuis 1990.....	31
Graphique n° 9 : Exportations tunisiennes d'huile d'olive par destination, 2007-2014, (1000t)	31
Graphique n° 10 : Exportation moyenne (2007-2014) d'huile d'olive tunisienne par destination.....	32
Graphique n° 11 : Evolution des superficies et de la production oleicoles biologiques en tunisie	36
Graphique n° 12 : Eepartition des superficies oleicoles biologiques en tunisie	37
Graphique n° 13 : Exportation tunisienne de l'huile d'olive biologique.....	37
Graphique n° 14 : Evolution des prix moyens d'olives a huile et d'olives de table en dt/t.....	51
Graphique n° 15 : Evolution des prix moyens d'export d'une tonne d'huile d'olive en dt/t.....	51
Graphique n° 16 : Contribution des différentes productions en pourcent de la valeur moyenne totale de la production agricole.....	56
Graphique n° 17 : Courbe de concentration de lorenz des exploitations oleicoles du nord-ouest	62

Acronymes

AA	: Agroalimentaire
AB	: Appellation biologique
ANPE	: Agence Nationale de la Protection de l'Environnement
AO	: Appellation d'origine
AOC	: Appellation d'origine contrôlée
AOP	: Appellation d'origine protégée
APII	: Agence de promotion de l'industrie et de l'innovation
APIA	: Agence de promotion des investissements agricoles
AS	: Attestation de spécificité
BCT	: Banque centrale de Tunisie
BIO	: Biologique
BPF	: Bonnes Pratiques de Fabrication
BPH	: Bonnes Pratiques d'Hygiène
BRC	: British Retailers Consortium
CC	: Certification de conformité
CEPEX	: Centre de promotion des exportations
CEPI	: Centre des études prospectives industrielles
CGV	: Chaîne globale de valeur
CNEA	: Centre national des études agricoles
CNSEHO	: Chambre Nationale Syndicale des Exportateurs d'Huile d'Olive
COI	: Conseil oléicole international
CP	: Certification de produit
CRDA	: Commissariat régional au développement agricole
CSFIA	: Centre sectoriel de formation en industrie agroalimentaire
CTAA	: Centre technique de l'agroalimentaire
DDR	: Direction de développement régional
DG	: Directeur général
DGAB	: Direction générale de l'agriculture biologique
DGIAA	: Directeur général des industries agroalimentaires
DGEDA	: Direction générale des études et du développement agricole
DGPA	: Direction générale de la production agricole
DT	: Dinar Tunisien
ESEA	: Enquête sur la structure des exploitations agricoles
ESAK	: Ecole Supérieure d'Agriculture du Kef
ESIER M.B.	: Ecole Supérieure des Ingénieurs de l'Equipe Rural Medjez El-Bab
FAMEX	: Fonds d'accès aux marchés extérieurs
FAO	: Food and agriculture organization
FHO	: Filière huile d'olive
FHOT	: Filière huile d'olive tunisienne
FNAA	: Fédération nationale de l'agroalimentaire
FOPRODEX	: Fonds de promotion des exportations
FOPRODI	: Fonds de promotion et de décentralisation industrielle
FOPROHOC	: Fonds de promotion de l'huile d'olive conditionnée
Ha	: Hectare
HACCP	: Hazard Analysis Critical Control Point
HO	: Huile d'olive
HOT	: Huile d'olive tunisienne
IAA	: Industrie agroalimentaire
IFS	: International Food Standards
IGP	: Indication géographique protégée

INGREF	: Institut National de la Recherche en Génie Rural, Eaux et Forêts
INORPI	: Institut national de normalisation et de la propriété industrielle
IO	: Institut de l'Olivier
IP	: Indication de provenance
ISO	: International Standards Organisation
ITP	: Investissements technologiques Prioritaires
JORT	: Journal officiel de la république tunisienne
JT	: Jour de travail
Kg	: Kilogramme
MARHP	: Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche
MALE	: Ministère des Affaires locales et de l'environnement
MB	: Marge brute
MC	: Ministère du Commerce
MHa	: Million d'hectare
MEDD	: Ministère de l'Environnement et du développement durable
MF	: Ministère des Finances
MI	: Ministère de l'Industrie
NO	: Nord-Ouest
ODNO	: Office de Développement du Nord-Ouest
ONH	: Office national de l'huile
PAA	: Produit agroalimentaire
PACKTEC	: Centre Technique de l'Emballage et du Conditionnement
PDG	: Président directeur général
PIB	: Produit intérieur brut
PMN	: Programme de Mise à Niveau
PME	: Petites et moyennes entreprises
Ql	: Quintal
SICAR	: Sociétés d'investissement à capital risque
SMQ	: Système de Management de la Qualité
SOQ	: Signes officiels de qualité
SQ	: Signes de qualité
SWOT	: Strengths (forces), Weaknesses (faiblesses), Opportunities (opportunités), Threats (menaces)
T	: Tonne
T/J	: Tonne par jour
UCCO	: Union des Coopératives Centrale Oléicole
UE	: Union européenne
URAP	: Union régionale de l'agriculture et de la pêche
USA	: Etats Unis d'Amérique
UTAP	: Union tunisienne de l'agriculture et de la pêche
UTICA	: Union tunisienne de l'industrie, du commerce et de l'artisanat
GIHONO	: Groupement Interprofessionnel de l'Huile d'Olive dans le Nord-Ouest »

PREAMBULE

La filière oléicole occupe une place stratégique dans l'économie du Nord-Ouest eu égard à sa forte contribution à la réalisation des objectifs régionaux en matière de sécurité alimentaire, de création d'emplois, de conservation des ressources et de résilience aux changements climatiques.

L'ODNO conscient de l'importance du rôle socio-économique et environnemental de la filière oléicole dans sa zone d'intervention a sollicité le bureau d'études Agro-Services pour mener une étude détaillée sur cette filière.

L'objectif de l'étude est de réaliser un diagnostic détaillé de la situation actuelle de la filière oléicole dans la région du Nord-Ouest (gouvernorats de Béja, El Kef, Jendouba et Siliana) assorti d'un plan d'actions et d'une stratégie pour promouvoir le développement durable de cette filière.

Ainsi l'étude est scindée en deux parties :

 Partie I : Analyse diagnostique de la situation de la filière oléicole dans les quatre gouvernorats du Nord-Ouest.

 Partie II : Proposition d'une stratégie opérationnelle et d'un plan d'actions pour un développement durable de la filière dans cette région.

La première partie achevée en mai 2016 a été validée par le comité de pilotage en août 2016. Le premier rapport dans sa version finale présente le travail de diagnostic de la première étape qui a été conduit en concertation avec tous les acteurs à l'échelle régionale et nationale.

Ainsi, les DDR qui représentent l'ODNO dans les quatre gouvernorats ont permis à l'équipe d'experts de rencontrer les représentants des structures régionales de développement (CRDA, APII, APIA, ODESYANO, URAP, ...) qui ont été consultés et impliqués dans la réflexion. En plus des réunions avec les représentants régionaux, des visites de terrain ont permis de prendre contact avec les acteurs de la profession (oléiculteurs, oléifacteurs, conditionneurs, ...).

Au niveau de l'administration centrale, l'équipe a pu discuter et collecter les recommandations des acteurs en charge des grandes orientations politiques du secteur oléicole comme le PDG de l'ONH, le sous-directeur chargé de l'oléiculture à la DGPA, le responsable du secteur oléicole à la DGEDA, le responsable de la filière Bio à la DGAB du MARHP, le directeur général de la DGIAA, Ministère de l'Industrie, le représentant du Centre Technique de l'Agro-alimentaire (voir liste des personnes rencontrées en annexe).

La première partie de ce rapport présente un diagnostic détaillé de la filière oléicole dans le Nord-Ouest au niveau de son organisation, de son fonctionnement et de ses

performances avec identification et hiérarchisation des atouts et contraintes au niveau de chaque maillon.

Ce diagnostic a été soumis à l'approbation du comité de pilotage de l'étude dont les remarques et les suggestions ont permis à l'équipe d'entamer la deuxième étape sur la base d'éléments consensuels nécessaires pour le développement d'une stratégie et d'un plan d'actions pertinent.

La deuxième partie de ce rapport, présente la stratégie et le plan d'actions pour un développement durable de la filière oléicole dans le Nord-ouest. L'élaboration de la stratégie s'est appuyée sur l'analyse SWOT menée dans la première partie de l'étude.

Le plan d'actions présenté comme un cadre logique, détaille les objectifs spécifiques, les résultats attendus, les activités nécessaires et les moyens nécessaires pour leurs réalisations.

SYNTHESE

1. La contribution actuelle de l'oléiculture à la valeur totale de la production agricole de la zone d'intervention d'ODNO est de l'ordre de 6% et varie d'un gouvernorat à l'autre entre 3% pour Le Kef et 10% pour Siliana ;
2. La superficie oléicole s'élève à 166 500 ha ce qui représente 15% de la superficie labourable totale de la région d'intervention de l'ODNO. Cette valeur moyenne cache cependant de grandes disparités entre les gouvernorats. En effet, la place de l'olivier en % de la superficie labourable varie de 9% à Jendouba jusqu'à 26% à Siliana.

Le gouvernorat de Siliana est représenté par 42% des superficies oléicoles du Nord-Ouest et renferme plus de 56% de la superficie plantées en oliviers de table. L'olivier est associé avec l'amandier ou d'autres arbres fruitiers seulement sur 2,5 % de la superficie oléicole totale de la région.

Siliana pourrait être considéré comme un gouvernorat oléicole par excellence où l'olivier occupe presque le $\frac{1}{4}$ des superficies labourables. La priorité doit être donnée aux projets de réhabilitation et d'amélioration de la conduite.

Les plantations jeunes couvrent 28,6% de la superficie oléicole de la zone. L'importance de l'olivieraie jeune est révélatrice d'un engouement pour l'oléiculture encouragé par les multiples projets de développement et d'aménagement dont a bénéficié la zone les deux dernières décennies.

3. La production d'olive de la région du Nord-Ouest représente en moyenne 10 % de la production totale du pays. Elle se situe à environ 90 mille tonnes d'olive. La variation de la production d'une année à l'autre est aussi prononcée que la variation à l'échelle nationale.

Une bonne part de la production d'olive est triturée en dehors de la zone. Les oléifacteurs des régions du centre et de Sfax s'approvisionnent des gouvernorats du Nord-Ouest, pour optimiser le fonctionnement de leurs huileries et surtout pour faire du coupage avec les huiles du nord qui ont des caractéristiques organoleptiques appréciées par les importateurs.

4. Les rendements oléicoles de la région sont relativement faibles. La production moyenne de 2009/10 à 2014/15 ramenée à la superficie oléicole correspondante dévoile un rendement moyen de 0,562 T/Ha. Bien que supérieur au rendement moyen national de 0,450 T/Ha pour la même période, ce rendement reste faible par rapport aux potentialités de la région du Nord-Ouest.

Les faibles rendements sont en grande partie dus au manque d'entretien et la conduite en extensif d'une grande partie des plantations surtout localisées dans les zones marginales.

La marge de progrès est substantielle et les rendements moyens de la zone peuvent être augmentés de 50 à 100% moyennant des interventions sur quatre aspects de la conduite, à savoir i) le travail du sol ii) entretien des banquettes de CES, iii) fertilisation et iv) la taille.

5. La taille des exploitations oléicoles est généralement petite (88% ≤ à 20 ha). Les exploitations dont l'activité principale est l'oléiculture et qui ont une superficie supérieure à 20 ha représentent seulement 12% en nombre

La répartition de la superficie oléicole par taille d'exploitation révèle que 58% de la superficie oléicole est située dans les exploitations de plus de 20 ha et 35% de la superficie oléicole se trouvent dans des exploitations de taille supérieure à 50 ha.

6. Le nombre de pépinières dans les quatre gouvernorats du Nord-Ouest est de dix mais seulement sept s'adonnent à la production de boutures herbacées d'olivier. La production de bouture en 2015 est de 691 000 boutures en progression par rapport à 2014.

Malgré l'augmentation constatée, la capacité de production des pépinières des gouvernorats du Nord-Ouest reste en deçà des besoins théoriques de la zone.

7. La capacité de trituration par jour dans la région du Nord-ouest s'élève à 4 022 tonnes d'olives ; elle est assurée par 76 huileries : 56 chaînes utilisant le système continu (3669T/J) à côté de 12 huileries équipées en super presses (283 T/J) et 6 huileries utilisant les systèmes d'extraction classiques (59 T/J). Cette capacité représente environ 8.5% de la capacité de trituration au niveau national. L'adhésion au programme de mise à niveau des huileries du Nord-Ouest reste faible : Uniquement 10 huileries ont pris part à ce programme de modernisation ; localisées pour la plupart dans le gouvernorat de Siliana.

Aucune huilerie n'a participé au Programme National de la promotion de la Qualité. Les certifications système assurance Qualité (ISO 9001, IFS) et sécurité alimentaire (ISO 22000 et HACCP) font défaut.

La répartition de cette capacité sur les 4 gouvernorats montre que Bèja et Siliana arrivent largement en tête avec respectivement 39 et 37% de la capacité, Jendouba et le Kef arrivent loin derrière avec 14 et 10% de la capacité installée.

Cette capacité de trituration régionale installée serait en mesure actuellement de répondre aux besoins de trituration de la totalité des olives produites dans la région, ce qui est le cas même au niveau national pour ce qui est de l'utilisation des capacités de trituration installées.

Cependant, dans le futur, de nouvelles créations d'unités de trituration sont à prévoir en tenant compte des programmes de nouvelles plantations sur les 5 prochaines années, de la présence de jeunes oliviers, et de la répartition régionale de cet outil de production sur les différentes zones de production (gouvernorats et délégations)

8. La région du Nord-Ouest dispose d'une capacité de stockage d'environ 7 500 tonnes détenue exclusivement par les privés. Cette capacité reste très faible puisqu'elle ne représente que presque 2% de la capacité nationale ; ceci étant dû pour l'essentiel à l'absence d'une représentation régionale de L'ONH.

9. Concernant le conditionnement, uniquement 4 unités employant plus de 10 personnes ont été recensées à côté de 4 autres petites unités semi-automatiques. Sur le plan purement technique, les équipements actuels ne présentent pas des besoins importants de mise à niveau. En effet, compte tenu de leur état actuel et des perspectives de la demande à moyen terme, ces équipements sont en mesure de répondre aux besoins du marché local et à l'export.

Les deux principales difficultés que rencontrent la plupart des conditionneurs sont l'approvisionnement en bouteilles de bonne qualité et des insuffisances au niveau du fonds de roulements.

Les activités des huileries de la région se limitent pour la presque totalité à la trituration sans aller plus loin jusqu'au conditionnement et la mise du produit sur le marché et envisager la valorisation des sous-produits.

10. On constate qu'au niveau régional, les sous-produits sont jusque-là négligés et très faiblement valorisés, alors qu'ils pourraient constituer une source supplémentaire de revenu. Le grignon est valorisé par d'autres opérateurs venant souvent d'autres régions du pays.

Les bassins de margines (privés et collectifs) sont assez mal gérés et nécessitent de grands travaux de réhabilitation et de renforcement.

11. Les marges brutes ont été estimées pour les trois maillons de la filière. Au niveau de l'exploitation oléicole la MB/Ha est de l'ordre de 250 DT/Ha. Au niveau de la trituration, les oléifacteurs encaissent environ 530 DT par Tonne d'huile produit. Pour le maillon conditionnement l'estimation de la marge est moins aisée à cause de la nature et le volume des contenants, mais elle varie entre 1,5 et 2 DT/Kg d'huile d'olive conditionnée

12. La superficie des oliveraies de table est estimée à environ 22 000 ha, concentrées principalement dans la région du Nord de la Tunisie (75% de la superficie), où la variété la plus cultivée est la variété Meski. La superficie des oliviers de table dans la région du Nord-Ouest est estimée à 12 390 Ha ce qui représente plus de 56% de la superficie à l'échelle nationale.

13. Les contraintes les plus importantes au niveau de la transformation sont représentées par l'hétérogénéité de la qualité de la matière première, le manque de maîtrise des techniques de transformation par certains industriels, le non-respect du cahier des charges et la pénurie de personnel qualifié. A cela s'ajoute le manque d'optimisation de la capacité de transformation au niveau des unités industrielles lié

aux difficultés d'écoulement de la production transformée et à la concurrence du secteur informel.

Les points forts, points faibles, opportunités et menaces (l'analyse SWOT) de la filière HO dans le Nord-Ouest de la Tunisie peuvent être résumés comme suit :

Synthèse de l'analyse SWOT de la filière HO dans le Nord-Ouest de la Tunisie

Forces	Faiblesses
Sur le plan de la production d'olives - Le Nord-Ouest dispose d'un net avantage en termes de coût de la main d'œuvre. (R) - La part importante des nouvelles plantations constitue un atout de taille. (R) - La poursuite des nouvelles plantations d'oliviers. (R) - Un patrimoine variétal offrant des possibilités de valorisation (R) - Un nombre suffisant de pépinières fonctionnelles. (R) - Des possibilités réelles d'irrigation) (R) Sur le plan transformation : - Emergence de quelques oléifacteurs orientés vers la production des huiles d'olive de qualité et des huiles d'olive conditionnées. (R) - Augmentation de la capacité de trituration, permettant ainsi de réduire la période de transformation. (N) - Généralisation des chaînes continue et amélioration de la qualité de production. (N) - Production d'huile d'olive de bonne qualité organoleptique. (R) - Les conditions nécessaires (incitations) à la certification biologique sont disponibles (N)	Sur le plan de la production d'olive - Alternance de la production et productivité faible des plantations (N) - Manque d'entretien et les tailles d'entretien et de formation ne sont pas systématiques. (R) - Peu ou pas de fertilisation azotée et organique (fumier) (R) - Peu d'entretien des banquettes et des cuvettes individuelles dans les plantations en pente. (R) - Difficulté de mise en œuvre des acquis de la recherche et de la formation. (N) - Difficulté d'accès aux crédits (N) - Proportion très faible de la superficie d'olivier à huile conduit en irrigué (R) - Un grand morcellement des exploitations (N) - Peu de structuration des oléiculteurs sous forme de coopératives et/ou de groupements (R) - Absence d'un système fiable d'information sur les prix notamment pour les petits exploitants. (N) - Les agriculteurs utilisent le gaulage lors de la cueillette et les sacs pour le transport des olives. (N) Sur le plan transformation : - Mauvaises conditions d'hygiène et de sécurité alimentaire dans plusieurs huileries. (N) - Faible degré d'adhésion au programme de mise à niveau et au Programme national de la qualité (R) - Insuffisance des contrôles sur matières premières et huiles dans la quasi-totalité des huileries (R) - Les conditions de stockage des olives et des huiles dans les huileries restent à améliorer (R) - Faible degré d'intégration et de valorisation des sous-produits (R) - Absence de coopération et de coordination entre les opérateurs du maillon (transformation) (R) - Problème d'accès au financement pour la collecte des olives et le stockage des huiles (N) - Un maillon fragmenté d'huileries supportant la plus grande part du risque spéculatif du secteur (N) - Les moyens de transport et de manutention des olives ne respectent pas les normes de qualité (N) - Les huileries ne maîtrisent pas l'opération de gestion des margines (R)

Sur le plan commercialisation : • Emergence de quelques exportateurs privés capables de fidéliser des clients des clients exigeants. (R) Sur le plan organisation : • Volonté politique affichée pour développer le secteur dans la zone du Nord-Ouest (R) • Politique d'encouragement et d'incitation des promoteurs au niveau de tous les maillons de la filière (R)	Sur le plan commercialisation : • Une grande proportion des olives est triturée en dehors du Nord-Ouest (R) • Faible part de l'huile conditionnée dans la région (R) • Absence de marché de gros dans la Région (R) • Manque de coordination entre les opérateurs (N) • Absence d'incitation pour le financement des stocks ce qui n'incite pas à l'export (N) • Les huiliers et les exportateurs n'ont pas une stratégie à long terme. (R) • Une commercialisation de l'huile d'olive dominée par le vrac même pour l'HO biologique (N) • Produit non valorisé : Absence de signes d'identification de la qualité et de l'origine (AOC, IP, ...) (N) • Consommation locale dominée par le vrac (N) Sur le plan organisation : • Retards dans l'exécution de certains programmes de développement (R) • Difficultés financières de plusieurs opérateurs pour la collecte des olives et le stockage des huiles (N) • Absence d'intégrations horizontale et verticale entre les maillons de la filière (N) • La marge constitue une pollution environnementale sérieuse (R)
Menaces	Opportunités
• Aggravation des difficultés financières des opérateurs (R) • Adoption de normes de qualité et de commercialisation plus restrictives. (N) • La productivité des concurrents s'améliore, risque de rester derrière les concurrents (N) • L'oléiculture est concurrencée par les cultures céréalières (R) • La volatilité des prix empêchera les investissements futurs (N) • Risque de voir la production d'olive du NO achetée par les oléifacteurs d'autres zones. (R)	• Accroissement de la demande d'HO sur les marchés étrangers (traditionnel et émergents). (N) • Marché d'huile d'olive conditionnée à potentiel de développement élevé local et à l'export. (N) • Amélioration de l'image des huiles du Nord Tunisie (fruitées, qualités organoleptiques, ...) (R) • La production pourrait être stabilisée moyennant de meilleures pratiques agronomiques et l'irrigation. (R) • Les grandes possibilités de promotion de l'huile d'olive biologique et des signes de qualités. (R) • Prédominance de la variété Chétoui caractérisée par ses bonnes caractéristiques organoleptiques et sa richesse en polyphénols (R) • Les sous-produits de la production (bois de taille, grignon, margine...) sont encore relativement sous-valorisés sur place et pourraient constituer de futures sources de revenus (R) • L'organisation de la profession permettrait d'accroître la productivité des unités de production et d'améliorer le rapport des forces en faveur des locaux. (R) • Un grand potentiel de production de grignon dans le Nord qui pourrait d'être valorisé via la création d'une unité d'extraction de grignon (R) • Les oliviers pourraient être utilisés pour la CES. (R)

N=National y compris la zone N-Ouest ; R = Régional (Nord-Ouest)

14. Ce diagnostic participatif et l'analyse SWOT ont conduit à l'élaboration d'une stratégie de développement de la filière oléicole dans le Nord-Ouest et la définition d'une vision assortis d'objectifs stratégiques qui se présentent comme suit :

Vision : Disposer d'une filière oléicole organisée, permettant le développement durable des productions locales d'huile et d'olive de table et favorisant l'émergence de nouveaux circuits de commercialisation.

Objectifs stratégiques :

- ▶ Développement de la production par l'intensification des oliveraies existantes
- ▶ Création de nouvelles plantations dans les zones à vocation arboricoles.
- ▶ Développement de la transformation des olives à huile, la préparation des olives de table et le conditionnement des huiles.
- ▶ Maîtrise des coûts et l'amélioration des revenus des acteurs de la filière.
- ▶ Optimisation du dispositif de distribution et renforcement de la qualité et de la traçabilité.
- ▶ Respect de l'environnement au niveau de tous les maillons de la filière. (CES et décharges de margine)
- ▶ Structuration du pilotage de la filière pour une meilleure régulation et un meilleur encadrement des acteurs.

15. Par objectif stratégique, les résultats attendus et les activités et mesures de mise en œuvre proposées sont ensuite exposés dans un plan d'actions. Le coût prévisionnel de ce plan d'actions pour la période 2016-2025 est de l'ordre 188 MDT dont 37% d'investissements privés.

Par ailleurs le 2ème objectif (création de nouvelles plantations) est le plus couteux, il mobilise presque 75% du coût total suivi par le 3ème objectif (infrastructure de transformation) qui mobilise 23% de l'investissement global sur 10 ans.

Le troisième objectif porte sur le développement de la transformation et insiste sur l'importance des SOQ comme moyen de valoriser les huiles conditionnées dans quatre zones et la création d'un label huile du Nord-Ouest.

16. Les emplois additionnels générés en cas de concrétisation de la stratégie de développement de la filière oléicole du Nord-Ouest seront de l'ordre de 3600 emplois dont 184 techniciens.

PARTIE I : ANALYSE ET DIAGNOSTIC DE LA SITUATION ACTUELLE DE LA CHAÎNE DE VALEUR DE LA FILIÈRE OLÉICOLE DANS LA RÉGION DU NORD-OUEST

I. Vue d'ensemble de la production agricole et oléicole en Tunisie

1.1 Importance économique et sociale du secteur agricole et agroalimentaire

La contribution moyenne de l'agriculture au PIB est de l'ordre de 8,9%¹ durant les cinq années 2010-14. Toutefois, sa contribution à l'emploi reste importante avec 15,4%² de la population active et les exportations agricoles et alimentaires représentent 13,2%³ des exportations totales du pays. Par ailleurs, l'agriculture joue un rôle moteur dans la dynamisation du développement de certaines régions du pays et assure la consolidation de la sécurité alimentaire en fournissant l'essentiel des besoins alimentaires de la population. Les investissements agricoles représentent 7,5%⁴ des investissements économiques du pays et 19,9%¹ du PIB agricole. Environ 59 %⁵ des investissements agricoles sont réalisés par le secteur privé.

L'autosuffisance alimentaire s'est beaucoup améliorée depuis les années 1980. La valeur des exportations agricoles qui représentaient 79 % des importations agricoles entre 1984 et 1990 a atteint une moyenne de 85 % les années 1990 et 96% les années 2000. Toutefois depuis 2010 le taux de couverture connaît un recul très préoccupant. Sa valeur moyenne les quatre dernières années (2010-13) est de l'ordre de 70%⁶. Le déficit est en partie dépendant des conditions climatiques et du niveau des prix d'importation des denrées alimentaires de base (céréales et huiles végétales) qui constituent l'essentiel des importations agricoles de la Tunisie. Le taux de couverture pour l'ensemble de l'économie pour la même période (2010-2013) est de l'ordre de 72 %. La Tunisie est quasiment autosuffisante en lait, en fruits et légumes en œufs et en viande rouge et blanche.

La valeur ajoutée du secteur agricole a évolué à un rythme moyen de 2,7% par an aux prix constants de 2005 durant la période allant de 2000 à 2013. Toutefois, ce taux d'accroissement est très variable d'une année à l'autre et dépend étroitement des conditions climatiques et leurs impacts sur la production céréalière et oléicole.

La structure de la production agricole n'a pas connu de grands changements depuis 1987, comme le montre le graphique n°1 suivant. Les produits de l'élevage et de l'arboriculture représentent ensemble 60% de la valeur totale de la production agricole. La production

¹Statistiques Financières n°192, Octobre 2015 ; BCT. Moyenne de 2010-2014 = 8,88 % : Les données relatives au PIB évalué au coût des facteurs par branche d'activité aux prix courants sont établies selon le nouveau Système des Comptes Nationaux qui a été harmonisé avec celui en vigueur des Nations Unies.

²INS, moyenne 2010-2014

³Moyenne 2009-2013 Annuaire des statistiques agricoles 2013.

⁴Moyenne 2009-2013 Annuaire des statistiques agricoles 2013.

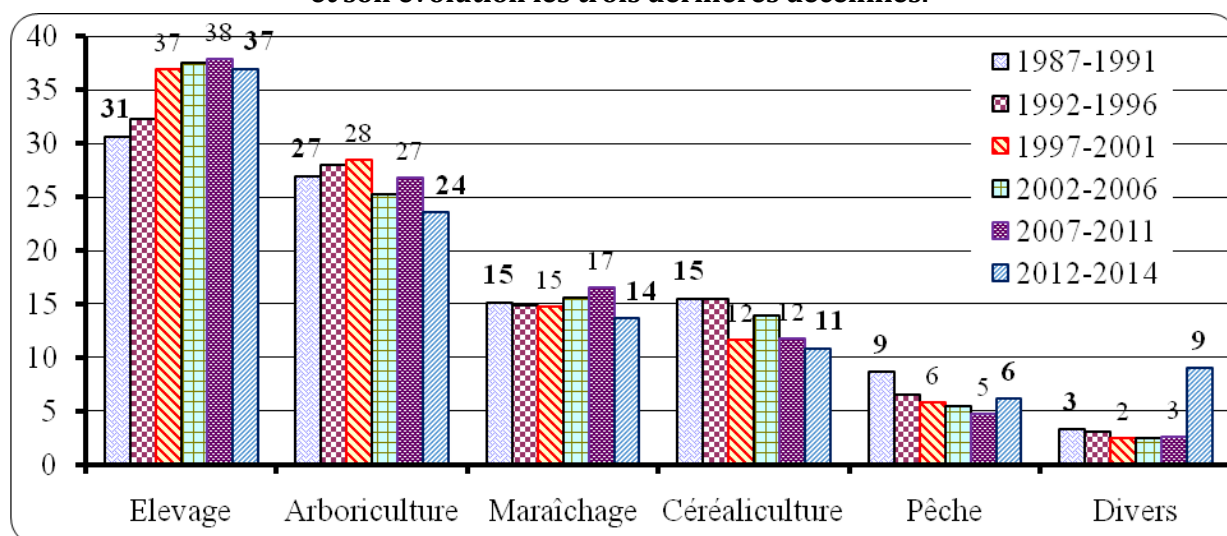
⁵Budget économique 2014, DGEDA

⁶Annuaire des statistiques agricoles 2013.

céréalière formée essentiellement de blé et d'orge contribue par 12% et connaît un recul depuis 1997. Les produits maraichers sont formés⁷ essentiellement de tomate (22%), de piment (20%), d'oignon (13%), de pastèque/melon (17%) et de pomme de terre (13%).

Les produits de l'élevage sont par ordre d'importance les viandes rouges, les produits avicoles et le lait dont les contributions sont indiquées dans le graphique n°2 suivant. La production animale permet de couvrir la quasi-totalité des besoins du pays en viandes (rouges et blanches), Œufs et lait.

Graphique n° 1 : Parts en % des différents sous-secteurs dans la production agricole totale et son évolution les trois dernières décennies.



Source : Annuaire des statistiques agricoles DGEDA, MARHP

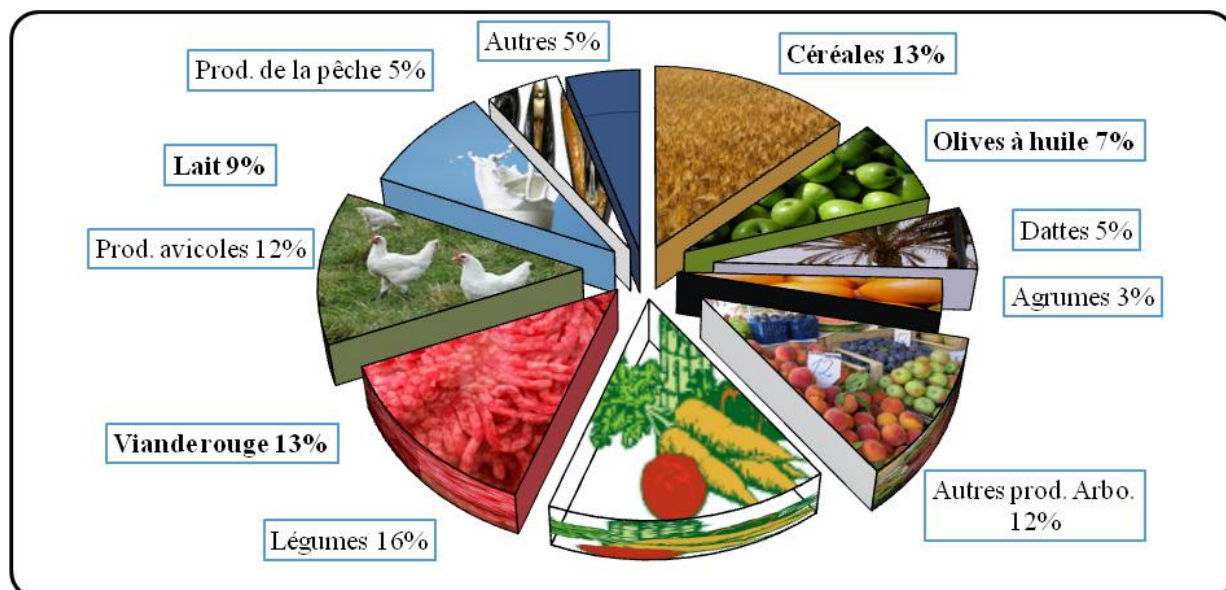
Les produits arboricoles les plus importants sont l'olive à huile, les dattes et les agrumes de par leur contribution substantielle à l'exportation agricole. La part de l'huile d'olive est de l'ordre de 33%, les dattes contribuent par 14% et les agrumes forment 1% des exportations agricoles⁸.

Les céréales qui sont composées essentiellement de blé dur représentent en moyenne 12 à 15% de la production agricole en valeur et assurent environ 65% des besoins du pays en blé dur, 25% en blé tendre et 60% en orge⁹.

⁷ Moyenne des productions en valeur 2008-2014 Annuaire des statistiques agricoles 2014.

⁸ Moyenne 2003-2014

⁹ Moyenne de 2005 à 2015

Graphique n° 2 : Part dans la valeur de la production de certains produits agricoles

Source : Annuaire des statistiques agricoles DGEDA, MARHP

Le secteur agroalimentaire tributaire du développement agricole contribue en moyenne par 2,8% au PIB et connaît un taux d'accroissement annuel moyen de l'ordre de 3,5% entre 2000 et 2013. Le secteur compte 1072 entreprises, employant plus de 10 personnes. Les entreprises agroalimentaires emploient¹⁰ 72 033 personnes, représentant ainsi 13% de l'ensemble des emplois du secteur manufacturier et 2,4% de la population active du pays.

1.1.1 Des atouts spécifiques et d'importantes opportunités de développement¹¹

La Tunisie a des avantages exceptionnels pour encourager les investissements dans les secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Il y a lieu de citer :

- La proximité des grands marchés de consommation - essentiellement en Europe et dans le monde Arabe - avec des délais de transport permettant l'exportation de produits frais,
- Un climat favorable à des cultures spécifiques,
- Des ressources humaines qualifiées (ex. formation de 450 ingénieurs spécialisés et plus de 770 techniciens qualifiés dans le secteur agro-alimentaire tous les ans),
- Un cadre réglementaire favorable et des incitations consistantes dont des primes à l'investissement qui varient entre 7 % et 40 % selon les régions et les composantes du projet.

¹⁰Source : API 2016

¹¹Cette partie est empruntée au rapport de la conférence internationale : Investir en Tunisie : start-up democracy © Tunis - septembre 2014.

Les secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire présentent des opportunités de développement importantes pour le marché local ou à l'export (la Tunisie ne remplissant pas encore ses quotas d'export pour l'UE). Ce développement pourra se faire à travers :

- Des investissements directs dans l'agriculture notamment de primeurs à base géothermique, les plantes aromatiques et médicinales, la floriculture, l'aquaculture et l'élevage ou la culture biologique, avec un potentiel important d'amélioration de la productivité agricole.
- La mise en valeur des produits agricoles comme le conditionnement de l'huile d'olive ou la transformation laitière.

1.1.2 Les principaux défis à relever

« Les principaux défis que devait relever le secteur agricole venaient de la libéralisation économique et des contraintes de ressources ainsi que du désir du gouvernement (i) d'atteindre des objectifs de croissance élevés pour l'agriculture, (ii) de moderniser l'agriculture tunisienne pour la rendre compétitive à l'exportation vers les marchés mondiaux et pour faire face aux importations, (iii) de réduire progressivement certains volets de protection et rechercher de nouveaux domaines d'avantage comparatif. Pour relever ces défis, le gouvernement a donné la priorité à l'expansion des investissements, à la technologie et aux compétences des producteurs, tout en évitant la surexploitation des eaux souterraines et d'autres ressources naturelles¹² ».

Depuis 2011 le développement régional s'est positionné comme un défi pour remédier à la fracture régionale et des inégalités sociales qui en découlent. Le « renforcement de la compétitivité des régions jusque-là marginalisées et leur intégration à l'économie internationale » est devenu une priorité existentielle des gouvernements au pouvoir¹³.

1.2 L'oléiculture

1.2.1 Rôle économique et répartition régionale

Adapté aux conditions édaphiques et climatiques de la Tunisie, l'olivier s'étend sur la totalité des terres agricoles et occupe actuellement 1800 mille hectares dont 25 mille ha d'olive de table représentant près de 80% de la superficie arboricole totale et 37% des terres labourables.

L'huile d'olive représente environ 10 pour cent de la production agricole totale de la Tunisie en valeur, presque 2 pour cent du PIB, 30 à 40 % (voir graphique n°3) des exportations agricoles et 35 millions de journées de travail (20% de l'emploi agricole)

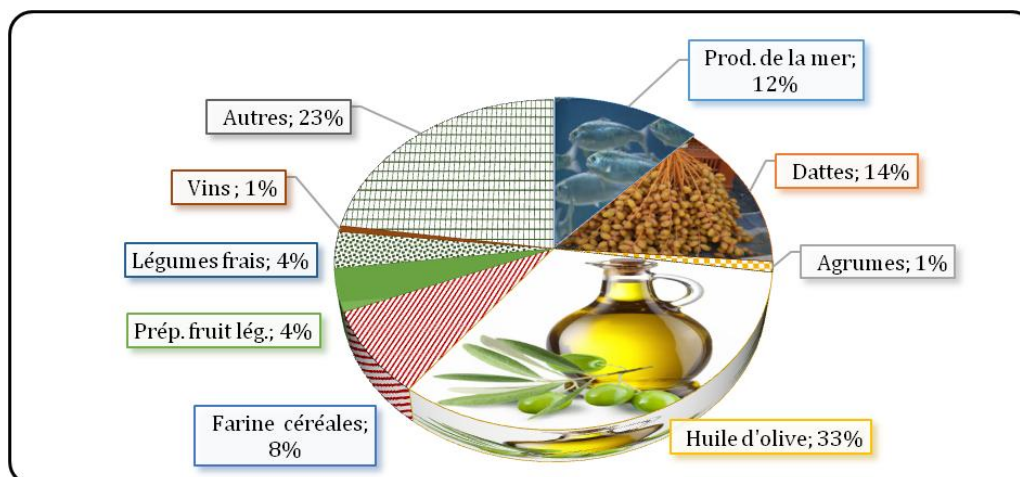
¹²Rapport de fin d'exécution et de résultats du projet de renforcement des services d'appui à l'agriculture ; Banque Mondiale - mai 2009.

¹³L2 – Version provisoire ; Limites actuelles et propositions de réorientations du programme de mise à niveau des exploitations agricoles ; mars 2015.

dans l'ensemble de la filière, production et transformation, équivalant à 20 homme-jours par hectare par an¹⁴

La culture des olives qui s'adapte aux conditions difficiles des régions les moins favorisées participe également au développement de l'équilibre régional et aide à maintenir des personnes dans les régions rurales.

Graphique n° 3 : Les exportations des produits agricoles en % moyenne 2005-2014



Source : Annuaire statistique 2014, DGEDA

La superficie plantée en olivier connaît une évolution soutenue qui témoigne de son intérêt économique grandissant et de la grande capacité de cette culture de surmonter les retombées des changements climatiques. La superficie oléicole a été multipliée par trois entre 1960 et 2010 comme le montre le graphique suivant :

Graphique n° 4 : Evolution des superficies oléicoles en 1000 ha



Source : FAOSTAT ; 2015

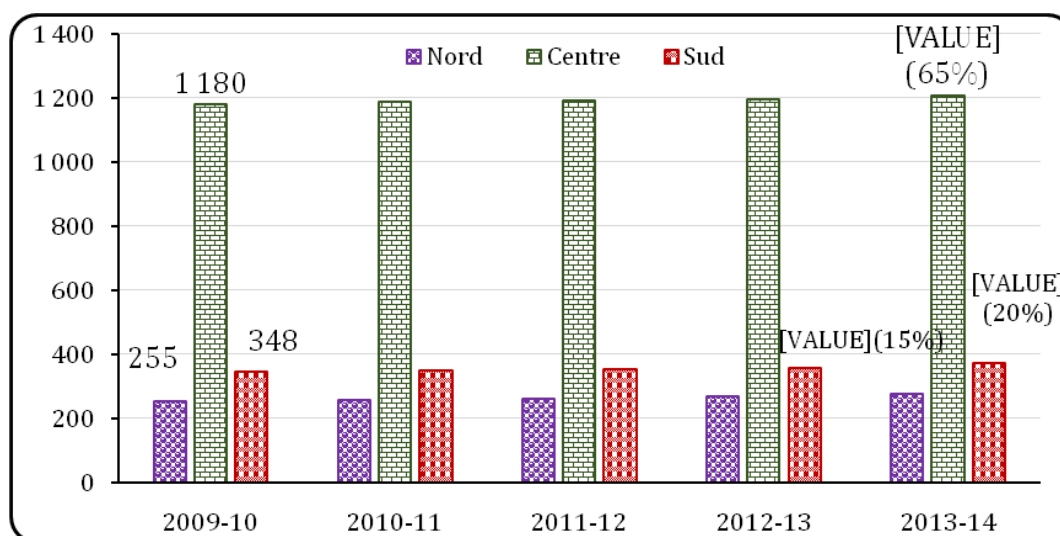
Cette culture constitue dans la plupart des régions arides et semi-arides la composante principale des systèmes de cultures qui y sont développés et joue un rôle économique,

¹⁴ Analyse de la filière oléicole ; Tunisie ; FAO ; Rome 2015.

social et environnemental incontestable en plus de la création d'environ 27 million de jours de travail annuellement¹⁵.

L'évolution des superficies oléicoles continue depuis 2010 sans épargner aucune région du pays comme le montre le graphique suivant. La région du centre contient 65% de la superficie oléicole totale du pays. Le Sud et le Nord du pays contiennent 15% et 16% respectivement.

Graphique n° 5 : Evolution des superficies oléicoles en 1000 ha par région



Source : DGPA ; 2015

Le tableau suivant montre que la forte concentration de l'olivier dans le centre (Sahel, Centre-ouest et Sfax) en terme de superficie est moins prononcée en terme de nombre de pieds. En effet, le Nord qui contient seulement 15% de la superficie, compte 36% des oliviers recensés. Le centre avec 65% de superficie plantée ne compte que 49% des oliviers du pays.

Tableau n° 1: Superficie et effectif des oliviers par région

Grandes Régions ¹⁶	Surface (Ha)	%	Effectifs en oliviers (milles pieds)	%
<i>Nord</i>	227 000	15	30 272	36
<i>Centre</i>	1 176 000	64	40 638	49
▪ Sahel	297 000	16	13 152	16
▪ Centre-Ouest	528 000	29	19 919	24
▪ Sfax	351 000	19	7 567	9
<i>Sud</i>	382 000	21	13 515	15
TOTAL	1835000	100	82425	100

Source : DGPA-Statique 2015, MARHP ; <http://www.onh.com.tn/>

¹⁵ Enquête olive à huile 2014/2015 DGEDA, MARHP

¹⁶ **Nord** : Tunis, Ariana, Manouba, Ben Arous, Nabeul, Bizerte, Béja, Jendouba, Le Kef, Siliana et Zaghouan

Sahel : Sousse, Monastir, Mahdia, **Centre-Ouest** : Kairouan, Kasserine et Sidi Bouzid

Sud : Gafsa, Gabès, Mednine et Tataouine

1.2.2 Assortiment variétal et structure des oliveraies

Deux variétés constituent l'essentiel de l'oléiculture tunisienne, à savoir la « Chemlali » et la « Chétoui ».

- **La Chemlali** : Elle domine les oliveraies du centre et du Sud et représente 56% de la superficie et 69% des pieds. Elle contribue à hauteur de 81% dans la production nationale. Elle est bien adaptée aux climats aride et semi-aride. Cependant, l'huile correspondante est figeable et plate.
- **La Chétoui** : Elle représente 12% de la superficie totale des oliveraies et 30% du nombre de pieds mais, ne contribue qu'à hauteur de 10% de la production nationale. Elle peuple la plus grande partie des oliveraies du Nord. L'huile de cette variété est infigeable et fruitée avec un bon niveau d'acidité. Très recherchée pour sa richesse en composés phénoliques et anti-oxydants.

Pour répondre à certaines spécificités au niveau du goût et de l'acidité, les exportateurs procèdent généralement à des coupages entre ces deux variétés.

Outre ces deux variétés, d'autres variétés dites secondaires sont cantonnées à des régions plus restreintes telles que la « Oueslati », la « Chemchali », la « Zalmati », « Zarrazi », « Gerboui », « Sayali » (voir figure n°1)

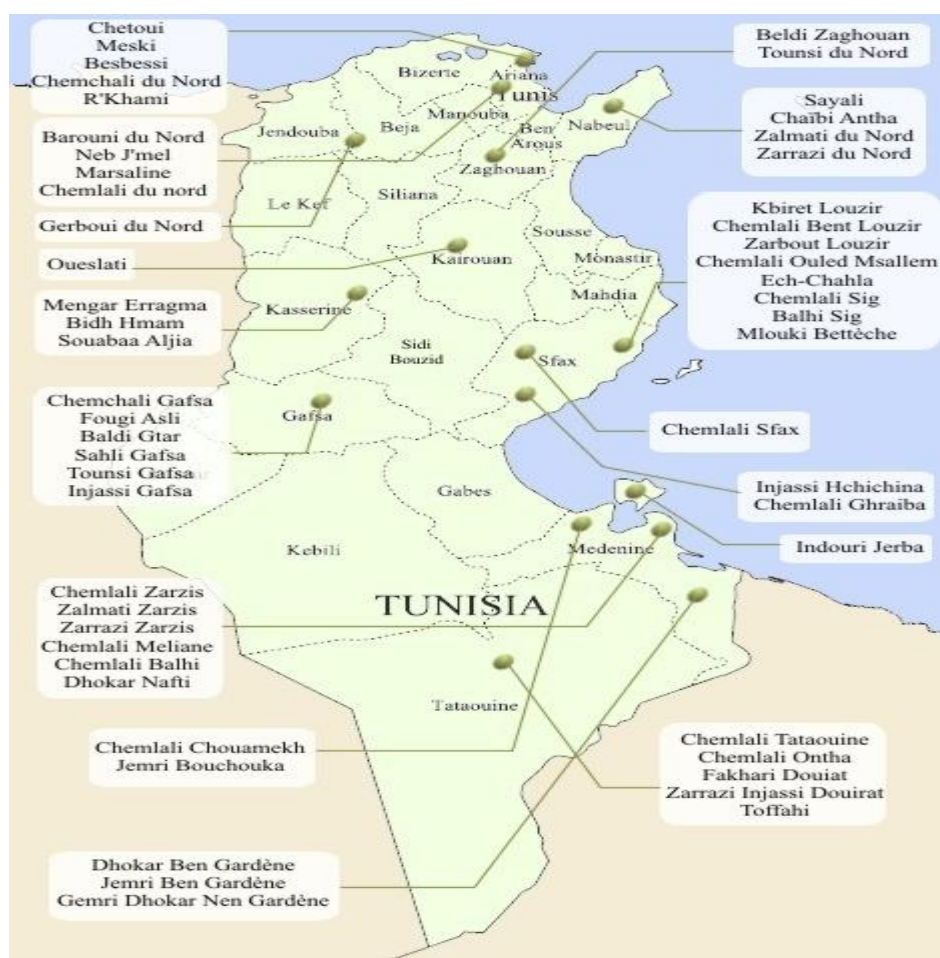
Certaines variétés étrangères commencent aussi à être introduites dans le pays, dont la principale est « l'Arbequina » utilisée dans les plantations en intensif.

Du point de vue agronomique, les variétés se classent en variétés à huile, variétés de table et variétés à double aptitude. Ci-après, les principales variétés tunisiennes sont classées selon leurs usages.

Tableau n° 2 : Classement des variétés d'olive par usage

Classe/usage	Variétés
Variétés à double fin	<u>Chétoui</u> , Oueslati, Zalmati, <u>Chemlali</u> , Gerboui, Chemchali, Rkhami, Zarrazi...
Variétés d'olives de table	Meski, Sayali, Tounsi, Besbessi, Marsaline, Beldi, Fouji...

Source : www.onh.com.tn

Figure n°1 : Localisation des principales variétés en Tunisie

Source : Catalogue des variétés Autochtones et types locaux. Trigui, A. et Msallem M. IRESA. N°132 ; 2002.

Les plantations oléicoles sont conduites à 87% en plein et à 97% en se cet à des densités qui varient selon les conditions édaphiques et climatiques comme suit :

- 100 arbres/ha dans le Nord où les précipitations sont de 400–600 mm
- 50-60 arbres/ha dans le Centre où les précipitations sont d'environ 300–350 mm
- 17-20 arbres/ha où les précipitations sont de 200-250 mm
- 240 arbres/ha pour les plantations irriguées.

La moyenne nationale est de 50 pieds/ha. Notons par ailleurs que près de 35% de l'effectif d'olivier à huile sont installés dans des zones marginales caractérisées par des conditions édaphiques et climatiques assez limitées ne satisfaisant pas les exigences de cette culture. Dans ces zones l'olivier joue un rôle social et environnemental déterminant.

Cinquante-sept pour cent de l'ensemble des exploitations tunisiennes produisent des olives, et 28,5 pour cent s'y consacrent exclusivement. Ces dernières diffèrent au niveau de leur superficie, de leurs pratiques et de leurs performances, et sont essentiellement des exploitations privées, des agro-combinats, UCP, des SMVDA et quelques lots gérés par des techniciens.

Le tableau 3 ci-dessous présente la structure des exploitations oléicoles par taille et en proportion de la superficie oléicole. La grande majorité des propriétés (72%) occupe moins de 10 hectares et représente une superficie totale inférieure à 33% de la superficie oléicole totale.

Tableau n° 3 : Taille des exploitations oléicoles et superficie oléicole en 1000 ha

<i>Strates</i>	Nombre d'exploitations oléicoles dans la strate	En % du nombre total des exploitations oléicoles	Superficie oléicole sur les exploitations en mono/polyculture	En % de la superficie oléicole totale
< 5 ha	68 721	46,8	240	14,4
5-10 ha	37 028	25,2	306	18,4
10-20 ha	25 254	17,2	357	21,4
20-50 ha	12 542	8,5	360	21,6
> 50 ha	3 436	2,3	404	24,2
Total	146 981	100,0	1 666	100,0

Source : Enquête sur les structures des exploitations agricoles 2006, DGEDA.

Les exploitations oléicoles se répartissent sur tout le territoire Tunisien. La région du Centre et du Sahel renferme 32% des unités de production alors que le Nord renferme 46% et le Sud 22 % du nombre total.

La pyramide des âges de l'oliveraie tunisienne fait ressortir actuellement que les jeunes plantations représentent 20% de l'effectif total (voir tableau suivant) et représente un potentiel d'accroissement de la production.

Tableau n° 4 : Répartition des plantations d'oliviers par classes d'âge

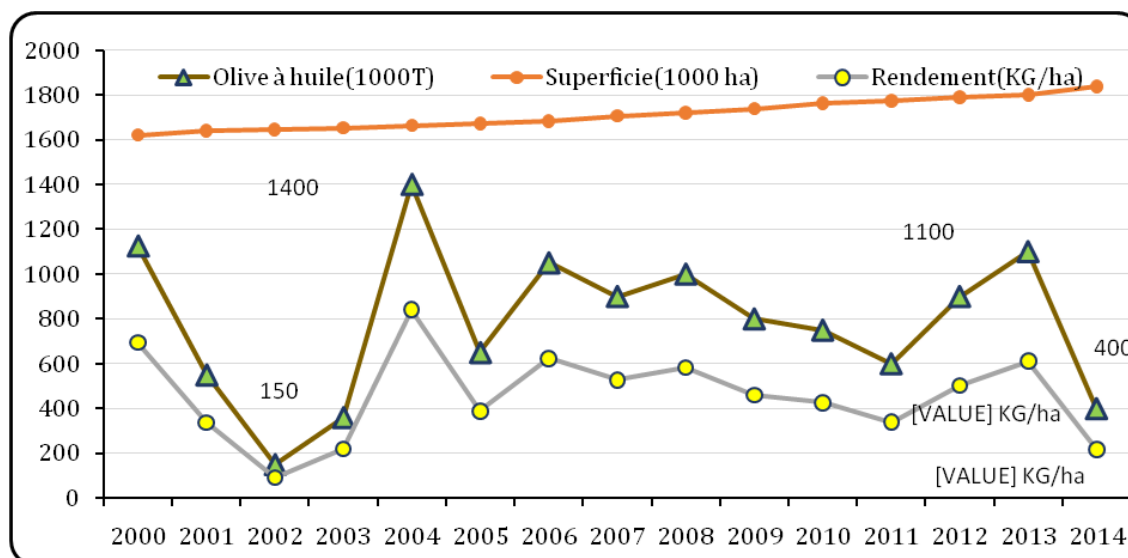
	Jeunes (1 à 20 ans)	En production (20 à 70 ans)	Vieux oliviers (> 70 ans)	Total
▪ Superficie	16%	75%	9%	100%
▪ Nombre de pieds	20%	73%	7%	100%

Source : DGPA, 2014/2015

1.2.3 Production et rendement des olives à huile

La production connaît de forts écarts d'une année à l'autre, dus à divers facteurs tels que la productivité alternante caractéristique de certaines variétés, la pluviométrie et les pratiques culturales. L'ampleur de ces oscillations est évidente dans le graphique n°6 présentant des productions très faibles (150 000 T en 2002) ou très élevées (1400 000 T en 2004). Pour 2013, la production est estimée à 1100 000 T tandis que celle de 2014 ne dépasse pas 400 000 T.

Graphique n° 6 : Evolution de la superficie d'oliviers à huile (1000 ha), de la production d'olive à huile (1000 T) et des rendements en KG/ha



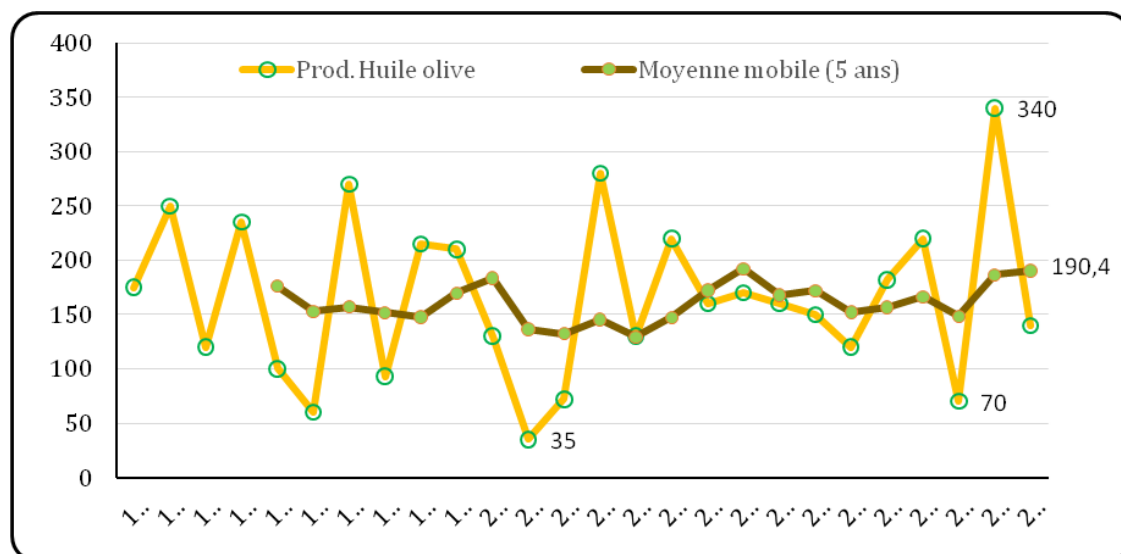
Source : Budget économique 2015, DGEDA, MARHP.

Le rendement dans les plantations d'olive à huile traditionnelles (non biologiques) était de 611 kg en 2012/13 et de 217 kg/ha en 2013/14. Ces rendements sont très faibles et bien inférieur aux standards internationaux. Même les rendements dans les pays de la région du Moyen Orient et de l'Afrique du Nord (MENA) comme la Syrie, la Jordanie et le Maroc sont bien supérieurs aux rendements Tunisiens.

La production moyenne d'huile d'olive sur 5 ans, oscille entre 150 et 190 mille tonnes par an sur la période 1990/91-2015/16(graphique7). Cependant, si l'on se focalise sur les productions par campagnes entre 1990 et 2015, elles sont très variables et oscillent entre 35 mille tonnes en 2001 et 340 mille tonnes en 2014. Sur la base des moyennes quinquennales, la Tunisie occupe le rang de second producteur mondial d'huile d'olive, juste derrière l'Union Européenne.

Lorsqu'on compare la Tunisie à d'autres grands pays producteurs en Europe et dans la région Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA), on constate que la production tunisienne de ces dernières années représente 4 à 6 pour cent de la production mondiale et que la Tunisie occupe la 4^{ème} place, avec la Syrie, derrière l'Espagne, l'Italie et la Grèce. La production de la région MENA a plus que doubler, d'autres pays ayant progressivement augmenté leur production, notamment la Syrie, la Turquie et le Maroc.

Graphique n° 7 : Evolution de la production annuelle d'huile d'olive et moyennes mobiles en 1000 T



Source : COI ; [http://www.internationaloliveoil.org/Chiffres du marché mondial des huiles d'olive](http://www.internationaloliveoil.org/Chiffres%20du%20march%C3%A9%20mondial%20des%20huiles%20d'olive).

1.2.4 Intensification de l'oléiculture par l'irrigation

Comme le montre le tableau 5, l'irrigation des oliveraies se limite à 92 000 hectares au total, soit 4,9 % de la superficie oléicole totale. Le Centre dispose de la plus importante superficie irriguée (59 240 ha), qui représente aussi 4,9 % de la superficie oléicole régionale. Dans le Sud, cette proportion passe à 5,3 pour cent.

Tableau n° 5 : Superficie oléicole totale et irriguée par région, campagne 2013-2014 en millier d'ha.

	2013-14		%
	Total olivier	Dont olivier en irrigué	
Nord	277	12,82	14%
Centre	1 210	59,24	64%
Sud	374	19,98	22%
Total	1 861	92,04	100%

Source : DGPA. Enquête PI ; 2014.

L'irrigation permet d'augmenter considérablement la densité des oliviers et permet d'améliorer le rendement, tant en termes de tonnage d'olives que d'huile d'olive à l'hectare.

1.2.5 La trituration des olives à huile

La culture des olives à huile alimente un réseau de 1 770 huileries avec une capacité théorique de 47341T/J comprenant 605 huileries traditionnelles, 432 huileries avec

presses ou super-presses et 733 huileries dotées de système continu¹⁷, ainsi réparties sur le plan géographique :

- Nord : 13 % des huileries et 22% de la capacité (Tunis, Manouba, Ariana, Ben Arous, Bizerte, Beja, Jendouba, Le Kef, Siliana, Zaghuan, Nabeul).
- Sahel : 35 % des huileries et 31% de la capacité (Sousse, Monastir, Mahdia)
- Sfax : 23 % des huileries et de la capacité de trituration.
- Centre & Sud-ouest : 18 % des huileries et 17 % de la capacité (Kairouan, Kasserine, Gafsa, Sidi Bouzid)
- Sud-est : 12 % des huileries et 7% de la capacité (Médimne, Gabès, Tataouine, Kebili).

Outre le réseau des huileries, ce secteur comprend également¹⁸ :

- 10 unités d'extraction de l'huile de grignons d'olive ayant une capacité théorique de l'ordre de 2 mille T/J qui n'est pas pleinement utilisée.
- 40 unités de conditionnement, d'une capacité annuelle supérieure à 160 000 T, comprenant une douzaine d'unités exclusivement réservées à l'huile d'olive.
- Plusieurs savonneries, charbonneries et quelques usines de construction navale et des artisans de bois d'olivier.
- Plus de 200 négociants privés à côté de l'Office National de l'Huile assurent l'exportation de 140 000 T en moyenne sur une production moyenne de 185 000 soit 70%.

Pour avoir une idée générale de la qualité de l'huile d'olive produite en Tunisie, d'après les chiffres de la campagne 2013/14, 70 % de l'huile produite entrait dans la catégorie vierge extra, 4 % dans la catégorie vierge, 16 % dans la catégorie vierge courante et 10 % dans la catégorie lampante.

Dans le cadre du programme de mise à niveau des huileries, certains oléifacteurs ont été incités à aménager et à moderniser les équipements et les locaux et à élargir leur activité par l'intégration de nouvelles activités de conditionnement et d'exportation et l'adoption du mode de production biologique. Ils ont installé les équipements nécessaires et ont aménagé les locaux de réception des olives et de stockage de l'huile conformément aux normes internationales.

L'augmentation de la capacité, qui a engendré une réduction de la durée d'attente des olives, ainsi que la modernisation des équipements, ont permis une amélioration sensible de la qualité moyenne des huiles d'olive, atout essentiel pour l'exportation.

1.2.6 Consommation d'huile d'olive

L'huile d'olive est fortement concurrencée par les huiles dites végétales. Pour des raisons de prix, les consommateurs tunisiens penchent de plus en plus pour une consommation

¹⁷ DGPA campagne 2014/2015

¹⁸ Chokri Bayouh DGPA, MARHP ; Réunion du comité économique du COI, 102e session du Conseil des Membres 24 Novembre 2014.

dominée par ces huiles de graines telles que les huiles de maïs, de soja et de tournesol. Selon la dernière enquête nationale sur les dépenses, la consommation et le niveau de vie des ménages tunisiens réalisée en 2010, la consommation d'huile d'olive annuelle par personne est de l'ordre de 6,8Kg par rapport à 25,4 Kg du total des huiles alimentaires consommées. L'évolution de cette consommation estimée par l'INS tous les cinq ans depuis 1985 est indiquée dans le tableau n°6 suivant.

Tableau n° 6 : Evolution de la consommation annuelle moyenne d'huile par tête d'habitant

Consommation en KG/habitant	1985	1990	1995	2000	2005	2010
Huiles	18,9	23,5	23,8	23,6	22,7	25,4
Huile d'olive	5,1	6,7	6	7,2	5,9	6,8
Huiles de graines (Maïs, tournesol, ...)	13,8	16,8	17,7	16,4	16,8	18,5

Source : Enquête nationale sur les dépenses, la consommation et le niveau de vie des ménages, Tome 2, septembre 2013

Sur la base des données de cette dernière enquête, l'analyse de la part du budget allouée à l'achat des huiles montre que la moyenne des dépenses annuelles par personne pour l'achat des huiles alimentaires en 2010 est de 48,922 DT, soit 6,4% des dépenses alimentaires du consommateur tunisien.

Bien qu'en volume l'huile d'olive ne représente que 26% de la consommation totale des huiles en 2010, son achat représente environ 62% du montant alloué à l'achat des huiles alimentaires en Tunisie, soit 30,298 DT. Certaines de ces huiles de substitution sont subventionnées¹⁹ car importées et distribuées aux raffineurs/conditionneurs par l'ONH.

Avec une consommation moyenne sur le marché intérieur de 35300 t au cours des dix dernières années (2006-2015), les besoins nationaux sont entièrement couverts par la production d'huile d'olive tunisienne. Notons cependant que la consommation annuelle moyenne d'huile d'olive a diminué de 48 500 T à 35 300 T entre les deux dernières décennies soit une chute de 27%.

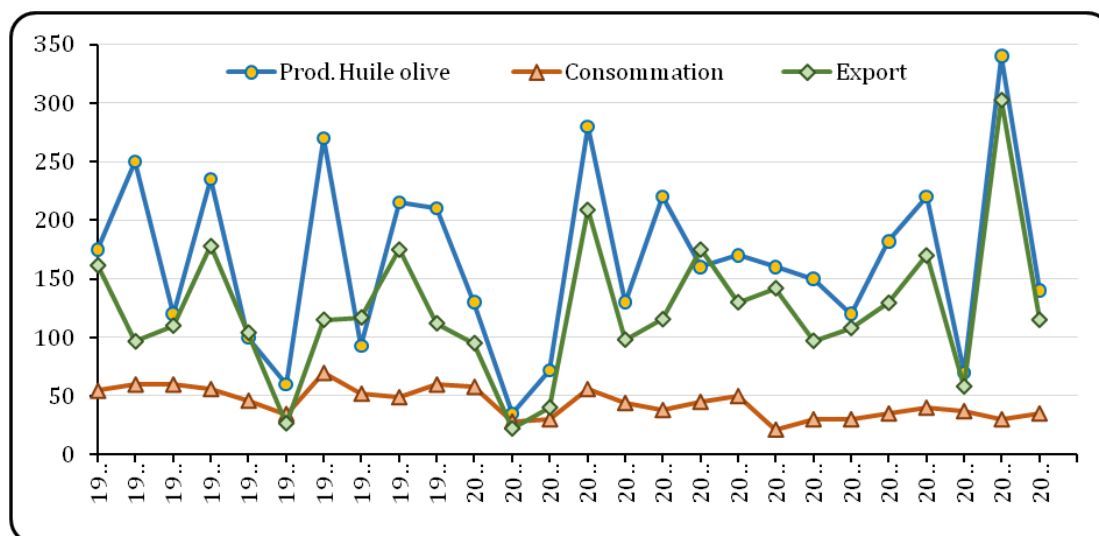
1.2.7 Le commerce extérieur de l'huile d'olive

En ce qui concerne les exportations, la Tunisie occupe une place de premier plan²⁰ sur le marché mondial de l'huile d'olive. Elle exporte plus de 78 % (graphique 8) de sa production et est classée deuxième exportateur mondial après l'Union européenne, exportant en moyenne 142 000 T/an sur les dix dernières années (2006-2015).

¹⁹ Les 18,582 DT réservés pour l'achat des huiles de graines autres que l'huile d'olive sont allouée à raison de 13,865 DT pour les huiles subventionnées, 4,111 DT à l'huile de maïs et 0,342 DT à l'huile de tourne sol.

²⁰La Tunisie été pionnier dans la participation à la création, il y a plus de cinquante ans, du Conseil oléicole international basé à Madrid en Espagne, chargée de la promotion générique de l'huile d'olive dont la mission principale est de faire connaître l'huile d'olive sur les marchés internationaux.

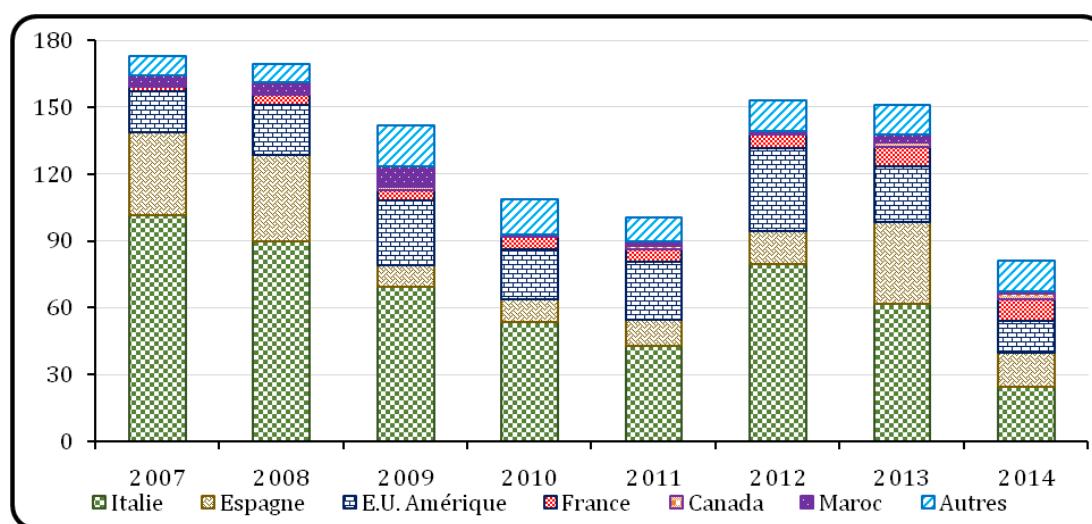
Graphique n° 8 : Evolution de la production, consommation et export d'huile d'olive en 1000 t depuis 1990.



Source : COI ; [http://www.internationaloliveoil.org/Chiffres du marché mondial des huiles d'olive](http://www.internationaloliveoil.org/Chiffres%20du%20march%C3%A9%20mondial%20des%20huiles%20d'olive).

Selon les données de TRADE MAP²¹, l'Italie reste le principal acheteur des huiles d'olive tunisiennes, suivie par l'Espagne et les Etats Unies d'Amérique. Graphique9.

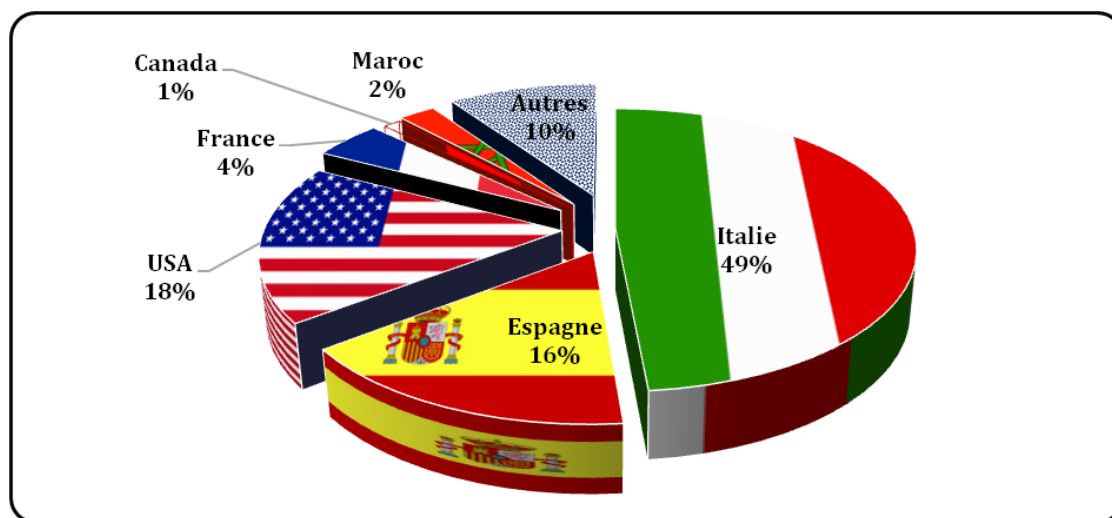
Graphique n° 9 : Exportations tunisiennes d'huile d'olive par destination, 2007-2014, (1000T)



Source : TRADE MAP

²¹<http://www.trademap.org/>

Graphique n° 10 : Exportation moyenne (2007-2014) d'huile d'olive Tunisienne par destination



Source : TRADE MAP

Les huiles d'olive de la Tunisie ont également investi d'autres marchés comme ceux des pays du Golfe (Arabie saoudite, Émirats arabes unis, Qatar, Bahreïn, Yémen et Sultanat d'Oman) où elles n'étaient pas consommées traditionnellement mais où les consommateurs ont commencé à prendre conscience de ses bienfaits pour la santé. D'autres pays producteurs tels que le Maroc, la Syrie et la Jordanie ont importé des huiles d'olive tunisiennes lorsque leur propre production s'est avérée insuffisante.

Il est à noter que les exportations d'huile d'olive tunisienne ciblent plusieurs pays (plus que 50 destinations), mais les pays de l'union européenne (l'Italie, l'Espagne) représentent les clients traditionnels, les plus importants et les plus stables malgré la présence de plusieurs privilèges pour l'exportation sur plusieurs destinations (exonération des droits de douane pour les exportations vers les Etats Unis d'Amérique, les pays du Golfe...). Les exportations vers les pays de l'union européenne se font dans le cadre de l'accord d'association signé entre la Tunisie et l'Union européenne, qui autorise des prélèvements préférentiels sur les exportations de l'huile d'olive en vrac dans les limites d'un contingent.

L'intervention étatique dans la filière huile d'olive au fur et à mesure de la libéralisation économique a évolué notamment avec le désengagement de l'Etat. En Tunisie, avant 1994, l'intervention de l'Etat se faisait à travers l'Office National de l'Huile (ONH) qui est l'organisme étatique représentant le monopôle de collecte et d'exportation de l'huile d'olive tunisienne. Après cette date, on a assisté à un désengagement de l'Etat et à une libéralisation de la collecte et de l'exportation, permettant ainsi l'intervention de plusieurs opérateurs privés.

Les exportations tunisiennes se font à plus de 80% en huile vierge extra. Elles sont caractérisées par une grande fluctuation (graphiques 8 et 9) vue la variation des niveaux de production. Comme elles se font quasi exclusivement en vrac. L'huile d'olive exportée en vrac sera, en partie, conditionnée et commercialisée sous marques étrangères. La

Tunisie est le deuxième exportateur d'huile d'olive en vrac après l'Espagne et partage cette seconde place avec la Grèce. La part de l'huile d'olive exportée conditionnée demeure en dessous d'une moyenne (voir tableau 7 suivant) de 10% des exportations totale²².

Tableau n° 7 : Evolution des exportations d'huile d'olive conditionnée en 1000 T

Année	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15	Moyenne
Huile vrac	94,5	134	147	38	292	141
Huile conditionnée	12,5	13	16	16	20	15,5
TOTAL	107	147	163	54	312	156
% conditionnée	11,7	8,8	9,8	35,5	6,4	9,9 %

Source ONH

Et en dépit du positionnement parmi les leaders en termes de production et d'exportation, la compétitivité de l'huile d'olive Tunisienne est remise en question, ce produit souffre d'un manque de visibilité et de valorisation, de la dominance des marchés traditionnels et de l'émergence de nouveaux pays producteurs/exportateurs concurrents de la Tunisie²³.

L'analyse des exportations tunisiennes d'HO par catégorie de produit fait apparaître qu'environ 80 à 90% des exportations sont formées par des huiles vierges extra ce qui représente une importante amélioration de la qualité des huiles produites et exportées, mais il faut souligner que cette proportion peut légèrement varier et reste dépendante de la qualité des huiles collectées dans chaque campagne. Cette dernière est assujettie à plusieurs facteurs climatiques et techniques allant de la phase de cueillette jusqu'au stockage des huiles.

Néanmoins, au cours des dernières campagnes, on a assisté à une amélioration et une stabilisation de la part de l'extra, ce qui pourrait refléter une meilleure maîtrise des aspects techniques influant sur la qualité de l'huile.

1.2.8 Production d'olives de table

Au niveau mondial, environ 10% de la production d'olives est utilisée pour les olives de table, et 90% pour l'huile d'olives. La production mondiale d'olives de table a atteint lors de la campagne 2015/2016 2,65 MT, elle était légèrement supérieure à celle de 2014/2015 et qui était de l'ordre de 2,581 MT.

La production totale des pays producteurs de l'UE est estimée à 860 000 T. L'Espagne est à nouveau en tête avec une production évaluée à 601 800 T et la Grèce et l'Italie arrivent en deuxième et troisième place avec respectivement 166 500 T. et 66 000 T.

²²Le CEPEX en collaboration avec le PAKTECK et le Ministère de l'industrie gère aussi un fonds de promotion de l'huile d'olive conditionnée (FOPROHOC), récemment introduit afin d'augmenter la part des huiles conditionnées dans les exportations oléicoles tunisiennes.

²³Pertinence et faisabilité de la différenciation par les signes de qualité dans les filières agroalimentaires ; cas de l'huile d'olive en Tunisie ; Thèse de doctorat en économie de l'INAT ; A. Ouertani, février 2013.

Dans le reste des pays membres du COI, la Turquie est en tête avec une production estimée à 397 000 T. Viennent ensuite l'Égypte (370 000 T), l'Algérie (233 500 T), la Syrie (150 000 T), l'Argentine le Maroc (100 000 T), l'Iran (68 000 T) et l'Albanie (25 000 T).

Les autres pays présentent des volumes moins importants. Les pays producteurs non membres du COI devraient produire un total de 210 000 T, avec le Pérou en tête (70 000 T), suivi par les États-Unis (68 000 T) et le Chili (34 000 T).

En Tunisie la production d'olives de table a atteint pour la campagne 2015/2016, 26 000 Tonnes avec une moyenne de 25 000 T. au cours des cinq dernières années.

Tous les six mois, le Conseil Oléicole International actualise les séries de statistiques mondiales sur la production, les importations, les exportations et la consommation.

L'analyse des statistiques pour les 3 dernières campagnes apporte les principaux enseignements suivants

- Il ressort clairement que l'UE occupe une position clé sur le marché des olives de table. En effet, le niveau de production et d'exportation de l'UE représente 60% de la somme de la production et des exportations de l'ensemble des autres pays du monde. L'UE à elle seule représente près de 45 % des exportations mondiales.
- Les principaux pays producteurs d'olives dans l'UE sont l'Espagne, la Grèce et l'Italie. L'Espagne –premier producteur- produit près de 4 fois plus que la Grèce, qui occupe la deuxième place. L'Espagne et la Grèce produisent largement plus qu'elles ne consomment, et constituent dès lors des concurrents importants pour les pays producteurs et exportateurs d'olives. L'Italie, par contre, qui consomme 2,5 fois plus qu'elle ne produit, n'est pas à considérer comme un concurrent, mais bien comme un marché cible potentiel important pour les pays exportateurs d'olives de table. L'Italie est d'ailleurs le principal acheteur de l'UE. Les importations d'Italie proviennent surtout d'Espagne, de Grèce et de Turquie. Sur le total des importations, environ 80% est représenté d'olives vertes.
- L'Algérie, Chypre, la Croatie, la Jordanie et la Tunisie produisent à peu près ce qui est nécessaire à leur consommation. Ces pays présentent dès lors un niveau d'importation et d'exportation quasiment nul. Par contre le Maroc, l'Argentine, la Turquie et la Syrie sont des pays exportateurs importants dont il faut tenir compte en tant qu'acteurs sur le marché.
- Enfin, les pays tels que le Liban -et dans une moindre mesure la Palestine et la Jordanie- présentent un niveau de consommation supérieur à leur niveau de production et constituent dès lors des marchés cibles potentiels.

- La consommation de l'ensemble des pays non producteurs représente environ 11 % de la consommation mondiale d'olives de table. Plus de 40% des exportations mondiales leur sont ainsi destinées.
- Les USA, le Brésil et l'Australie constituent des marchés potentiels.
- La consommation d'olives de table par habitant est la plus élevée en Espagne, suivie de la Grèce et de l'Italie. Cette information vient confirmer le fait que l'Italie est un marché cible potentiel important (l'Espagne et la Grèce produisent suffisamment pour couvrir la consommation nationale).

En Tunisie, la superficie d'oliviers de table est estimée en 2014 à seulement 22000 ha²⁴, desquels 5000 ha²⁵ sont cultivés en régime irrigué. Plus de 40 % des oliveraies sont jeunes et n'ont pas atteint l'âge de croisière. 3200 ha de nouvelles plantations ont été réalisés durant la période 2011-2015. La moyenne annuelle de production durant le quinquennat 2011-2015 était de l'ordre de 23 000 tonnes d'olive. Les rendements annuels moyens variaient entre 1 à 1,25 t/ha.

Le secteur de transformation des olives de table comprend 32 unités d'une capacité totale estimée à 11 200 tonnes. Le tonnage annuel moyen transformé avoisinait 6000 tonnes et les 2/3 restants des olives de table sont transformés dans des unités artisanales non déclarées ou autoconsommés.

La production des olives de table a connu une évolution très importante durant la dernière décennie mais les rendements restent faibles. Le caractère artisanal prédomine au niveau de la transformation et la distribution souffre de l'absence d'organisation des acteurs.

L'analyse des exportations Tunisiennes d'olives de table montre une évolution irrégulière d'une année à l'autre. La moyenne des exportations au cours des 10 dernières années était relativement faible et n'a pas dépassé les 100 tonnes.

La plupart des exportations se font en vrac dans des fûts en plastic alimentaire à faible valeur ajoutée. Le principal client de la Tunisie pour les olives de table reste l'Europe, et en particulier la France (70% des exportations totales).

De manière générale le maillon commercial de l'activité préparation des olives de table présente de nombreuses faiblesses dont les plus importantes sont les suivantes :

- Un circuit et un mode de distribution en vrac mal organisés et mal adaptés favorisant le développement de l'activité informelle et compliquant davantage la tâche des contrôles sanitaires et économiques

²⁴ Enquête Suivi de la campagne agricole 2013/14, DGEDA ; MARHP.

²⁵ Enquête Périmètres Irrigués 2014 ; DGEDA ; MARHP.

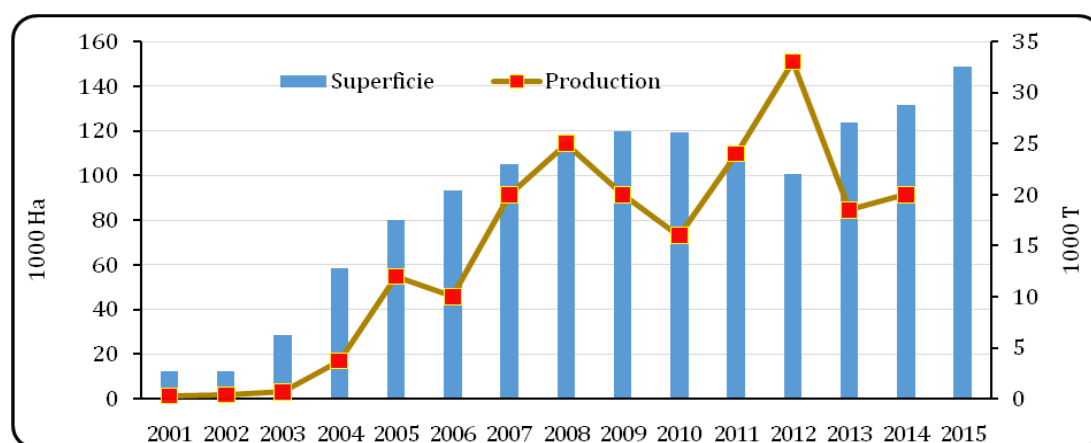
- Une absence des marques favorisant l'anonymat et groupant tous les opérateurs de la filière informels, performants et médiocres sur le même étalage.
- Une offre hétérogène en qualité et peu diversifiée, presque figée dans la forme d'olive entière
- Des exportations sporadiques et dérisoires par rapport à la concurrence
- Un marché local peu valorisé et une absence totale de communication sur le produit

1.2.9 L'oléiculture biologique

L'oléiculture est la principale activité agricole biologique en Tunisie : les plantations d'oliviers s'étendent sur plus de 148 mille hectares soit environ 75% de la superficie totale cultivée selon le mode biologique. Les exploitations d'oliviers biologiques sont passées de 14 mille ha en 1999 à 148 Milles ha en 2015²⁶. Ces exploitations sont détenues par plus de 1536 opérateurs tunisiens actifs dans cette niche de l'huile d'olive biologique.

La production d'huile d'olive biologique est passée de 12 000 T en 2005 à plus de 20 000 T en 2014 et environ 60 000T en 2015, une croissance qui fait de la Tunisie le premier pays producteur d'huile d'olive biologique dans le monde. Cette huile est essentiellement destinée aux marchés des Etats Unis d'Amérique, l'Italie, l'Espagne, la France, l'Allemagne, la Russie, le Japon et quelques pays du Golfe Arabe. Mais, cette huile est exportée en vrac dans le cadre du contingent vers les pays de l'UE.

Graphique n° 11 : Evolution des superficies et de la production oléicoles biologiques en Tunisie



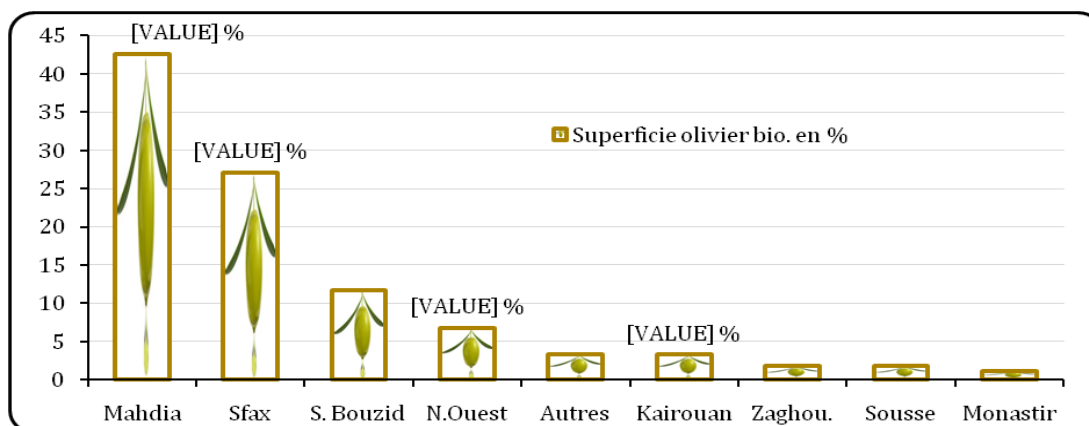
Source : Données DGAB

La répartition des superficies oléicoles biologiques par gouvernorat pour la campagne 2012/2013 est présentée dans le graphique suivant. Les quatre gouvernorats du Nord-Ouest accaparent environ 7% de la superficie oléicole totale en mode biologique du pays. Toutefois, la répartition entre les quatre gouvernorats cache des disparités importantes.

²⁶ Stratégie de développement du secteur de l'agriculture biologique à l'horizon 2020 ; DGAB, MARHP.

Siliana est représenté par 4,3% suivi par Jendouba avec 2,06%, alors que Le Kef et Béja totalisent ensemble seulement 0,4% de la superficie nationale en oléiculture biologique.

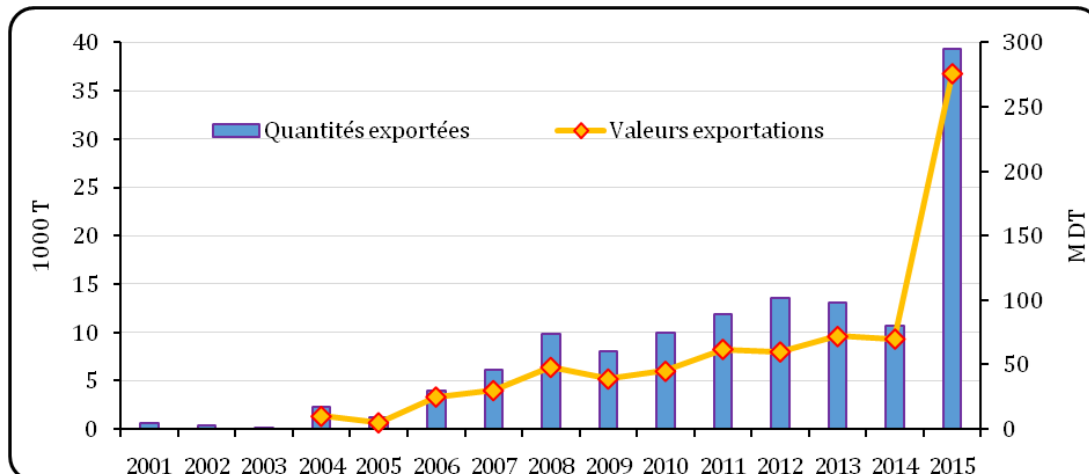
Graphique n° 12 : Répartition des superficies oléicoles biologiques en Tunisie



Source : Données DGAB

Les exportations tunisiennes de l'huile d'olive biologique ont atteint 39384 T en 2015 contre environ 10 700 T en 2014. La valeur des exportations a avoisiné les 70 MDT en 2014 et a dépassé les 276 MDT en 2015. L'évolution des exportations est présentée dans le graphique suivant.

Graphique n° 13 : Exportation tunisienne de l'huile d'olive biologique



Source : Données DGAB

L'huile d'olive biologique conditionnée a représenté 22% des exportations en 2014. La quasi-totalité des exportations de 2014 a été destinée à quatre pays ; la France (45%), l'Italie (26%), les USA (20%) et le Canada (5%).

Sur la période 2012-2014, le prix d'exportation de l'huile d'olive biologique a été en moyenne 15% à 30% plus élevé que celui de l'huile d'olive conventionnelle²⁷.

²⁷Transformation et conditionnement de l'huile d'olive biologique, API, compass, janvier 2016

1.3. Organisation de la filière

1.3.1. Cadre juridique et évolution des politiques commerciales

L'environnement institutionnel et le cadre juridique de la filière huile d'olive tunisienne, ont été marqués par l'évolution des attributions de l'ONH depuis sa création en 1962. Avant cette date, une politique libérale prévalait et le rôle de l'Etat se limitait à l'exercice de ces fonctions régaliennes. En effet, depuis l'indépendance et jusqu'avant la date de création de l'ONH, le secteur opérait de manière traditionnelle et toutes les activités étaient accomplies par les petits opérateurs privés.

Depuis 1962, les principales étapes liées à l'intervention publique, aux textes juridiques et aux décisions politiques sont décrites comme suit :

🕒 **En 1962** : Décret – Loi n°62-24 du *30 Août 1962*, portant création de l'ONH en tant qu'établissement public à caractère industriel et commercial soumis à la tutelle des secrétaires d'Etat au Plan et aux finances et à l'Agriculture. Ce décret-loi a été ratifié le *27 Novembre 1962* par la loi n° 62-61.

🕒 **De 1962 à 1970** : Intervention et contrôle de l'Etat à travers l'ONH.

- 1962-1967 : Politique libre avec un contrôle étatique à travers l'ONH qui opère dans la filière avec la minorité d'industriels et d'exportateurs existants. L'ONH intervient avec les privés dans la collecte et l'exportation.
- 1968²⁸-1970 : Politique libre avec un contrôle étatique à travers l'ONH. Dominance des systèmes de coopératives. La commercialisation se faisait à travers l'Union Centrale des Coopératives qui opère avec l'ONH.
- Décret - Loi n° 70-13 du *16 Octobre 1970* portant réorganisation de l'ONH²⁹.

🕒 **De 1971 à 1994** : Modification de la forme juridique de l'ONH qui devient un Etablissement Public Interprofessionnel à caractère industriel et Commercial (EPIC) par le décret-loi n° 70-13 du *16 Octobre 1970*. Il est placé sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture. Fin du système des coopératives et instauration du monopole de collecte et de commercialisation par l'ONH. Ce dernier intervient en fixant des prix de collecte en fonction de la qualité et des quantités produites chaque année, il accorde des avances aux producteurs d'huile d'olive. Ces prix d'intervention de l'ONH (ou avances) sont ensuite complétés par des ristournes (complément éventuel de prix) après la commercialisation de l'huile d'olive.

- Décret no 71-337 du *08 septembre 1971* : fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de l'office national de l'huile, a apporté des modifications principalement au niveau de la composition du conseil

²⁸Décret n°68-19 du 25 Janvier 1968 relatif à la commercialisation de l'Huile d'olive (Institution du monopole de l'Union Centrale des Coopératives Oléicoles et Institution du monopole de l'ONH)

²⁹Avant la promulgation de ce décret-loi, l'ONH a été dissout en juillet 1969 (Loi n°69-51) pour être reconstitué en décembre 1969 (article 35 de la Loi 69-64 portant loi de Finances pour la gestion 1970) avec un effet à partir de juillet 1969.

d'administration de l'ONH qui a conservé le même nombre d'administrateurs que celui qui était prévu par le Décret - Loi portant création de l'ONH.

- Loi no 88-60 du *02 juin 1988* : portant loi de finances complémentaire pour la gestion 1988 : première partie : Création d'un fonds pour la promotion du secteur de l'oléiculture³⁰.
- Décret no 88-1160 du 17 juin 1988 : instituant une fête nationale de l'olivier qui sera célébrée chaque année au cours de la troisième semaine du mois de novembre.
- Décret n° 89-816 du 23 juin 1989, fixant les interventions du fonds pour le développement du secteur de l'oléiculture et les formes et conditions d'octroi de ses aides,

🕒 **De 1995 à 2002** : Libéralisation raisonnée du marché avec régulation à travers l'ONH. L'abolition du monopôle de l'ONH et implication des privés. Durant cette phase, l'ONH assure le soutien en amont et la fixation des prix la veille de chaque campagne (il s'agit d'un garant pour les oléiculteurs).

- Décret no 94-1166 du *23 mai 1994* : fixant les conditions de commercialisation des huiles alimentaires. la législation a mis fin au monopole de l'ONH tout en lui accordant l'exclusivité de l'exportation dans le cadre du contingent de l'Union Européenne. Ainsi l'exportation peut être assurée aussi par des privés, dans le cadre de la libéralisation progressive de l'économie et le désengagement de l'Etat. Selon la loi n°94-37 du *24 février 1994*, ces privés sont concédés par l'ONH qui joue plutôt un rôle de régulateur du marché et garant pour les oléiculteurs.
- 1995-2002 : libéralisation de la collecte et de l'exportation avec une certaine régulation à travers l'ONH ; il s'agit d'une privatisation raisonnée et progressive du secteur.
- Après 1994, la collecte peut être assurée aussi par des privés, dans le cadre de la libéralisation progressive de l'économie et le désengagement de l'Etat. Cela suite à l'abolition du monopôle de l'ONH et l'implication des privés selon la loi no 94-37 du *24 février 1994* qui autorise les personnes physiques ou morales à assurer tout ou partie des opérations l'achat à la production des huiles d'olives, leur exportation, l'importation des huiles végétales comestibles et la vente au stade de gros sur le marché intérieur de l'huile d'olive, des huiles de mélange et des huiles comestibles. L'ONH assure le soutien en amont et la fixation des prix la veille de chaque

³⁰ Le fonds est financé par : i) Les dotations du budget de l'Etat, ii) les produits provenant des remboursements des prêts accordés par le dit fonds, en principal et intérêt, iii) le prélèvement d'un point sur le taux d'intérêt relatif réescompte auprès de la BC des Crédits de campagnes, de financement des exportations et de stockage des huiles, contractés par l'ONH, iv) un prélèvement sur les ressources du fond de soutien de l'HO créée par le décret de 2-10-1949.

campagne, il fonctionne comme garant pour les oléiculteurs. Après la libéralisation de la collecte de l'huile d'olive, cette procédure de fixation des prix a été supprimée.

- Après 1994, un désengagement de l'Etat et une libéralisation de la collecte et de l'exportation sont enregistrés. L'intervention gouvernementale se limite à la réalisation d'études, la recherche, la formation, la vulgarisation, le soutien à travers les crédits et les subventions.
- Lors du Conseil Ministériel du *1^{er} avril 1998* : Prise des mesures suivantes :
 - Création d'un conseil nationale consultatif de l'huile d'olive en vue d'une plus grande coordination et consultation entre les différents intervenants.
 - Création d'un Fonds spécialisé de développement oléicole(FSDO), qui propose des financements destinés à encourager l'extension des superficies oléicoles
 - Prix du Président de la République pour les meilleurs producteurs d'olives
 - Prise en considération des charges de production dans la mise à prix de l'huile
 - Soutien aux producteurs lors des conditions difficiles
- En 1998, la création d'un conseil national oléicole, pour assurer une meilleure coordination entre les différents intervenants (décret 98-1935 du 2/10/1998).
- Ainsi, à partir de 1998, les opérateurs privés ont été autorisés à collecter et à exporter l'huile d'olive tunisienne. L'ONH a conservé, cependant, le monopole d'exportation dans le cadre du contingent avec l'Union Européenne.
- Décret n° 2001-1523 du 25 juin 2001 : modifiant le décret n° 94-1166 du 23 mai 1994, fixant les conditions de commercialisation des huiles alimentaires. Ce décret a autorisé les exportateurs privés à exporter l'huile d'olive conditionnée et biologique dans le cadre du contingent, à raison de 4000 Tonnes par an dans une première étape. Dans une seconde étape en 2005, ce plafond a été supprimé.

🌿 **En 2000**, la Tunisie a bénéficié d'une exonération totale des droits de douanes (NPF) pour les exportations réalisées dans le cadre du contingent qui s'élève³¹ à 56 700 (depuis 2005) tonnes et du régime de TPA. Elles n'ont cependant pas réduit

³¹Ces exportations vers les pays de l'Union Européenne se font dans le cadre de l'Accord d'Association signé entre la Tunisie et l'Union européenne qui autorise des prélèvements préférentiels sur les exportations de l'huile d'olive dans les limites d'un contingent équivalent à 46000 T/an. Ces préférences accordées par l'UE dans le cadre du contingent se traduisent par un prélèvement préférentiel équivalent à 5,5% du prélèvement ordinaire.

La Tunisie a eu droit à ce contingent préférentiel d'exportation à l'UE de 46000 T jusqu'à novembre 2000. Ce contingent était ensuite augmenté à 50000 T/an puis à 56 700 T/an en quatre ans selon des plafonds mensuels comme suit : Janvier et février 1000T, mars 4000 T, avril 8000 T et de mai à octobre 10 000 T.

les prélèvements assez élevés appliqués aux exportations en régime normal. De ce fait, les exportations tunisiennes d'huile d'olive sont réalisées uniquement dans le cadre du régime de trafic de perfectionnement actif et du contingent

🕒 **En 2002 :** Décret n° 2002-1496 du *19 juin 2002* : fixant les conditions de l'arrachage ou l'abattage des oliviers.

🕒 **De 2002 à 2011 :** Libéralisation totale du secteur. L'ONH élimine le système de déclenchement des prix en début de la campagne en 2002 ce qui a généré une augmentation des prix de l'HO. Mais suite à la crise économique et financière survenue en 2008, la filière HO rencontrait des problèmes de commercialisation ce qui a causé une chute des prix de vente de l'HO.

- A partir de 2003 et suite à une décision du conseil interministériel, les exportateurs ont été autorisés à exporter de l'huile d'olive biologique et conditionnée dans le cadre du contingent sans limite de quantité.
- Le décret N°2005-2177 du *9 août 2005* (fixant les conditions de commercialisation des huiles alimentaires) a permis aux intervenants privés d'exporter sans plafond de l'huile d'olive conditionnée et de l'huile d'olive biologique dans le cadre du contingent tarifaire avec l'Union Européenne dans la limite du quota autorisé.
- En 2005 : la création d'un fonds de promotion de l'huile d'olive conditionnée (FOPROHOC). Loi de Finances 2006, dans ses articles 37, 38 et 39.
- Décret n° 2006-2095 du *24 juillet 2006*, fixant les modalités d'intervention et de fonctionnement du fonds de promotion de l'huile d'olive conditionnée. Art. 7. - Il est créé un conseil consultatif auprès du ministre chargé de l'industrie appelé «Conseil Tunisien de l'Huile d'Olive Conditionnée».
- Arrêté du ministre de l'Industrie du *31 Octobre 2006*, fixant les conditions techniques et sanitaires minimales exigibles dans les huileries.
- Arrête du *26/05/2008* : (Ministre de l'industrie, de l'énergie et des petites et moyennes entreprises, du ministère du commerce et de l'artisanat, du MARHP et du ministre de la santé publique) fixant les catégories, caractéristiques et les conditions de conditionnement, d'emballage et d'étiquetage des huiles d'olive et des huiles de grignons d'olive.
- Décret n° 2009-3726 du *14 décembre 2009*, portant réglementation de la cueillette et du transport des olives.

- Décret no 2012-2946 du 27 novembre 2012 : fixant les opérations d'interventions³² du fonds pour le développement du secteur de l'oléiculture et les formes et conditions d'octroi de ses aides

🕒 **A partir de 2012** : L'ONH décide de déclencher un prix d'intervention de 2,8 DT par kg pour l'huile lampante et de 3,2 DT par kg pour l'huile extra-vierge pour remédier aux problèmes de commercialisation et à la chute des prix constatée. L'intervention étatique dans la filière huile d'olive a évolué au fur et à mesure de la libéralisation économique notamment avec le désengagement total de l'Etat. En effet, après une phase de contrôle de la collecte et des exportations à travers l'ONH, le rôle de l'Etat se limite à l'octroi des différentes mesures d'encouragement et de soutien et cela à travers une panoplie d'établissements publics.

🕒 Décret n° 2012-2946 du 27 novembre 2012, fixant les opérations d'interventions du fonds pour le développement du secteur de l'oléiculture et les formes et conditions d'octroi de ses aides.

🕒 Décret no 2013-1308 du 26 février 2013 : fixant les conditions et les modalités de gestion des margines provenant des huileries en vue de leur utilisation dans le domaine agricole.

🕒 **En 2015** : La Commission européenne propose d'offrir unilatéralement, jusqu'à la fin de l'année 2017, un contingent tarifaire annuel à droit nul de 35 000 tonnes pour les exportations d'huile d'olive de la Tunisie vers l'Union, outre le contingent de 56 700 tonnes déjà prévu dans l'accord d'association UE-Tunisie³³. Le contingent proposé par la Commission sera mis à disposition pour une période de deux ans, du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2017, et sera ouvert lorsque le contingent tarifaire en franchise de droit actuel de 56 700 tonnes, inscrit dans l'accord, sera épuisé.

Le tableau suivant résume la trajectoire précédemment exposée et identifie quatre grandes périodes de politiques commerciales de l'huile d'olive en Tunisie.

³²La liste des opérations d'intervention du fonds est fixée : 1- Opérations entièrement subventionnées sur le fonds : - arrachage de vieux oliviers sur bons sols en vue de leur replantation, - taille de rajeunissement. 2- Opérations donnant lieu au bénéfice de prêts et subventions sur le fonds : - création de nouvelles plantations, en sec, d'oliviers à huile ou à table, - création de nouvelles plantations, en intensif ou en irrigué, d'oliviers à huile ou à table, - destruction du chiendent, - acquisition de matériel agricole spécifique aux oliviers à l'exception des tracteurs. 3 - Opérations donnant lieu au bénéfice de prêts à court terme sur le fonds : - entretien des olivettes (fertilisation, taille et labours).

³³Les relations commerciales entre l'UE et la Tunisie sont régies par l'accord euro-méditerranéen d'association, signé en 1995, qui prévoit un contingent annuel à droit nul de 56 700 tonnes. L'accord a jeté les bases de la création d'une zone de libre-échange et prévoit une libéralisation progressive dans le domaine agricole. La Tunisie et l'Union engageront, en octobre 2015, des négociations en vue d'établir un accord de libre-échange approfondi et complet (ALEAC), prévoyant notamment la poursuite de la libéralisation réciproque des échanges de produits agricoles.

Tableau n° 8 : Les quatre grandes périodes de politiques commerciales de l'huile d'olive en Tunisie

Etapes	Textes juridiques	Politique/Décisions
1956	Indépendance	
I- Politique libérale		Prix fixés par l'offre et la demande Marché contrôlé par une minorité d'industriels et d'exportateurs
1962	Création de l'ONH, Décret – Loi n°62-24 du 30 Août 1962ratifié le 27 Novembre 1962 par la loi n° 62-61	
II- Intervention et contrôle de l'Etat		Politique libre avec un contrôle étatique à travers l'ONH qui opère dans la filière avec la minorité d'industriels et d'exportateurs existants
	1967 ; Décret n°68-19 du 25 Janvier 1968	
		La commercialisation à travers l'UCCO ; (Institution du monopole de l'UCCO et de l'ONH)
	1970 Réorganisation de l'ONH Décret-loi n°70-13 du 16/10/1970	
		Monopole ONH, Régulation du marché : Prix administrés à tous les niveaux
	1987Accord UE quota d'exportation 46 000 T	
1994	Fin du Monopole ONH, Loi n°94-37 du 24 février 1994	
III- Libéralisation raisonnée		Libéralisation du marché, avec régulation par l'ONH : Fixation des prix la veille de chaque campagne
	2001	Quota d'exportation UE 50 000 T
2002	Décret n° 2001-1523 du 25 juin 2001	
IV- Libéralisation totale		- Elimination du système de déclenchement des prix au début de la campagne - Libéralisation totale du marché
	2005	Quota d'exportation UE 56 700 T
	2012	L'ONH déclenche un prix d'intervention 2,8 DT/Kg huile lampante et 3,2 DT extra vierge
	2016	Un contingent tarifaire annuel à droit nul de 35 000T pour les exportations d'HO vers l'UE pour 2016 et 2017.

1.3.2. Cadre institutionnel et dispositif de pilotage

L'Etat met en œuvre tous les avantages ci-dessous (2.2.1) explicités à travers plusieurs organismes et institutions dont nous citons la fédération nationale de l'agroalimentaire FNAA, le centre technique de l'agroalimentaire CTAA, le centre technique de l'emballage et du conditionnement PACKTEC, le centre sectoriel de formation en industrie

agroalimentaire CSFIA, le centre de promotion des exportations CEPEX, l'agence de promotion de l'industrie API, l'agence de promotion des investissements agricoles APIA, l'office national de l'huile ONH, etc.

Les institutions mises en œuvre pour encadrer la filière H.O. et soutenir les différents acteurs sont nombreuses mais ne disposent pas d'un mécanisme ou d'un processus de coordination capable de renforcer les interventions individuelles.

L'Institut de l'Olivier (IO). Créée³⁴ en 1981 est chargé d'effectuer les missions ci-après :

- Organiser et exécuter toutes actions de recherche, visant l'amélioration de la production et de la productivité du secteur oléicole à l'échelle nationale et des arbres fruitiers dans les zones semi-arides ;
- Réaliser des études techniques et économiques se rapportant aux deux secteurs susvisés ;
- Contribuer à la mise au point de toute stratégie de développement de l'oléiculture à l'échelle nationale et de l'arboriculture fruitière en zones semi-arides ainsi que des plans de développement et de promotion de ces deux secteurs ;
- Assurer en collaboration avec les services concernés du Ministère de l'agriculture et les organismes professionnels, la diffusion et la valorisation des résultats de ses recherches ainsi que la mise en œuvre d'actions de vulgarisation et de démonstration des techniques mises au point.

L'Office national de l'huile (ONH). Créé en 1962, ses missions actuelles consistent à :

- Assurer la coordination entre les différents maillons en incitant les oléiculteurs, les oléifacteurs et les exportateurs à s'y intégrer pour un meilleur développement du secteur.
- Faciliter la concertation entre les professionnels et l'administration.
- Assurer la régulation du marché en se basant sur les mécanismes appropriés et ce en coordination avec les opérateurs privés et les structures professionnelles et administratives concernées.
- Inciter à la promotion de la qualité de l'huile d'olive et à sa commercialisation par l'intégration des professionnels à l'évolution scientifique et technologique.
- Assurer le développement des exportations de l'huile d'olive en coordination avec tous les intervenants dans la filière. « *Toutes les huiles d'olives tunisiennes exportées, sont systématiquement analysées afin de vérifier leur authenticité et leur conformité aux normes internationales en vigueur* »
- Collecter, analyser, diffuser et archiver les informations, se rapportant au secteur.

³⁴Loi n° 81-100 du 31 décembre 1981

L'ONH est représenté dans les principales zones de production. Les centres sont implantés à Tunis pour couvrir la région du Nord, à Sousse pour couvrir le Sahel, à Kairouan pour le centre de pays, à Sfax pour la région de centre sud et à Zarzis pour couvrir le Sud.

Le Centre technique de l'emballage et du conditionnement(PACKTEC). Créé en 1996, pour servir le secteur de la transformation des produits alimentaires. Dans le domaine de l'huile d'olive le PACKTEC :

- Assure la promotion de l'huile d'olive tunisienne en bouteille.
- Administre le Fonds de promotion de l'huile d'olive conditionnée(FOPROHOC³⁵).

Les programmes du FOPROHOC concernent le ciblage des marchés-clés, l'adaptation des emballages aux exigences du marché, le développement des marques de commerce et la création de labels de qualité.

Tous les producteurs d'huile d'olive versent une contribution (prélèvement de 0,5 % sur les exportations d'huile d'olive en vrac) au Fonds pour qu'il assure la promotion des ventes.

Le Centre de promotion des exportations (CEPEX).Il dispose de dix bureaux de représentation sur les principaux marchés à l'export avec l'objectif de promouvoir les exportations tunisiennes. Le CEPEX cherche à assurer la promotion de l'exportation d'huile d'olive conditionnée.

Deux types de subventions sont proposés aux exportateurs afin de promouvoir et d'améliorer leurs stratégies sur environ 70 marchés cibles :

- Celles du Fonds de promotion des exportations (FOPRODEX).
- Celles du Fonds d'accès aux marchés d'exportation (FAMEX).

Le FOPRODEX fournit 20 à 80 % du budget de l'activité envisagée, 30% sous forme de subvention et 50 % sous forme de prêt remboursable en trois ans avec une année de grâce et à un taux d'intérêt équivalent au taux du marché.

Le FAMEX, complète le FOPRODEX. Il propose des subventions à hauteur de 70 %, plafonnées à 10 000 dinars, pour financer le coût de réalisation d'un plan marketing à l'export.

Le comité de suivi de la campagne oléicole, créée en 1995, regroupe les représentants de toutes les institutions et direction chargées du développement de la filière huile d'olive et ce en vue d'assurer le bon fonctionnement des différentes structures de production, de trituration, de conditionnement et de commercialisation.

Le conseil national consultatif de l'HO, créée en 1998, en vue d'une plus grande coordination et consultation entre les différents intervenants tout en insistant sur la

³⁵Créé en 2006 par le Ministère de l'industrie et de la technologie, il a pour objectif de contribuer au développement des exportations de l'industrie alimentaire au moyen de la création de structures de distribution et d'actions de promotion dans les pays cibles, ainsi que de sensibiliser le public aux labels commerciaux.

nécessité d'activer les mécanismes d'intervention dans le cadre du fond spécial de développement oléicole et du renforcement de rôle fondamental de l'ONH dans l'encadrement des petits agriculteurs et dans la collecte de la production d'huile.

La Chambre Nationale Syndicale des Exportateurs d'Huile d'Olive (CNSEHO) est l'une des importantes structures relevant de l'UTICA. Elle regroupe 90 membres dont 40 exportateurs qui réalisent plus de 90% des exportations de la Tunisie.

La chambre a entamé ses activités en 1995 pour encadrer les exportateurs et a fait de la promotion des exportations de l'huile d'olive conditionnée ou en vrac son objectif essentiel.

Fonds pour le développement du secteur de l'oléiculture crée en 1988 et dont les opérations d'interventions et les formes et conditions d'octroi de ses aides ont été redéfini par le décret n° 2012-2946 du 27 novembre 2012.

Les actions d'intervention du fonds sont :

- 👉 Opérations entièrement subventionnées sur le fonds :
 - Arrachage de vieux oliviers sur bons sols en vue de leur replantation,
 - Taille de rajeunissement.
- 👉 Opérations donnant lieu au bénéfice de prêts et subventions sur le fonds :
 - Création de nouvelles plantations, en sec, d'oliviers à huile ou à table,
 - Création de nouvelles plantations, en intensif ou en irrigué, d'oliviers à huile ou à table,
 - Destruction du chiendent,
 - Acquisition de matériel agricole spécifique aux oliviers servant à la cueillette, la taille, la conservation et la protection sanitaire et végétale des oliviers et matériel de valorisation des produits de l'olivier à l'exception des tracteurs.
- 👉 Opérations donnant lieu au bénéfice de prêts à court terme sur le fonds :
 - Entretien des olivettes (fertilisation, taille et labours).

Le fonds de promotion de l'huile d'olive conditionnée (FOPROHOC), crée en 2005 par la loi de Finances 2006, dans ses articles 37, 38 et 39.

Le fonds est destiné au financement des opérations visant l'encouragement de la production et de la commercialisation de l'huile d'olive conditionnée.

Il est financé par : i) une taxe égale à 0,5% de la valeur en douane à l'exportation d'huile d'olive non conditionnée. Est considérée huile d'olive non conditionnée (exportée dans des conteneurs dont la contenance est supérieure à 5 litres, ii) les dons et subventions des personnes physiques et des personnes morales et iii) toutes autres ressources qui peuvent être affectées au profit du fonds conformément à la législation en vigueur.

1.3.3. Les incitations et les soutiens publics

Le soutien des activités de la filière se fait à travers différentes mesures : des avantages communs et spécifiques (des encouragements à l'exportation, des avantages pour le

développement régional et agricole, des avantages pour le développement de la recherche, des encouragements aux nouveaux promoteurs, des incitations fiscales, etc.).

Les avantages communs s'articulent autour du dégrèvement fiscal dans la limite de 35% des bénéfices ou des revenus nets soumis à l'impôt, du régime de l'amortissement dégressif au titre du matériel et des équipements de production, l'exonération des droits de douane et des taxes d'effet équivalent et paiement de TVA pour les équipements importés et la suspension de la TVA pour les équipements fabriqués localement.

Les avantages spécifiques à l'exportation sont des avantages fiscaux ou financiers. Plusieurs fonds d'encouragement des exportations existent : le FAMEX (fonds d'accès aux marchés extérieurs qui a deux volets commercial et marketing confié au CEPEX), le FOPROHOC (fonds de promotion de l'huile d'olive conditionnée confié au PACKTEC) et le FOPRODEX (fonds de promotion des exportations) qui porte sur le volet du transport et qui est confié aussi au CEPEX.

Les avantages spécifiques liés au développement régional portent sur des primes d'investissement, des primes au titre de participation de l'Etat aux dépenses d'infrastructure, des prises en charges de la cotisation patronale au régime légal de la sécurité sociale et des incitations fiscales.

Les avantages spécifiques liés au développement agricole s'expriment au niveau des primes d'investissement, des primes d'études et des avantages fiscaux.

Les avantages spécifiques liés à la promotion de la technologie et de la recherche développement se concrétisent par la prise en charge totale ou partielle de l'Etat des dépenses de formation et de la cotisation patronale au régime légal de sécurité sociale.

D'autres avantages sont accordés aux nouveaux promoteurs et aux PME : participation maximale au capital sur les ressources des SICAR et du FOPRODI (fonds de promotion et de décentralisation industrielle), primes d'étude et d'assistance technique, prime d'investissement, prime au titre des investissements immatériels, primes au titre des investissements technologiques prioritaires, prise en charge du prix du terrain ou du bâtiment industriel, prise en charge des cotisations patronales au régime légal de la sécurité sociale (APIA 2016).

1.3.4. Politique agricole et oléicole en Tunisie

Le plan de développement quinquennal est en cours de finalisation mais les grandes lignes sont déjà tracées pour la période allant de 2016 à 2020. Les institutions en charge du développement, de la planification et de la mise en place des politiques ont assigné au sous-secteur **les objectifs suivants** :

- L'accroissement de la production d'huile d'olive pour atteindre le niveau moyen de 230 mille tonnes en 2020, soit une augmentation de 25% par rapport à la moyenne de la dernière décennie.
- L'exportation moyenne de 170 mille tonnes d'huile d'olive exportée à l'horizon de 2020, avec une consommation moyenne interne de l'ordre de 60 mille tonnes par an.

- L'expansion des plantations d'olivier de 100 mille hectares dont 25 mille hectares en irriguée.
- L'augmentation de la valeur ajoutée des exportations d'huile d'olive à travers le conditionnement et la diversification des huiles exportées à hauteur de 20 mille tonnes par an.

Pour la concrétisation de ses objectifs le plan prévoyait les mécanismes et les mesures suivants :



Amélioration de la production et de la productivité :

- Engager des procédures opérationnelles pour le renouvellement de vieilles plantations d'oliviers des zones traditionnelles de production du Sahel et de Sfax grâce à l'augmentation de la subvention d'investissement pour les projets de rajeunissement des plantations d'olivier de 20% actuellement à 50% pour toutes les composantes du projet,
- Préparation et mise en œuvre d'un programme spécifique **visant l'amélioration de la productivité des oliveraies du Nord.**
- La continuation du programme de plantation d'olivier dans les périmètres irrigués.
- La mise en œuvre du programme de **valorisation des oliveraies des zones forestières du Nord.**
- La préparation et la mise en œuvre des programmes d'irrigation d'appoint pour valoriser les eaux disponibles.
- Renforcer la compétitivité de notre production par l'adoption de nouvelles techniques intensives de production et le recours aux dernières innovations technologiques.
- Assurer les meilleures conditions pour la réussite des nouvelles plantations et la meilleure valorisation du potentiel génétique oléicole du pays.
- Soutenir les programmes de recherche-développement, formation et vulgarisation du secteur oléicole.



Amélioration de la qualité des huiles et la valorisation du produit

- Développement des labels de qualité pour l'huile d'olive (AOC, IGP, ...) pour créer plus de valeur ajoutée et diversifier les exportations de l'huile d'olive tunisienne.
- Diversification des huiles tunisiennes à travers la promotion des variétés autochtones et de leurs spécificités et l'augmentation de leurs parts dans les nouvelles plantations.



Exportation des huiles d'olive Tunisiennes

- Introduire quelques amendements aux conditions d'exportation de l'huile d'olive tunisienne dans le sens de l'engagement plus professionnel des exportateurs à travers :

- La révision du cahier des charges des exportateurs d'huile d'olive
- Application des clauses techniques relatives aux unités d'exportation
- Révision du quota d'exportation et de sa distribution dans le temps, accordé à la Tunisie dans le cadre de l'accord de partenariat avec l'UE.
- Adoption des technologies, de l'innovation et de la communication moderne dans les domaines de la commercialisation de l'huile d'olive



Financement du secteur

- La révision périodique des crédits autorisés par ha d'olivier pour suivre le rythme d'évolution des coûts de production.
- Instaurer des mécanismes de financement des projets spécifiques et de développement à travers le fond de promotion du secteur tout en élargissant ses interventions pour soutenir les producteurs dans les actions comme le rajeunissement des plantations et la réduction de l'impact de la sécheresse.
- Création d'une taxe parafiscale sur la production d'huile d'olive qui sera prélevée sur les ventes d'huile au niveau des huileries.



La restructuration du secteur oléicole :

- Promouvoir l'organisation et la restructuration des différents intervenants dans le système en encourageant les GDA, les SMSA, ou toutes autres formes de regroupements qui améliorent la capacité de négociation et de positionnement sur le marché mondial à travers la compression des coûts de production et l'amélioration de la compétitivité du produit.
- Redistribution des rôles entre les différents acteurs du secteur, en mettant l'accent sur la poursuite du rôle fondamental de l'ONH dans l'encadrement des petits agriculteurs en parallèle avec la redéfinition de ces attributions pour suivre l'évolution du développement du secteur.
- Dynamiser le Conseil oléicole national, qui représente un organe consultatif composé des représentants des structures concernées par la gestion du secteur et qui peut suggérer des mesures qu'elle juge appropriée.
- Création d'un observatoire d'information au niveau de tous les maillons de la filière (production, transformation, conditionnement et commercialisation) pour générer les informations nécessaires à la prise de décision.

L'élaboration du plan quinquennal de développement économique et sociale (2016-2020) a permis d'identifier six grands projets spécifiques dont deux des plus importants sont prévu pour le Nord du pays comme le montre le tableau 9 suivant :

Tableau n° 8 : Les nouveaux projets oléicoles prévu dans le cadre du plan 2016-2020

Projets	Prévisions du plan (2016-20)	Coût prévisionnel en Mille DT	Dont contribution de l'Etat
i. Création de nouvelles plantations irriguées	25 000 ha	137 500	53 125
ii. Rajeunissement des vieilles plantations (Arrachage et remplacement avec de jeunes plantations)	25 000 ha	43 750	21 875
iii. Amélioration de la productivité des oliveraies du Nord ○ Nord-Est -40 000/78 000 ha ○ Nord-Ouest -60 000/124 500 ha	202 500 ha	195	195
iv. Création de nouvelles plantations de variétés tunisiennes sélectionnées	10 000 ha	2 812,5	1406,25
v. Irrigation complémentaire des plantations oléicoles	25 Million de pieds	750 000	150 000
vi. Création de nouvelles plantations dans les gouvernorats du Nord ○ Nord-Est - 11 000 ha ○ Nord-Ouest - 39 000 ha	50 000 ha	87 500	57 500
Total		1 021 757,5	284 101,25

L'investissement global durant les cinq années du plan s'élèveront à 1022 Million de Dinars dont 284 MD sous formes de primes et d'incitations diverses. Il est à noter que le projet « Irrigation complémentaire des plantations oléicoles » nécessitera la mobilisation de toutes les parties prenantes pour assurer cette opération de grande envergure qui consiste à faire bénéficier annuellement cinq millions de pieds d'olivier³⁶ de trois irrigations complémentaires.

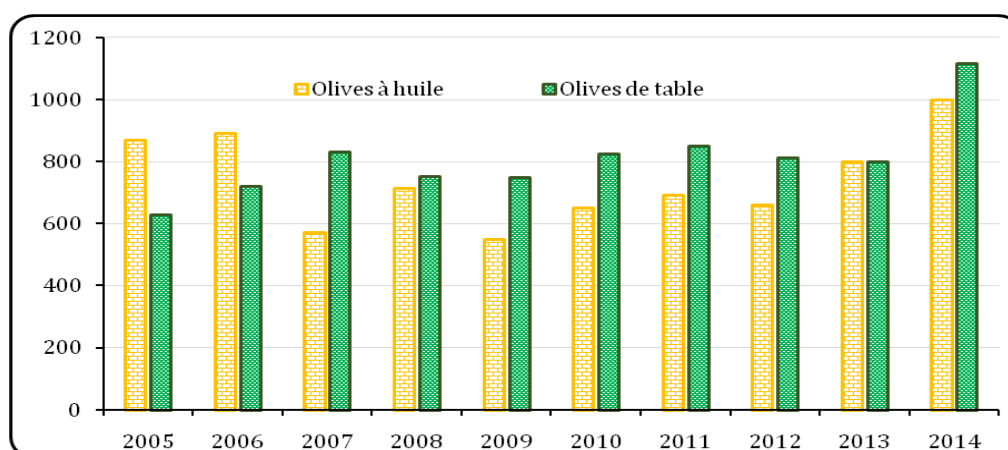
1.3.5. Les prix des olives et des huiles d'olive

Les données officielles disponibles qui renseignent sur le prix à la production moyen annuel des d'olives à huile et des olives de tables en Tunisie sont celles publiées par la DGEDA au niveau de l'annuaire des statistiques agricoles.

Une autre source « marché municipal de Gremda » dans la région de Sfax fournit des informations supplémentaires sur les variations intra et inter-annuelles du prix des olives. Toutefois, les enregistrements au niveau de ce marché ne renseignent que sur le prix minimum et le prix maximum journalier d'olives selon l'origine (Sfax, Sahel, Centre, Sud et Nord) mais n'indiquent pas les quantités vendues à ces prix. Elles ne permettent pas de calculer les prix de vente moyens journaliers, mensuels et annuels des olives à huile.

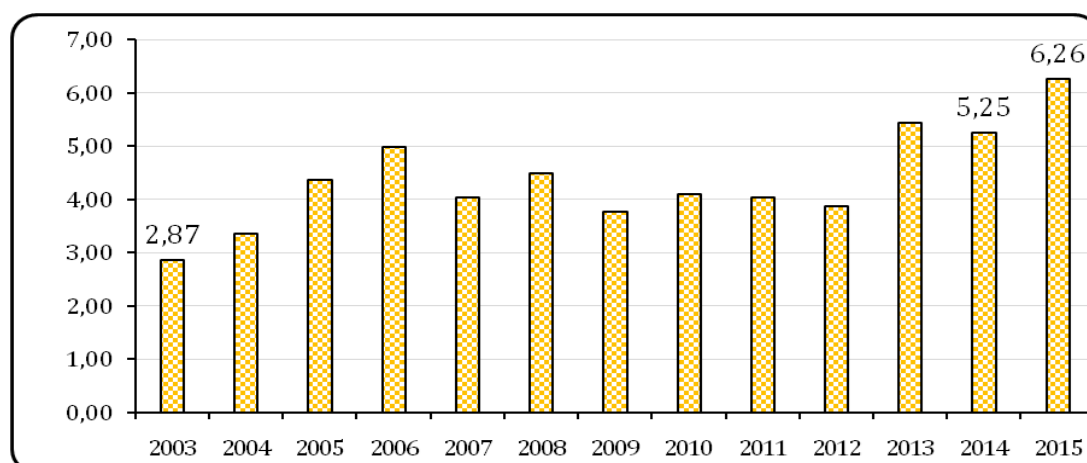
Le tableau suivant donne l'évolution des prix moyens estimés par la DGEDA pour l'olive à huile et l'olive de table.

³⁶ 10% des oliveraies en production des gouvernorats du centre et du sud du pays.

Graphique n° 14 : Evolution des prix moyens d'olives à huile et d'olives de table en DT/T

Source : Annuaire Statistique 2014, DGEDA, MARHP

Les prix à l'exportation de l'huile d'olive (prix courants moyen FOB, toutes destinations et toutes qualités confondues) perçus par l'ONH et par les exportateurs privés sur le marché mondial ont progressé par suite de l'augmentation de la demande mondiale et de l'amélioration de la proportion des huiles de qualité super extra et extra, qui se vendent à des prix supérieurs à ceux des autres qualités, dans les exportations totales. Ce prix a atteint 6.26 DT/Kg en 2015 (Voir graphique suivant). En 2016 environ 20 000 T d'huile conditionnée exportées ont rapporté 175 MD soit 8,75 DT/Kg.

Graphique n° 15 : Evolution des prix moyens d'export d'une tonne d'huile d'olive en DT/T

Source : Annuaire Statistique 2014, DGEDA, MARHP

II. DIAGNOSTIC de la filière oléicole dans la région du Nord-Ouest

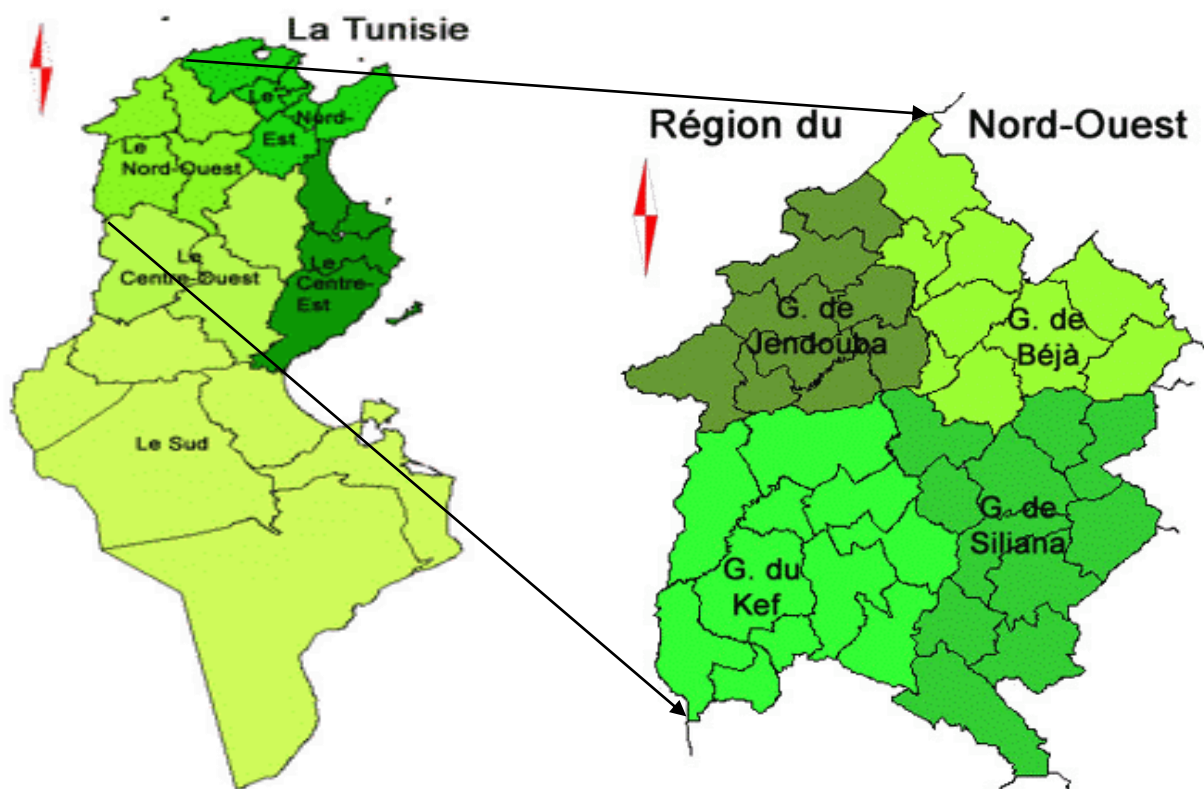
2.1 Le milieu naturel et l'agriculture du Nord-Ouest

Le Nord-Ouest, zone d'intervention de l'ODNO est constituée des gouvernorats de Béja, Jendouba, Le Kef et Siliana. La superficie totale est de 16565 Km² ce qui représente 10,2% de la superficie de la Tunisie.

La population totale est estimée en 2014 à 1,17 Million d'habitants correspondant à 10,7% de la population totale du pays. Le taux de croissance démographique est en deçà de la moyenne nationale ce qui réduira la part de la population de la zone à seulement 10,6% de la population totale en 2024. Le taux d'urbanisation est estimé à 38% bien en dessous de la moyenne nationale de 66,5% ce qui montre l'importance que revêt le développement rural.

La zone est limitrophe avec l'Algérie (262 Km) à l'ouest et jouit d'une zone côtière sur la méditerranée de 51 km de long. (Voir carte de localisation)

Figure n° 2 : Carte de localisation de la région du Nord-Ouest



Sur le plan des ressources, la zone abrite les plus grands barrages du pays (Barbara, Sidi Salem, Siliana, Mellègue, ...) et bénéficie de conditions climatiques favorables³⁷ aux cultures céréalières dans les plaines et à l'élevage dans les zones de relief. Elle correspond aux étages bioclimatiques humides et sub-humides en partie et semi-aride en grande partie. La superficie des forêts de la zone représente plus de 40% des zones classées forestières à l'échelle du pays³⁸.

Si la superficie totale de la zone représente seulement 10% du territoire national, la région accapare 22% de la superficie des terres labourables du pays comme le montre le tableau 10 suivant.

Tableau n° 9 : Répartition de la superficie totale par gouvernorats en 1000ha

	Superficie Totale	S. A. Utile	Terre labourable	Forêts et Parcours	Incultes
Béja	374,0	341,0	252,4	88,6	33,0
Jendouba	310,2	299,4	168,7	130,7	10,9
Le kef	508,1	483,3	358,6	124,7	24,8
Siliana	467,0	431,1	313,0	118,1	35,9
Nord-Ouest	1659,3	1554,7	1092,6	462,1	104,6
Tunisie	16361		4920		
%	10%		22%		

Source : CRDAs/ODNO

De même les superficies irriguées sont de l'ordre de 94 190 ha ce qui représente 19 % de la superficie totale irriguée à l'échelle nationale comme le montre le tableau suivant.

Tableau n° 10 : Répartition de la superficie irrigable par gouvernorat et par statut

	Superficie irrigable en Ha		
	Publique	Privée	Total
Béja	17 910	5 580	23 490
Jendouba	36 880	2 330	39 210
Le kef	4 980	11 200	16 180
Siliana	9 550	5 760	15 310
<i>S/T Nord-Ouest</i>	<i>69 320</i>	<i>24 870</i>	<i>94 190</i>
Tunisie	252 920	236 790	489 710
Part de la zone en %	27%	11%	19%

Source : Enquête des périmètres irrigués 2014, DGEDA ; MARHP

Les ressources hydrauliques mobilisées de la région du Nord-Ouest sont de l'ordre de 1410 millions de mètres cubes soit 82% des ressources hydrauliques mobilisables qui

³⁷ Etages bioclimatiques : Humide ; pluviométrie > 800 mm, Sub-humide ; précipitations entre 600 et 800 mm , Semi-aride supérieur et moyen ; précipitation entre 400 et 600 mm.

³⁸ Région du Nord-Ouest ; Richesses... Opportunités ; ODNO

sont de l'ordre de 1716,1 millions de mètres cubes. Le tableau suivant montre que c'est au niveau du gouvernorat du Kef que le pourcentage de mobilisation reste le plus faible.

Tableau n° 11 : Taux de mobilisation des ressources hydrauliques par gouvernorat

	Ressources mobilisées en Mm³	Ressources mobilisables en Mm³	Taux de mobilisation en %
Béja	561,0	563,2	99
Jendouba	502,0	653,0	77
Le Kef	192,2	331,0	58
Siliana	154,8	168,9	92
Nord-Ouest	1 410,0	17161,1	82

Source : ODNO ; 2014

Le secteur agricole est un secteur clé de par sa contribution à la production nationale qui est de l'ordre de 55% pour les céréales, 60% pour les légumineuses, 40% pour les viandes rouges, 30% du lait et 18% des produits maraichers.

L'activité élevage a une place importante dans les systèmes de productions. L'intégration de l'élevage dans les exploitations agricoles est favorisée par les assolements céréales-fourrages qui prédominent dans la zone. L'effectif des ovins frôle le tiers de l'effectif national et les bovins de race locale et croisée représentent 52 % de l'effectif global encouragés par la nature des parcours forestiers riches et quasi-permanents. (Voir tableau 13 suivant).

Tableau n° 12 : Répartition du cheptel par gouvernorat

	Bovin		Caprin	Ovin	Ruches	
	Local/croisée	R. pure			Modernes	Tradition.
Béja	31 900	19 600	19 800	220 000	9 600	400
Jendouba	000 40	22400	000 52	140000	13000	800
Le Kef	11 810	4 150	23 061	343 460	7 597	2 537
Siliana	19 000	4 500	55 000	367 000	9 536	747
Total	102 710	50 650	149 861	1 070 460	39 733	4 484
National	197 900	239630	692 000	3889000	235000	5 000
%	52%	21%	22%	28%	17%	90%

Sources : CRDA-OEP, 2014

Les niveaux des performances sont loin d'atteindre le potentiel de production ce qui est due à plusieurs contraintes dont particulièrement : la petite taille de l'exploitation, le niveau de technicité des agriculteurs qui est encore à un niveau modeste et la capacité de financement limitée des exploitants agricoles³⁹.

³⁹Taïeb Bel Hadj ; Etude de reformulation concertée du programme de mise à niveau des exploitations agricoles-Tunisie 2015 -

La citation suivante extraite de l'article *Problématique du développement du Nord-Ouest tunisien*⁴⁰ paru en 1986 reste d'actualité. « Bien que la stratégie du développement du Nord-Ouest doive être multisectorielle, l'intensification et la diversification des systèmes de culture ainsi que la valorisation de la production agricole et la promotion de la paysannerie constituent l'épine dorsale du développement et de l'aménagement du territoire du Nord-Ouest. En effet, l'intensification d'une richesse existante permet, grâce à l'amélioration de la production et de sa valorisation (système de prix, transformation, etc.), de favoriser l'épargne familiale, celle des entreprises agricoles, et l'induction d'un développement urbain et industriel grâce au transfert en provenance du secteur agricole à l'image de ce qui se passe dans le Cap Bon ».

2.2. Place de l'oléiculture

L'oléiculture, sans être l'activité phare de la région, constitue une filière d'avenir pour plusieurs raisons dont la plus importante est la capacité de cette culture de jouer plusieurs rôles à la fois.

Mis à part, la valeur du produit, huile d'olive qui jouit d'une demande nationale et internationale de plus en plus affirmée⁴¹, l'oléiculture joue un rôle important dans la protection des sols des zones menacées.

Les techniques culturales sont bien connues de la paysannerie et les modes de conduite ne sont pas très contraignants pour les pluriactifs. L'espèce s'adapte là où la pente ne permet pas la céréaliculture et procure aux petits et moyens agriculteurs des revenus relativement stables sans l'intervention de l'état au niveau des prix.

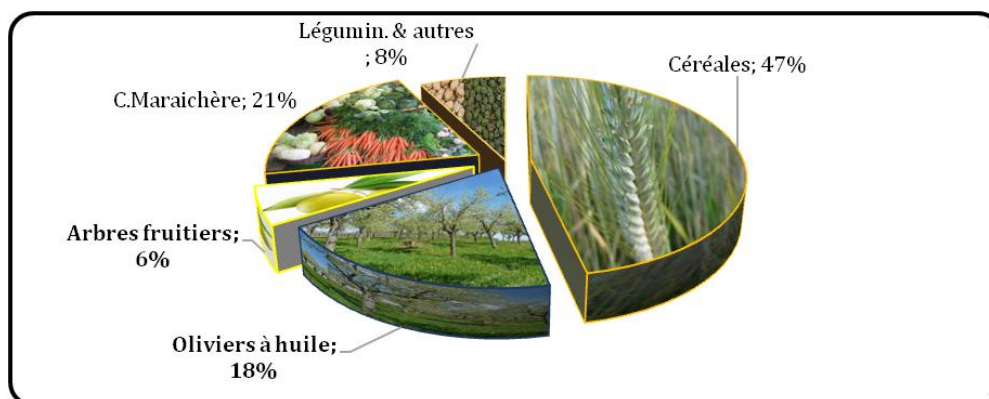
Son rôle social est indéniable au niveau de la fixation de la population, la création d'emploi, l'utilisation des sous-produits pour l'élevage (brindilles et feuilles) et la production de charbon et d'œuvres artisanales (bois de taille).

La contribution actuelle de l'olive à la valeur totale de la production agricole de la zone d'intervention d'ODNO est de l'ordre de 6% (voir graphique 16) et varie d'un gouvernorat à l'autre entre 3% pour Le Kef et 10% pour Siliana.

⁴⁰ Habib ATTIA In : Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée, n°41-42, 1986. Désert et montagne au Maghreb. pp. 264-280.

⁴¹La production et la consommation ont presque doublé et les échanges ont été multipliés par cinq au cours de la période allant de 1962 à 2010. Enjeux de la filière oléicole en Tunisie et axes de développement dans le nouveau contexte politique B. Karray ; Les notes d'analyse du CIHEAM ; N°6 6 – Avril 2012.

Graphique n° 16 : Contribution des différentes productions en pourcent de la valeur moyenne totale de la production agricole.



Source : Budgets économiques des CRDAs concernés, moyenne 2012-2013-2014

La Superficie et la structure des exploitations agricoles

Le tableau suivant présente la superficie totale par gouvernorat et par utilisation. La superficie oléicole s'élève à 166 500 ha qui représentent 15% de la superficie labourable totale de la zone d'intervention de l'ODNO. Cette valeur moyenne cache de grandes disparités entre les gouvernorats. En effet, la place de l'olivier en % de la superficie labourable varie de 9% à Jendouba jusqu'à 26% à Siliana.

Tableau n° 13 : Les terres labourables par cultures et par gouvernorat en 1000 ha

	Céréales	C. Maraichè.	Légumine.	C.fourragè.	Oliviers	Arbo.	Autres	T. laboura.
Béja	136,7	6,5	13,2	46,5	33,0	7,0	9,6	252,4
Jendouba	84,0	7,3	17,7	28,3	22,9	2,6	5,9	168,7
Le Kef	197,6	6,1	2,4	28,6	43,8	8,0	72,1	358,6
Siliana	169,5	3,0	6,0	45,5	66,8	14,7	7,4	313,0
N-Ouest	587,8	22,8	39,3	148,9	166,5	32,3	95,0	1092,6
%	54%	2%	4%	14%	15%	3%	9%	100%

Source : CRDAs/ODNO

La superficie totale plantée en olivier (en plein ou en intercalaire) dans la région du Nord-Ouest est de l'ordre de 164,57 mille ha d'après l'enquête de suivi de la campagne agricole 2013/2014. La répartition de cette superficie par gouvernorat et par mode de conduite est donnée dans le tableau 15 suivant :

Tableau n° 14 : Répartition des superficies plantées en olivier en ha

	Olive à huile	Olive de table	Oliviers + Amandiers	Oliviers + A. Fruitiers	Total	%
Béja	24 900	3 250		470	28 620	17%
Jendouba	18 000	4 000		10	22 010	13%
Le Kef	40 670	2 740	240	800	44 450	27%
Siliana	64 450	2 400	1 070	1 570	69 490	42%
N-Ouest	148 020	12 390	1 310	2 850	164 570	100%
Tunisie	1 588 620	21 980	158 450	92 160	1 861 210	
%	9,3%	56,4%	0,8%	3,1%	8,8%	

Source : Enquête de suivi de la campagne agricole 2013/2014 ; DGEDA/MARHP

Il ressort de ce tableau que le gouvernorat de Siliana est représenté par 42% des superficies oléicoles du Nord-Ouest et que cette région renferme plus de 56% de la superficie plantées en oliviers de table. L'olivier est associé avec l'amandier ou d'autres arbres fruitiers seulement sur 2,5 % de la superficie oléicole totale de la zone.

Par ailleurs, les statistiques de la DGPA relatives à la campagne 2014/2015 montrent que l'oléiculture dans le Nord-Ouest est conduite sur 98% de la superficie en pluviale et que les superficies des oliviers en production représentent 68% de l'ensemble. Les plantations jeunes couvrent 28,6% de la superficie oléicole de la zone. L'importance de l'olivieraie jeune est révélatrice d'un engouement pour l'oléiculture encouragé par les multiples projets⁴² de développement et d'aménagement dont a bénéficié la zone les deux dernières décennies.

Tableau n° 15 : Les plantations par âge et par système de production (pluvial ou irrigué)

	Oliviers à huile en pluvial (Ha)				Oliviers à huile en irrigué (Ha)				Total (Ha)
	Jeunes	En production	Sénes-centes	Sous Total	Jeunes	En production	Sénes-centes	Sous Total	
Béja	3 000	22 800	2 000	27 800	130	870	0	1 000	28 800
Jendouba	3 826	14 373	270	18 469	100	281	0	381	18 850
Le Kef	11 642	27 705	0	39 347	576	1 164	0	1 740	41 087
Siliana	26 490	41 610	3 200	71 300	96	329	0	425	71 725
N-Ouest	44 958	106 488	5 470	156 916	902	2 644	0	3 546	160 462
%	28,0%	66,4%	3,4%	97,8%	0,6%	1,6%	0,0%	2,2%	100%

Source : DGPA ; Jeunes (1 à 20 ans), En production (20 à 70 ans), Sénescente (> 70 ans)

⁴² PDAI Siliana,

2.3. Analyse par Maillon de la filière

2.3.1 Maillon production oléicole

2.3.1.1. La production d'olives à huile

La production d'olive de la région du Nord-Ouest représente en moyenne 10 % de la production totale du pays. Elle se situe à environ 90 mille tonnes d'olive. La variation de la production d'une année à l'autre est aussi prononcée que la variation à l'échelle nationale. La production de la région du Nord-Ouest, malgré la pluviométrie plus favorable, est affectée par les variations des apports hydriques étant donné les densités de plantation plus importantes et la nature marginale des sols réservés à l'olivier. Un effort doit être fait pour suivre les recommandations de la recherche concernant le travail du sol et l'entretien (taille, désherbage, cuvette, fertilisation, ...) pour remédier à ces variations et faire de la production de la région un tampon contre les grandes variations à l'échelle nationale.

Tableau n° 16 : Evolution de la production d'olive dans les quatre gouvernorats du NO

Olive	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15	Moyenne	%
Béja	17 000	23 000	55 000	50 000	33 740	25 000	33 957	37,7%
Jendouba	32 500	6 500	33 000	28 000	40 000	13 170	25 528	28,3%
Le Kef	13 500	11 000	11 500	10 000	10 233	16 100	12 056	13,4%
Siliana	21 000	12 500	14 800	15 000	8 170	40 000	18 578	20,6%
N-Ouest	84 000	53 000	114 300	103 000	92 143	94 270	90 119	100,0%
Tunisie	752 400	600 500	975 000	1 087 950	367 677	1 412 422	865 992	
%	11,2%	8,8%	11,7%	9,5%	25,1%	6,7%	10,4%	

Source : DGPA

La production d'huile est fortement corrélée avec la production d'olive. Le taux d'extraction moyen des six dernières années est de l'ordre de 18%. Il varie entre 16% et 20% selon les années et les gouvernorats. Toutefois il est à noter qu'une bonne partie de la production d'olive est triturée en dehors de la zone. Les oléifacteurs des régions du centre et de Sfax s'approvisionnent des gouvernorats du Nord-Ouest, pour optimiser le fonctionnement de leurs huileries et surtout pour faire du coupage avec les huiles du nord qui ont des caractéristiques organoleptiques appréciées par les importateurs.

La production d'huile dans la zone peut donc ne pas refléter fidèlement la production d'olive. Le taux d'extraction calculé par une simple comparaison de la production d'olive avec le volume d'huile pourrait sous-estimer le taux d'extraction réel.

Tableau n° 17 : Evolution de la production d'huile d'olive dans la région du Nord-Ouest

Huile O.	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15	Moyenne	%
Béja	3 060	4 200	8 700	10 800	6 070	4 200	6 172	37,5%
Jendouba	5 850	1 200	5 300	5 000	7 200	2 370	4 487	27,3%
Le Kef	2 430	2 000	1 800	2 000	1 840	3 200	2 212	13,4%
Siliana	4 200	2 300	2 500	3 000	1 470	8 000	3 578	21,8%
N-Ouest	15 540	9 700	18 300	20 800	16 580	17 770	16 448	100,0%
Tunisie	151 052	120 000	182 000	220 100	70 975	289 391	172 253	
%	10,3%	8,1%	10,1%	9,5%	23,4%	6,1%	9,5%	

Source : DGPA

➤ Les rendements

Les rendements oléicoles de la région sont relativement faibles. La production moyenne de 2009/10 à 2014/15 ramenée à la superficie oléicole correspondante dévoile un rendement moyen de 0,562 T/Ha. Bien que supérieur au rendement moyen national de 0,450 T/Ha pour la même période, ce rendement reste faible par rapport aux potentialités de la région du Nord-Ouest.

L'importance des plantations jeunes pourrait expliquer ce faible rendement moyen. En effet, comme le montre le tableau suivant, si on ne considère que la superficie des oliveraies en production, le rendement moyen de la région serait de 0,83 T/Ha.

Il est important de noter que les gouvernorats de Béja et Jendouba qui sont majoritairement dans l'Humide et le Sub-Humide (voir carte en annexe) sont plus arrosées et cela se répercute sur les rendements qui sont de 1,18 T/Ha pour Béja et 1,35 T/Ha pour Jendouba.

Tableau n° 18 : Les rendements moyens d'olive par gouvernorat (2010-2015)

	Superficie totale oliveraies(Ha)	Superficie oliveraies en production (Ha)	Production moyenne (T) 2010-2015	Rendement T/Ha sup. oléicole totale	Rendement T/Ha oliviers en production
Béja	28 800	23 670	33 957	1,18	1,43
Jendouba	18 850	14 654	25 528	1,35	1,74
Le Kef	41 087	28 869	12 056	0,29	0,42
Siliana	71 725	41 939	18 578	0,26	0,44
N-Ouest	160 462	109 132	90 119	0,56	0,83

Les faibles rendements sont en grande partie dus au manque d'entretien et la conduite en extensif d'une grande partie des plantations surtout localisées dans les zones marginales. Les marges de progrès sont substantielles et un effort doit être déployé pour ramener les rendements à des niveaux acceptables et en cohérence avec les conditions favorables de la zone.

➤ Structure des exploitations oléicoles

La taille des exploitations oléicoles est généralement petite (88% ≤ à 20 ha). Les exploitations dont l'activité principale est l'oléiculture et qui ont une superficie supérieure à 20 ha représentent seulement 12% en nombre comme le montre le tableau suivant :

Tableau n° 19 : Répartition des exploitations du Nord-Ouest dont l'activité principale est l'oléiculture par state de superficie

	Activité principale (Nb exploitation)						Total	% Oléicult.	
	Céréales	Maraîch.	Oléicult.	Arbo.	Elevage	Autres			
Sans terre	0	0	0	0	1747	42	1789	0%	98
0-1 ha	435	336	68	698	2959	786	5285	2%	
1-2 ha	2845	762	537	283	3229	2496	10151	12%	
2-3 ha	3760	525	813	117	3239	2198	10652	18%	
3-4 ha	3439	531	509	118	1858	1529	7983	11%	
4-5 ha	3040	462	389	59	2001	977	6927	9%	
5-10 ha	8729	944	953	103	4454	3126	18308	21%	
10-20 ha	5848	301	672	104	2538	1756	11219	15%	
20-50 ha	3710	124	343	106	2188	852	7326	8%	12
50-100 ha	1409	38	156	32	595	209	2439	3%	
>100 ha	990	12	58	20	430	82	1592	1%	
Total	34205	4034	4497	1638	25240	14055	83670	100%	
%	41%	5%	5%	2%	30%	17%	100%		

Source : Enquête sur la structure des exploitations agricoles (ESEA) 2004-2005, DGEDA, MARHP

Il ressort des résultats de l'ESEA que les exploitations dont l'activité principale est l'oléiculture sont au nombre de 4 497 exploitations ce qui représente seulement 5% du nombre total des exploitations dans les quatre gouvernorats du Nord-Ouest. Ce qui explique la place de l'oléiculture qui vient loin derrière la céréaliculture et l'élevage qui constituent les activités principales de la zone.

Ce morcellement de l'exploitation oléicole se traduit, pour la majorité des petites exploitations, par des récoltes en grande partie autoconsommées après trituration. Les petits agriculteurs font triturer pour leur propre compte les olives et récupèrent l'huile extraite pour l'autoconsommation de la famille élargie.

Par ailleurs, l'examen du tableau suivant qui montre la répartition de la superficie oléicole par taille d'exploitation révèle que 58% de la superficie oléicole est située dans les exploitations de plus de 20 ha et 35% de la superficie oléicole se trouvent dans des exploitations de taille supérieure à 50 ha.

Tableau n° 20 : Répartition de la superficie oléicole du NO selon la taille de l'exploitation

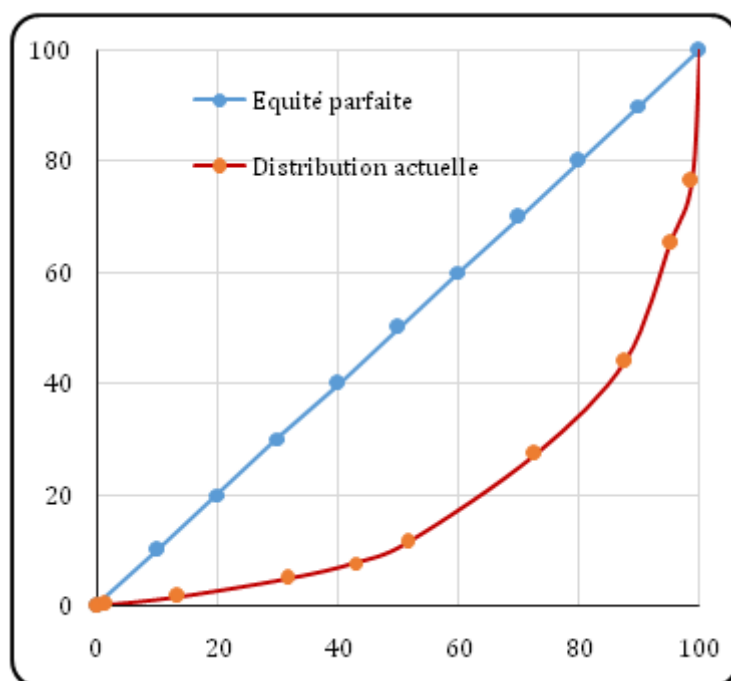
Exploitations	Superficie en ha					%	
	Olivier à huile	Olivier de table	Olivier+ Amandier	Olivier+ AAF	Total		
0-1 ha	205	4	3	96	308	0,2%	42%
1-2 ha	1 620	45	0	79	1 744	1,3%	
2-3 ha	3 677	87	5	35	3 804	2,9%	
3-4 ha	3 103	233	0	105	3 441	2,7%	
4-5 ha	4 116	128	0	54	4 298	3,3%	
5-10 ha	17 957	607	124	257	18 945	14,6%	
10-20 ha	18 616	1 758	250	815	21 439	16,5%	
20-50 ha	23 655	3 089	1 848	1 342	29 934	23,1%	58%
50-100 ha	12 593	2 552	1 506	262	16 913	13,0%	
>100 ha	26 398	1 566	577	391	28 932	22,3%	
Total	111 940	10 069	4 313	3 436	129 758	100%	
%	86%	8%	3%	3%	100%		

Source : Enquête sur les structures des exploitations agricoles 2004-2005.

L'une des caractéristiques de l'olivier est son association avec d'autres arbres fruitiers sur 6% de la superficie oléicole totale de la région. Le choix de l'amandier et des arbres à pépins permettra à l'exploitant de bénéficier de leur entrée en production rapide et d'éviter les problèmes de trésoreries qui entachent les projets de plantations oléicoles en pluviale (entrée en production relativement lent).

Cette concentration des plantations dans les grandes exploitations est confirmée par les résultats sur la répartition de l'effectif par taille d'exploitation. En effet, la dernière colonne du tableau suivant indique que 64% des pieds d'oliviers de la zone se trouvent dans des exploitations dont la taille dépasse 20 ha.

Le graphique suivant représente la courbe de Lorenz qui montre une situation de concentration importante et une répartition inégale des exploitations oléicoles dans le Nord-Ouest de la Tunisie. Il est important de tenir compte de cette caractéristique lors de la préparation du plan d'action de développement de la filière. Il est évident que les mesures d'amélioration de la productivité de l'oléiculture doivent être les plus inclusives que possible mais il est important de savoir aussi que le bond quantitatif et qualitatif ne peut se faire sans le développement de l'oléiculture dans les grandes exploitations qui constituent plus de 58% de la superficie oléicole de la zone.

Graphique n° 17 : Courbe de concentration de Lorenz des exploitations oléicoles du NO

Source : ESEA, 2004-05, DGEDA, MARHP

Tableau n° 21 : Répartition de l'effectif des oliviers du NO selon la taille de l'exploitation

	Effectif pied					%	
	Olivier à huile	Olivier de table	Olivier+ Amandier	Olivier+ AAF	Total		
0-1 ha	19 895	320	116	4 443	24 774	0,2%	36%
1-2 ha	152 434	3 838	0	9 226	165 498	1,2%	
2-3 ha	336 913	7 877	490	3 174	348 454	2,6%	
3-4 ha	285 197	21 235	0	9 571	316 003	2,3%	
4-5 ha	376 998	11 241	0	4 924	393 163	2,9%	
5-10 ha	1 645 200	56 032	8 072	13 858	1 723 162	12,7%	
10-20 ha	1 692 839	157 449	28 121	45 728	1 924 137	14,2%	64%
20-50 ha	2 177 934	275 679	1 224 656	78 982	3 757 251	27,7%	
50-100 ha	1 149 792	229 123	910 022	14 169	2 303 106	17,0%	
>100 ha	2 320 166	150 020	96 340	21 882	2 588 408	19,1%	
Total	10 157 368	912 814	2 267 817	205 957	13 543 956	100%	
%	75%	7%	17%	2%	100%		

Source : Enquête sur les structures des exploitations agricoles 2004-2005.

➤ Répartition géographique des oliveraies

Sur les 176 000 ha de plantation oléicole du Nord-ouest, Siliana occupe la première place avec 43% des Ha plantés en olivier, Le Kef vient en deuxième place avec 25% suivi de Béja (19%) et Jendouba avec seulement 13% de la superficie oléicole totale de la région du Nord-Ouest.

Par ailleurs, au sein de chaque gouvernorat l'olivier représente 23% de la superficie labourable de Siliana, 12% de la superficie labourable du Kef et de Béja et ne représente que 11% de la superficie labourable de Jendouba (voir tableau suivant).

Tableau n° 22 : Répartition des superficies oléicoles par délégation

Délégations	O. huile (1) Ha	O. table (2) Ha	Sup. labourable (3) Ha	% O.H. (1/3)	% O.T. (2/3)
Teboursok	3 735	960	30 000	12%	3%
Mjez El Beb	4 000	440	41 900	10%	1%
Testour	6 050	1 070	38 000	16%	3%
Gbollat	4 160	150	31 500	13%	0%
Beja Sud	2 850	300	33 800	8%	1%
Beja Nord	685	120	38 000	2%	0%
Amdoun	2 000	170	14 000	14%	1%
Nefza	3 500	450	16 500	21%	3%
Tibar	2 820	540	8 700	32%	6%
S/Total Béja	29 800	4 200	252 400	12%	1,7%
Jendouba	1 400	340	20 380	7%	2%
Jendouba Nord	3 000	270	20 350	15%	1%
Bousselem	1 600	220	30 350	5%	1%
Balta bouaouan	3 200	1 250	21 500	15%	6%
Ghardimaou	2 700	340	23 120	12%	1%
Oued Miz	1 700	180	16 060	11%	1%
Fernena	2 600	620	19 310	13%	3%
AïnDrahem	800	380	9 200	9%	4%
Tabarka	1 800	400	8 380	21%	5%
S/Total jendouba	18 800	4 000	168 650	11%	2,4%
Neber	8 140	585	41 687	20%	1%
Tajerouin	7 310	185	46 302	16%	0%
Sers	5 230	435	36 408	14%	1%
kefeast	4 565	255	29 566	15%	1%
Sekiat sidi Youssef	3 665	510	35 191	10%	1%
Dahmani	3 555	210	48 850	7%	0%
el Gssour	2 815	160	34 100	8%	0%
Kef ouest	2 460	160	14 140	17%	1%
KlaaSnen	2 050	30	38 668	5%	0%
Kalaa el Khesba	1 300	125	18 596	7%	1%
Edjrisa	770	125	15 061	5%	1%
S/Total El Kef	41 860	2 780	358 569	12%	0,8%
Siliana Nord	5 110	159	30 600	17%	1%
Siliana Sud	7 400	271	34 300	22%	1%
Bouaarada	9 990	170	28 800	35%	1%
Gaafour	7 940	310	41 400	19%	1%
EL Krib	4 025	154	30 200	13%	1%
Bourouis	8 910	510	20 600	43%	2%
Makthar	5 740	100	28 300	20%	0%
Rouhia	6 690	160	38 700	17%	0%
Kesra	6 280	310	11 900	53%	3%
Bargou	5 650	195	23 600	24%	1%
Laaroussa	4 880	106	24 600	20%	0%
S/Total Siliana	72 615	2 445	313 000	23%	0,8%
Total N.-ouest	163 075	13 425	1 092 619	15%	1,2%

Sources : Les CRDA concernés

Il ressort de cette comparaison que Siliana pourrait être considéré comme un gouvernorat oléicole par excellence où l'olivier occupe presque le $\frac{1}{4}$ des superficies labourables. La priorité doit être donnée aux projets de réhabilitation et d'amélioration de la conduite.

L'effort d'extension doit être déployé pour accroître la superficie oléicole de Jendouba et du Kef. Béja étant plus favorable à la céréaliculture.

Tableau n° 23 : Classement des délégations par ordre croissant des superficies oléicoles

Gouvernorat	Délégation	O. H Ha	O.T Ha	Sup. labour- able (ha)	% O.H.	% O.T.	% O.H. +O.T.
		(1)	(2)	(3)	1/3	2/3	(1+2)/3
Beja	Beja Nord	685	120	38 000	2%	0%	2%
Kef	Edjrisa	770	125	15 061	5%	1%	6%
Jendouba	Bousselem	1 600	220	30 350	5%	1%	6%
Kef	KlaaSnen	2 050	30	38 668	5%	0%	5%
Jendouba	Jendouba	1 400	340	20 380	7%	2%	9%
Kef	Kalaa el Khesba	1 300	125	18 596	7%	1%	8%
Kef	Dahmani	3 555	210	48 850	7%	0%	8%
Kef	El Gssour	2 815	160	34 100	8%	0%	9%
Beja	Beja Sud	2 850	300	33 800	8%	1%	9%
Jendouba	AïnDrahem	800	380	9 200	9%	4%	13%
Beja	Mjez El Beb	4 000	440	41 900	10%	1%	11%
Kef	Sekiat sidi Youssef	3 665	510	35 191	10%	1%	12%
Jendouba	Oued Mliz	1 700	180	16 060	11%	1%	12%
Jendouba	Ghardimaou	2 700	340	23 120	12%	1%	13%
Beja	Teboursok	3 735	960	30 000	12%	3%	16%
Beja	Gbollat	4 160	150	31 500	13%	0%	14%
Siliana	EL Krib	4 025	154	30 200	13%	1%	14%
Jendouba	Fernena	2 600	620	19 310	13%	3%	17%
Beja	Amdoun	2 000	170	14 000	14%	1%	16%
Kef	Sers	5 230	435	36 408	14%	1%	16%
Jendouba	Jendouba Nord	3 000	270	20 350	15%	1%	16%
Jendouba	Balta Bouaouan	3 200	1 250	21 500	15%	6%	21%
Kef	Kef est	4 565	255	29 566	15%	1%	16%
Kef	Tajerouin	7 310	185	46 302	16%	0%	16%
Beja	Testour	6 050	1 070	38 000	16%	3%	19%
Siliana	Siliana Nord	5 110	159	30 600	17%	1%	17%
Siliana	Rouhia	6 690	160	38 700	17%	0%	18%
Kef	Kef ouest	2 460	160	14 140	17%	1%	19%
Siliana	Gaafour	7 940	310	41 400	19%	1%	20%
Kef	Neber	8 140	585	41 687	20%	1%	21%
Siliana	Laaroussa	4 880	106	24 600	20%	0%	20%
Siliana	Makthar	5 740	100	28 300	20%	0%	21%
Beja	Nefza	3 500	450	16 500	21%	3%	24%
Jendouba	Tabarka	1 800	400	8 380	21%	5%	26%
Siliana	Siliana Sud	7 400	271	34 300	22%	1%	22%
Siliana	Bargou	5 650	195	23 600	24%	1%	25%
Beja	Tibar	2 820	540	8 700	32%	6%	39%
Siliana	Bouaarada	9 990	170	28 800	35%	1%	35%
Siliana	Bourouis	8 910	510	20 600	43%	2%	46%
Siliana	Kesra	6 280	310	11 900	53%	3%	55%

Source : Les CRDA concernés

Dans chaque gouvernorat l'examen de la répartition géographique de l'oléiculture par délégation montre que certaines délégations sont plus oléicoles que d'autres en termes de superficie totale oléicole ou de la proportion des superficies plantées en oliviers par rapport à la superficie labourable totale.

Le classement des délégations de la région par ordre croissant des superficies oléicoles fait ressortir un groupe de tête où la superficie oléicole représente moins de 10% de la superficie labourable. Ce groupe est formé par 10 délégations dont cinq du Kef et trois

de Jendouba (voir tableau ci-dessus). Ces délégations doivent être prioritaires pour les extensions de l'oléiculture dans la région du Nord-ouest.

Par ailleurs, le groupe de queue formé par onze délégations où la superficie oléicole dépasse 20% de la superficie labourable sont plus indiqués pour des interventions de réhabilitation et d'amélioration de l'existant. Sept délégations de ce groupe de queue sont de Siliana qui est le gouvernorat de tête en terme de proportion de l'oléiculture par rapport à la superficie labourable totale.

Pour les délégations du milieu des analyses plus fines de l'aptitude des sols à l'arboriculture sont nécessaires pour le choix de la politique à tenir (développement par extension ou réhabilitation de l'existant).

Il est important à noter que les performances globales de l'oléiculture la zone en terme de productivité exige une intervention urgente pour l'amélioration de la conduite et l'intensification des oliveraies. Tous les rapports et études consultés mettent en exergue les avantages d'une amélioration de la conduite par la taille, les soins culturaux et l'utilisation des fertilisants chimiques et des produits phytosanitaires.

La marge de progrès est substantielle et les rendements moyens de la zone peuvent être augmentés de 50 à 100% moyennant des interventions sur quatre aspects de la conduite : à savoir i) le travail du sol ii) entretien des banquettes de CES, iii) fertilisation et iv) la taille. Plus précisément :

Le travail du sol comprend

- Labour au début de l'automne pour emmagasiner le maximum des eaux de pluies
- Deuxième labour en hiver après la cueillette et la taille
- Troisième labour au printemps avant la floraison avec la possibilité d'utilisation des disques accompagné par des outils à dent en cas d'infestation par les mauvaises herbes.
- Labor superficiel en été

Les travaux de CES comprennent

- Surveillance des banquettes après les pluies qui doivent être renforcées aux endroits qui paraissent faibles.
- Consolidation des banquettes avec des plantations fourragères

La fertilisation consiste en

- La fertilisation azotée, un seul apport de trois Kg / pied en automne ou deux apports de 1,5Kg/pied en automne et en été.
- L'épandage de fumier à raison de 10 Tonnes/ha

La taille

- Formation de la main d'œuvre spécialisée et le recrutement de tailleurs permanents

- La taille de rajeunissement des plantes sénescentes

L'exécution de ces travaux et le suivi des consignes techniques appropriés permettraient des niveaux de production de l'ordre de 1,5 à 2 Tonnes/Ha soit l'équivalent d'une moyenne de 15 à 20 Kg d'olive/pied.

En plus de ses activités qui incombent aux oléiculteurs, les services de vulgarisation des CRDA concernés méritent d'être renforcés pour leur permettre de redoubler d'effort pour l'encadrement et l'accompagnement des agriculteurs pour faire de l'oléiculture une activité à caractère économique en plus de son rôle social en tant que pourvoyeur des besoins stricts de la famille.

L'olivier avec des rendements de l'ordre de 2 Tonnes /Ha est une activité rentable et pourrait concurrencer les autres activités agricoles de la zone. La qualité des huiles produites et la stabilité de la production du Nord plus arrosé que le reste du pays sont des atouts qu'il faut valoriser pour accroître la production et les revenus des agriculteurs de la zone.

A ce stade du diagnostic et en s'appuyant sur les visites de terrain, les délégations identifiées pour une intervention prioritaires sont par gouvernorat comme suit :

- Jendouba (Balta Bouaouan, Bousselem, et Ghardimaou),
- Béja (Mjez El Beb, Gbollat, Nefza, Testour)
- Le Kef (Nebr, Essers, Kef Ouest)
- Siliana (Gafour, Bouarada)

2.3.1.2. La production d'olives de table

La production des olives de table connaît des fluctuations dues essentiellement aux conditions climatiques (pluviométrie) et à l'alternance des variétés cultivées et notamment la Meski, variété la plus dominante du secteur.

Les plantations d'olives de table sont conduites en sec (68,4 %) ce qui rend leur productivité tributaire des précipitations. Globalement, la production d'olives de table a enregistré une évolution positive au cours des dernières années, mais l'évolution sera pertinemment de plus en plus évidente avec l'entrée en production des nouvelles plantations dont la productivité optimale n'est pas encore atteinte⁴³.

La superficie des oliveraies de table est estimée à 24 500 ha, concentrés principalement dans la région du Nord de la Tunisie (75% de la superficie), où la variété la plus cultivée est Meski.⁴⁴

Selon le type de traitement, le degré de maturité ou bien la variété d'olive utilisée, ou encore le type de process mis en œuvre, l'on distingue une large gamme de produits finals :

⁴³ Source : GICA

⁴⁴ Source : MARH

- ✓ Olives naturelles en saumure dites "aouame". Pour ce cas la fermentation est plus longue et peut atteindre les 6 mois avant la mise sur le marché.
- ✓ Olives vertes cassées naturelles en saumure.
- ✓ Olives tournantes naturelles en saumure
- ✓ Olives vertes confites
- ✓ Olives dénoyautées
- ✓ Olives en rondelles
- ✓ Pâte d'olive
- ✓ D'autres spécialités diverses

La commercialisation se fait soit en vrac dans des fûts de grande contenance ou bien dans les seaux en plastique de plusieurs contenances (surtout pour la restauration), ou bien encore dans les bocaux en verre et autres emballages (boite métallique, sachet plastique)

La production nationale agricole en olives de table atteint en moyenne 16500 T, dont près de la moitié est traitée au niveau des unités industrielles. Une bonne partie est traitée au niveau des ménages et du secteur artisanal.

Les informations recueillies dans le cadre de cette étude auprès des CRDA des 4 gouvernorats du Nord-Ouest étaient incomplètes et se sont limitées aux productions des olives de table et des olives à huile. Pour la campagne 2014/2015, ces productions étaient les suivantes :

Tableau n° 24 : Productions des olives de table et des OH par gouvernorat

	Olives à huile (T)	Olives de table (T)	%
▪ Béja	36 000	3 600	10
▪ Jendouba	13 000	1 200	9
▪ Le Kef	16 100	2 200	13,7
▪ Siliana	35 700	1 100	3
Total Nord-Ouest	100 800	8 100	8

Uniquement deux unités industrielles de production d'olives de tables situées dans le gouvernorat de Béja ont été répertoriées :

- ✓ STOTCA (Z.I Route de Tabarka, Béja Nord) : Capacité : 100 tonnes ; production projetée : 500 tonnes ;
- ✓ -Olives du Nord à Tibar ; capacité : 100 tonnes ; programme de production : 60 tonnes.

D'après les données du GICA, le secteur des semi-conserves compte une trentaine d'unités recensées dans le secteur organisé, dont 5 unités sont spécialisées dans la transformation unique des olives de table, les autres sont mixtes (olives, câpres, variantes, Harissa, piments, citrons et autres préparations), 16 usines sont situées dans

le Grand Tunis, 5 dans le gouvernorat de Béja, les autres sont réparties entre le Cap Bon, Sousse et Djerba.

Durant la période 2007-2011 et selon la même source, seulement 6 200 tonnes (30%) ont été transformées par les industries du secteur organisé, la quantité restante (70%) a été répartie entre le secteur informel (environ 70%) et les ménages (30 %). Ces opérateurs informels sont implantés dans toutes les régions de production d'olives de table et d'olives à huile.

D'après une étude menée en 2014 sur la stratégie de la filière olive de table en Tunisie⁴⁵ une analyse de la typologie des transformateurs du secteur organisé a permis d'identifier trois types d'industries :

- Le type 1 : renferme les industries mixtes de grande capacité de transformation ; ces industries traitent plus de 800T/an et sont représentées par quatre unités dans le secteur organisé. Ces unités sont modernes du point de vue des équipements et exercent plusieurs autres activités de semi-conserves ;
- Le type 2 : comprend les industries mixtes de petite capacité de transformation des olives de table ;
- Le type 3 : correspond aux unités spécialisées dans la transformation des olives de table. Ce dernier type traite uniquement les olives.

Toujours d'après cette étude les contraintes les plus importantes au niveau de la transformation sont représentées par l'hétérogénéité de la qualité de la matière première, le manque de maîtrise des techniques de transformation par certains industriels, le non-respect du cahier des charges et la pénurie de personnel qualifié. A cela s'ajoute le manque d'optimisation de la capacité de transformation au niveau des unités industrielles lié aux difficultés d'écoulement de la production transformée et à la concurrence du secteur informel.

L'activité souffre également du non-respect des Bonnes Pratiques d'Hygiène et des Bonnes Pratiques de Fabrication.

Afin de pallier à ces insuffisances, optimiser les ressources disponibles et profiter des opportunités offertes il est recommandé d'orienter les efforts vers la formation du personnel technique et procéder régulièrement à des contrôles réguliers par les organismes compétents visant le renforcement de l'application des normes de qualité établies dans le cahier des charges.

Cet effort doit être également orienté vers l'adhésion des transformateurs au programme de mise à niveau du GICA dont l'adhésion a été jugée faible. Il est également nécessaire d'optimiser la capacité de transformation en réduisant la concurrence du secteur informel et renforcer l'exportation.

⁴⁵ Etude stratégique de la filière olive de table en Tunisie : cas des zones du Grand Tunis et Béja ; S. Ben Abdallah, S. Elfkhi, H. Fourati et B. Abdelkafi new medit N.4/2014

Etude de la filière oléicole dans la région du Nord-Ouest

Choix variétal : La variété MESKI est la principale variété cultivée dans la région du Nord-Ouest et certes la plus appréciée par les conserveurs en raison de son calibre, de son rapport chair/noyau élevé et de son goût appréciable, mais elle a ses défauts agronomiques notamment au niveau de sa faible pollinisation, son rendement moyen et son alternance et sa sensibilité à la maladie de l'œil de paon.

Une telle situation n'est pas en faveur de cette variété en termes de rentabilité économique et par là en termes de compétitivité. Ceci ne signifie nullement qu'il faudrait abandonner cette variété qui constitue le symbole du patrimoine tunisien d'olive de table mais plutôt, la nécessité de lui accorder l'intérêt qu'il faudrait en terme d'amélioration génétique et d'optimisation des conditions d'exploitation (irrigation, fertilisation et traitement phytosanitaire). Aussi faudrait-il chercher à renforcer l'exploitation d'autres variétés qui assurent une qualité satisfaisante mais surtout une rentabilité économique certaine. Ce dernier facteur est désormais une condition impérative autour de laquelle pivote toute activité économique, entre autres, l'activité agricole. Assurer un revenu satisfaisant au producteur c'est assurer la pérennité de l'activité de production et par là la continuité et le développement de l'activité de transformation.

Dans la gamme des variétés d'olives de table actuellement cultivées en Tunisie, la Picholine est de loin, la plus confirmée en termes d'adaptation, de productivité et de faible alternance. C'est une variété à double fin qui possède un rendement à huile de 16 à 18%. Elle a fait également preuve de bonnes aptitudes à la transformation et s'adapte à plusieurs formes de préparation. Sa productivité en année de croisière et en régime d'irrigation peut atteindre 60 à 70kg/arbre, soit entre 12 et 14T par hectare pour une densité de 204 arbres. Son caractère de double fin est un atout pour contourner les risques de dégradation des prix et par là une assurance supplémentaire pour le producteur.

Pour les futurs programmes de plantations d'olives de table, la répartition variétale des superficies reste tributaire du choix des agriculteurs mais des mesures particulières devraient être prises pour encourager la variété Picholine et Meski

2.3.1.3. Les pépinières oléicoles

Le nombre de pépinières par gouvernorat et la production de boutures herbacées sont donnés dans le tableau suivant :

Tableau n° 25 : Pépinières et production de boutures herbacées d'olivier par gouvernorat

Gouvernorats	2014			2015		
	Pépinière	Spécialité	Boutures olivier	Pépinière	Spécialité	Boutures olivier
Tunis						
Ariana						
Manouba	3	AF+Olivier	178946	3	AF+Olivier	117105
Ben Arous	4	AF+Olivier	1543600	3	AF+Olivier	1803500
Bizerte	2	AF		2	AF	
Nabeul	25	AF+Olivier	108048	25	AF+Olivier	14430
Zaghouan	6	AF+Olivier	48500	3	AF+Olivier	38800
Sfax	1	Olivier	4950	1	Olivier	7000
Sousse	1	AF		1	AF	
Gabes	1	AF		1	AF	
Kef						
Jendouba	3	AF		3	AF	
Béja	2	AF+Olivier	379000	2	AF+Olivier	651000
Siliana	1	Olivier	48700	1	Olivier	40000
Kasserine	2	AF		3	AF	
Médénine						
Tataouine						
Gafsa	13	AF		9	AF	
Kairouan	8	AF+Olivier	676200	8	AF+Olivier	790458
Mahdia	1	AF		1	AF	
Monastir	4	AF+Olivier	41400	4	AF+Olivier	12490
Sidi Bouzid	9	AF		7	AF	
Kebili						
Tozeur						
TOTAL Tunisie	90		3 029 344	81		3 474 783

Source : MARHP / DGPCQPA

Ainsi, le nombre de pépinières dans les quatre gouvernorats du Nord-Ouest est de dix mais seulement sept s'adonnent à la production de boutures herbacées d'olivier. La production de bouture en 2015 est de 691 000 boutures en progression par rapport à 2014.

Il est à noter que ces pépinières sont soumises à l'agrément du MARHP qui contrôle régulièrement leur fonctionnement. Actuellement, seules les plantes herbacées sont autorisées et les plantules à souche ont été interdites.

Malgré l'augmentation constatée, la capacité de production des pépinières des gouvernorats du Nord-Ouest reste en deçà des besoins théoriques de la zone. En effet, ces besoins pourraient être évalués approximativement un million de bouture par an dont 780 000 de boutures par an pour les besoins des projets de nouvelles plantations inscrits au plan quinquennal 2016-2020 et 220 000 bouture pour le renouvellement des plantations sénescences (Voir tableau n°27 suivant).

Tableau n° 26 : Evaluation approximative des besoins en boutures

Gouvernorats	Nouvelles plantations du plan 2016-20 (Ha)	Besoins annuels de boutures	Superficie des plantations sénescences (Ha)	Besoin annuel de boutures	Besoins totaux annuels
- Béja	8 000	160 000	2 000	80 000	240 000
- Jendouba	7 500	150 000	270	10 800	160 800
- Le Kef	9 500	190 000	0		190 000
- Siliana	14 000	280 000	3 200	128000	408 000
Nord-Ouest	39 000	780 000	5 470	218800	998 800

*Renouvellement sur deux années et demi

Cependant, il faut signaler que les besoins évalués dans ce tableau sont théoriques et déduits des objectifs régionaux en termes de rajeunissement de la forêt et de nouvelles plantations (Projets du plan). Par ailleurs, ces prévisions risquent de ne pas être réalisées. Ainsi, la demande annuelle réelle sur les boutures pourrait être moins importante que ce besoin théorique.

Néanmoins, le rythme de rajeunissement de la forêt devrait être stimulé et soutenu davantage pour atteindre les objectifs escomptés. Dans un tel cas, la capacité actuelle des pépinières de la zone pourrait s'avérer insuffisante et nécessiterait une augmentation.

Circuit de commercialisation des olives

Plusieurs modes de commercialisation des olives coexistent :

- ✓ L'agriculteur assure la cueillette et transporte ses olives pour les vendre directement à l'huilerie ou dans les marchés de production
- ✓ Les oliveraies intégrées ayant leur propre huilerie ou qui louent une huilerie pour triturer leur production d'olives. Dans ce cas, l'huile est vendue à des exportateurs, ou commercialisée sur le marché local.
- ✓ L'agriculteur assure la cueillette et vend ses olives à des intermédiaires qui vont les re-vendre à des huileries et/ou dans les marchés de production. L'agriculteur peut assurer le transport jusqu'à l'intermédiaire ou lui demander de les prendre sur champ.
- ✓ A travers les « Khadars » qui achètent sur pieds et vendent soit dans les marchés de production ou directement à l'huilerie.

Il n'existe pas de données précises sur l'importance de chaque circuit dans la commercialisation des olives mais, d'après des observateurs du secteur⁴⁶, les tendances suivantes se dégagent :

➤ *Les marchés de production : une part assez limitée*

⁴⁶ ACC : Etude de la réorganisation de la filière oléicole ,2009
Etude de la filière oléicole dans la région du Nord-Ouest

Les marchés de production jouent un rôle déterminant dans l'instauration d'un mécanisme transparent de fixation des prix pour tout le secteur. En effet, outre la vente, les marchés de production donnent des indications fiables sur les prix qui pourraient constituer une référence pour toutes les transactions. Ils permettent ainsi, dans une certaine mesure, de prémunir la filière contre les pressions spéculatives des acheteurs et des vendeurs.

Le principal marché de production pour les olives est celui de Gremda à Sfax. Les autres marchés (Kairouan, Médenine et Sidi Bouzid) représentent des volumes beaucoup moins importants.

L'augmentation du volume transitant par les marchés de production passe donc par le développement du rôle des autres marchés existants et surtout la création de nouveaux dans d'autres zones de production notamment celles du Nord-Ouest où ces marchés font défaut

➤ *Les intermédiaires : un rôle important*

Le rôle des intermédiaires se limite aux volets commercial et logistique. Ils assurent un rôle indispensable dans la collecte des productions des petites exploitations pour les acheminer vers les marchés ou directement vers les huileries. Dans certains cas, ils interviennent pour le compte de quelques huileries.

Ce maillon de la chaîne a aussi un impact important dans la préservation de la qualité, en assurant notamment des conditions appropriées pour le stockage et le transport des olives.

➤ *Les « khadars » : un rôle de plus en plus prépondérant*

La filière oléicole dans les régions du Nord-Ouest est caractérisée par le fait que le rôle du khadar et des intermédiaires dans cette activité est de plus en plus important et devient un maillon pratiquement incontournable dans tout le processus.

Comme il apparaît dans les rapports de campagne élaborés par les CRDA des quatre gouvernorats de la région, des quantités quelques fois très importantes d'olives (jusqu'à 50%) passent par les intermédiaires et les « khadars » pour être transformés par les oléifacteurs de la région de Sfax et du Sahel qui s'approvisionnent régulièrement des olives du Nord où la variété Chetoui est particulièrement recherchée pour ses caractéristiques organoleptiques et sa richesse en polyphénols.

L'huile de cette variété est ainsi coupée avec les huiles de la variété Chemlali pour améliorer ses propriétés dégustatrices, sa stabilité oxydative et sa figeabilité ;

Par ailleurs, il y'a lieu de constater que dans cette région, de plus en plus une grande partie des agriculteurs n'est plus en mesure d'assurer elle-même la cueillette et la commercialisation de ses olives.

Les raisons sont multiples et on peut en citer principalement :

- ✓ Souvent les agriculteurs sont occupés par d'autres activités et ne veulent pas s'impliquer dans cette opération faute de temps et/ou de savoir-faire.
- ✓ Certains agriculteurs estiment que c'est plus rentable et moins risqué de recourir aux Khadars
- ✓ Les petits agriculteurs ne sont pas en mesure de financer cette opération de cueillette faute de moyens

Ainsi, le rôle du khadar dans la filière oléicole de la région du Nord-Ouest est de plus en plus important et devient un maillon incontournable dans tout le processus. Mis à part ses fonctions logistique et commerciale, le khadar a une fonction agricole puisqu'il intervient directement sur l'arbre avec ses propres équipes pour cueillir les olives et les transporter vers les lieux de vente. Il a également ainsi une incidence forte dans la conservation de la qualité des olives et la préservation de l'arbre (Exemple : non recours au gaulage).

L'organisation des circuits de commercialisation des olives est donc devenue un impératif pour maîtriser la qualité dans toute la filière.

2.3.2. Maillon trituration

2.3.2.1. Capacité de transformation

Pour la campagne 2014/2015 la capacité de trituration par jour dans la région du Nord-ouest s'élève à 4 022 tonnes d'olives ; elle est assurée par 76 huileries : 56 chaînes utilisant le système continu (3669T/J) à côté de 12 huileries équipées en super presses (283 T/J) et 6 huileries utilisant les systèmes d'extraction classiques (59 T/J). Cette capacité représente environ 8.5% de la capacité de trituration au niveau national.

Les données relatives à la répartition sur les cinq gouvernorats de cette capacité de trituration et de l'effectif des huileries sont présentées dans le tableau suivant :

Tableau n° 27 : Effectif des huileries par gouvernorat et capacité de trituration en T/J

Système d'extraction	Système classique		Système super presse		Système continu		Total	
	Nombre	Capacité	Nombre	Capacité	Nombre	Capacité	Nombre	Capacité
Béja	0	0	7	165	23	1400	30	1565
Jendouba	0	0	2	63	8	487	10	540
Le Kef	5	44	0	0	7	362	12	417
Siliana	1	15	3	65	20	1420	24	1500
TOTAL	6	59	12	293	58	3669	76	4022

Source : DGPA

Principaux constats :

La région du Nord-Ouest produit en moyenne 10 % de la production nationale d'olive mais elle ne dispose que de 8,5 % de la capacité de trituration au niveau national, ce qui signifie que la part régionale de la capacité de l'outil de production est légèrement inférieure à sa part dans la production d'olive, reflétant ainsi un léger déséquilibre au niveau national dans la répartition de la capacité de trituration selon la production.

Néanmoins, cette capacité de trituration régionale installée serait en mesure actuellement de répondre aux besoins de trituration même si la totalité des olives produites sont triturées dans la région. Ce qui est un peu le cas même au niveau national.

L'outil de transformation ne représente plus un goulot d'étranglement pour cette activité, surtout avec l'utilisation de plus en plus répandue des systèmes d'extraction en continu.

En effet, avec une production moyenne de 90 000 T et en considérant d'une part une campagne qui s'étale sur 90 jours et que toute la totalité de production est triturée au niveau de la région d'autre part, une capacité de transformation de 1000 T/J serait suffisante, ce qui est largement en deçà de la capacité installée et qui s'élève à environ 4000 T/J.

Cette capacité est en mesure de transformer le maximum de production relevé en 2011 et qui s'élève à 113 000 tonnes pour toute la région.

Au niveau régional la capacité de trituration à l'heure actuelle est donc suffisante d'autant plus que des quantités plus ou moins importantes d'olives ne sont pas triturées sur place ; les oléifacteurs de la région de Sfax et du Sahel s'approvisionnent régulièrement des olives du Nord où la variété Chetoui est particulièrement recherchée pour ses caractéristiques organoleptiques et sa richesse en polyphénols. Les huiles issues de cette variété sont en général coupées avec les huiles de la variété Chemlali beaucoup plus douces et qui a tendance à figer à des basses températures à cause de sa composition en acides gras et triglycérides.

Néanmoins il est important de souligner que surement dans le futur, de nouvelles créations d'unités de trituration sont à prévoir en tenant compte des programmes de nouvelles plantations sur les 5 prochaines années, de la présence de jeunes oliviers, et de la répartition régionale de cet outil de production sur les différentes zones de production (gouvernorats et délégations)

La répartition de cette capacité sur les 4 gouvernorats montre que Béja et Siliana arrivent largement en tête avec respectivement 39 et 37% de la capacité, Jendouba et le Kef arrivent loin derrière avec 14 et 10% de la capacité installée.

Ces différences ne reflètent pas tout à fait la contribution de chaque gouvernorat dans la production régionale d'olive, la capacité installée dans le gouvernorat de Jendouba par exemple est faible (14%) par rapport à sa contribution dans la production au niveau régional (28%) comme le montre le tableau suivant :

Tableau n° 28 : Capacité de trituration installée dans chaque gouvernorat

	Production moyenne en 1000 T.	Part dans la production régionale en %	Capacité de trituration	Part dans la capacité de trituration en %
Béja	34,0	38	1565	39
Jendouba	25,5	28	540	14
Le Kef	12,0	13	417	10
Siliana	18,6	21	1500	37
Total	90,0	100	4022	100

Source : DGPA

Concernant les utilisations de ces capacités, en rapprochant pour chaque gouvernorat la capacité installée à la moyenne de sa production en olives, nous constatons que les coefficients d'utilisation de ces capacités sont faibles et varient d'un maximum de 51% pour le gouvernorat de Jendouba à un minimum de 13% pour Siliana. Pour le Kef et Béja ces coefficients ont été de 32 et 24% respectivement. En rapportant les capacités de trituration au nombre d'huileries par gouvernorat, nous constatons qu'en moyennes les huileries sont plutôt de capacités moyennes allant de 62T/J à 34 T/J.

Une ventilation des huileries et des capacités de trituration sur les différentes délégations des quatre gouvernorats est présentée dans les tableaux suivants.

Il ya lieu de noter que ces données fournies par les CRDA diffèrent légèrement des statistiques de la DGPA présentées dans le tableau N° 30.

La contribution de chaque délégation dans la production d'olives dans le gouvernorat est calculée à partir de la production d'olive dans la délégation quand cette donnée est disponible, sinon elle a été estimée à partir des superficies cultivées et des rendements à le Ha dans chaque gouvernorat

Tableau n° 29 : Contributions (%) des délégations du gouvernorat de Béja dans la production d'olives et capacités de trituration installées

Délégation	Part dans la production du gouvernorat en %	Nombre d'huileries	Capacité de trituration (T/J)	Part dans la capacité de trituration en %
Teboursok	14,2	11	430	26,9
Mjez el beb	13,6	2	80	5,0
Testour	26,4	5	475	29,7
Gbollat	10,1	2	110	6,9
Beja Sud	9,7	-	-	-
Beja Nord	1,2	2	170	10,6
Amdoun	5,0	4	150	9,4
Nefza	9,7	1	110	6,8
Tibar	10,0	2	75	4,7
Total	100,0	29	1600	100,0

Tableau n° 30 : Contributions (%) des délégations du gouvernorat de Jendouba dans la production d'olives et capacités de trituration installées

Délégation	Part dans la production du gouvernorat en %	Nombre d'huileries	Capacité de trituration (T/J)	Part dans la capacité de trituration en %
Jendouba	7,2	2	48	8,3
Jendouba Nord	18,1	1	40	6,9
Bousselem	9,2	3	171	29,5
Balta bouaouan	19,4	2	195	33,6
Ghardimaou	12,6	2	85	14,6
Oued Mliz	9,9	1	40	6,9
Fernena	12,7	-	-	-
Aîn Drahem	3,4	1	1	-
Tabarka	7,5	-	-	-
TOTAL	100	12	580	100

Tableau n° 31 : Contributions (%) des délégations du gouvernorat du Kef dans la production d'olives dans le gouvernorat et capacités de trituration installées

Délégations	Part dans la production du gouvernorat en %	Nombre d'huileries	Capacité de trituration	Part dans la capacité de trituration en %
Neber	19,2	3	132	30,5
Tajerouin	17,4	1	80	18,5
Sers	12,6	7	105	24,3
Kef Est	10,9	1	35	8,1
Sekiat sidi Youssef	8,7	0	0	-
Dahmani	8,6	1	80	18,5
El Gssour	6,8	0	0	-
Kef ouest	5,7	0	0	-
KalaatSnen	4,9	0	0	-
Kalaa el Khesba	3,2	0	0	-
Edjrissa	1,8	0	0	-
TOTAL	100	13	432	100

Tableau n° 32 : Contributions (%) des délégations du gouvernorat de Siliana dans la production d'olives et capacités de trituration installées

Délégation	Part dans la production du gouvernorat en %	Nombre d'huileries	Capacité de trituration	Part dans la capacité de trituration en %
Siliana Nord	7,0	0	-	-
Siliana Sud	10,2	6	240	15,2
Bouaarada	13,7	4	195	12,3
Gaafour	10,9	3	105	6,6
EL Krib	5,5	3	135	8,5
Bourouis	12,3	1	60	3,8
Makthar	7,9	1	35	2,2
Rouhia	9,2	2	105	6,6
Kesra	8,6	4	600	38,0
Bargou	7,8	0	-	-
Laaroussa	6,7	2	105	6,6
TOTAL	100	26	1580	100

L'analyse pour chaque gouvernorat de la répartition géographique des unités de trituration, en rapport avec la production d'olive dans les délégations, montre qu'il y a bien un certain déséquilibre, plus ou moins important, entre les différentes délégations du même gouvernorat. Certaines délégations sont dotées d'une importante capacité de trituration, malgré une part plutôt faible dans la production d'olives du gouvernorat, c'est le cas par exemple des délégations de Kesra. Dans le gouvernorat de siliana (38% de la capacité ; 8,6% de la production), la délégation de Neber dans le gouvernorat du Kef (30,5% de la capacité ; 19,2% de la production) et celles de Bousselem (29,5% de la capacité ; 9,2% de la production) et Balta Bouaouan dans le gouvernorat de Jendouba (33,6% de la capacité ; 19,4% de la production).

En revanche d'autres délégations sont relativement sous-outillées par rapport à leurs productions d'olives.

Nous pouvons dégager ainsi les délégations nécessitant un renforcement de la capacité de trituration vu que cette capacité reste faible par rapport à la production ou qu'elle est tout simplement inexistante dans certains cas :

- ❖ Gouvernorat de Béja : délégations : en priorité :Béja Sud, ensuite : Mjez el bebet Tibar
- ❖ Gouvernorat de Jendouba : délégations : Jendouba Nord, Fernana et Tabarka
- ❖ Gouvernorat du Kef : Sekiat sidi Youssef ; El Gssour, Kef ouest
- ❖ Gouvernorat de Siliana : Siliana, Bourouis, Makthar, Bargou

Ainsi, pour les futures créations d'huileries il serait opportun de pallier en priorité à l'insuffisance des capacités de trituration relevées dans certaines régions productrices et éviter ainsi d'affecter la qualité de l'huile obtenue suite au transport des olives sur de longues distances.

2.3.2.2. Approvisionnement des huileries et stockage de la matière première :

Les huileries traitent les olives de leur propre production ou celles achetées directement aux divers marchés d'olives ou sur pied (Khdara).

Les huileries proposent souvent leurs services de trituration aux oléiculteurs locaux ; ceux-ci peuvent choisir de payer en huile ce qui est assez rare.

La modernisation de l'outil de production à travers l'augmentation de la part des chaînes continues a considérablement réduit le temps de stockage des olives dans les aires de réception des huileries, ce qui a contribué à l'amélioration de la qualité de l'huile. En effet le stockage d'olive est la principale source d'altération de la qualité de l'huile.

Principaux constats :

Vu le caractère instable de l'approvisionnement, les huileries ont du mal à planifier leur niveau de stock d'olives en fonction de leur capacité de transformation. Il est commun de relever une durée de stockage des olives dépassant une semaine ce qui risque de diminuer sensiblement la qualité de l'huile produite. Ce problème est généralement plus prononcé pour les unités de faible capacité telles les presses classiques ou super-presses (capacité moyenne de 15T/j) que pour les unités à système d'extraction continue (capacité moyenne de 35 T/j).

Le contrôle au niveau de l'approvisionnement est pratiquement absent ou n'est pas effectué de façon systématique et reste très sommaire et se réduit à une appréciation de l'état général des olives.

Ce contrôle servirait à identifier la qualité de la matière première reçue et son rendement en huile. Le but de ce contrôle est double : il sert d'une part à avoir une idée sur la qualité éventuelle de l'huile et d'autre part, à détecter les éventuelles défaillances du système d'extraction si le rendement prévisionnel n'est pas obtenu.

A part une minorité d'huileries qui ont aménagé des hangars protégés pour le stockage des olives dans des caisses plastiques de 500 kg., la pratique la plus répandue est la réception et le stockage des olives dans des bacs en maçonnerie sur des épaisseurs qui peuvent être importantes (> 50 cm.) ce qui peut affecter négativement la qualité des huiles obtenues suite à des réactions de fermentation des olives.

Nous présentons ci-après de manière détaillée les différentes techniques d'extraction de l'huile d'olive fin de mettre en relief les progrès réalisés et leurs répercussions sur la productivité des unités, la qualité des huiles obtenues et les caractéristiques des sous – produits (grignon et margines).

2.3.2.3. Les procédés d'extraction de l'huile d'olive

L'extraction de l'huile d'olive passe par les étapes suivantes :

- ❖ *Effeuilage et lavage des olives* : La présence de feuilles vertes dans les olives donne une saveur de feuilles vertes dans les huiles qui est préjudiciable à la

qualité du produit fini. Toutefois on peut laisser une petite quantité de feuilles dans le but de donner à l'huile un goût plus fruité

- ❖ *Le broyage* : Le broyage est la première opération qui permet de libérer les gouttelettes de l'huile dans les cellules. Le broyage des olives immédiatement après la récolte favorise l'obtention d'une huile de bonne qualité. Cette opération est effectuée soit par un broyeur à meules (systèmes classiques et super-presses) soit par un broyeur mécanique à marteaux ou à couteaux (systèmes continus)
- ❖ *Le malaxage* : Le malaxage est une opération fondamentale pour accroître le rendement d'extraction mais expose l'huile à un risque de dégradation de la qualité du fait de l'adjonction d'eau chaude dans les enveloppes du malaxeur. Cette adjonction sert à réchauffer modérément la pâte d'huile jusqu'à une température 25 à 28°C ;

Une durée moyenne de 20 à 30 minutes est recommandée. Au-delà de cette limite, le contact de la pâte de l'huile avec l'air occasionne une plus grande oxydation.

La maîtrise de l'opération de malaxage nécessite un compromis convenable entre le rendement quantitatif et la qualité.

En effet, un réchauffage excessif occasionne la dégradation du goût du fait de la perte des substances volatiles et de l'intensification de l'oxydation.

La quantité d'eau ajoutée et la température de la pâte ne sont pas maîtrisées dans la plupart des huileries.

- ❖ *L'extraction* : Cette opération a pour objet la séparation de la phase liquide, l'émulsion eau-huile, de la phase solide, les grignons.

Deux systèmes d'extraction peuvent être utilisés :

- ✓ Extraction en discontinu utilisant la pression : systèmes classiques et systèmes super-presse
- ✓ Extraction en continu par centrifugation de la pâte : ce système peut être soit à 2 phases ou à 3 phases et utilise des décanteurs horizontaux.

Pour le système continu à deux phases, la séparation aboutit à deux fractions : D'une part les grignons mélangés avec les margines et d'autre part le moût d'huile contenant une petite quantité d'eau qui devrait être éliminée ultérieurement par centrifugation verticale

Le décanteur à trois phases (le plus répandu) assure la séparation des trois fractions suivantes : les grignons, l'huile contenant de faibles quantités d'eau et la margine qui contient une petite quantité d'huile.

L'extraction par pression est généralement bien maîtrisée. Toutefois elle tend parfois à être trop lente. Ceci permet un contact long des huiles avec les margines et entraîne inévitablement une augmentation de l'acidité et de l'état d'oxydation des huiles produites.

L'extraction par décanteur est moins bien maîtrisée. Ce système nécessite la dilution de la pâte avec de l'eau. La synchronisation du débit de l'eau avec celui de la pâte alimentant le décanteur est une opération délicate. La température de l'eau doit être également maîtrisée. Un processus non maîtrisé se traduit par des pertes d'huiles dans les margines et un lessivage assez important des polyphénols. Le taux de l'huile résiduelle ne doit pas dépasser 8 % des matières sèches du grignon.

- ❖ *Séparation de l'huile et de la margine* : C'est la séparation liquide/liquide. L'huile passe dans une centrifugeuse verticale auto-débourbeuse pour le lavage de l'huile. L'eau de lavage qui sert à entraîner les impuretés de l'huile doit être à une température qui permet un lavage adéquat de l'huile sans pour autant causer sa lipolyse et son oxydation. Le pourcentage d'eau ajoutée à la centrifugation ainsi que sa température ne sont pas suffisamment contrôlés au niveau des huileries.

Les techniques de trituration et d'extraction d'huile d'olive ont connu deux faits majeurs durant les dernières décennies :

- ✓ 1970 : Introduction sur le plan industriel du système de trituration avec chaînes continues par centrifugation de la pâte ;
- ✓ 1991 : Introduction, sur le plan industriel, du système continu à deux phases.

Les indications significatives des évolutions technologiques constatées en Espagne et Italie peuvent être résumées comme suit :

- ✓ L'introduction du système en chaînes continues était à l'origine de la réduction du nombre d'huileries en Espagne (le nombre d'huileries a été divisé par 6,5) et en Italie (réduction de moitié) mais la diminution du nombre d'huileries n'a pas été aussi nette en Italie à cause d'une répartition des oliveraies sur l'ensemble du territoire ce qui nécessite une dispersion géographique des capacités de trituration et par conséquent un nombre important d'huileries.
- ✓ En l'espace de plus de 40 ans, les chaînes continues se sont substituées progressivement aux systèmes de presse et représentent actuellement plus de 70 % de la capacité italienne et 86 % de la capacité espagnole.
- ✓ Le système en deux phases introduit en 1991 a été adopté à grande échelle en Espagne (eu égard à ces avantages en termes de protection de l'environnement) alors qu'en Italie le système à trois phases demeure prépondérant. L'introduction du système continu a réduit le nombre d'unités de trituration.

Principaux constats :

Les investissements engagés depuis le début des années 80 pour l'introduction des super presses et des chaînes continues, l'entretien et l'aménagement des huileries ont permis la modernisation et l'augmentation de la capacité de trituration aussi bien au niveau national qu'au niveau régional.

Pour la région du Nord-Ouest, la trituration des olives est assurée aujourd'hui par 76 huileries totalisant une capacité de trituration de 4 022 tonnes/jour ; plus de 70% des huileries sont constituées par des chaînes continues, 16% sont équipées en systèmes super presses et 8% uniquement en systèmes classiques. Le parc de trituration a enregistré sur le plan technologique une nette croissance et rénovation puisqu'au niveau national, à la fin des années '90 15 % uniquement sont équipées d'un système continu.

Il est facile de relever que la plus grande partie des nouvelles acquisitions ont été des chaînes continues. Les presses classiques ne sont présentes qu'au Kef (5 unités) et à Siliana (1 presse). Il y a lieu de noter que l'introduction du système en chaînes continues n'a pas abouti à la réduction du nombre d'huileries et c'est le système à trois phases qui demeure prépondérant.

Les super presses et les chaînes continues ont été installées soit pour remplacer des unités classiques soit pour la création d'unités mixtes renfermant la coexistence de différents systèmes.

Le maintien du système classique (très faiblement représenté) et des super presses s'explique essentiellement par la volonté d'exploiter un matériel amorti mais encore fonctionnel pour la trituration des olives, notamment lors des campagnes de faible production.

Les marques installées sont reconnues internationalement par leur performance ; il s'agit des constructeurs Alfa-laval et Pieralesi pour la majorité des huileries de la région.

D'autres marques italiennes et turques sont également présentes.

En fait, aussi bien au niveau national que régional, c'est surtout depuis le lancement du programme de mise à niveau en 1996 que cette activité a connu une mutation profonde marquée par l'amélioration des conditions de transport, de stockage et surtout de trituration des olives, et par la promotion de nouvelles activités de conditionnement et ce conformément aux exigences des normes internationales.

Néanmoins l'adhésion au programme de mise à niveau des huileries du Nord-Ouest reste faible : sur un effectif national de participation d'environ 70 unités, uniquement 10 huileries ont pris part à ce programme de modernisation ; elles sont localisées pour la plupart dans le gouvernorat de Siliana avec 5 unités (une liste actualisée des entreprises ayant participé au PMN et ITP (Investissements technologiques Prioritaires) est présentée en annexe)

L'adhésion au Programme National de la promotion de la Qualité, les certifications système assurance Qualité ISO 9001, IFS) et sécurité alimentaire (ISO 22000 et HACCP)

sont également très faibles : une seule unité dans le Gouvernorat de Siliana est certifiée ISO 22000)

2.3.3. Maillon Stockage et conditionnement des huiles

2.3.3.1. Stockage des huiles :

La capacité de stockage de l'huile ainsi que le nombre de bassins de collecte de la margine se présentent comme suit :

Tableau n° 33 : Capacité de stockage de l'huile et des bassins de rejets de la margine par gouvernorat

	Capacité de stockage en tonnes	Nombre bassins de margines	Capacité des bassins (1000 m²)
Béja	3100	27	10
Jendouba	1117	2	-
Le Kef	847	7	6,3
Siliana	2500	9	32
Total	7564	45	48,3

Source : DGPA

La capacité de stockage de l'huile d'olive au niveau national est de l'ordre de 396 milles tonnes détenues par l'ONH (174 000 tonnes) et les oléifacteurs (222000 tonnes). L'extension de cette capacité, enregistrée ces dernières années a été réalisée par les privés moyennant la création de capacités additionnelles au niveau des huileries existantes, la création de capacités nouvelles au niveau des huileries nouvellement installées ou l'augmentation du nombre des unités de stockage.

Principaux constats :

La région du Nord-Ouest dispose d'une capacité de stockage d'environ 7 500 tonnes détenue exclusivement par les privés. Cette capacité reste très faible puisqu'elle ne représente que presque 2% de la capacité nationale ; ceci étant dû pour l'essentiel à l'absence d'une représentation régionale de L'ONH.

Le stockage est effectué soit dans des piles aériennes en acier Inox soit dans des piles sous-terraines, pratique encore assez courante.

Dans certaines huileries on constate que la salle de stockage contenant les piles souterraines ou les cuves métalliques n'est pas bien séparée des aires de trituration ou de la salle des machines. Il y a lieu de souligner que dans ce cas, il y a un risque de fixation d'odeurs indésirables sur les huiles et dépréciation de la qualité.

D'ailleurs, quand la pile de stockage est souterraine, le sol est assez souvent dans un état insalubre et les risques de dépréciation de la qualité de l'huile (oxydation, lipolyse, adsorption d'odeurs indésirables) ne sont pas négligeables.

2.3.3.2. Conditionnement des huiles :

A l'échelle nationale, des investissements importants ont été réalisés durant les dernières années faisant passer le nombre d'entreprises de 11 unités en 1999 à environ 36 unités au début de 2014 avec un développement notable de la capacité totale de conditionnement qui dépasse actuellement les 160 000 tonnes/an toute huile alimentaires confondues (huile végétale et huile d'olive).

La capacité disponible de conditionnement est largement excédentaire et se situe à plus de 100 000 bouteilles par heure ; pour l'ensemble des huiles alimentaires, l'utilisation moyenne de la capacité installée est de l'ordre de 50%.

Selon les enregistrements récents de l'APII, les unités exerçant dans cette activité et employant plus de 10 personnes sont implantées plutôt dans les zones de production oléicole, la région de Sfax arrive en premier suivie des régions du grand Tunis, les autres unités sont réparties sur pratiquement tout le territoire.

La liste des unités de conditionnement au niveau national est présentée en annexe. Plusieurs unités sont en veilleuse et n'exercent pas réellement une activité de conditionnement de l'huile d'olive ; le nombre des unités de conditionnement réellement en activité est évalué à 24 unités.

Le conditionnement de l'huile d'olive a concerné des quantités passant de 10 000 tonnes en 2008 à 30 000 tonnes en 2014.

Actuellement, la vente locale ainsi que l'exportation de l'huile d'olive se font essentiellement en vrac. Les huiles d'olives conditionnées pour le marché intérieur représentent actuellement à peine 5% des huiles consommées mais les quantités d'huile conditionnée destinées à l'export ne cessent d'augmenter, passant ainsi de 5 000 tonnes en 2009/2010, à 20 000 tonnes d'huile d'olive conditionnée en 2014/2015.

Le développement de cette branche d'activité aussi bien au niveau du marché local qu'à l'exportation est à prévoir dans le futur, compte tenu de l'amélioration du niveau de vie du consommateur Tunisien d'une part et des opportunités réelles qu'offre le marché mondial surtout vers les nouveaux pays consommateurs d'huile d'olive.

Il est important de rappeler dans ce cadre, les importantes mesures prises par le gouvernement, pour l'encouragement et la promotion de l'exportation de l'huile d'olive conditionnée et en particulier la création en 2006 du Fonds de Promotion de l'Huile d'olive Conditionnée. Le FOPRHOC a été le principal instrument de cette stratégie avec les incitations octroyées aux exportateurs de l'huile d'olive conditionnée.

En effet, pour les exportations de l'huile d'olive conditionnée, l'année 2007 a constitué un vrai tournant avec l'adoption de cette stratégie visant à développer sa part dans les exportations globales. La part de l'huile d'olive conditionnée n'a ainsi cessé d'augmenter, passant de 0,7% en 2006 à 10 % entre 2011 et 2013.

Pour les années 2014 et 2015, ces parts ont été respectivement de 20% et 5%, fluctuations en relation avec les baisses et les records enregistrés des exportations globales de l'huile d'olive.

Sur le plan technologique, on peut distinguer deux catégories d'unités :

- ✓ Les unités équipées en systèmes manuel ou semi-automatique: Elles représentent le plus grand nombre des unités de la branche. Elles sont équipées généralement avec des doseuses semi-automatiques.
- ✓ Les unités équipées en ligne continue: Il s'agit généralement d'unités modernes avec une capacité des lignes qui varie entre 1000 et 5000 bouteilles / heure. Leur nombre avoisine la douzaine pour les emballages perdus.⁴⁷

Les emballages utilisés sont la bouteille en verre (25 cl, 50 cl, 75 cl, 100 cl et 5 litres) et le bidon métallique (1, 2, 3 et 5 litres) ou en poids sensiblement équivalent libellés en Kg ou en mesure anglo-saxonne.

Au niveau régional, nous relevons que pour la région du Nord-Ouest, uniquement quatre unités sont recensées par l'APII (employant plus de 10 personnes) : Il s'agit des unités suivantes :

- HNO (BOUARADA):Siliana
- SOPROCO: Siliana
- SSAA CHEMTOU: Jendouba
- TUNISIAN AMERICAINE OLIVE OIL COMPANY: Le kef

Les quatre autres unités de conditionnement recensées(Siliana, Le Kef et Jendouba) sont de création récente, semi-automatiques, et de faibles capacités de mise en bouteilles ou en bidon. L'état général des équipements de ces unités de conditionnement est assez satisfaisant.

Sur le plan purement technique, les équipements actuels ne présentent pas des besoins importants de mise à niveau. En effet, compte tenu de leur état actuel et des perspectives de la demande à moyen terme, ces équipements sont en mesure de répondre aux besoins du marché local et à l'export.

Les deux principales difficultés que rencontrent la plupart des conditionneurs sont l'approvisionnement en bouteilles de bonne qualité et des insuffisances au niveau du fonds de roulements.

⁴⁷ ACC : Etude sur le conditionnement de l'huile d'olive tunisienne
Etude de la filière oléicole dans la région du Nord-Ouest

Pour les futurs programmes de créations d'unités de conditionnement il serait opportun d'opter plutôt pour des projets intégrant l'extraction et le conditionnement de l'huile d'olive.

2.3.4. Maillon distribution/consommation

2.3.4.1. Le circuit de distribution de l'huile d'olive

L'architecture du circuit de distribution de l'huile d'olive en Tunisie est simple mais son fonctionnement est complexe. Les principaux intervenants dans le circuit sont :

- ❖ *Office National de l'Huile* : C'est un organisme étatique dont le principal rôle est de veiller à l'application de la politique de l'Etat en matière de promotion, d'encadrement et de développement du secteur. Bien que le secteur ait été libéralisé, l'ONH joue encore un rôle très important dans la collecte, le stockage et l'exportation d'huile d'olive. L'ONH est représentée par des centres régionaux dans les principales zones de production. Les centres sont dotés de moyens logistiques (transport, matérielles, moyens de stockage, ...) et sont implantées à Tunis pour couvrir la région du Nord, à Sousse pour couvrir le Sahel, à Kairouan pour le centre de pays, à Sfax pour la région de centre sud et à Zarzis pour couvrir le Sud. Malheureusement l'ONH n'est pas représenté dans la région du Nord-Ouest et par conséquent les oléiculteurs et oleifacteurs de la zone ne bénéficient pas pleinement des services offerts par cet organisme. A savoir l'ONH a pour missions :
 - Sauvegarder le patrimoine oléicole par la proposition au gouvernement de mesures adéquates pour la protection, de développement et la promotion de secteur oléicole.
 - Assister le producteur en vue d'améliorer la productivité de son exploitation par la protection, le rajeunissement des olivettes et leur entretien.
 - Encadrer les oléiculteurs et les oléifacteurs par leur sensibilisation à la production d'huile d'olive de qualité.
 - Au début de chaque campagne oléicole, l'ONH assure :
 - L'octroi d'une subvention de 30% pour la mécanisation de la cueillette.
 - La fourniture aux producteurs de l'huile d'olive biologique des produits de traitement.
 - L'organisation avec la collaboration des services du MARHP, des journées de vulgarisation dans le but d'améliorer la qualité de l'huile d'olive.

- La mise à la disposition des agriculteurs des plantes d'oliviers d'authenticité variétale et produite dans sa pépinière à Beja...
 - La modernisation des systèmes d'extraction par la substitution des techniques traditionnelles par des nouveaux systèmes.
- ❖ *Les oléiculteurs* : Actuellement la majorité de la production des olives est vendue aux huileries.
- ❖ *Les huileries* : La majorité de leur production est vendue en vrac directement aux conditionneurs locaux ou d'autres gouvernorats généralement du sahel et de Sfax, aux exportateurs, aux commerçants en détail et aux consommateurs. Seules quelques huileries ont créé leurs propres unités de conditionnement. Actuellement, les huileries jouent le rôle pivot dans la commercialisation de l'huile d'olive en Tunisie.
- ❖ *Les sociétés de négoce et les exportateurs* : Depuis la libéralisation de l'exportation de l'huile d'olive, les sociétés de négoce et de commerce international commercialisent de l'huile d'olive en vrac et en bouteilles. Elles s'approvisionnent directement auprès des huileries. Elles sous-traitent souvent la mise en bouteilles auprès des conditionneurs. Le nombre de ces sociétés est très important.
- ❖ *Les conditionneurs* : Les ménages en Tunisie consomment l'huile d'olive en vrac achetée directement chez un commerçant ou directement auprès des huileries ou encore en contre partie des récoltes d'olives livrées à celles-ci, ce qui limite l'activité de cette branche. Actuellement, la vente locale ainsi que l'exportation se font essentiellement en vrac. En effet, les huiles d'olives conditionnées pour le marché intérieur représentent actuellement à peine 5 % des huiles consommées et la part d'exportation d'huile d'olive conditionnée est de l'ordre de 10%.
- ❖ *Les commerçants en détail* : Ils achètent l'huile d'olive directement auprès des huileries ou des oléiculteurs. Les commerçants en détail sont principalement installés dans les zones à grande production oléicole du Sahel et de Sfax. Ils vendent l'huile d'olive en vrac pour les ménages et les consommateurs locaux. Le renforcement des unités de conditionnement et la nouvelle orientation politique tracée par le gouvernement pour l'huile d'olive diminuera progressivement la vente de l'huile d'olive en vrac et augmentera par conséquent la vente de l'huile d'olive conditionnée. A terme, la vente de l'huile d'olive sur le marché national sera totalement conditionnée comme c'est le cas dans de nombreux pays du bassin méditerranéen où toutes les huiles sont vendues conditionnées et les ventes en vrac sont quasiment inexistantes au niveau de la distribution et du commerce de détail.

2.3.4.2. La consommation des huiles alimentaires dans la région du Nord-Ouest

Les statistiques relatives à l'évolution de la consommation des huiles alimentaires en Tunisie indiquent une augmentation des quantités d'huile d'olives et d'huiles de graines

consommées par tête et par an. Elles ont atteint 23,8 kg en 2010, alors qu'elles n'ont été que de 16,7 kg en 1980. La structure de la consommation demeure dominée par les huiles de graines qui représentent 72% des quantités totales d'huiles alimentaires consommées. Cette structure n'a pratiquement pas changé car en 1980 la proportion de ces huiles de graines a été de 71,3%. La proportion des quantités d'huile d'olive autoconsommées a chuté pour passer de 37,8% en 1980 à 28% en 2010.

Tableau n° 34 : Evolution des quantités moyennes consommées d'huile d'olives et d'huiles de graines en Kg par habitant.

	1985	1990	1995	2000	2005	2010					
						National	%	Com-munal	%	Non commu-nal	%
Huile d'olives	6,0	8,2	6,1	8,2	7,2	6,7	28%	6,7	29%	6,8	26,8
Huiles de graines	14,8	16,9	16,7	15,9	15,5	17,1	72%	16,4	71%	18,5	73,2
Total	20,8	25,1	23,0	24,1	22,7	23,8	100%	23,1	100%	25,3	100

Sources : Enquête nationale sur le budget, la consommation et le niveau de vie des ménages 2010 ; INS.

L'évolution de la consommation des huiles alimentaires et le changement de sa structure se sont manifestés différemment selon le milieu social, les catégories socioprofessionnelles et les classes des dépenses des ménages. Cette évolution a été régie par plusieurs facteurs parmi lesquels nous retenons, en plus des politiques des échanges internationaux et des politiques commerciales des huiles alimentaires, les habitudes alimentaires des ménages tunisiens, le degré d'urbanisation, le développement de la restauration, le revenu (notamment la part réservée aux dépenses alimentaires), les fluctuations de la production d'huile d'olive, les possibilités d'exportation d'huile d'olive et le rapport entre le prix de l'huile d'olive et le prix des huiles de graines importées.

Compte tenu de la population actuelle du Nord-Ouest qui s'élève à plus de 1,17 millions d'habitants, et en se basant sur la consommation moyenne par tête d'habitant et par milieu de la dernière enquête nationale sur le budget, la consommation et le niveau de vie des ménages de 2010 la consommation totale d'huile d'olive des habitants du Nord-Ouest est estimée à 7 912 tonnes ce qui représente environ 11% de la consommation nationale.

Tableau n° 35 : La population de la région du Nord-Ouest par gouvernorat et par milieu

	Milieu communal	Milieu non communal	Ensemble milieux
Béja	134 229	168 803	303 032
Jendouba	122 996	278 481	401 477
Le Kef	137 290	105 866	243 156
Siliana	94 551	128 536	223 087
Nord-Ouest	489 066	681 686	1 170 752
National	7 437 700	3 545 100	10 982 800
%	6,6%	19,2%	10,7%

- Source : Le dernier recensement de la population, INS- 2014.

Tableau n° 36 : Consommation d'huile d'olive en Kg par gouvernorat et pour l'ensemble de la région du Nord-Ouest

	Milieu communal	Milieu non communal	Ensemble milieux
Béja	899 334	1 147 860	2 047 195
Jendouba	824 073	1 893 671	2 717 744
Le Kef	919 843	719 889	1 639 732
Siliana	633 492	874 045	1 507 537
Nord-Ouest	3 276 742	4 635 465	7 912 207
National	49 832 590	24 106 680	73 939 270

Source : Nos calculs combinant données recensement et enquête consommation

2.4. Personnel affecté à la production

On estime la main d'œuvre employée dans l'oléiculture à 40 millions de journées de travail par an, ce qui correspond à 160 000 emplois permanents.

L'évaluation de l'emploi dans la filière ne peut se faire de manière précise à cause du caractère saisonnier de l'activité des huileries. L'effectif des ouvriers saisonniers et la durée du travail varient selon l'importance des campagnes.

Les emplois fixes ne se trouvent que dans les grandes huileries et dépassent rarement les trois personnes par unité.

Principaux constats : Pour les unités utilisant les systèmes classiques de moyennes capacités, les équipes de trituration se composent souvent de 15 ouvriers dont 5 sont qualifiés. Les besoins en main d'œuvre sont les mêmes pour les huileries équipées en super presses, simplement la composition est différente (le nombre d'ouvriers qualifiés est réduit à 2 alors que le nombre d'ouvriers non qualifiés est majoré).

Pour les huileries utilisant les chaînes continues, les équipes de trituration se composent de 8 ouvriers dont 2 qualifiés. Les opérations de lavage, d'effeuillage, de broyage et de centrifugation sont intégrées.

Par comparaison aux oléiculteurs, les oleifacteurs sont relativement plus jeunes, d'un niveau de formation supérieur, mieux organisés et généralement dotés en moyens financiers (sources propres ou crédits de campagne) leur permettant de prendre toutes les dispositions nécessaires pour réussir leur activité aussi bien lors d'une forte que lors d'une faible production d'olives (approvisionnement continu en olives et disponibilité en main d'œuvre).

Le savoir-faire des oléiculteurs est basé sur des traditions de conduite assez souvent héritées qui n'accordant pas d'importance aux considérations économiques d'optimisation de l'exploitation du patrimoine oléicole. Ces oléiculteurs sont en général faiblement liés aux services de la vulgarisation et de la recherche, contrairement aux oleifacteurs et souffrent d'un manque de formation en matière de gestion technique et économique des exploitations.

En revanche, dans les métiers clés de l'oléifaction aussi bien la formation que la vulgarisation sont bonnes dans les domaines essentiels.

2.5. La qualité, l'intégration et la valorisation des sous-produits

2.5.1. La qualité :

Par définition l'huile d'olive est l'huile provenant uniquement de la pression du fruit de l'olivier obtenue par des procédés mécaniques ou physiques à l'exclusion des huiles obtenues par solvant ou procédés chimiques et de tout mélange avec des huiles d'autres natures. Elle est commercialisée selon sa qualité et l'on distingue :

- ✓ L'huile d'olive vierge (de qualité extra, vierge et lampante)
- ✓ L'huile d'olive (coupage de l'huile d'olive lampante raffinée et de l'huile d'olive vierge)
- ✓ L'huile de grignons d'olive.

Selon la norme du COI (Conseil Oléicole International) de février 2015⁴⁸, les différentes dénominations et définitions réservées à l'huile d'olive sont les suivantes :

L'huile d'olive est l'huile provenant du fruit de l'olivier (*Olea europaea* L.) uniquement. Les huiles obtenues par solvant ou par des procédés de réestérification ainsi que tout mélange avec des huiles d'autre nature sont à exclure. Elle est commercialisée selon les dénominations et définitions ci-après : Les huiles d'olive vierges sont les huiles obtenues du fruit de l'olivier uniquement par des procédés mécaniques ou d'autres procédés physiques dans des conditions thermiques, notamment, qui n'entraînent pas d'altération de l'huile, et n'ayant subi aucun autre traitement que le lavage, la décantation, la centrifugation et la filtration.

⁴⁸ Norme commerciale applicable aux huiles d'olive et aux huiles de grignon d'olives
COI/T.15/NC n° 3/rév.8, février 2015
Etude de la filière oléicole dans la région du Nord-Ouest

Les huiles d'olive vierges propres à la consommation en l'état comportent :

- ✓ *L'huile d'olive vierge extra* : huile d'olive vierge dont l'acidité libre exprimée en acide oléique est au maximum de 0,8 gramme pour 100 grammes et dont les autres caractéristiques correspondent à celles fixées pour cette catégorie par la Norme du COI.
- ✓ *L'huile d'olive vierge* : huile d'olive vierge dont l'acidité libre exprimée en acide oléique est au maximum de 2 grammes pour 100 grammes et dont les autres caractéristiques correspondent à celles fixées pour cette catégorie par la Norme du COI.
- ✓ *L'huile d'olive vierge courante* : huile d'olive vierge dont l'acidité libre exprimée en acide oléique est au maximum de 3,3 grammes pour 100 grammes et dont les autres caractéristiques correspondent à celles fixées pour cette catégorie par la Norme du COI.

L'huile d'olive vierge non propre à la consommation en l'état dénommée huile d'olive vierge lampante est l'huile d'olive vierge dont l'acidité libre exprimée en acide oléique est supérieure à 3,3 grammes pour 100 grammes et/ou dont les caractéristiques organoleptiques et les autres caractéristiques correspondent à celles fixées pour cette catégorie par la Norme du COI. Elle est destinée aux industries du raffinage ou à des usages techniques.

L'huile d'olive raffinée est l'huile d'olive obtenue par des techniques de raffinage qui n'entraînent pas de modifications de la structure glycéridique initiale. Son acidité libre exprimée en acide oléique est au maximum de 0,3 gramme pour 100 grammes et ses autres caractéristiques correspondent à celles fixées pour cette catégorie par la Norme du COI

L'huile d'olive est l'huile constituée par le coupage d'huiles d'olive raffinées et d'huiles d'olive vierges propres à la consommation en l'état. Son acidité libre exprimée en acide oléique est au maximum de 1 gramme pour 100 grammes et ses autres caractéristiques correspondent à celles fixées pour cette catégorie par la Norme du COI.

L'huile de grignons d'olive est l'huile obtenue par traitement aux solvants ou d'autres procédés physiques, des grignons d'olive, à l'exclusion des huiles obtenues par des procédés de réestérification et de tout mélange avec des huiles d'autre nature. Elle est commercialisée selon les dénominations et définitions ci-après :

- ✓ *L'huile de grignons d'olive brute* est l'huile de grignons d'olive dont les caractéristiques correspondent à celles fixées pour cette catégorie par la présente Norme. Elle est destinée au raffinage en vue de son utilisation pour la consommation humaine ou destinée à des usages techniques.
- ✓ *L'huile de grignons d'olive raffinée* est l'huile obtenue à partir de l'huile de grignons d'olive brute par des techniques de raffinage n'entraînant pas de modifications de la structure glycéridique initiale. Son acidité libre exprimée en acide oléique est au maximum de 0,3 gramme pour 100 grammes et ses autres

caractéristiques correspondent à celles fixées pour cette catégorie par la Norme du COI.

- ✓ *L'huile de grignons d'olive est l'huile constituée par le coupage d'huile de grignons d'olive raffinée et d'huiles d'olive vierges propres à la consommation en l'état. Son acidité libre exprimée en acide oléique est au maximum de 1 gramme pour 100 grammes et ses autres caractéristiques correspondent à celles fixées pour cette catégorie par la Norme du COI. Ce coupage ne peut, en aucun cas, être dénommé huile d'olive.*

La qualité de l'huile d'olive dépend de plusieurs facteurs : naturels, génétiques, agronomiques, techniques (cueillette et transport des olives), et technologiques (stockage des olives, matériel et techniques de trituration, stockage et emballage de l'huile d'olive) et de leur interaction.

La maîtrise croissante des différentes opérations de cueillette, de stockage, de manutention et d'extraction a permis à la Tunisie d'améliorer la qualité des huiles produites avec une part de l'huile lampante qui est descendue de 68% en 1981 à 30% pour la campagne 2013/2014.

Néanmoins, le positionnement de la Tunisie par rapport à l'Espagne et à l'Italie (qui ont environ 75-80 % de leurs capacités en chaînes continues, avec 80% d'huiles de qualité) montre qu'il est encore possible d'améliorer davantage cette qualité par la modernisation de l'outil de production à travers l'augmentation de la part des chaînes continues.

La variété prédominante dans la région du Nord-Ouest étant la Chetoui, nous présentons ci- après quelques caractéristiques de cette variété et de ses huiles :

Variété Chetoui :

C'est la deuxième principale variété d'olive à huile au niveau national ; elle domine les oliveraies du Nord de la Tunisie où elle est présente de Grombalia à Béja et Tabarka ainsi que de Zaghouan à Bizerte.

Cette variété a également les synonymes de Beldi, Tounsia et Zayati car elle est utilisée pour la production d'huile.

L'arbre Chetoui est peu vigoureux, à port érigé et à tronc rugueux avec une bonne capacité rhizogène. Les feuilles ont une forme elliptique alors que le fruit a une forme asymétrique ovoïde et les noyaux sont allongés avec une surface lisse. Cette variété plantée hors de son aire de culture devient très alternante et les arbres sont chétifs et peu productifs.

La *Chetoui*, donne une huile très riche en polyphénols avec la teneur la plus élevée en ces composés dépassant parfois 700 ppm. Ces derniers garantissent à cette variété une haute stabilité contre le phénomène d'oxydation et une intensité de fruitée très élevée avec un arôme d'amande verte.

L'huile de la variété Chétoui est caractérisée par des arômes d'amande verte plus intenses que la Chemléli accompagnés d'un goût amer et piquant perçu avec une intensité forte. L'intensité de l'amertume de cette huile baisse au cours de la maturation des olives, mais reste toujours perceptible.

Vu sa composition en acides gras et triglycérides l'huile ne fige pas aux températures assez basses de réfrigération.

Principaux constats relevés au niveau de la maîtrise de la qualité : Les contrôles restent insuffisants au niveau de la trituration (ces contrôles se limitent en général à un dosage de l'acidité), ce qui est de nature à ne pas maîtriser les pertes d'huile dans les sous-produits, grignons et margines et surtout perte de qualité d'huile d'olive sans contrôle.

Les huileries souffrent d'un manque de laboratoires de contrôle accrédités en nombre suffisant et on note un grand retard dans la mise en place de systèmes d'assurance qualité, HACCP, et traçabilité.

Nous ne disposons pas des statistiques précises sur les proportions d'huile vierge Extra produites dans les différents gouvernorats, mais à travers les différents entretiens et rencontres avec les principaux acteurs de la filière, on a pu relever que la proportion de cette catégorie d'huile est en nette progression et elle se situerait pour la majorité des huileries dans la moyenne nationale.

2.5.2. L'intégration et la valorisation des sous-produits :

Il y a lieu de constater que les activités des huileries de la région se limitent pour la presque totalité à la trituration sans aller plus loin jusqu'au conditionnement et la mise du produit sur le marché et envisager la valorisation des sous-produits.

Il est admis qu'une composante importante de la rentabilité de l'activité de transformation des olives pourrait provenir de la valorisation des sous-produits.

- La valorisation agronomique des margines, des grignons, des feuilles d'oliviers et des brindilles sont multiples : en tant que fertilisants pour les terres agricoles ou en tant que compléments pour l'alimentation de bétail. Le bois de taille peut servir à la fabrication du charbon par les paysans. Le gros bois a été utilisé dans l'artisanat et l'industrie de constructions navales. Ces produits ont été marginalisés par la plupart des opérateurs, alors qu'ils offrent des possibilités de création de valeur très importantes.

Les deux sous-produits de l'extraction de l'huile sont le grignon et la marge :

- **Le grignon :**

Il s'agit d'un résidu de la trituration qui représente 33 à 35% de la quantité d'olives transformées.

Les grignons bruts renferment la coque du noyau, réduite en morceaux, la peau et la pulpe broyée de l'olive, environ 25% d'eau et encore une certaine quantité d'huile qui favorisent leur altération rapide.

Contrairement aux autres tourteaux oléagineux les grignons bruts sont pauvres en matières azotées et riches en cellulose brute. Ils restent relativement riches en matières grasses. L'épurement par les solvants diminue la teneur en matières grasses et augmente relativement les autres teneurs.

Le système d'extraction en continu à deux phases libère du grignon humide qui nécessite des dépenses supplémentaires pour son séchage et sa valorisation, alors que le système à trois sorties élimine des grignons beaucoup plus secs et d'exploitation plus facile et économique.

Le grignon est stocké pour la vente ou pour l'alimentation animale de basse valeur quand la demande en aliments du bétail est élevée. Il peut toutefois contenir jusqu'à 8 pour cent d'huile et il peut donc s'avérer intéressant, sur le plan économique, d'extraire cette huile pour la commercialiser. Après extraction de l'huile de grignons, les grignons résiduels sont souvent utilisés comme combustibles.

➤ **La margine :**

Le pressage d'une tonne d'olives produit en moyenne 1,5 tonnes de margines avec les systèmes d'extraction continus. Les variations constatées dépendent des processus d'extraction : lavage préalable ou non des olives, humidification des pâtes durant le malaxage et le pressage etc.

Malgré les différentes opérations de centrifugation et filtrations, les margines finales contiennent toujours des résidus huileux qui n'ont pu être séparés. Les eaux restantes sont des eaux très polluées qu'il est difficile de traiter efficacement. De ce fait, le rejet des margines reste un problème écologique prépondérant pour le secteur de la production d'huile d'olive.

Ces effluents ont une forte charge saline et sont très acides, riches en matières organiques et en polyphénols peu biodégradables. Ces eaux sont caractérisées par un pH de 4,5 à 5 et une conductivité de l'ordre de 10 mS/cm, due surtout aux ions potassium, chlorure, calcium et magnésium. La DCO (demande chimique en oxygène) est assez élevée et peut varier de 50 à 220 g/l. La margine présente la composition chimique suivante :

Tableau n° 37 : Composition chimique de la margine

<i>Composants</i>	<i>Teneur en %</i>
▪ Eau	83 – 88 %
▪ Matière organique	10,5 – 15 %
▪ Matières minérales	1,5 – 2 %
▪ Matières azotées totales	1,25 – 2,4 %
▪ Matières grasses	0,03 – 1 %
▪ Polyphénols	1,0 – 1,5 %

Les traitements proposés pour résoudre les problèmes environnementaux posés par la margine sont en général des systèmes d'épuration des eaux usées dotés d'un prétraitement des margines permettant d'éliminer les phénols et polyphénols (substances toxiques pour les micro-organismes). Ce prétraitement est couplé à un système de digestion des boues en anaérobiose. Ces dispositifs permettent de récupérer du gaz (méthane) et de valoriser les boues en compostage ou en aliment pour bétail.

Les résidus secs de la margine présentent des caractéristiques qui en font un produit approprié pour l'alimentation animale. Ces résidus sont composés de :

- ✓ 6 % de protéines
- ✓ 1 % de lipides
- ✓ 0.1 % de fibres
- ✓ 82 % de substances non azotées

Enfin la margine peut être utilisée en épandage dans l'arboriculture mais dans des conditions et en quantités à l'hectare bien contrôlées.

On constate qu'au niveau régional, les sous-produits sont jusque-là négligés et très faiblement valorisés, alors qu'ils pourraient constituer une source supplémentaire de revenu.

Le grignon est valorisé par d'autres opérateurs venant souvent d'autres régions du pays ;

Une des voies de valorisation régionale des grignons serait d'envisager la mise en place d'une unité d'extraction de l'huile de grignons issus d'un groupe d'huilerie plus ou moins important qui s'engagent à assurer un approvisionnement correct et continu de l'unité d'extraction.

La margine est actuellement déversée dans des bassins individuels ou collectifs et sa gestion et élimination pose encore des problèmes environnementaux.

Une des voies de valorisation est l'épandage des oliveraies tout en respectant les consignes et les conditions d'utilisation (quantités, sol, aspects phytotoxiques...)

Enfin le bois issu de la taille peut être utilisé pour la production de charbon et comme matière première pour l'artisanat ; les petites brindilles peuvent être utilisées pour l'alimentation du bétail.

On peut estimer la quantité de gros bois qui peut être ainsi valorisée à 258 000 tonnes.

2.6. La chaîne de valeur

Ci-après un essai d'analyse de la redistribution des revenus générés par la filière qui se base sur la fiche technique de la DGPA et des hypothèses suivantes concernant les rendements des olives en huile et en grignon : Une tonne d'olives produit 0,33 tonne de grignons et le taux d'extraction d'huile moyen est de 20 %.

2.6.1. Production olive :

Le coût de production de la quantité d'olive nécessaire pour extraire une tonne d'huile est estimé en tenant compte des normes utilisées par la DGPA pour l'estimation des coûts de production d'un Ha d'olive à huile dans le Nord. Les hypothèses retenues sont un rendement moyen d'olive de 1,05 T/Ha, une densité de plantation de 100 arbres par Ha et un taux d'extraction de 20%.

La MB moyen par Ha d'olivier à huile dans la région du Nord est estimée comme le montre le tableau suivant à environ 253 DT/Ha. Pour l'estimation de la MB dégagée par la production de la quantité d'olive nécessaire pour produire une tonne d'olive la MB/Ha a été divisée par le rendement huile d'un Ha qui est de 0,210 T/Ha. La MB d'une tonne d'huile au niveau de la ferme serait alors de 1526 DT comme démontré ci-après

Tableau n° 38 : Estimation de la MB/Ha d'olivier à huile dans la région du Nord

	Unité	Prix en DT	Quantité/ha	Valeur (DT)
PRODUIT (OLIVE)	T	1000 DT/T	1,050	1050
CHARGES				729,418
Mécanisation				250
- Labour	Heure	25DT/H	4	100
- Croisement	Heure	25DT/H	6	150
Intrants				136
- Ammonitre	Ql	42 DT/Ql	3	126
- Outils de récolte				10
Main d'œuvre				343,418
- Elimination des rejets	JT	11,6/JT	3	34,8
- Taille (M. Œuvre spécialisée)	JT	25 DT/JT	5	125
- Gardiennage	Pied	0,03 DT	100	3
- Epandage d'engrais	JT	11,6 DT/JT	0,5	5,8
- Récolte	Kg	0,15 DT/Kg	1050	157,5
- Charges sociales		4,4%		17,318
MARGE BRUTE (MB)/HA	DT/Ha			320,582
MB /TONNE D'HUILE D'OLIVE	DT/T. HO	= (320,582) / (1,05 x 0,2)		1526,58

Source : Elaboration du consultant, normes DGPA

Il est important de constater qu'au niveau exploitation nous parlons de MB sans inclure les charges supplétives surtout le fermage calculé. Tenir compte de cette charge pourrait rendre l'activité à la limite de la rentabilité financière. Toutefois, les oléiculteurs s'adonnent à cette activité et lui réserve les sols marginaux en pente qu'ils continuent à pâturer les années de sécheresse. L'activité leur permet de créer de l'emploi familial et d'assurer les besoins de la famille en huile qui est considérée comme une denrée alimentaire de base. Par ailleurs, la plantation d'olivier constitue un acte d'appropriation de la terre surtout là où la situation foncière n'est pas assainie et où les litiges sont très courants.

2.6.2. Trituration des olives :

La fourchette de prix à la production des olives, se situe entre 800 et 1200 DT/tonne d'olive. Ce prix dépend de la teneur en huile et de date de récolte des olives. Pour produire une tonne d'huile il faut 5 tonnes d'olives (4000 à 6000 DT).

Transport des olives : Le coût moyen de transport des olives (exploitation-huilerie) est estimé à 25DT par tonne d'olives, soit 125 DT/Tonne d'huile.

Les huileries achètent les olives et les transforment pour produire l'huile d'olive. Le grignon (sous-produit de la trituration) est vendu aux unités d'extraction de l'huile de grignon (en dehors de la zone) ou commercialisé comme alimentation animale ou engrais. La vente de ce sous-produit peut rapporter jusqu'à 35 D/T, soit 105 DT/Tonne d'huile.

Entre 2013 et 2015, les prix de l'huile d'olive vierge tunisienne en vrac varient entre 5500 à 6500 Dinars par tonne. Toujours, entre 2013 et 2015, le coût moyen de

trituration a été d'environ 80DT/Tonne d'olive, l'équivalent de 400 DT/Tonne d'huile. La marge brute estimée tourne autour de 533 DT/tonne d'huile en moyenne, comme le montre le tableau suivant. Autrement dit, l'oléifacteur réalise une marge moyenne de 533 DT/ T d'huile produite.

Tableau n° 39 : Marge nette de l'activité de trituration dans la région du Nord-Ouest

Désignations	Valeurs en DT
Produit brut (P)	6057,75 DT
- Produit principal : Une tonne d'huile d'olive vierge	6000 DT
- Sous-produit grignon (5T x 0,33 x 35)	57,75 DT
Charges (C)	5525 DT
- Achat de cinq tonnes d'olive (5 T x 1000 DT)	5000 DT
- Transport cinq tonnes d'olive (5T x 25 DT)	125 DT
- Trituration cinq tonnes d'olive (5T x 80 DT)	400 DT
Marge Nette⁴⁹ par tonne huile d'olive (P-C)	532,75 DT

2.6.3. Conditionnement :

Pour le calcul de la marge brute de conditionnement estimée, le prix de l'huile d'olive en vrac plus les frais d'emballage et du service de mise en bouteille sont retranché du prix de l'huile d'olive en bouteille.

Les coûts indicatifs de conditionnement de l'huile d'olive en vrac en Tunisie varient de 700 (bidon de 5 l.) à 2800 DT (bouteilles de 250 ml) par tonne d'huile.

Le coût de conditionnement de l'huile d'olive vierge en vrac pour en faire un produit fini destiné à la vente au détail varie considérablement en fonction du type et de la taille du contenant utilisé et du marché-cible.

Les coûts de conditionnement de l'huile d'olive en Tunisie sont élevés, notamment en raison du coût élevé associé à l'importation des contenants et des bouchons. Cela n'avantage pas la Tunisie sur un marché international inondé de produits en provenance de pays producteurs développés tels que l'Espagne et l'Italie. En bouteille en verre de 750 ml, le coût de conditionnement est d'environ 2000 DT par tonne d'huile d'olive. Le coût équivalent en Espagne est d'environ 1300 DT.

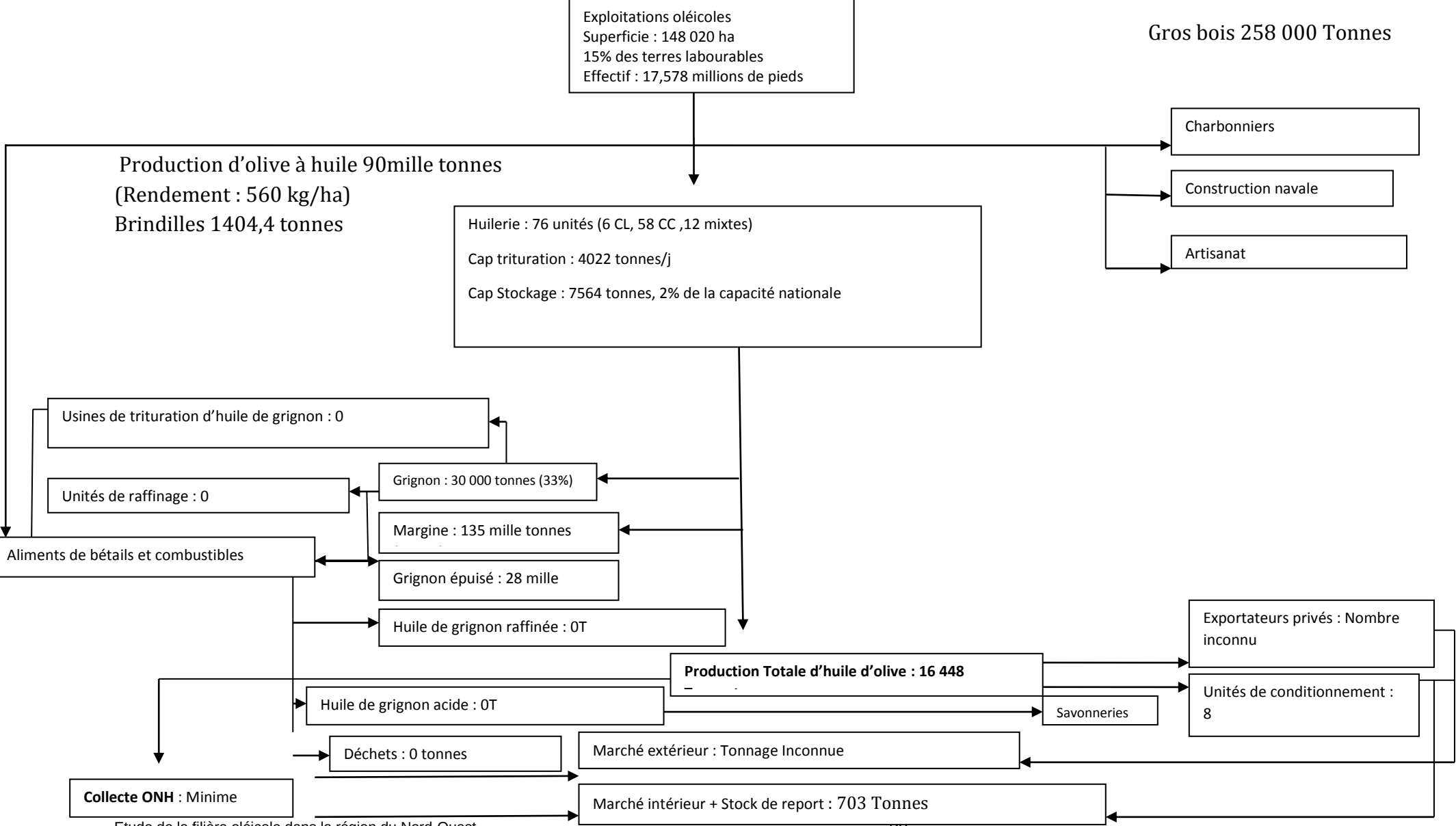
Les coûts de conditionnement variant en fonction du type et de la taille des contenants, on peut s'attendre à ce que les marges brutes varient de la même manière.

La marge brute moyenne des différents contenants est estimée à environ 1500 à 2000 DT par tonne d'huile.

Il est clair que l'essentiel des marges est assuré par les intervenants après l'exploitation agricole (généralement en dehors de la zone) d'où l'intérêt de créer un groupement qui pourrait améliorer la distribution des marges entre les maillons de la filière.

⁴⁹ Les charges fixes sont déjà pris en compte dans les frais de trituration de 80 DT/T olive soit 400 DT/T d'huile.
Etude de la filière oléicole dans la région du Nord-Ouest

La filière oléicole dans la région du NORD-OUEST : Structure et Fonctionnement



2.7. Plan régional de développement oléicole 2016-2020

Parmi les projets inscrits au plan quinquennal 2016-2020 et se rapportant au développement de l'oléiculture (voir supra) deux concernent le Nord du pays. Il s'agit des projets, i) Amélioration de la productivité des oliveraies du Nord et ii) Création de nouvelles plantations dans les gouvernorats du Nord. Ces deux projets touchent les sept gouvernorats du Nord mais l'essentiel des réalisations physiques et des investissements est prévu pour les quatre gouvernorats du Nord-Ouest.

Une présentation sommaire des deux projets permettra de bien saisir l'importance accordée à l'oléiculture dans le Nord-Ouest et de lier toutes les propositions du plan d'action qui sera développé dans le cadre de la présente étude avec cet acquis.

2.7.1. Projet 1 : Amélioration de la productivité des oliveraies du Nord

Objectif : Le projet vise l'amélioration de la productivité des oliveraies du Nord qui couvre environ 200 mille ha et compte environ 20 million de pied d'olivier mais ne contribue que par 15% de la production nationale malgré les conditions climatiques favorables.

Programme matériel et répartition régionale : Il est possible d'accroître le niveau de production actuel moyennant l'amélioration des techniques de production et le suivi des itinéraires techniques recommandés.

La superficie des oliveraies en mesure de valoriser les interventions du projet est de l'ordre de 100 000 ha répartie sur les gouvernorats du Nord. Le projet vise d'amener la production actuelle de 180 000 tonnes à 350 000 tonnes au terme du plan 2016-2020.

Composantes et coût du projet : Les superficies d'intervention du projet sont réparties comme suit :

Tableau n° 40 : Les superficies oléicoles concernées par le projet d'amélioration de la productivité durant le plan 2016-2020.

Régions	Superficie oléiculture totale en ha	Superficie oléiculture en ha prédisposée pour une amélioration des rendements
▪ Nord-Est	8 000	40 000
▪ Nord-Ouest	124 500	60 000
Total	202 500	100 000

L'intervention du projet est axée sur l'introduction des techniques de production adaptées et l'adoption d'itinéraire technique valorisant les potentialités de la zone. La superficie prédisposée pour ce genre d'intervention est estimée à environ 100 000 ha répartie entre le Nord-est (40 000 ha) et le Nord-Ouest (60 000 ha). Le projet prévoit :

- ✓ La création d'un observatoire des fermes pilotes suivies par les CRDA en collaboration avec les institutions de recherches pour la vulgarisation des techniques recommandées.
- ✓ L'organisation de sessions de formation au profit des producteurs et techniciens et de la main d'œuvre spécialisée en particulier dans le domaine de la taille des oliviers.
- ✓ D'accorder la priorité aux producteurs des gouvernorats du Nord pour les crédits destinés à l'entretien et la maintenance des oliveraies accordés par la caisse spéciale de développement du secteur oléicole.

Le coût total du projet est estimé à 39 000 dinars annuellement répartis comme suit :

- ✓ Contribution à l'acquisition des intrants nécessaires pour les 30 fermes pilotes estimée à 9000 DT
- ✓ Organisation de journées d'information et ou de formation : 30 000 DT

Le coût total durant le quinquennat du plan serait alors de 195 000 DT

2.7.2. Projet 2 : Création de nouvelles plantations dans les gouvernorats du Nord

Au cours de la dernière décennie, environ 238 mille hectares de nouvelles plantations ont pu être réalisés au niveau national dont 80 mille hectares dans les gouvernorats du Nord soit 35% des plantations totales du pays. Les gouvernorats du Kef et de Siliana ont accaparé 50% des nouvelles plantations du Nord. La quasi-totalité des nouvelles plantations a été réalisée dans le cadre des programmes et projets régionaux de développement.

Le niveau actuel de production nationale pourrait être amélioré moyennant la poursuite des plantations dans le Nord où les conditions climatiques sont bien appropriées. En effet, la pluviométrie de la région permettra l'intensification et l'adoption des techniques exigeantes en apports hydriques.

La superficie à vocation oléicole est estimée à 10 mille ha annuellement durant la période du plan, soit 50 000 ha durant la période du plan 2016 et 2020. Cette proposition, estimée sur la base du rythme actuel de réalisation dans le cadre des projets de développement, tient compte aussi de la capacité d'exécution et de suivi des structures locales de développement et de la disponibilité des plants.

Objectif : Ce projet vise à promouvoir le produit tunisien sur les marchés étrangers et de réduire la fluctuation de l'offre occasionnée par les sécheresses de plus en plus fréquentes. La contribution des oliveraies du Nord qui bénéficient de conditions climatiques favorables dans la stabilisation de l'offre est très évidente. Le projet vise donc de réduire les variations annuelles de production à travers la plantation de 10 mille hectares par an dans les gouvernorats du Nord, ce qui équivaut à un million

d'olivier et ce dans le cadre des programmes et projets régionaux prévus pour la période du plan.

Répartition des interventions par acteurs : Les 50 000 ha de nouvelles plantations seront réalisés dans le cadre des programmes et projets prévus pour le quinquennat et répartis comme suit (voir tableau 42).

Tableau n° 41 : Répartition des plantations d'olivier prévues dans le cadre du plan 2016-2020 par programme et projet

Projet/Programme	Superficie programmée (ha)	Nombre de pieds (1000 unités)
▪ Projet régional de développement	10 000	1000
▪ Développement rural intégré	10 000	1 000
▪ Conservation des eaux et du sol	10 000	1 000
▪ ODNO	15 000	1 500
▪ Brises vents des périmètres irrigués	5 000	500
Total	50 000	5 000

Source : Plan de développement économique et sociale 2016-2020

La répartition des nouvelles plantations par gouvernorat est donnée dans le tableau suivant :

Tableau n° 42 : La répartition des nouvelles plantations prévues dans le cadre du plan de développement 2016-2020.

Gouvernorats	Superficie en ha	%
- Béja	8 000	
- Jendouba	7 500	
- Le Kef	9 500	
- Siliana	14 000	
Nord-Ouest S/T	39 000	78 %
- Bizerte	3 500	
- Nabeul	500	
- Zaghuan	7 000	
Nord-Est S/T	11 000	22 %
Total	50 000	100%

Source : Circulaire du MARHP n° 162 du 27 août 2015

Composantes et coût du projet : Le coût de création d'un ha de plantation d'olivier en pluvial dans la zone est de l'ordre de 1750 Dinars durant les trois premières années d'installation. La densité de plantation moyenne retenue est de 100 pieds par ha. Sur la base de ces normes, le coût total de création de 50 000 ha sera de l'ordre de 87,5 Million de DT.

La contribution de l'Etat est estimée à 57,5 MDT répartis comme suit :

- ✓ Acquisition des plants pour les plantations effectuées dans le cadre des projets de développement régionaux et des programmes de développement rural intégré (PDRI) soit cinq millions de DT (2 Million de plants au prix unitaire de 2,5 DT/plant).
- ✓ Le coût total des plantations qui seront réalisées dans le cadre des projets de CES, de l'ODNO et des brises vents de PI qui totalisent 52,5 MDT (30 000 ha au coût unitaire de 1750 DT)

L'investissement total dans la région Nord-ouest qui représente 78% des plantations sera de 68,25 MDT et la contribution de l'état atteindra 44,85 MDT.

Il est à signaler que parmi les externalités positives de ces deux projets seraient la protection des zones marginales accidentées ce qui explique la forte proportion des superficies dans le gouvernorat de Siliana. Il est estimé que 25% des futures plantations seront réalisées dans les zones marginales et menacées par l'érosion.

2.8. Analyse SWOT

Le diagnostic détaillé de la filière HOT dans les gouvernorats du Nord-Ouest qui a été effectué s'est attardé sur l'analyse des structures de production, de transformation et de commercialisation (exploitation, huileries, exportateurs, ...), la conduite et le comportement de tous les acteurs et leurs performances. Ce diagnostic a été effectué aux niveaux micro, méso et macro. En effet, la méthodologie suivie considère que la compréhension des comportements des parties prenantes et la recherche des contraintes et ou des faiblesses nécessite une analyse qui dépasse le niveau microéconomique des relations entre exploitants oléicoles, oléifacteurs, collecteurs, exportateurs et/ou détaillants et consommateurs.

L'analyse de la filière au niveau national permet de bien diagnostiquer les fonctions qui ont un rapport avec le climat des affaires comme l'infrastructure, le cadre légal et le cadre politique. Par ailleurs, le diagnostic du niveau méso s'est attardé sur les fonctions d'appui et les services ce qui impose de présenter les institutions qui interviennent généralement à l'échelle nationale comme l'ONH, l'IO, PACKTEC, CEPEX, CNSEHO, ... et les services rendus (Encadrement, recherche, vulgarisation, ...)

L'analyse SWOT de la filière oléicole du Nord-Ouest a été menée en ciblant en particulier le niveau régional mais sans oublier le contexte national. Cette analyse constituera la pierre angulaire du plan d'action qui sera élaboré dans la deuxième phase de l'étude. En effet, l'analyse constituera la base pour la définition des orientations stratégiques et l'élaboration d'un plan d'action avec des objectifs stratégiques par maillon de la filière

L'analyse SWOT synthétisé dans le tableau suivant énumère les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces de la filière HO dans les gouvernorats d'intervention de l'ODNO. Il est important de s'attarder sur les faiblesses qui constituent les contraintes qu'il faut solutionner pour le développement de la filière.

Synthèse de l'analyse SWOT de la filière HO dans le Nord-Ouest de la Tunisie

Forces	Faiblesses
Sur le plan de la production d'olives • Une tradition de production ancestrale. (N) • Le Nord-Ouest dispose d'un net avantage en termes de coût de la main d'œuvre (bien que cela s'atténue avec la hausse des salaires). (R) • La part importante des nouvelles plantations et l'accroissement soutenu de la production constituent un atout de taille. (R) • La poursuite des nouvelles plantations d'oliviers. (R) • Un patrimoine variétal offrant des possibilités de valorisation sous différentes formes : DOP, IGP,... (R) • Un nombre important de pépinières fonctionnelles qui peuvent être facilement renforcées et satisfaire les besoins de la zone. (R) • Des possibilités réelles de promotion de l'olivier à huile en intensif (irrigation) (R) Sur le plan transformation : • Emergence de quelques oléifacteurs orientés vers la production des huiles d'olive de qualité et des huiles d'olive conditionnées. (R) • Augmentation de la capacité de trituration, permettant ainsi de réduire la période de transformation. (N) • Généralisation des chaînes continue et amélioration de la qualité de production. (N) • Production d'huile d'olive de bonne qualité organoleptique. (R)	Sur le plan de la production d'olive • Alternance de la production et productivité faible des plantations (N) • Manque d'entretien et l'opération de la taille n'est pas systématique. (R) • La taille de rajeunissement n'est pas pratiquée (R) • La connaissance et l'expérience des bonnes pratiques d'oléiculture sont peu répandues. (R) • Peu ou pas de fertilisation azotée et organique (fumier) (R) • Peu d'entretien des banquettes et des cuvettes individuelles dans les plantations en pente. (R) • Difficulté de mise en œuvre des acquis de la recherche et de la formation et faible niveau de qualification des opérateurs. (N) • Difficulté d'accès aux crédits (N) • Proportion très faible de la superficie d'olivier à huile conduit en irrigué (R) • La productivité des oliveraies du Nord-Ouest est faible, malgré les conditions climatiques favorables (oliviers mal entretenu, une grande proportion des plantations en terre marginale et peu d'irrigation). (R) • Un grand morcellement des exploitations (N) • Peu de structuration des exploitations sous forme de coopératives et/ou de groupements (R) • Faible niveau d'assistance ou d'un conseil technique. (R) • Absence d'un système fiable d'information sur les prix notamment pour les petits exploitants dépourvus de moyens propres. (N) • Certains agriculteurs continuent à utiliser le gaulage lors de la cueillette des olives. (N) • L'utilisation des sacs pour le transport des olives est encore fréquente. (N) Sur le plan transformation : • Mauvaises conditions d'hygiène et de sécurité alimentaire dans plusieurs huileries. (N)

• Les conditions nécessaires (incitations) à la certification biologique sont disponibles (N) Sur le plan commercialisation : • Emergence de quelques exportateurs privés capables de fidéliser des clients des clients exigeants. (R) Sur le plan organisation : • Volonté politique affichée pour développer le secteur dans la zone du Nord-Ouest (R) • Politique d'encouragement et d'incitation des promoteurs au niveau de tous les maillons de la filière (R)	• Faible degré d'adhésion au programme de mise à niveau et du Programma national de la qualité (R) • Absence de certification systèmes (N) • Insuffisance des contrôles sur matières premières et huiles (les laboratoires d'analyse sont absents dans la quasi-totalité des huileries) (R) • Le stockage des olives et le stockage de l'HO dans les huileries ne sont pas assez maîtrisés sauf chez les grandes huileries ce qui influe sur la qualité de l'HO (R) • Faible degré d'intégration et de valorisation des sous-produits (grignon) (R) • Absence de coopération et de coordination entre les opérateurs du maillon (transformation) (R) • Problème d'accès au financement pour la collecte des olives et le stockage des huiles- (Fonds de roulement insuffisant) (N) • Un maillon très fragmenté d'huileries supportant la plus grande part du risque spéculatif du secteur (N) • Les techniques et les moyens de transport et de manutention des olives ne respectent pas les normes de qualité (l'utilisation des sacs est encore pratiquée) (N) • Les huileries ne maîtrisent pas l'opération de gestion des margines (R) • La marge constitue une pollution environnementale à remédier (N) Sur le plan commercialisation : • Une grande proportion des olives est triturée en dehors du Nord-Ouest (R) • Faible part de l'huile conditionnée dans la région (R) • Absence de marché de gros dans la Région (R) • Manque de coordination entre les opérateurs (N) • Absence d'incitation pour le financement des stocks ce qui n'incite pas à l'export (N) • Faibles efforts de valorisation du produit Chetoui (R) • Recherche du gain facile et rapide : Les huiliers et les exportateurs raisonnent à court terme et n'ont pas une stratégie à long terme. (R)
---	---

	• Une commercialisation de l'huile d'olive dominée par le vrac même pour l'huile d'olive biologique (N) • Une commercialisation aléatoire non étudiée ni planifiée. (N) • Produit non valorisé : Absence de signes d'identification de la qualité et de l'origine (AOC, AOP, IGP, ...) (N) • Une insuffisance, incohérence de l'information notamment sur les marchés de commercialisation ; l'information est non disponible, dépassée, éparpillée et parfois erronée. (N) • Consommation locale dominée par le vrac (N) Sur le plan organisation : • Retards dans l'exécution de certains éléments de la stratégie (amélioration de la productivité des oliveraies du Nord, extension des périmètres intensifs, ...) (R) • Difficultés financières de plusieurs opérateurs pour la collecte des olives et le stockage des huiles (N) • Absence d'intégrations horizontale et verticale entre les maillons de la filière (N) • Les activités de formation et d'encadrement assurées par les structures de développement sont formelles, ni pratiques, ni opérationnelles (N) • La marge constitue une pollution environnementale sérieuse à résoudre à l'échelle régionale avec l'implication de toutes les parties prenantes. (R) • Perméabilité des frontières et difficulté de contrôle phytosanitaire (R)
Opportunités	Menaces
• Accroissement de la demande d'huile d'olive sur les marchés étrangers (traditionnel et émergents). (N) • Marché d'huile d'olive conditionnée à potentiel de développement élevé local et à l'export. (N) • Amélioration de l'image des huiles du Nord Tunisie (fruitées, qualités organoleptiques, ...) (R) • La production pourrait être stabilisée moyennant de meilleures pratiques agronomiques et l'irrigation,	• Aggravation des difficultés financières des opérateurs pouvant affecter le fonctionnement de la filière (R) • Adoption de normes de qualité et de commercialisation (traçabilité, étiquetage, emballage etc...) de plus en plus restrictives. (N) • La productivité s'améliore partout ailleurs, risque de rester derrière les concurrents (N) • L'oléiculture est concurrencée par les cultures céréalières qui nécessitent moins d'investissements. (R)

notamment plantations autours des lacs et barrages collinaires. (R) • Les grandes possibilités de promotion de l'huile d'olive biologique et des signes de qualités (AB, AOP, IGP, STG et signes de montagne) (R) • Prédominance de la variété Chétoui caractérisée par ses bonnes caractéristiques organoleptiques et sa richesse en polyphénols (R) • Les sous-produits de la production (bois de taille, grignon, margine...) sont encore relativement sous-valorisés sur place et pourraient constituer de futures sources de revenus (R) • L'organisation de la profession permettrait d'accroître la productivité des unités de production et d'améliorer le rapport des forces en faveur des locaux. (R) • Expansion possible de l'oléiculture biologique. (R) • Un grand potentiel de production de grignon dans le Nord qui pourrait d'être valorisé via la création d'une unité d'extraction de grignon (R) • Augmentation des superficies irriguées pour mieux stabiliser la production (R) • Les oliviers pourraient être utilisés pour lutter contre l'érosion hydrique, consolider les ouvrages de banquettes et autres aménagements hydrauliques et fixer en même temps le sol fertile des terrains accidentés du NO. (R)	• La volatilité des prix risque d'empêcher les investissements futurs, (N) • Risque de voir la production d'olive du Nord-Ouest achetée par les oléifacteurs d'autres zones. (R)
--	---

N=National y compris la zone N-ouest ; R = Régional (Nord-Ouest)

PARTIE II : Proposition d'une stratégie opérationnelle et d'un plan d'actions

I. Stratégie d'intervention

1.1. Démarche d'élaboration de la stratégie

En partant du diagnostic de la filière oléicole à l'échelle nationale et de la région du Nord-Ouest et des analyses SWOT par maillon, nous formalisons ci-après, la vision de développement de la filière à moyen et long termes ainsi que les orientations stratégiques correspondantes à cette vision. Un plan d'action opérationnel sera défini par la suite.

Le schéma suivant illustre cette démarche :

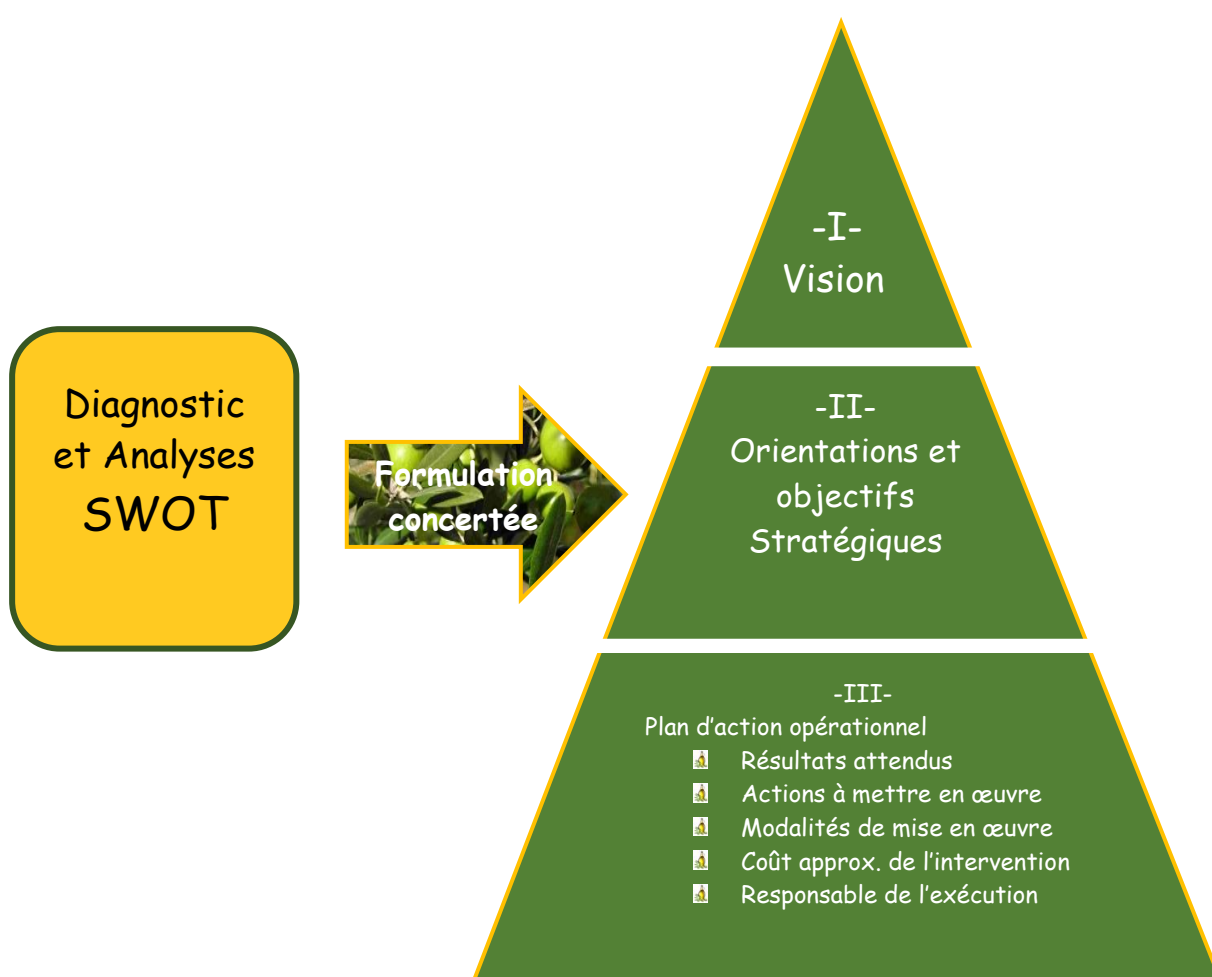


Figure 1 : Démarche d'élaboration de la stratégie de développement de la filière oléicole dans la région du Nord-Ouest.

1.2. Vision de développement de la filière

La vision qui émane du diagnostic, de l'analyse SWOT, des recommandations des parties prenantes (Institutions locale de développement, institutions de recherche, différents acteurs, ...) et des orientations du plan de développement économique et social 2016-2020 pourrait être exprimée comme suit :

Vision de développement de la filière oléicole dans la région du Nord-Ouest

Disposer d'une filière oléicole organisée, permettant le développement durable des productions locales d'huile et d'olive de table et favorisant l'émergence de nouveaux circuits de commercialisation.

1.3. Orientation et objectifs stratégiques

Pour concrétiser cette vision, les orientations de la filière ont été déclinées selon les sept objectifs stratégiques suivants :

- i. Développement de la production par l'intensification des oliveraies existantes
- ii. Création de nouvelles plantations dans les zones à vocation arboricoles.
- iii. Développement de la transformation des olives à huile, la préparation des olives de table et le conditionnement des huiles.
- iv. Maîtrise des coûts et l'amélioration des revenus des acteurs de la filière.
- v. Optimisation du dispositif de distribution et renforcement de la qualité et de la traçabilité.
- vi. Respect de l'environnement au niveau de tous les maillons de la filière. (CES et décharges de margine)
- vii. Structuration du pilotage de la filière pour une meilleure régulation et un meilleur encadrement des acteurs.

II. Plan d'actions

2.1. Actions à mettre en œuvre par objectif stratégique

Pour atteindre chaque objectif, les actions en mesure de solutionner les problèmes identifiés dans l'analyse SWOT ont été formulées en tenant compte des opportunités offertes et des points forts de la filière qu'il faut valoriser.

Par objectif spécifique, les résultats attendus conséquents à chaque groupe d'action proposée et les modalités de mise en œuvre de chaque action seront ensuite exposées dans le plan d'action.

Ci-après sont présentées les actions à mettre en œuvre par objectif stratégique.

2.1.1. Développement de la production par l'intensification des oliveraies existantes ; (1er objectif).

Cet objectif stratégique sera matérialisé par l'accroissement de l'offre locale d'olives à travers la valorisation et l'intensification des plantations existantes.

Les oliveraies du Nord-Ouest qui couvrent environ 124 500 ha et comptent environ 12,3 millions de pieds d'oliviers ne contribuent que par 15% de la production nationale malgré les conditions climatiques favorables.

Tous les acteurs et en particulier les chercheurs et les responsables des services techniques sont unanimes quant au potentiel de croissance du niveau de production actuel moyennant l'amélioration des techniques culturales et le suivi des itinéraires techniques recommandés.

La superficie des oliveraies prédisposée pour une amélioration des rendements en ha est de l'ordre de 60 000 ha répartie sur les quatre gouvernorats du Nord-Ouest. Le projet vise d'amener la production actuelle de 110 000 tonnes à 215 000 tonnes au terme du plan 2016-2020.

L'accroissement de la production de plus de 21 000 tonnes par an entre 2016 et 2020 nécessitera de procéder, sans attendre, à la concrétisation d'une batterie de mesures (activités) citées ci-après. Tout retard dans la mise en place des activités proposées se traduira par un lissage de la période proportionnel au temps perdu :

2.1.1.1. La création d'un observatoire des fermes pilotes afin de mener des études technico-économiques prospectives au profit des oléiculteurs, des représentants syndicaux et des institutions de développement.

L'observatoire sera suivi par les CRDA en associant les institutions de recherches (IO, INRAT, INGREF, ...) pour la valorisation des résultats de la recherche.

L'observatoire régional (NO) des systèmes d'exploitation oléicoles aura pour objectifs de :

- ✦ Connaître la diversité de fonctionnement des systèmes d'exploitation oléicoles
- ✦ Disposer de données de base sur les systèmes en valorisant des bases de données disponibles ;

Plus précisément, les finalités de l'observatoire sont :

- ✦ Pour les exploitants c'est un outil pour se situer par rapport à un groupe de référence (système de production ou ferme de référence) et pour s'informer des itinéraires techniques les plus performants.
- ✦ Pour les décideurs c'est un outil d'aide à la prise de décision (réalisation des études, justification des normes technico-économiques et simulations pour l'information des décideurs)
- ✦ Pour les vulgarisateurs c'est une source d'information renouvelée et propre à la zone

L'Observatoire des Systèmes d'Exploitation doit être initié, de préférence, par les professionnels de l'arrondissement PV (vulgarisation) et l'arrondissement statistique du CRDA concerné soutenus par les institutions de recherche de l'IRESA. L'objectif de la démarche étant de mener des études économiques prospectives afin de fournir aux vulgarisateurs et groupements d'oléiculteurs, mais également aux représentants syndicaux et aux pouvoirs publics (DGPA, DGEDA, ...), des éléments objectifs sur lesquels ils pourraient s'appuyer pour prendre leurs décisions.

Le principe repose sur la définition, le suivi rapproché et le conseil d'un nombre limité de types d'exploitations, permettant de décrire l'oléiculture régionale.

L'intérêt de l'observatoire repose sur la prise en compte de tous les éléments constitutifs d'une exploitation oléicole (le facteur humain, le matériel, les capitaux, ...) et d'apprécier pour chaque système les marges de progrès envisageables, les adaptations possibles à telle évolution ou à telle crise.

2.1.1.2. L'organisation de sessions de formation au profit des producteurs, des techniciens et de la main d'œuvre spécialisée.

Cette formation porte sur tous les aspects de la production, (Plantation, taille, fertilisation, traitements, désherbage, travail du sol, mécanisation des opérations culturales, taille de rajeunissement, irrigation, cueillette, transport des olives, ...). L'objectif serait d'améliorer les rendements et la qualité des olives et réduire les variations interannuelles de la production. La formation porte aussi sur les outils de gestion, l'optimisation des ressources de l'exploitation et le calcul des marges qui sont de plus en plus nécessaires avec l'intégration croissante aux marchés et la volatilité des prix

des intrants et des extrants.

2.1.1.3. Mettre en place un programme régional de recrutement et de renforcement des capacités des vulgarisateurs dédiés exclusivement à l'accompagnement des oléiculteurs.

Il s'agit d'instaurer des sessions périodiques de formations continues au profit des vulgarisateurs des CRDA concernés pour les informer des acquis de la recherche et les familiariser avec les techniques appropriées à l'intensification de l'oléiculture du Nord-Ouest.

Ce programme sera assuré par plusieurs institutions et doit aboutir à une capacité adéquate d'encadrement des exploitations oléicoles en termes d'effectif et de qualité. L'objectif de ce programme serait de mettre fin aux pratiques basées sur la tradition qui considèrent l'oléiculture comme une activité secondaire, réservée aux sols marginaux, peu exigeante et dont la rentabilité dépend essentiellement de la pluviométrie.

2.1.1.4. Accroître les ressources du fonds pour le développement du secteur de l'oléiculture (FDSO) et orienter la priorité aux producteurs des gouvernorats du Nord-Ouest pour les crédits destinés à l'entretien et à la maintenance des oliveraies.

La liste des opérations d'intensification bénéficiant d'incitations dans le cadre du fonds au profit des petits agriculteurs tels que définis par le décret n° 94-427 du 14 février 1994, est comme suit :

- i. Opérations entièrement subventionnées sur le fonds :
 - 🌱 Arrachage de vieux oliviers sur bons sols en vue de leur replantation,
 - 🌱 Taille de rajeunissement.
- ii. Opérations donnant lieu au bénéfice de prêts et subventions sur le fonds :
 - 🌱 Destruction du chiendent,
 - 🌱 Acquisition de matériel agricole spécifique aux oliviers à l'exception des tracteurs.
- iii. Opérations donnant lieu au bénéfice de prêts à court terme sur le fonds :
 - 🌱 Entretien des olivettes (fertilisation, taille et labours).

Les montants budgétisés annuellement pour ces incitations ne sont pas consommés faute de demandes formulées par les petits agriculteurs de la région du Nord-Ouest. L'octroi de subventions et prêts d'investissement, nécessite une enquête préalable établie sur terrain par les services techniques relevant du CRDA concerné pour s'assurer de l'opportunité de l'investissement envisagé ainsi que l'obtention d'une décision d'octroi d'avantages prise par le gouverneur de la région dans laquelle est réalisé l'investissement, sur avis de la commission régionale d'octroi d'avantages. Un effort important doit être déployé pour informer les petits oléiculteurs de ce fonds et d'assouplir les procédures d'octroi.

2.1.1.5. Lancer une campagne dédiée à l'augmentation de la productivité (en termes de rendements) par l'amélioration des pratiques agricoles, y compris par l'utilisation des eaux usées.

La marge de progrès est substantielle et les rendements moyens de la zone peuvent être augmentés de 50 à 100% moyennant des interventions sur cinq aspects de la conduite : à savoir i) le travail du sol ii) l'entretien des banquettes de CES, iii) la fertilisation, iv) la taille et v) l'anticipation de la récolte des olives de façon à réduire la prolifération des insectes et améliorer la qualité de l'huile. Cette action se traduira par une campagne de sensibilisation et de diffusion des résultats de recherche.

2.1.1.6. Promouvoir le rajeunissement des oliveraies et favoriser le développement des pépinières oléicoles.

Il conviendrait d'accorder des aides financières aux exploitants qui remplacent leurs anciennes oliveraies et de promouvoir le recours à des variétés améliorées adaptées aux conditions locales.

En effet, pour les petits agriculteurs, l'arrachage de vieux oliviers sur bons sols en vue de leur replantation et la taille de rajeunissement sont des opérations entièrement subventionnées sur le FDSO (voir supra). Toutefois, il faut étendre les incitations à tous les types d'agriculteurs. Le rajeunissement par l'arrachage est une opération qui prive l'oléiculteur de ses sources de revenu sur plusieurs années. La fourniture de plants n'est pas suffisante pour inciter l'oléiculteur à prendre la décision.

2.1.2. Création de nouvelles plantations dans les zones à vocation arboricoles ; (2ème objectif).

Cet objectif stratégique, comme le premier, vise aussi l'accroissement de l'offre qui contribuera à promouvoir l'huile d'olive du Nord-Ouest sur les marchés locaux et étrangers en limitant les fluctuations de la production occasionnée par les sécheresses de plus en plus fréquentes (Changements climatiques). La contribution des oliveraies du Nord-Ouest qui bénéficient de conditions climatiques favorables dans la stabilisation de l'offre est très évidente. Les actions proposées visent donc de réduire les variations annuelles de production à travers la plantation d'environ 8 mille ha/an durant les cinq prochaines années dans les gouvernorats du Nord-Ouest.

Au cours de la dernière décennie, environ 238 mille hectares de nouvelles plantations ont pu être réalisés au niveau national dont 80 mille hectares dans les gouvernorats du Nord, soit le tiers des plantations totales du pays. Les gouvernorats du Kef et de Siliana ont accaparé 50% des nouvelles plantations du Nord. La quasi-totalité des nouvelles plantations a été réalisée dans le cadre des programmes et projets régionaux de développement.

Le niveau actuel de production nationale pourrait être amélioré moyennant la poursuite des plantations dans le Nord-Ouest où les conditions climatiques sont bien appropriées. En effet, la pluviométrie de la région permettra l'intensification et l'adoption des techniques exigeantes en apports hydriques.

Actuellement, la superficie signalée à vocation oléicole dans le Nord-Ouest est estimée à 7 800 ha annuellement durant la période du plan, soit 39 000 ha entre 2016 et 2020. Cette proposition, estimée sur la base du rythme actuel de réalisation dans le cadre des projets de développement, tient compte aussi de la capacité d'exécution et de suivi des structures locales de développement et de la disponibilité des plants.

Le tableau suivant présente la répartition des nouvelles plantations par gouvernorat à l'horizon 2020 :

Tableau n° 43 : Répartition des nouvelles plantations par gouvernorat prévues dans le cadre du plan de développement 2016-2020.

Gouvernorats	Superficie annuelle en ha	Superficie totale sur la période du plan en ha	%
 Béja	1 600	8 000	21
 Jendouba	1 500	7 500	19
 Le Kef	1 900	9 500	24
 Siliana	2 800	14 000	36
Nord-Ouest	7 800	39 000	100

Les actions à mettre en œuvre sont celles qui encouragent les agriculteurs des zones à vocation oléicole de procéder à des plantations d'oliviers conformément aux recommandations techniques des structures d'encadrement et de recherche dans le domaine.

2.1.2.1. Favoriser la création de nouvelles plantations.

La fourniture de plants aux agriculteurs répondant à certaines conditions, la réhabilitation des pépinières existantes à accroître la production de plants de la variété Chétoui, le développement d'autres pépinières dans les gouvernorats du Kef et de Jendouba et le soutien des oléiculteurs pendant la période qui précède l'entrée en production sont nécessaires pour atteindre l'objectif d'extension d'environ 8000 ha par an.

Traditionnellement les programmes de développement régionaux favorisent le développement de l'oléiculture comme activité génératrice de revenu à travers la fourniture de plants aux agriculteurs qui préparent les parcelles pour accueillir les plants.

De même, les petits agriculteurs pourront bénéficier des prêts et subventions du FDSO pour :

- 🌱 La création de nouvelles plantations, en sec, d'oliviers à huile ou de table,
- 🌱 La création de nouvelles plantations, en intensif ou en irrigué, d'oliviers à huile ou de table,

Il faut renforcer ces mesures en garantissant la disponibilité des plants de la variété Chétoui et en assurant l'accompagnement des oléiculteurs durant les années qui précèdent l'entrée en production.

2.1.2.2. Organisation de cessions de formation au profit des oléiculteurs.

La formation des agriculteurs est nécessaire pour qu'ils fassent le bon choix des parcelles, des variétés et de la densité. Les thèmes qui seront abordées portent sur ses aspects en plus des techniques de plantation, la préparation du sol avant plantation, la fumure de fond, l'entretien des premières années, la taille de formation, le remplacement des manquants, le calendrier cultural, etc.

2.1.2.3. Accroître les ressources du FDSO et donner la priorité aux producteurs du NO pour les crédits destinés aux nouvelles plantations.

Mener des actions de sensibilisation et d'information au profit des petits agriculteurs tels que définis par le décret n° 94-427 du 14 février 1994, pour les encourager à formuler des demandes de prêts et de subventions accordés par le FDSO.

2.1.3. Développement de la transformation des olives à huile, la préparation des olives de table et le conditionnement des huiles. (3ème objectif).

Le tissu des huileries de la zone est constitué de petites unités familiales qui opèrent 2 à 4 mois par an selon les campagnes. L'organisation du travail, les conditions d'hygiène et l'efficacité des opérations, de la réception des olives jusqu'au stockage des huiles et l'évacuation de la margine ne sont pas conformes aux normes requises pour la production d'une huile de qualité.

Pour remédier à cette situation et rehausser la capacité de trituration, en tenant compte de l'évolution des plantations et l'amélioration de la productivité programmés (voir objectifs 1 et 2), un renforcement de la capacité de la trituration à travers la création de nouvelles unités de trituration aux horizons 2020 et 2025 et une plus grande adhésion au programme de mise à niveau pour pallier aux insuffisances relevées en termes de qualité et d'hygiène constituent les piliers du troisième objectif dont les résultats attendus sont bien explicités ci-après.

Par ailleurs, La mise à niveau des unités de préparation des olives de table et le renforcement des conditions d'hygiène représentent une autre composante de cet objectif stratégique.

Ainsi, les principales actions que l'on propose pour atteindre cet objectif stratégique sont détaillées ci-après :

2.1.3.1. Réhabilitation des huileries et renforcement de la capacité de trituration

Le diagnostic et l'inventaire de l'activité d'extraction de l'huile d'olive dans la région du Nord-Ouest a montré que la trituration des olives est assurée aujourd'hui par 80 huileries totalisant une capacité de 4 022 tonnes/jour ; plus de 70% des huileries sont constituées par des chaînes continues, 16% sont équipées en systèmes super presses et 8% uniquement en systèmes classiques.

A l'évidence, le parc de trituration a enregistré sur le plan technologique une nette croissance et rénovation puisqu'au niveau national, à la fin des années '90, 15 % uniquement sont équipées d'un système continu.

La plus grande majorité des nouvelles acquisitions, aussi bien au niveau national que régional ont été des chaînes continues. Dans la région du Nord-Ouest, les presses classiques ont pratiquement disparu ; elles sont faiblement représentées et ne sont présentes que dans le gouvernorat du Kef (5 unités) et à Siliana (1 presse).

Les super presses et les chaînes continues ont été installées essentiellement pour remplacer des unités classiques ou lors de la création de nouvelles huileries.

Le diagnostic a relevé par ailleurs que malgré la généralisation de l'introduction du système continu, plusieurs unités présentent beaucoup d'insuffisances et faiblesses au niveau de la conduite et la maîtrise des différentes étapes de la trituration, de l'état des équipements et des conditions de stockage des olives et de l'huile, ce qui pourrait affecter de manière tangible la qualité des huiles obtenues, les rendements en huile et les coûts de production.

Par ailleurs, beaucoup d'efforts restent encore à faire en matière d'hygiène dans la plupart des huileries.

Ces insuffisances sont surement en rapport avec une faible adhésion des huileries aux programmes nationaux de mise à niveau et de promotion de la qualité.

En effet, le diagnostic du maillon de la trituration a montré que l'adhésion au programme de mise à niveau des huileries du Nord-Ouest reste faible, sur un effectif national de participation d'environ 70 unités, uniquement 10 huileries de cette région ont pris part à ce programme de modernisation ; elles sont localisées pour la plupart dans le gouvernorat de Siliana avec 5 unités (une liste actualisée des entreprises ayant participé au PMN et ITP (Investissements technologiques Prioritaires) est présentée dans les annexes du rapport de diagnostic)

L'adhésion au Programme National de la promotion de la Qualité, les certifications Système Assurance Qualité (ISO 9001, IFS et BRC) et sécurité alimentaire (ISO 22000 et HACCP) sont également très faibles : Une seule unité dans le Gouvernorat de Siliana est certifiée ISO 22000.

L'une des principales activités à programmer pour les prochaines décennies concernera par conséquent une plus grande adhésion aux programmes de modernisation de l'outil de production et une plus grande participation aux programmes de mise en place des systèmes d'assurance qualité et des Bonnes Pratiques d'Hygiène.

Par ailleurs, aux horizons 2020 et 2025, la production d'olives dans les 4 gouvernorats connaîtra une évolution remarquable suite à l'augmentation de la production par l'intensification des oliveraies existantes et la création de nouvelles plantations dans les zones à vocation arboricoles et qui représentent deux objectifs stratégiques qui ont été retenues pour l'accroissement de l'offre d'olive dans la région du Nord-ouest.

De nouvelles créations d'unités sont donc à programmer ; la répartition de ces futures unités de trituration devrait pallier en priorité à l'insuffisance des capacités de trituration relevées actuellement dans certaines délégations productrices pour éviter d'affecter la qualité de l'huile obtenue suite au transport des olives sur de longues distances.

Les principales activités à mettre en œuvre pour accomplir cette action sont détaillées ci-après :

Mettre en œuvre un programme de formation et d'assistance technique au profit des techniciens des huileries et des oléifacteurs : Il s'agit de mettre en œuvre un programme comprenant l'assistance technique et la formation et qui couvrent essentiellement les thèmes se rapportant aux techniques d'extraction et à l'analyse et le contrôle de la qualité.

L'objectif de la formation étant de donner aux techniciens ou responsables d'huileries (par groupes de 20 personnes) les notions et les outils de base pour pouvoir maîtriser la production et contrôler la qualité. Cette formation couvrira essentiellement les aspects suivants :

- 👉 La connaissance des fondements théoriques des systèmes de trituration et d'extraction ;
- 👉 La régulation dans les systèmes de transformation et son influence sur les épuisements des sous-produits.
- 👉 La promotion d'une culture de qualité, en analysant les points critiques de perte de qualité ;
- 👉 Connaître les critères de séparation de différentes qualités des fruits et des huiles.

Le module comprendra des cours intensifs de 10 à 15 heures étalés sur 3 jours par groupe de 20 personnes à effectuer avant le début de la campagne.

En visant environ 80 personnes à former (ce qui correspond à la participation d'une personne par huilerie), cette formation peut être effectuée en 4 sessions de 20 personnes chacune étalées sur deux campagnes (2 sessions/campagne x 2 campagnes).

Une action d'assistance technique pour la mise en œuvre des Bonnes Pratiques de Fabrication dispensées au cours des séances de formation, sera organisée au profit d'un

échantillon de 10 huileries de la région par un expert à raison d'une journée par mois pour chaque huilerie durant la campagne (quatre interventions par huilerie).

Au total 40 journées d'expertise seront nécessaires pour ce programme.

Si l'action s'avère d'un grand apport technologique et si l'on constate un degré assez élevé d'adhésion des oléifacteurs, elle pourra être reconduite pour une deuxième campagne.

Lancer une action pilote de mise à niveau au profit de 10 huileries : Il y a lieu de souligner que depuis son lancement en 1996, le programme de mise à niveau a fait l'objet de plusieurs campagnes de sensibilisation aussi bien au niveau national qu'au niveau régional. Cette sensibilisation a porté sur les incitations et les primes accordées et sur les modalités et conditions d'adhésion. Cependant, vu le faible degré d'adhésion des huileries de la région et l'importance que l'on accorde de plus en plus à la modernisation de l'outil de production et à la compétitivité des entreprises, à la qualité des huiles et aux conditions d'hygiène dans les huileries, un travail de sensibilisation accompagné d'une action de mise à niveau regroupée touchant un échantillon de 10 huileries serait à programmer d'ici l'an 2025 (3 unités en 2018 ; 3 unités en 2020 et 4 unités en 2025).

Un pré-diagnostic (un jour d'expertise) devrait être réalisé au préalable pour s'assurer de l'opportunité de mener une action de mise à niveau de l'unité de trituration (degré d'organisation, gestion, niveau technologique et situation financière etc. ...)

Cette action de mise à niveau collective mobilisera deux experts (1 technique et 1 commercial/financier) pendant 3 jours par entreprise.

Le CTAA (Centre Technique de l'Agroalimentaire) pourrait contribuer à la réalisation de cette action.

Créer de nouvelles unités de trituration. La programmation de nouvelles créations d'huileries est indispensable pour répondre à l'augmentation de la production d'olives pour les prochaines années suite aux programmes d'intensification et de nouvelles plantations d'une part et l'entrée en production des actuelles jeunes plantations d'autre part.

La répartition de ces nouvelles créations tiendra compte non seulement de l'évolution des productions d'olives dans chaque gouvernorat mais également des insuffisances des capacités de trituration relevées actuellement dans certaines délégations et des surcapacités qui caractérisent d'autres délégations.

Ainsi, en considérant l'évolution des productions d'olives à l'horizon 2020 et 2025 dans les différentes délégations et les besoins en capacité supplémentaires, et en les rapprochant des actuelles capacités de trituration, les futures créations se présentent comme suit (les détails des projections et les hypothèses de calcul sont présentés en annexe 1) :

Gouvernorat de Béja : Aucune nouvelle création ne sera programmée : en effet, les projections des besoins en capacités de trituration supplémentaires à l'horizon 2020 et 2025 montrent qu'à l'exception de la délégation de Béja Sud, toutes les délégations disposent actuellement d'une surcapacité leur permettant de faire face aux futures augmentations de la production d'olives.

La délégation de Béja Sud ne dispose actuellement d'aucune huilerie, mais nous pensons qu'il ne sera pas nécessaire d'en créer vu que la délégation limitrophe (Béja Nord) dispose d'une capacité largement excédentaire.

Gouvernorat de Jendouba : Pour le gouvernorat de Jendouba et en suivant la même démarche, nous arrivons aux prévisions suivantes :

	2020		2025		Remarque
	Nombre Huileries	Capacité T/J	Nombre Huileries	Capacité	
Fernana	1	40	-	-	Couvre besoins 2020/25
Tabarka	1	40	-	-	Couvre besoins 2020/25
Total	2	80	-		

Deux huileries seront créées à Fernana et Tabarka, l'huilerie à créer à Tabarka devrait suffire pour combler également le futur déficit de capacité dans la délégation d'Ain Drahem.

Gouvernorat du Kef : Deux huileries seront programmées à Sakiet Sidi Youssef (en 2020 et 2025) ce qui couvrira également les futurs besoins de la délégation du Kef Ouest.

Une Huilerie sera créée à El Gssour et une huilerie est à programmer à Kalaat Snen pour couvrir les besoins des délégations : Kalaat Snen, Kalaa el Khasba, et Edjrissa

Le déficit qui sera constaté au niveau de la délégation de Tajerouin sera couvert par la surcapacité relevée dans la délégation de Dahmani et le déficit qui sera constaté au niveau de la délégation du Kef Est sera couvert par la surcapacité relevée dans la délégation du Sers

La programmation des futures créations se présente alors comme suit :

	2020		2025		Remarques
	Nbre Huileries	Capacité T/J	Nbre Huileries	Capacité T/J	
Sakiet S. Youssef	1	40	1	40	
El Gssour	1	40	-		Couvre 2020/25
KalaatSnen	1	40	-	-	Couvre 2020/25
Total	3	120	1	40	

Gouvernorat de Siliana : Le renforcement des capacités de trituration se traduira par la création de 3 nouvelles huileries d'ici 2020 et 2025 ; elles seront installées selon la répartition suivante :



Une huilerie à Makthar, en 2020

Deux huileries à Bargou en 2020 et 2025

	2020		2025		Remarque
	Nbre Huileries	Capacité T/J	Nbre Huileries	Capacité T/J	
Makthar	1	40	-		Couvre 2020/25
Bargou	1	50	1	30	
Total	2	90	1	30	

Le déficit constaté au niveau de la délégation de Siliana Nord sera couvert par la surcapacité relevée dans la délégation de Siliana Sud et le déficit constaté au niveau de la délégation de Rouhia sera couvert par la surcapacité relevée dans la délégation du Makthar.

En conclusion, le renforcement de la capacité de trituration pour les quatre gouvernorats aux horizons 2020/25 se traduira par la création de 9 huileries totalisant une capacité de trituration de 360 T/j. Le tableau suivant présente la répartition de cette capacité additionnelle sur les 4 Gouvernorats :

Tableau n° 44 : Evolution de la capacité de trituration aux horizons 2020/25

	Capacité de trituration T/J.			Capacité à installer (nouvelles créations)		Nombre d'huileries			Total Huileries 2025
	2016	2020	2025	2020	2025	2016	2020	2025	
Béja	1600	290	414	-	-	29	-		29
Jendouba	580	194	294	80	-	12	2		14
Le Kef	432	456	626	120	40	13	3	1	17
Siliana	1580	734	998	90	30	26	2	1	29
TOTAL	4022	1674	2332	290	70	80	7	2	89

Pour les nouvelles créations, il serait opportun de sensibiliser les promoteurs aux avantages liés au développement régional. La majorité des délégations de la zones du Nord-Ouest (29/40), soit 72% sont classés majoritaire dans le groupe trois bénéficiant jusqu'à 30% de l'investissement global.

Les avantages fiscaux et financiers pour ces projets sont consistants. Ils sont détaillés dans le résumé présenté en annexe.

Les quelques problèmes et difficultés auxquels les nouveaux projets seront appelés à faire face et pour lesquels les promoteurs doivent trouver les solutions adéquates le plus tôt possible concernent le plus souvent les aspects suivants :

- 🌿 Le choix de la localisation exacte d'implantation du projet, dans la délégation, compte tenu des productions locales d'olives au cours des dernières années et des nouvelles plantations d'oliviers dans la zone d'implantation ainsi que des

huileries déjà implantées.

- 🌱 L'état des infrastructures existantes (route, stabilité du courant électrique, maintenance) ainsi que de la disponibilité de la main d'œuvre qualifiée et s'éloigner des zones polluées et des zones urbaines.
- 🌱 La recherche des ressources financières nécessaires pour réaliser les investissements retenus : fonds propres du promoteur, concours du FOPRODI dont les procédures peuvent être lentes et les crédits bancaires à moyen terme et à court terme pour le fonds de roulement (dit aussi crédit de campagne).
- 🌱 Lay-out du projet avec des schémas précis pour l'implantation des différents équipements et matériel d'extraction de l'huile.
- 🌱 Choix adéquat des technologies et des fournisseurs d'équipements
- 🌱 Réaliser les études d'impact sur l'environnement exigées
- 🌱 Se procurer toutes les autorisations nécessaires pour faire démarrer l'huilerie avec notamment les dispositions à suivre pour les normes de sécurité contre les incendies et pour la prévention des accidents de travail
- 🌱 Respect scrupuleux des cahiers des charges organisant l'activité

2.1.3.2. Amélioration de la qualité et mise en place de la traçabilité

Cette action vise essentiellement l'instauration de meilleures conditions d'hygiène dans les locaux de production, la mise en place de Systèmes d'Assurance Qualité et HACCP, le respect des Bonnes Pratiques d'Hygiène, le renforcement des moyens de contrôle de la qualité et l'installation du mécanisme de la traçabilité.

Toutes ces mesures devraient favoriser l'obtention d'une huile d'olive de qualité, mais l'augmentation du taux de production d'huile de qualité ne pourra être réalisée sans un effort notable de formation et de vulgarisation sur les bonnes pratiques de production d'huile d'olive.

Ainsi, les principales activités suivantes peuvent être retenues pour la réalisation de cet objectif :

Programmer des journées de sensibilisation visant l'application des bonnes pratiques de récolte, de transport et de stockage des olives : Il s'agit du lancement d'une campagne régionale de sensibilisation et de vulgarisation des bonnes pratiques, auprès des oléifacteurs et des oléiculteurs, centrée sur l'influence de certaines pratiques sur la qualité des huiles obtenues (cueillette, manutention, stockage, transport des olives).

Il y a lieu de mettre l'accent sur l'interdiction des pratiques encore rencontrées et qui affectent de manière très significative la qualité de l'huile : la pratique du gaulage lors de la cueillette, le transport des olives dans les sacs en plastique et le stockage des olives en tas assez épais dans les aires de réception en l'absence de mesures de protection (intempéries, poussières.)

Cette campagne serait réalisée conjointement par les techniciens des CRDA, les services de vulgarisation du Ministère de l'Agriculture ou l'Institut de l'Olivier

Mise en place d'un programme pilote visant la mise en place de Systèmes de Maitrise de la Sécurité des Aliments type HACCP et la traçabilité : Il s'agit du lancement d'un programme pilote régional d'Assurance de la Sécurité Alimentaire spécial huilerie portant sur la mise en place du système HACCP (ISO 22 000) et la traçabilité.

Le système HACCP (Hazard Analysis Critical Control Point ; Analyse des dangers – Points critiques pour leur maîtrise) est une méthode dont l'implantation est de plus en plus exigée dans les établissements de production des produits alimentaires puisqu'elle permet de :

- 👉 Identifier et analyser les dangers associés aux différents stades du processus de production
- 👉 Définir les moyens nécessaires à leur maîtrise
- 👉 S'assurer que ces moyens sont mis en œuvre de façon effective et efficace

(De plus amples détails sur les étapes de mise en place, du système HACCP sont présentés en annexe)

Ce programme sera réalisé sur quatre ans (2017-2020) et portera sur un effectif de 8 entreprises à raison de 2 unités de trituration par campagne. Cet effectif peut être revu à la hausse si on relève un fort degré de participation au cours des deux premières années du lancement du projet.

La priorité de participation sera accordée aux huileries qui sont engagées dans un programme de mise à niveau et surtout à celles dont les huiles sont destinées à l'export sous forme conditionnée (le conditionnement peut être réalisé par l'entreprise elle-même ou par une unité de conditionnement indépendante).

Ce programme visera également la mise en place de la traçabilité, une notion qui offre la possibilité de remonter la chaîne de production et l'identification des exploitations fournisseurs.

La traçabilité est un système permettant de retracer l'itinéraire d'un produit depuis l'amont jusqu'au consommateur y compris ses origines géographiques et même topographiques. La traçabilité vise un double objectif : assurer la sécurité sanitaire des aliments et vérifier l'origine loyale et exacte des produits bénéficiant d'une appellation d'origine contrôlée.

En vertu des textes internationaux en vigueur, le fabricant, conditionneur ou vendeur figurant sur la bouteille ou l'emballage de manière générale, devrait être capable de justifier les mentions écrites sur l'emballage et d'identifier les fournisseurs d'huile et des autres ingrédients utilisés.

Pour l'activité de trituration, la mise en place des signes de qualité exige un système de traçabilité depuis l'olivier jusqu'aux lots commercialisés.

Pour ce faire, les intéressés sont appelés à tenir des registres d'approvisionnement et de livraison mentionnant les clients et les fournisseurs par lot. Chaque intervenant dans la

chaîne devrait tenir un tel enregistrement ce qui permettrait de remonter « théoriquement » jusqu'à la zone de production.

L'informatisation du système est indispensable puisqu'elle rend les opérations, de contrôle et de correction, moins complexes.

Les visites effectuées aux huileries dans le cadre du diagnostic de la filière et les différents entretiens avec les responsables des organismes d'encadrement, ont révélé que pratiquement tous les opérateurs enquêtés déclarent ne pas disposer d'un système de traçabilité. Outre son inexistence, les opérateurs rencontrés semblent ignorer la portée et l'obligation de la traçabilité.

Une journée de sensibilisation sur l'HACCP et la traçabilité devrait être organisée dans chaque CRDA conjointement avec les journées de vulgarisation sur les bonnes pratiques de production et de manipulation des olives.

Création de laboratoires d'analyse et de contrôle : Le diagnostic de la filière a révélé l'absence au niveau régional de laboratoires d'analyse et de contrôle des huiles.

Il s'agit d'un handicap de taille, surtout que les analyses exigées lors de l'exportation des huiles sont effectuées dans les laboratoires accrédités situés à Tunis et appartenant soit à l'ONH ou à des privés rendant les délais de livraison des résultats assez prolongés.

Pour remédier à cette insuffisance de l'outil analytique, il serait opportun de créer d'ici 2025 deux laboratoires de contrôle du process et de la qualité des huiles.

Ces laboratoires seront implantés à Béja et au Kef ; ils seront capables de s'occuper des huileries et des unités de conditionnement des 4 gouvernorats et prendre en charge même celles d'autres gouvernorats limitrophes ; et pourvus de l'équipement nécessaire pour déterminer tous les paramètres basiques de qualité : Acidité, K270, indice de peroxyde et dégustation et pour la détermination de la teneur en huile des olives et sous-produits, grignons et margines.

2.1.3.3. Meilleure valorisation de l'huile d'olive et des sous-produits

Les ventes d'huile d'olive sont effectuées en vrac à des exportateurs opérant à l'extérieur de la zone. Les quelques tentatives d'exportation direct d'huile conditionnée sont réalisées sous des marques commerciales ou de distributeurs, mais ne portent pas de signes de qualité et d'origines.

Les oléiculteurs et les oléifacteurs du Nord-Ouest ont tout intérêt à promouvoir l'origine Nord-Ouest de Tunisie à travers une promotion générique de l'huile d'olive de la région et faire de l'huile d'olive du Nord-Ouest un label mondialement reconnu. En effet, la variété Chétoui qui prédomine dans le Nord-Ouest a des bienfaits et des vertus indéniables, notamment si elle est cueillie et pressée en temps opportun. Sa forte teneur en antioxydants, sa saveur prononcée et ses vertus médicinales sont unanimement reconnues et poussent certains producteurs du Sahel et du Sud à l'utiliser pour le coupage de leur huile.

Par ailleurs, à l'échelle locale des groupes d'oléiculteurs et/ou oléifacteurs structurés en GDA ou SMSA peuvent solliciter l'IO et d'autres institutions spécialisées pour engager des études en vue de créer des AOC (Appellation d'Origine Contrôlée), ou des IP (Indication de Provenance) pour des huiles provenant d'oliveraies présentant des spécificités liées à une zone géographique bien délimitée. Ces signes de qualité liés à l'origine (SQO) devront être mises en place avec une réglementation semblable à celles des pays du nord de la Méditerranée garantissant trois aspects fondamentaux : authenticité, continuité et qualité.

La promotion générique de l'huile d'olive de la région du Nord-Ouest et Le développement des (SQO) comme l'(AOC) et l'(IP) contribueront à :

- 👉 Structurer la filière et promouvoir une démarche collective de commercialisation, communication et promotion.
- 👉 Garder la valeur ajoutée dans la région de production au profit des populations locales.
- 👉 Préserver et valoriser le savoir-faire local de la production de l'huile et sa notoriété
- 👉 Améliorer et promouvoir le développement local et rural via le renforcement de la compétitivité du produit
- 👉 Apporter aux consommateurs des garanties sur l'origine, la traçabilité, la qualité et l'équité

La tentative d'obtention d'une AOC par la SMSA « Zaytouna de Teboursouk » nouvellement créée (Octobre 2013) méritent d'être soutenu. Le dossier de reconnaissance en cours d'instruction à la GDPA du MARHP, en cas d'approbation servira comme exemple et encouragera la constitution d'autres SMSA œuvrant pour la promotion de la qualité à travers les SQO. L'encadrement assuré par le projet « Action-Indications géographiques » mené conjointement par le CIRA et la DGPA du MARHP mérite d'être étendue à d'autres localité.

La mise en œuvre des actions suivantes contribuera à mieux valoriser les produits de l'olivier :

Promouvoir le développement des unités de conditionnement pour le marché local et l'exportation :Le conditionnement de l'huile représente le moyen le plus indiqué pour augmenter la valeur ajoutée du produit qui est proposé actuellement essentiellement en vrac aussi bien pour le marché local que pour l'exportation.

Compte tenu de l'amélioration du niveau de vie du consommateur Tunisien d'une part et des opportunités réelles qu'offre le marché mondial surtout vers les nouveaux pays consommateurs d'huile d'olive, le développement de cette branche d'activité aussi bien au niveau du marché local qu'à l'exportation est à prévoir dans le futur.

D'ailleurs cette activité a bénéficié d'importantes mesures prises par le gouvernement, pour l'encouragement et la promotion de l'exportation de l'huile d'olive conditionnée et en particulier la création en 2006 du Fonds de Promotion de l'Huile d'olive Conditionnée. Le FOPRHOC a été le principal instrument de cette stratégie avec les incitations octroyées aux exportateurs de l'huile d'olive conditionnée.

L'inventaire et le diagnostic réalisé au cours de la première phase de cette étude a montré que dans la région du Nord-Ouest, l'activité de conditionnement reste relativement limitée ; uniquement quatre unités (employant plus de 10 personnes) sont recensées par l'APII à côté de 4 autres petites unités de création récente, semi-automatiques, et de faibles capacités de mise en bouteilles ou en bidon situées dans les gouvernorats de Siliana, le Kef et Jendouba.

Avec l'augmentation de la production d'huile au niveau régional (voir évolution de la production d'huile en 2020 et 2025 en annexe) et la programmation de nouvelles créations d'unités de trituration, l'activité de conditionnement devrait être renforcée.

Ainsi, pour les futurs programmes de créations d'unités de conditionnement il serait opportun d'opter plutôt pour des projets intégrant l'extraction et le conditionnement de l'huile d'olive.

Sur les 9 huileries programmées pour 2020 et 2025 ; 5 huileries seront ainsi des unités intégrées assurant l'extraction et le conditionnement, avec des capacités de conditionnement individuelles d'environ 25% des quantités d'huile produites.

Il y a lieu de souligner par ailleurs que bien que l'état général des équipements actuels des unités de conditionnement soit assez satisfaisant, elles souffrent pratiquement toutes de deux difficultés majeures : l'approvisionnement en bouteilles de bonne qualité et des insuffisances au niveau du fonds de roulements.

Le développement de cette activité reste donc tributaire de la résolution de ces difficultés qui ne se posent pas d'ailleurs uniquement au niveau de cette région ; on les rencontre également au niveau national.

Promouvoir la production de l'huile d'olive biologique : Cette action a été identifiée comme une opportunité dans l'analyse SWOT, et qu'il faut développer compte tenu des facteurs suivants :

- 🌱 La demande internationale est en croissance et en particulier en Europe
- 🌱 Le produit tunisien bénéficie d'avantages accordés dans le cadre des accords avec l'union européenne notamment le contingent tarifaire
- 🌱 La production tunisienne présente un potentiel de développement important avec des coûts compétitifs.
- 🌱 La production d'huile d'olive biologique obéit cependant à un ensemble de textes généraux et spécifiques :
- 🌱 Les textes généraux régissant la production, la commercialisation et la mise à la consommation des produits alimentaires ;
- 🌱 les textes spécifiques régissant la production et la transformation des produits biologiques en Tunisie, dont les principaux sont : la loi n°99-30 du 5 Avril 1999, relative à l'agriculture biologique qui définit le cadre réglementaire général de l'agriculture biologique en Tunisie, et précise également les règles à respecter dans les différents maillons de la production biologique et le décret N°2000-409 du 14 février 2000 fixant les conditions d'agrément des organismes de certification et les procédures de contrôle et de certification dans le domaine de

la production biologique.

- 🌱 Cette activité est régie par deux cahiers des charges :
- 🌱 Cahier des charges pour la production végétale selon le mode biologique : arrêté du ministre de l'agriculture du 28 février 2001 modifié par l'arrêté du 4 janvier 2013
- 🌱 Cahier des charges de la préparation des produits agricoles produits selon le mode biologique : arrêté du ministre de l'agriculture du 3 décembre 2005.
- 🌱 La région du Nord-ouest présente un important potentiel de production d'huile biologique qu'il faut exploiter en vue d'une plus grande valorisation de l'huile d'olive.
- 🌱 Il y a lieu de rappeler l'essor remarquable qu'a connu ce segment : à l'échelle nationale, la production d'huile d'olive biologique est passée de 12 000 T en 2005 à plus de 20 000 T en 2014 et environ 60 000 T en 2015, une croissance qui fait de la Tunisie le premier pays producteur d'huile d'olive biologique dans le monde.

Pour la campagne 2012/2013, les quatre gouvernorats du Nord-Ouest accaparent environ 7% de la superficie oléicole totale en mode biologique du pays et qui s'élève à environ 120 000 Ha. Toutefois, la répartition entre les quatre gouvernorats cache des disparités importantes : Siliana est représenté par 4,3% suivi par Jendouba avec 2,06%, alors que Le Kef et Béja totalisent ensemble seulement 0,4% de la superficie nationale en oléiculture biologique.

Avec l'augmentation de la production d'olives bio dans la région, et le nombre de fournisseurs certifiés bio dans les prochaines années, nous pouvons envisager la programmation *de deux unités* intégrant les activités de trituration des olives biologiques et le conditionnement de l'huile d'olive biologique destinée à l'export.

La création de ces deux unités aura lieu en 2020 et 2025 ; elles seront implantées dans les gouvernorats de Siliana et Jendouba avec une capacité de traitement de 40 T/J chacune d'olives bio. Le lieu exact d'implantation sera déterminé en fonction de l'importance de la certification bio dans les délégations.

Ces projets pourraient bénéficier de plusieurs mécanismes incitatifs pendant les phases de création et d'exploitation dont notamment : les incitations spécifiques à l'investissement dans le secteur biologique, les incitations spécifiques à l'exportation de l'huile d'olive tunisienne biologique et les incitations accordées dans le cadre du développement régional (voir annexe).

Installer des labels qualité (de type AOC ou IGP) pour une meilleure valorisation de l'huile d'olive de la région :

Cette action est d'une importance capitale et mérite la mobilisation de toutes les parties prenantes. Les retombées économiques des signes officiels de qualité (SOQ) ne

sont plus à démontrer⁵⁰, mais le processus de leurs mises en place est sinueux. Il nécessite un niveau d'organisation important et une démarche progressive très liée à la demande et au niveau de revenu des consommateurs.

Pour bien dimensionner et programmer les propositions du présent plan d'action un aperçu sur l'importance et le poids économique des SOQ dans les pays producteurs dont la Tunisie s'impose.

L'oléiculture sous SOQ ne représente qu'une très faible part de la production méditerranéenne⁵¹ puisqu'elle se limite à 3% des huiles mises en marché⁵².

Cependant, même limités ces marchés confèrent à la question de l'origine une place particulière : délimitée en fonction des contextes géographiques, juridiques, sociaux, culturels et économiques, l'huile d'olive commercialisée sous SOQ est vectrice d'images mais aussi de pratiques spécifiques. A la différence d'un nom de marque, le SOQ fait l'objet d'une action collective ce qui garantit dans le temps son ancrage territorial. Ceux qui optent pour les stratégies de signes officiels de qualité ont l'avantage d'obtenir un droit de propriété imprescriptible dont la durée de vie est liée à celle de l'aptitude du groupement à défendre la validité du cahier de charges.

Les appellations sont protégées par décret selon les différents attributs qui caractérisent l'huile de terroir : Aire de production, types de variétés, techniques culturales, notoriété et profondeur historique du nom. La typicité du produit oléicole se veut ancrée dans un maillage culturel, patrimonial, paysager et culinaire. *L'ancrage de l'olivier est garanti par la mobilisation collective et par la mise en place de modes de gouvernance qui opèrent à différentes échelles.*

En matière oléicole, les appellations d'origine sont surtout mises en œuvre par les pays du Nord de la Méditerranée et constituent des marchés de niche pour certaines zones de production qui ont su s'organiser⁵³.

Le nombre des AOP oléicoles a augmenté passant de 24 IG enregistrées en 1996 à une centaine en 2014⁵⁴. En Italie, elles sont passées en dix ans de 5 AOP en 1996 à 36 en 2006. Avec l'Espagne et la Grèce, ces trois pays détiennent plus de 90% des AOP oléicoles méditerranéennes enregistrées. Si l'on compte l'ensemble de ces pays, ils représentent 96% de toutes les AOP oléicoles méditerranéennes reconnues par les registres nationaux. Les pays européens représentent le socle fondateur des AOP et IGP

⁵⁰ Il est d'importance de souligner que les produits AOP ou IGP sont toujours vendus à des prix de 20 à 500% plus chers que les huiles sans Dénomination d'Origine Protégée ou sans Indication Géographique Protégée.

⁵¹ L'Espagne, l'Italie et la Grèce, totalisent 67% de la moyenne de production mondiale des cinq dernières années (2010-2015). La Turquie, la Tunisie et la Syrie contribuent par 18% (une moyenne de 6% par pays). L'Espagne reste le principal pays producteur avec une part de marché de plus de 40%, entre 2005 et 2015.

En termes d'exportation, l'Espagne, l'Italie et la Tunisie sont les trois principaux exportateurs d'huile d'olive. Ils ont représenté en moyenne 76% des exportations entre 2010-2015, suivis du Portugal, de la Turquie, de la Syrie et du Maroc. Les deux grands pays producteurs, qui sont par ordre d'importance l'Espagne et l'Italie, totalisent près de 60% du volume total des exportations d'huile d'olive.

⁵² Lamani O., Ilbert H., Khadari B. (2015). Stratégies de différenciation par l'origine des huiles d'olive en Méditerranée. *Cahiers Agricultures*, mai-juin 2015, vol. 24, n. 3, p. 145-150. <http://dx.doi.org/10.1684/agr.2015.0749>

⁵³ Idem

⁵⁴ Commission Européenne (Bruxelles, Belgique). (2015). *La base de données DOOR* ("Database Of Origin & Registration"). <http://ec.europa.eu/agriculture/quality/door/list.html>

oléicoles. Ils sont les seuls détenteurs des droits de protection au niveau communautaire puisqu'aucun pays tiers n'a enregistré une huile d'olive spécifique à ce jour (2015) comme le montre le tableau suivant.

Tableau n° 45 : Les appellations d'origine oléicoles enregistrées sur le registre européen

Pays	Nombre d'AOP/IGP	Nombre d'AOP/IGP enregistrées	Production AOP/ Prod. oléicole nationale	Surface AOP/ Surface oléicole nationale
Italie	DOP + 1 IGP	42 DOP + 1 IGP	2,5%	8,0%
Espagne	31 AOP	26 AOP	2,7%	7,0%
Grèce	19 AOP + 11 IGP	18 AOP + 11 IGP		
France	8 AOP	7 AOP	22,0%	24,0%
Turquie	1 AOP	0		
Tunisie	1 IG	0		
Maroc	1 AOP	0		

Source : <http://ec.europa.eu/agriculture/quality/door/list.html>

Malgré l'augmentation du nombre d'indications géographiques oléicoles enregistrées, leur part dans la production d'huile d'olive reste très marginale. La France totalise 22% de sa production oléicole sous signe officiel de qualité, mais une fois cette part rapportée à la production mondiale (2%), cette contribution est mineure. Même avec 43 appellations d'origine, un pays comme l'Italie qui est le deuxième pays producteur mondial, ne produit que 2,5% de sa production sous signe officiel de qualité.

L'oléiculture sous SOQ en Tunisie et dans le Nord-Ouest : Au niveau de la Tunisie, les signes de qualité liés à l'origine, tels que les appellations d'origine contrôlées (AOC) et les indications géographiques de provenance (IGP), qui sont reconnus par les consommateurs européens (et même dans certains cas non-européens) constituent une excellente opportunité pour que les produits agricoles et agroalimentaires locales percent sur ces marchés, et attirent une clientèle à la recherche de produits de qualité et de terroir.

Depuis l'instauration des appellations d'origine aux produits vinicoles durant la période coloniale, la Tunisie a attendu plus d'un demi-siècle (1999) pour élaborer une loi relative aux signes de qualité liés à l'origine (SQO)⁵⁵. Depuis, quelques produits agricoles et agroalimentaires (pommes, grenades, dattes, huile d'olive, figues, menthe) provenant de régions bien déterminées ont obtenu la dénomination appellation d'origine contrôlée ou indication de provenance (Exemple : IP Huile d'olive de Monastir⁵⁶).

⁵⁵ La loi 99-57 du 28 Juin 1999 définit deux types de SQO à savoir l'Appellation d'origine contrôlée (AOC) et l'Indication de provenance (IP). Les définitions de ces deux SQO sont comme suit :

- L'AOC : est la dénomination d'un pays, d'une région naturelle ou parties de régions d'où provient le produit concerné et qui puise sa valeur et ses particularités dans son environnement naturel et humain.
- L'IP : est le nom d'un pays, d'une région naturelle ou parties de région dont le produit qui en est issu tire sa particularité et sa renommée et où il est produit, transformé ou fabriqué.

L'AOC et l'IP tunisiennes trouvent leur correspondant au niveau de la législation européenne respectivement dans l'appellation d'origine protégée (AOP) et l'indication géographique de provenance (IGP).

⁵⁶ C'est la première indication de provenance pour l'huile d'olive en Tunisie. Elle a été officiellement promulguée le 13/12/2010 sous arrêté du MARHP (JORT, 2010). L'IP couvre les délégations de Jemmal, Zarmdine, Bni Hassen, Moknine et Ouerdanine du gouvernement de Monastir. La majorité (98%) des olives utilisées doivent être de la variété chemlali. Le restant peut provenir d'autres variétés.

La région du Nord-Ouest concernée par la présente étude est riche en produits agricoles et agroalimentaires de qualité, tels que les olives de table et l'huile d'olive, pourrait et devrait bénéficier d'un signe de qualité lié à l'origine.

Des initiatives politiques émanant de ministères (MARHP, MIC, MTA, ...) et des autorités locales (CRDA, GDA, SMSA, GIHONO, ODNO, ...) sont nécessaires pour faire reconnaître le label « huiles d'olive du Nord-Ouest Tunisien » avec une promotion portant sur l'huile mais aussi les terroirs. L'idée est de mettre les territoires en réseau en multipliant les croisements entre les activités touristiques, économiques ou culturelles afin de dynamiser les échanges, l'innovation et l'emploi local et de faciliter le positionnement de l'huile d'olive du Nord-Ouest Tunisien sur le marché mondial.

Il est indéniable que la valorisation des produits typiques et des produits de terroir par le recours à des signes distinctifs, tel que les labels ou les indications géographiques protégées, peut représenter une stratégie devant permettre d'aboutir à une meilleure valorisation sur les marchés nationaux et internationaux et de préserver des modes de production et des produits non compétitifs sur le marché global. *Toutefois, l'idée de la mise en place d'un signe identifiant l'appartenance géographique de la production d'huile d'olive dans le Nord-ouest Tunisien doit émaner des opérateurs eux-mêmes comme d'une prise de conscience individuelle ou collective de l'intérêt et de l'utilité des signes de qualité. C'est un processus de longue haleine du fait de l'insuffisance de sensibilisation, de mobilisation et de l'information des opérateurs.*

Certains facteurs indispensables au succès de la démarche de l'appellation semblent ne pas être tous réunis actuellement à l'image de l'adhésion de l'ensemble des opérateurs à l'idée et au projet, l'absence d'un leader dans chaque zone autour duquel gravitent les autres opérateurs et puisent leur détermination à s'organiser. A cela s'ajoute la méconnaissance « économique » des opérateurs entre eux et l'absence de l'apprentissage du partenariat engendrant les rapports de confiance indispensables à l'adhésion à un projet commun.

Les préalables de la mise en place des appellations d'origine contrôlées n'étant pas tous réunis, il est difficile de prévoir leur fonctionnalité à très court terme. Hormis le projet de Tebour Souk qui semble à un stade avancé (le dossier de reconnaissance est en cours d'instruction à la DGPA du MARHP), il semblerait que la mise en place des AOC/AOP est un processus de longue haleine.

Un processus d'implantation des AOC progressif : Au vue de l'état des lieux, surtout relatif à l'organisation de la profession, le processus d'implémentation des appellations ne peut être que progressif, il se concrétiserait, probablement, par une AOC au bout d'une année ou deux (2018/2019) suivie d'une ou deux autres à moyen terme (horizon 2023/2024). Le rythme de mise en place dépendra grandement de l'apprentissage des opérateurs à asseoir des partenariats durables, découlant de la volonté collective.

Afin de ne pas évoluer en déconnexion des enjeux des marchés internationaux, il est recommandé d'encourager la mise en place des IGP (IP), moins contraignantes. D'ailleurs l'évolution d'une IGP vers une AOC/AOP est possible et la coexistence des deux types d'appellation l'est également. Les huiles d'olive produites dans une aire

déterminée pourraient, selon leur emploi commercial et industriel, être vendues selon les marchés cibles en AOP ou IGP⁵⁷.

L'initiative menée par la SMSA Zaytouna de Teboursouk qui regroupe quelques acteurs de la filière de la région (agriculteurs et propriétaires d'huileries) pour la création d'une Appellation d'Origine Protégée (AOP), "**Huile d'olive de Téboursoûk**" est louable et mérite d'être soutenue pour servir d'exemple et faire tache d'huile parmi les oléiculteurs et les oléifacteurs du Nord-Ouest.

L'autre aspect à ne pas négliger c'est la dimension de la demande nationale et internationale des produits conditionnés labélisés. Certes, le marché des huiles d'olive conditionnée et avec garantie d'origine connaît un développement important dans le monde mais la part de la demande globale reste limitée comme indiqué plus haut (environ 3% des huiles mis sur le marché par les pays méditerranéens).

Si on se réfère aux productions prévisionnelles du Nord-Ouest aux horizons 2020 et 2025 qui sont estimées respectivement à 27 122 Tonnes et 37 789 Tonnes dont les parts conditionnés devraient atteindre dans les meilleurs conditions 15% et 20%, la demande totale des huiles avec SQO du Nord-Ouest serait en 2020 égale à (3% x 27122 x 15%) soit 122 Tonnes et en 2025 égale à (3% x 37789 x 20%) soit 226,7 Tonnes. Donc, les capacités d'absorption du marché en 2020 et 2030 basées sur les hypothèses réalistes d'évolution de la production et de la part des huiles conditionnées seraient de l'ordre de 122 Tonnes en 2020 et 227 Tonnes en 2030.

Théoriquement, la région du Nord-Ouest regorge de terroirs⁵⁸ à caractères distinctives qui pourraient constituer la base d'IGP et même d'AOC. En effet, une étude menée par l'APIA en 2008 intitulée « étude d'opportunité pour la mise en place et le développement de la qualification géographique de l'huile d'olive d'origine tunisienne » s'est appuyée sur une analyse multifactorielle pour la proposition de zones homogènes éligibles à une appellation d'origine sur tout le territoire Tunisien. Cette étude exhaustive s'est appuyée sur quatre facteurs : répartition variétale, composition des sols, densité et pluviométrie. Les résultats de l'analyse et les avis des experts dans le domaine des SQO ont permis d'identifier 21 zones éligibles à une appellation d'origine sur tout le territoire Tunisien dont sept sont localisée dans le Nord-Ouest du pays.

Les sept zones identifiées sont les suivants :

- 🌿 **Zone 1** : Délégation : Bargou
- 🌿 **Zone 2** : Délégation : Siliana Nord
- 🌿 **Zone 3** : Délégation : Siliana Sud

⁵⁷

	AOP (AOC)	IGP
Qualité	<u>La</u> qualité ou <u>les</u> caractères dus essentiellement ou exclusivement au <u>milieu</u>	<u>Une</u> qualité déterminée ou la <u>réputation</u> ou d'autres caractéristiques pouvant être attribuées à cette <u>origine</u>
Production	Production et transformation <u>et</u> élaboration dans l'aire géographique délimitée	Production <u>et/ou</u> transformation <u>et/ou</u> élaboration dans l'aire géographique délimitée

⁵⁸ Zone géographique qui regroupe dans un tout cohérent un système de production, une culture technique et des acteurs.

- 🌿 **Zone 4** : Délégations : Sers, Dahmani, El Ksour, Djerissa, Sakiet Sidi Youssef, Kef Ouest, Kesra, Makthar
- 🌿 **Zone 5** : Délégations : Béja nord, Béja sud, Ghardimaou, Jendouba nord, Oued Meliz, Jendouba, Balta Bou Aouane, Bou Salem.
- 🌿 **Zone 6** : Délégations Testour, Goubellat, Thibar, Teboursouk
- 🌿 **Zone 7** : Délégations : Tajerouine, Kalat Snan, Kalat Khasba

Les caractéristiques de ces zones d'appellation sont spécifiées dans des fiches individuelles propres à chaque zone.

En fonction de la motivation des acteurs et de leurs capacités d'œuvrer ensemble dans le cadre d'une SMSA, d'un groupement ou d'une agrégation des producteurs d'olive et en tenant compte de la capacité du marché des huiles conditionnées et labélisées les sept zones identifiées constitueront des terroirs favorables pour l'émergence progressive d'IGP et/ou d'AOC d'huile d'olive.

Par ailleurs, et en parallèle avec cette démarche volontariste d'adhésion à des projets collectif de construction des signes autour des sept terroirs identifiés (voir supra), une action visant la création d'un label qualité pour l'huile d'olive de la région du Nord-Ouest « Huile d'olive du Nord-Ouest de la Tunisie : Zit Echamel » pourrait être entamée en vue d'une meilleure valorisation des qualités organoleptiques de cette huile et de sa richesse en polyphénols qui peuvent représenter un excellent argument de marketing.

En effet, la principale variété cultivée dans le Nord-Ouest, la variété Chétoui, est riche en polyphénols dont la teneur peut être de 100 à 200% supérieure à celle des autres variétés cultivées en Tunisie ou dans d'autres pays du bassin méditerranéen.

Le GIHONO pourrait entamer cette opération par une étude pour évaluer la faisabilité de la création de ce label et définir le cahier des charges à partir des spécificités de la variété et les modalités de gestion, d'habilitation et de contrôle, de ce logo. Une action de sensibilisation de tous les acteurs de la filière (oléiculteurs, oléifacteurs conditionneurs, exportateurs, distributeurs locaux et consommateurs) moyennant des campagnes de communication seraient nécessaires pour la concrétisation des recommandations de l'étude et la promotion de ce label.

Le GIHONO ne manquera pas aussi d'encourager des initiatives locales de vanter les vertus des huiles d'olives monovariétales Vierges Extra : Chétoui Medjez el Bab, Jerbouï Testour, et Sayali Testour, produites avec un respect total des bonnes pratiques de fabrication et d'hygiène mérite d'être renforcé.

Valorisation du grignon, du bois de taille et de la margine : Les principaux constats relevés lors du diagnostic du maillon de la transformation révèlent que :

- 🌿 Les sous-produits (grignon et bois notamment) sont jusque-là négligés et très faiblement valorisés, alors qu'ils pourraient constituer une source supplémentaire de revenu.
- 🌿 Le grignon est valorisé par d'autres opérateurs venant souvent d'autres régions du pays
- 🌿 De nombreux bassins de collecte de la margine (bassins individuels et collectifs)

nécessitent des travaux de réhabilitation et un renforcement des capacités disponibles.

Le tableau suivant présente l'évolution des quantités de grignon et de margine pour les 4 gouvernorats à l'horizon 2025 calculées sur la base de l'évolution du tonnage des olives destinées à la trituration pour la période 2016-2025.

Tableau n° 46 : Evolution des quantités de grignon et de margine entre 2016 et 2025.

	2016	2020	2025	2016	2020	2025
	Grignon en T.			Margine en T.		
Béja	7 530	9 394	13 424	13 177	16 440	23 492
Jendouba	4 378	6 286	9 546	7 661	11 000	16 705
Le Kef	9 976	14 770	20 274	17 458	25 847	35 479
Siliana	12 776	23 794	32 334	22 358	41 639	56 584
TOTAL	34 660	54 244	75 578	60 654	94 926	132 260

Il est remarquable de constater qu'en l'espace d'une décennie, les quantités de grignon et de margine seront pratiquement doublées ; les actions que l'on peut proposer pour la valorisation de ces quantités importantes de grignon et la gestion de la margine peuvent être les suivantes :

Le grignon : Ce sous-produit est composé du noyau, de la pulpe, de la peau et dans certains cas, des eaux de végétation des olives.

Il peut toutefois contenir jusqu'à 7% d'huile et il peut donc s'avérer intéressant, sur le plan économique, d'extraire cette huile pour la commercialiser.

Les deux principales voies de valorisation d'intérêt économique qui peuvent être envisagées pour la valorisation du grignon sont :

🌱 *Compostage* et utilisation sous forme d'un compost : utilisation du compost des grignons d'olive sur les terres agricoles pour l'amélioration de la fertilité des sols et la productivité des cultures. L'épandage de ces déchets doit faire l'objet d'une étude préalable afin de préciser les doses et les périodes d'épandage adaptées aux cultures fertilisées. Cette technique permet d'une part de réduire les coûts de fertilisation et d'autre part de limiter la pollution de ces rejets.

🌱 *Extraction* de l'huile de grignons résiduelle : Le grignon est une source importante de valeur ajoutée à travers l'extraction d'huile de grignons. Cette huile, une fois raffinée et coupée avec un peu d'huile d'olive vierge, sera commercialisée sous la dénomination « huile de grignon » ; elle constitue un produit intéressant à plus d'un titre : il s'agit d'un produit aux propriétés organoleptiques se rapprochant de celle de l'huile d'olive, huile économique, et de meilleure qualité que les huiles de graines.

Après extraction de l'huile de grignons, les grignons résiduels sont souvent utilisés comme combustibles ou destinés à l'alimentation animale.

Néanmoins, l'obtention de l'huile de grignons obéit aussi à des critères de qualité et de rentabilité. Les huiles de grignons crues de bonnes caractéristiques s'obtiennent par l'extraction immédiate de grignon issu de la trituration de fruits de bonne qualité.

A ce niveau, nous ne pouvons que proposer de réaliser deux études de faisabilité technico-économiques : l'une visant la création d'une unité de compostage et l'autre une unité d'extraction de l'huile de grignon. Ces projets seront implantés dans le gouvernorat de Siliana en 2020 pour l'unité de compostage et 2025 pour l'unité d'extraction de l'huile de grignon.

La marge : Une des voies de valorisation de la marge est son épandage comme fertilisant (à raison de 80 m³/ha) dans les oliveraies tout en respectant les consignes et les conditions d'utilisation (quantités, sol, aspects phyto-toxiques...).

Parmi les recommandations spécifiques qui doivent être prises en compte dans la valorisation des marges par épandage nous pouvons citer :

- 🌱 *La protection des eaux souterraines et superficielles :* Il faut éviter l'épandage ou la réalisation du compostage dans des secteurs où des aquifères très vulnérables sont utilisés pour l'alimentation en eau potable. De même, il est prudent de les tenir éloignés des cours d'eau et étendues d'eau.
- 🌱 *L'étude du sol :* Il convient d'éviter des épandages directs des marges sur des sols à texture très grossière (sols sableux, sols caillouteux...) où les pluies risquent d'entraîner trop facilement l'azote en profondeur.
- 🌱 *Les principaux paramètres à considérer pour évaluer la qualité des marges :* azote total, potasse, phosphore, pH et conductivité.
- 🌱 *Les conditions climatiques :* Il convient d'éviter d'épandre les marges lors des périodes de pluie et de gel.

Pour mener convenablement ces opérations d'épandage dans la région, il est nécessaire d'organiser au moins deux journées de vulgarisation destinées aux oléiculteurs et aux oléifacteurs, par gouvernorat. L'Institut de l'Olivier sera chargé de l'animation de ces journées.

En vue d'une meilleure gestion et utilisation de ces marges il serait opportun d'initier la création d'une Société de Services qui prendra en charge la collecte, le transport, l'épandage et la valorisation de ces marges.

Pour ce qui est des bassins actuels de collecte de la marge (aussi bien les privés que les collectifs) et en prévision des quantités de plus en plus importantes de marge qui seront déversées dans les prochaines campagnes, nous proposons de lancer deux programmes régionaux :

- 🌱 Un premier programme visant la réhabilitation des bassins défectueux et présentant de sérieuses défaillances de construction et qui nécessitent par conséquent des actions de réparation en profondeur. Un inventaire exhaustif et une expertise technique en profondeur de ces bassins serait un préalable au lancement de ce

programme, mais on peut déjà viser à l'horizon 2025 la réhabilitation de 20 bassins individuels et 5 bassins collectifs.

👉 Un deuxième programme visant la mise en place de nouveaux bassins collectifs en nombre et en capacités suffisants ; leur implantation exacte devrait être choisie en étroite concertations entre les oléifacteurs et les différents responsables d'encadrement et des autorités régionales. Ces futurs bassins (on peut prévoir a total de 7 bassins) auront chacun une capacité d'environ 10 000 m³ et seront répartis comme suit :

- Béja : un bassin pour couvrir les délégations de : Mjez el beb, Testour et Gbollat
- Jendouba : deux bassins : à bouaouan et fernana
- Le Kef : deux bassins : à El Gssour et KalaatSnen
- Siliana : deux bassins à : Kesra et Bargou

Pour les nouvelles créations d'huileries, il faut s'assurer dès le départ de la construction de bassins individuels de capacités et implantation conformes à la réglementation en vigueur.

Valorisation des produits de la taille : Les résidus de la taille peuvent avoir des applications nombreuses :

- 👉 Utilisation directe dans l'alimentation animale : ils sont utilisés en substitution à du foin ou de la paille ;
- 👉 Fabrication de compost ;
- 👉 Utilisation comme combustibles à usage industriel ou domestique. : charbon ou pellets après broyage, séchage et compression.

La quantité de gros bois qui peut être ainsi valorisée passera de 258 000 tonnes actuellement à environ 309 600 Tonnes à l'horizon 2025.

2.1.3.4. Mise à niveau des unités de préparation des olives de table

Nous reprenons ici les principales contraintes identifiées par le GICA au niveau de cette branche d'activité à l'échelle nationale et considérées comme les plus influentes.

Nous considérons que les entreprises du Nord-Ouest partagent également ces mêmes problèmes et difficultés dont les plus marquants sont les suivants : Irrégularité de la production en quantité et en qualité

- 👉 Offre industrielle en produit fini de qualité hétérogène et peu satisfaisante
- 👉 Offre industrielle insuffisante pour un export massif
- 👉 Concurrence déloyale des opérateurs informels
- 👉 Efforts de marketing imperceptibles
- 👉 Coordination entre les intervenants dans la filière inefficace

Ainsi, au niveau de la transformation industrielle, la qualité du produit élaboré apparaît comme la principale contrainte ; les principales causes derrière ce point faible ont été identifiés ; il s'agit pour l'essentiel de :

- 👉 Mélange des variétés au niveau de la collecte, absence de centres de collecte, absence de système de paiement à la qualité
- 👉 Conditions de transformation mal adaptées : Equipements vétustes, locaux mal adaptés, autocontrôle négligé
- 👉 Procédés de traitement des olives hétérogènes : non application des normes spécifiques, manque de personnels qualifiés, manque de maîtrise des techniques d'élaboration de certaines variétés.

L'amélioration de la qualité des produits et la réhabilitation de l'outil de production représenteront donc l'essentiel des actions à mettre en œuvre dont les plus marquantes seront les suivantes :

Intégration des opérateurs informels dans le secteur organisé :

Le secteur des semi-conserves, notamment celui de l'activité de préparation des olives de tables est particulièrement caractérisé par la prédominance de l'activité non déclarée ou informelle qui accapare plus d'un tiers de la production agricole globale des olives de table.

Plus de 60 opérateurs informels implantés dans toutes les régions de production d'olives de table et d'olives à huile (Nord, Centre et Sud) ont été recensés dernièrement par le GICA.

Ces opérateurs informels sont des grossistes ou des détaillants qui assurent une bonne partie de leur approvisionnement en préparant eux-mêmes leurs propres olives. La plupart des détaillants autonomes en cette denrée sont implantés dans les zones éloignées des usines de transformation.

Les quantités traitées par opérateur individuel varient de 5 à 150 tonnes par an mais l'ensemble de ces quantités non déclarées n'apparaissent dans aucune statistique officielle. Ces olives sont préparées d'une manière artisanale en utilisant les fûts plastiques non alimentaires pour la fermentation, le stockage et la distribution et aucun contrôle sanitaire ou économique n'est effectué puisque l'activité est non déclarée et les opérateurs non connus par les services officiels de contrôle.

Ces opérateurs non déclarés non seulement exercent une concurrence déloyale vis-à-vis des entreprises régulières, mais travaillent dans des conditions hygiéniques précaires et proposent des produits ne respectant pas les normes de qualité et de salubrité exigées. On devrait ainsi commencer par lancer une action qui devrait arriver à faire intégrer au moins 70% des opérateurs informels à l'horizon 2025. Il serait opportun dans ce cadre de prévoir des encouragements et des incitations pour faciliter cette intégration (Il faudrait tout d'abord recenser de manière exhaustive toutes ces unités informelles exerçant dans toutes les délégations des 4 gouvernorats).

Assurer une meilleure maîtrise des techniques de transformation pour l'ensemble des variétés :

L'hétérogénéité de l'offre des olives de table résulte en grande partie de l'hétérogénéité des méthodes de traitement des olives de table entre les différents opérateurs. Cette situation fait que la branche ne puisse bénéficier des opportunités d'exportation sur les marchés extérieurs pour des quantités dépassant la capacité individuelle des opérateurs. Pour pallier à cette contrainte et assurer une offre homogène de qualité, aussi bien pour le marché local qu'à l'export, il y a lieu d'harmoniser et de mettre à niveau les procédés de traitement des olives de table moyennant les actions suivantes :

- *Edition et diffusion d'un guide pratique* d'élaboration des principales variétés d'olives de table auprès des unités de transformation.
- *Organisation des sessions de formation* et de vulgarisation au profit des techniciens opérant dans le secteur des semi-conserves.

Assurer de meilleures conditions d'hygiène dans les conserveries :

La branche des semi-conserves a bénéficié d'un cahier des charges élaboré par le Ministère de l'Industrie qui définit les exigences techniques, d'hygiène et de sécurité qui doivent être respectées au cours de création, d'aménagement et d'exploitation des unités industrielles pour des produits préparés destinés à l'exportation ou au marché local.

Indépendamment des exigences du cahier des charges prévoyant le cas d'une unité de salaison modèle bien équipée pour le traitement des olives et la diversification de la gamme des produits industriels, certaines exigences horizontales doivent être envisagées pour l'ensemble des unités notamment :

- 👉 Un local bien aménagé, aéré, éclairé et non encombré avec un parterre bien entretenu et facile à nettoyer
- 👉 Une organisation des différentes étapes de réception et de traitement de la matière première respectant le principe de la marche en avant et la séparation entre les sections propres et les sections souillées.
- 👉 Des fûts en plastic alimentaire etc...

Dans le cadre du respect des exigences fixées par le cahier des charges et l'amélioration des conditions d'hygiène dans les locaux de fabrication, nous recommandons l'édition et la diffusion d'un guide des Bonnes Pratiques d'Hygiène et le lancement d'une action pilote pour la mise en place du système HACCP dans 3 unités industrielles à l'horizon 2020.

Lancer une action pilote de mise à niveau collective au profit de 3 entreprises à l'horizon 2020 :

L'état général des unités de salaison du secteur organisé reflète une situation plus ou moins critique notamment au niveau des locaux, des équipements et de l'état d'hygiène en général.

Cette action de mise à niveau visera essentiellement l'amélioration de la qualité des produits et l'optimisation de la capacité de transformation dans les locaux (Il ya lieu de sélectionner au préalable des entreprises présentant un minimum d'organisation et de gestion industrielle).

2.1.4. La maîtrise des coûts et l'amélioration des revenus des acteurs de la filière. (4^{ème} objectif).

Le faible niveau de valorisation sur place de l'huile d'olive produite et exportée d'une part et la marginalisation des autres produits de l'olivier d'autre part privent les opérateurs de la filière oléicole du Nord-Ouest d'une valeur ajoutée supplémentaire certaine.

L'huile est généralement vendue en vrac quelques jours après la trituration faute de capacité de stockage importante et de moyens financiers suffisants pour l'approvisionnement de l'huilerie en olive. Pour les sous-produits de la trituration et de l'olivier, comme les grignons, les margines, les feuilles d'oliviers et les brindilles, leur valorisation en tant que fertilisants pour les terres agricoles et/ou en tant que compléments pour l'alimentation de bétail n'est pas systématique. Le bois de taille transformé en charbon est généralement autoconsommé par les paysans et le gros bois est souvent bradé faute de preneurs dans la région (Unité d'artisanat et l'industrie de constructions navales). Ces sous-produits pourraient constituer un complément de revenu très important pour les oléiculteurs. Ils sont marginalisés par la plupart des opérateurs, alors qu'ils offrent des possibilités de création de valeur et un complément de revenu non négligeable. (Voir objectif 3 : valorisation des sous-produits)

La transformation du bois de taille, des brindilles, des grignons et des margines permettant la production de blocs alimentaires pour le bétail et de fertilisants n'a pas encore intéressé les industriels, alors que les essais conduits par l'Institut de l'Olivier, l'Institut National de la Recherche Agricole de Tunis et l'Ecole Nationale d'Ingénieurs de Sfax sont prometteurs en termes de rentabilité économique pour les industriels, les agriculteurs et la collectivité.

Le développement des produits cosmétiques et pharmacologiques à partir de l'huile d'olive biologique est un secteur prometteur et jouit d'une demande largement corrélée avec l'amélioration du niveau de vie et la consommation croissante des produits d'hygiène et de bien-être.

2.1.4.1. L'encouragement de l'intégration verticale des oléiculteurs-des oléifacteurs-conditionneurs-exportateurs.

L'absence d'intégrations horizontale et verticale entre les acteurs des différents maillons de la filière, ne favorise pas la mise en œuvre d'un programme de qualité totale et limite les possibilités de compression du coût de production de l'huile d'olive. L'encouragement de l'intégration moyennant des incitations et des avantages au profit des GDA et/ou des SMSA est nécessaire à plusieurs titres. L'élaboration par des groupements d'oléiculteurs de contrats de vente des olives avec certains oléifacteurs et d'approvisionnement en intrants de production avec les fournisseurs devrait contribuer à la maîtrise des coûts et l'amélioration des revenus des acteurs de la filière.

2.1.4.2. Développement de l'oléiculture biologique.

Le label biologique rentre dans le cadre des signes de qualité liée à la préservation de l'environnement qui est pour le cas d'une certaine proportion des consommateurs, un signe de qualité garantissant que le produit soit exempt de produits chimiques ou phytosanitaires nocifs pour la santé humaine et pour l'environnement. Le label bio permettra d'améliorer le revenu de l'oléiculteur et de profiter des incitations et subventions suivantes accordées par l'état :

- 🌱 Une subvention de 30% accordée aux producteurs, transformateurs et industriels pour l'achat d'équipements et d'instruments spécifiques à la production biologique en vertu du décret 99-2027 du 13 septembre 1999.
- 🌱 Une subvention de 70% des frais de contrôle et de certification plafonnée à 5000 dinars, sous forme de prime annuelle pendant cinq années en vertu du décret n° 99-2361 du 27 octobre 1999.
- 🌱 Augmentation du plafond de la subvention annuelle consacrée au contrôle et à la certification en faveur des producteurs membres des groupements de développement, des coopératives et des groupements professionnels, de 5 mille à 10 mille dinars par an.

Par ailleurs, à l'image de plusieurs pays, l'instauration d'une aide à la conversion pourrait encourager les oléiculteurs conventionnels de passer au mode biologique après une période de conversion.

Cette aide pourrait être instaurée dans le cadre des incitations à l'investissement dans le secteur agricole et ce, en considérant la reconversion en agriculture biologique comme un nouvel investissement.

Cette aide pourrait être octroyée sous forme d'un soutien annuel par hectare en conversion selon un barème à établir compte tenu des difficultés de conversion.

2.1.4.3. La promotion des projets de valorisation des huiles d'olive bio en produits cosmétiques, pharmacologiques et d'hygiène.

L'HO est connue par ses nombreux vertus médicinales comme sa forte teneur en antioxydants, la régulation de l'hydratation de la peau et son activité anti inflammatoire. C'est un excellent véhicule pour les principes actifs ce qui fait d'elle une excellente huile de massage calmante et elle offre un pouvoir nettoyant indéniable. Enfin, le savon obtenu à partir de l'huile d'olive (savon de Marseille), est un produit très largement manufacturé et apprécié grâce ses propriétés détersives particulières et très intéressantes (pH, pouvoir moussant, stabilité de la mousse, pouvoir hydratant etc...).

Une gamme de produit à base d'huile d'olive existe sur le marché et actuellement en partie importée qui pourrait être produite localement comme i) Le beurre d'olive pour le visage, ii) Le lait pour le corps, iii) La crème pour les mains, iv) Les huiles de massage, v) Les différent type de savon, ...

Plusieurs activités génératrices de revenue peuvent être initiées par des jeunes diplômés en quête d'idées de projets moyennant un encadrement technique et une assistance au niveau de la commercialisation des produits.

2.1.5. Optimisation du dispositif de distribution et renforcement de la qualité et de la traçabilité. (5ème objectif).

Les olives sont généralement vendues sur place à des prix inférieurs aux prix à l'entrée des huileries. L'huile produite est essentiellement vendue en vrac et les possibilités de créer plus de valeur ne sont pas exploitées.

Les politiques publiques en faveur de l'amélioration de l'infrastructure routière en zone rurale et la création de plus de marchés de gros réduiraient les coûts de transport et apporterait plus de transparence mais c'est le long terme.

Dans l'immédiat les oléiculteurs doivent être encouragés à s'organiser en SMSA et/ou GDA pour imposer aux intermédiaires le respect des cahiers des charges réglementant l'activité de collecte et favoriser le développement des marchés régionaux d'olive nécessaires pour plus de transparence et de concurrence loyale.

2.1.5.1. Réglementation des métiers intermédiaires en olives

Différents intermédiaires jouent un rôle de plus en plus significatif dans la cueillette et la commercialisation des olives. Ils ont, de ce fait, un impact très important sur le fonctionnement de la filière et la conservation de la qualité. Toutefois, ces métiers sont jusqu'à présent un peu anarchiques et ne sont assujettis à aucune réglementation permettant de les structurer.

Ainsi, l'objectif est d'organiser et de réglementer ces métiers qui s'intercalent entre l'agriculteur et l'oléifacteur afin d'améliorer le fonctionnement de la filière et de préserver la qualité des produits. Le dispositif des collecteurs doit de préférence comprendre des groupements de producteurs ou des SMSA du fait que l'activité de

collecte est considérée comme étant le prolongement de la production. Des incitations spécifiques doivent être mises en place et portées à la connaissance des producteurs.

La mesure proposée consiste à établir un cahier de charges spécifique à l'exercice de l'activité de collecte des olives. Ce cahier de charges devrait définir les conditions d'exercice et les obligations des collecteurs :

- 👉 Les moyens logistiques et leur état : Les moyens utilisés par ces intervenants pour la cueillette, le stockage et le transport des olives devraient respecter les exigences en matière de préservation de la qualité et de la salubrité des produits.
- 👉 Préservation des oliviers et olives : Les techniques de cueillette employées par ces intermédiaires devraient assurer la préservation de l'intégrité des arbres. Par ailleurs, ils devraient respecter des conditions de traitement (délai de stockage avant livraison aux huileries, conditions de stockage, ...) assurant une qualité optimale des olives.
- 👉 Modalités des relations avec les agriculteurs : Le cahier des charges devrait préciser un cadre de relation entre ces opérateurs et les agriculteurs. Ce cadre fixerait les engagements et les droits de chaque partie.

2.1.5.2. Création de marchés municipaux d'olives

Au niveau des localités où la capacité de trituration est largement en deçà des quantités d'olives produites, la plupart des petits et moyens oléiculteurs sont démunis de pouvoir de négociation des prix des olives (indisponibilité des moyens de transport, cherté de transport des olives, coût d'utilisation des marchés et perte de temps), et préfèrent vendre directement la production sur pied (Kdhara) à des prix inférieurs à ceux du marché. La création d'un marché municipal par gouvernorat pourrait favoriser la transparence et accroître les prix perçus par les oléiculteurs.

Pour remédier à cette situation il faut généraliser l'expérience des marchés municipaux pour la commercialisation des olives avec l'instauration d'un système d'enregistrement des informations, relatives aux prix et aux quantités, identique à celui utilisé dans le marché de gros des fruits et légumes.

2.1.5.3. Développer et promouvoir le commerce équitable pour un développement durable

Le commerce équitable favorise l'amélioration des composantes sociale, économique et environnementale. Promouvoir ce mode de commerce, moyennant l'appui financier et technique, pourrait ajouter de la valeur à l'huile de la zone.

Les pouvoirs publics ont un rôle à jouer dans ce domaine, au moyen de politiques et de mesures d'incitations visant à instaurer une prime liée au respect des procédures et d'encouragement à la production des produits de terroir dans un environnement d'équité social et de respect mutuel des textes juridiques et de l'environnement.

2.1.5.4. L'intégration de l'huile d'olive au secteur touristique.

L'importance du secteur touristique dans la région du Nord-Ouest et les infrastructures hôtelières de (Tabarka et Aïn Drahem) offrent la possibilité de promouvoir l'exportation de l'huile d'olive sur place et de faire connaître les vertus des variétés locales aux visiteurs Tunisiens et étrangers. L'intégration de l'huile d'olive au secteur touristique peut avoir un effet notable sur les ventes directes de ce produit à court terme et sur son exportation à long terme (renforcement de la position sur les marchés traditionnels et positionnement sur de nouveaux marchés de la variété Chétoui).

2.1.6. Respect de l'environnement au niveau de tous les maillons de la filière. (CES et décharges de margine). (6ème objectif).

Les quantités de margines produites (issues de la trituration des olives) sont estimées à environ 800 mille tonnes à l'échelle nationale et à plus de 50 mille tonnes dans les gouvernorats du NO. Actuellement ces margines ne sont pas traitées ou éliminées par des procédés modernes d'épuration et génèrent certains problèmes aux environs des sites d'implantation des bassins.

2.1.6.1. Gestion des bassins de margines.

Une meilleure gestion des bassins de margines privés et une organisation des opérations de transfert de la margine vers des bassins collectifs bien aménagés selon les normes est une nécessité pour la durabilité de l'activité de trituration dans la zone du NO.

Les mesures prises dans la région du NO, comme partout ailleurs en Tunisie sont i) le stockage temporaire des margines dans les huileries (Construction au niveau des huileries de bassin de stockage pouvant contenir le rejet d'effluents d'au moins une semaine) ii) leur évacuation dans un réseau de bassins de stockage au niveau local et de grands bassins au niveau régional ; (La technique de traitement étant l'évaporation naturelle).

L'adaptation de la capacité d'évacuation et de stockage des margines à leur niveau de production constitue l'axe central de ce mécanisme. De ce fait, cette capacité est continuellement étendue à travers la création de nouveaux bassins. Ce choix stratégique permet de maîtriser la gestion des margines au cours des campagnes de productions faible et moyenne, mais présente des limites sérieuses lors d'une production forte. Il ne constitue pas une résolution radicale des menaces environnementales. De même, le non-respect de la réglementation en vigueur par certains opérateurs amplifie les menaces de pollution.

Il faut que la capacité de stockage des bassins au niveau des huileries et au niveau collectif soit en adéquation avec la capacité de trituration et des rejets pour les années de forte production. Une sensibilisation et des mesures coercitives doivent être prises pour faire respecter les normes et préserver l'environnement. Le contrôle des bassins de margine au niveau des huileries doit être renforcé au début de chaque campagne.

2.1.6.2. Application plus stricte de la réglementation en vigueur.

L'arrêté conjoint du ministre du commerce et de l'artisanat et du ministre de l'industrie, de l'énergie et des petites et moyennes entreprises du 31 octobre 2006, a fixé les conditions techniques et sanitaires minimales exigibles dans les huileries. Toutefois, au niveau de l'application, cet arrêté n'est pas respecté par un grand nombre d'huileries de la région.

Le problème majeur réside dans la difficulté de contrôler un nombre important d'unités chaque année et à l'insuffisance des moyens humains et matériels à l'échelle régionale. En effet, les agrégés annuels ne sont pas systématiques, ce qui ne permet pas d'appliquer une telle mesure.

Il est donc nécessaire de procéder par des campagnes de contrôle qui concerneraient chaque année un nombre déterminé d'huileries couvrant les différentes zones de production. Le rôle des structures concernées est de veiller à ce que ces campagnes soient menées et que la réglementation en vigueur soit appliquée. Une période dérogatoire pourrait être accordée aux huileries qui s'engagent dans un programme de mise à niveau et qui font preuve d'une volonté de se conformer aux exigences.

2.1.6.3. Elaboration d'un schéma directeur d'élimination des margines.

Le schéma directeur servira à consigner toutes les informations sur les huileries de la zone dans une base de données couplée à un SIG. Cette base de données doit être installée au niveau du futur GIHNO avec formation des techniciens pour sa manipulation (suivi et actualisation).

L'élaboration du schéma directeur permettra d'identifier les répercussions du développement du secteur sur l'environnement en général et sur les ressources en eau en particulier.

Le schéma directeur doit répartir toutes les huileries inventoriées au Nord-Ouest en des huileries homogènes sur la base du type de la production et de la capacité. Pour chaque type, il doit identifier la technique d'élimination ou de traitement convenable. L'intérêt de solution collective doit également être présent dans la réflexion en vue de réduire les frais d'investissement et d'exploitation.

Il convient également d'identifier les modes de traitement/élimination des margines les plus appropriés pour chaque type d'huile et proposer les approches à suivre pour les huileries existantes et les nouveaux projets afin de remédier à des situations de pollution.

Le schéma directeur doit également préciser les consignes de gestion et les précautions à respecter afin de garantir un meilleur rendement pour toutes les solutions identifiées et proposées. Pour le moyen et le long terme, l'étude doit identifier les solutions de délocalisation, de groupement en association ou coopérative afin de pouvoir généraliser les technologies propres de production d'huile d'olives, et d'éradiquer en conséquence la pollution par les margines.

2.1.6.4. Sensibiliser les producteurs à l'utilité des oliviers dans les aménagements CES et des PI.

Promouvoir l'intégration de l'olivier dans la fixation des banquettes et la consolidation des murets de protection des ravins, la protection des lacs et barrages collinaires et comme brise vent dans les PI pour la délimitation des parcelles et la protection de certaines cultures. La mise en valeur des lacs collinaires par les plantations d'oliviers permettra de pratiquer les irrigations d'appoint et l'amélioration des revenus des exploitations mitoyennes.

2.1.6.5. Mener des actions de vulgarisation et d'assistance pour le greffage des oléastres et le développement de l'oléiculture de montagne ou forestière.

Le nombre de pieds susceptibles d'être greffé est de l'ordre de 120 000 pieds localisés dans les délégations de Ghardima (Jendouba), Nafza, Amdoun et Teboursok (Béja). Le greffage de ces oléastres se traduira par un accroissement de la production dans la zone d'environ 2400 tonnes d'olive et jouera un rôle social indéniable en procurant aux habitants de ces zones une source de revenus additionnelle.

2.1.6.6. Favoriser l'intégration de l'olivier avec d'autres activités agricoles :

D'un point de vue environnemental, les oliveraies impactent positivement la conservation des sols en réduisant l'érosion. Ce rôle est beaucoup plus important si l'olivier est cultivé dans des systèmes de production qui intègrent d'autres cultures en intercalaires non exigeantes en eau et bien adaptées aux différentes conditions édaphiques et climatiques des zones traditionnelles. Cela permettrait ainsi une meilleure fertilité du sol avec un impact positif sur l'amélioration des revenus et la création d'emploi et de main d'œuvre permanente.

En règle générale, plus un système de production favorise la diversification et l'intégration des activités agricoles et des activités d'élevage mais aussi des activités non-agricoles telles que l'agro-tourisme ou l'éco-tourisme, plus la durabilité du système de production est élevée. En effet, l'intégration des activités a généralement des impacts positifs aux niveaux environnemental, social et économique et elle augmente la résilience des exploitations face aux crises (saisonniers type pluviométrie extrême ou économiques type effondrement d'un marché sur un produit).

Du point de vue de la durabilité, les systèmes de production très spécialisés au niveau des spéculations offrent un risque beaucoup plus important que les systèmes diversifiés et intégrés. Un système de production arboricole en sec durable basé sur la culture de l'olivier sur de grandes superficies devrait introduire des cultures associées (amandier, vigne, figue de barbarie, cultures médicinales et aromatiques) qui permettent une amélioration de la couverture des sols tout en mobilisant plus régulièrement la main d'œuvre et en améliorant les revenus de l'exploitant.

L'olivier est une activité saisonnière et ne peut pas retenir une main d'œuvre sur toute l'année. En introduisant des cultures qui peuvent être associées à l'olivier (amandier, vigne, figue de barbarie, cultures médicinales et aromatiques). Cette pratique contribue à l'amélioration des revenus et elle permet de fixer le sol et diminuer l'érosion.

2.1.6.7. Développer la filière de l'agro-tourisme autour du secteur oléicole et la valorisation des produits de l'olivier.

Développer la filière de l'agro-tourisme avec la valorisation des activités agricoles locales, des produits du terroir et les sites touristiques existants à travers les circuits de l'olivier et de l'archéologie en liaison avec la mise en place et la valorisation :

-  D'un hébergement dans les exploitations agricoles (fermes) ;
-  Des fêtes et folklores ruraux ;
-  Des activités de dégustation des produits du terroir (huile d'olive, olive) ;
-  Des techniques traditionnelles dans les domaines du pressage de l'huile, du travail de la laine, du pain, travail du bois d'olivier, etc...

2.1.7. Structuration le pilotage de la filière pour une meilleure régulation et un meilleur encadrement des acteurs. (7ème objectif).

2.1.7.1. Constitution des regroupements de producteurs comme préalable à la création d'un cluster d'huile d'olive dans la région du Nord-Ouest

La législation tunisienne a prévu plusieurs possibilités de regroupements de producteurs à des niveaux et des fins différents. Deux formes répondent au mieux à l'objectif de restructuration de la filière olive dans les 4 gouvernorats du Nord-Ouest, à savoir :

i. Les groupements de développement dans le secteur de l'agriculture et de la pêche (GDA)

Cette forme a été instituée par la loi 99-43 du 10 mai 1999. Elle permet aux producteurs de se regrouper pour :

-  La protection des ressources naturelles et la rationalisation de leur utilisation
-  L'exécution des travaux agricoles et des services de pêche
-  La sauvegarde et le traitement des plantations
-  L'augmentation de la productivité des exploitations agricoles
-  L'encadrement de leurs adhérents en les orientant vers les meilleures techniques
-  L'appui de leurs adhérents pour valoriser leurs produits
-  L'établissement de relations de coopération et d'échange d'expériences avec les autres organismes

ii. Les sociétés mutuelles de services agricoles (SMSA)

Cette forme a été instituée par la loi 2005-94 du 18 octobre 2005. Elle permet aux producteurs de se regrouper pour :

- 🌱 Fournir les intrants et les services nécessaires à l'exercice de l'activité
- 🌱 Orienter et encadrer les adhérents afin d'augmenter la productivité et d'améliorer la rentabilité de leurs exploitations et d'améliorer la qualité des produits
- 🌱 Commercialiser les produits agricoles y compris la collecte, le stockage, l'emballage, la transformation, le transport et l'exportation
- 🌱 Ainsi, les possibilités de regroupements des agriculteurs peuvent aller d'un groupement rendant des services « d'intérêt public » à une société intégrant des services plus étendus. Le choix d'une forme de regroupement ou d'une autre dépendra du contexte, de l'objectif et de la volonté de chaque groupe de producteurs.

2.1.7.2. La coordination entre les acteurs pour une meilleure valorisation des produits de la région. (Concrétisation de l'idée de création d'un cluster).

Le manque de coordination entre les opérateurs de la filière oléicole du Nord-Ouest est une source de dévalorisation des produits de la région. La concurrence entre les oléifacteurs de la région génère une pression sur les prix qui profite aux intermédiaires et aux exportateurs.

L'organisation des rencontres (même informelles) entre oléifacteurs au cours de chaque campagne permettra d'éviter les malentendus. Il ne s'agit pas d'établir des ententes sur les prix mais plutôt de mettre en exergue le potentiel de valorisation des produits de la région. Ces rencontres pourraient constituer l'occasion pour passer en revue les réalisations des années précédentes et examiner les perspectives futures.

Toutefois, dans le moyen et long terme l'organisation formelle des acteurs de tous les maillons (exploitation oléicole, huilerie, unité de conditionnement, unité de stockage et de commerce locale et internationale, unité de valorisation des sous-produits, ...) est indispensable.

La création d'un cluster d'huile d'olive dans la région du Nord-Ouest est un projet sur lequel travaille depuis plus de deux ans le pôle technologique et industriel du Kef. Il permettra la valorisation de ce produit du terroir. Le projet se présente comme un véritable salut pour la valorisation de la production oléicole dans les régions du Kef, Béja, Jendouba et Siliana, mais aussi de tous les produits dérivés qui pourraient, à leur tour, représenter une manne pour les professionnels et pour certains promoteurs impliqués dans la valorisation des sous-produits issus de la transformation de l'huile d'olive (savon, aliments pour bétail, etc.).

2.1.7.3. Revoir le cadre institutionnel et désigner un organisme pour piloter la mise en œuvre de la stratégie

L'organisme proposé pour piloter la mise en œuvre de la stratégie serait un Groupement Interprofessionnel régional dénommé « Groupement Interprofessionnel de l'Huile d'Olive dans le Nord-Ouest (GIHONO) »

Ce groupement sera créé selon les dispositions de la loi 93-84 du 26 juillet 1993, relative aux groupements Interprofessionnels dans le secteur agricole et agroalimentaire. (Voir texte en annexe)

Statut et conseil d'administration : un statut type d'un groupement interprofessionnel et la composition de son conseil d'administration seront fixés conformément à la réglementation en vigueur et en particulier le décret N°94-1165 du 23 mai 1994.

De ce fait, le GIHONO sera constitué par les personnes physiques et morales ayant la qualité de producteurs agricoles ou de transformateurs ou d'exportateurs œuvrant dans le secteur de l'huile d'olive dans la région du Nord-Ouest.

Conformément à la réglementation en vigueur, son conseil d'administration sera composé de 12 membres répartis comme suit :

- 🌿 4 représentants de l'administration (agriculture, industrie, commerce et finance)
- 🌿 4 représentants des oléiculteurs proposés par l'UTAP
- 🌿 4 représentants de l'industrie et du commerce de l'huile d'olive dans le Nord-Ouest proposés par l'UTICA

Il est conseillé de veiller à la représentativité des gouvernorats dans la désignation des membres représentant la profession. Tous les membres seront désignés par le ministre chargé de l'agriculture pour une durée de trois ans.

Le conseil d'administration désignera un président et un vice-président parmi les membres représentant la profession.

Les missions attribuées à cette structure sont :

Outre les missions générales stipulées par la réglementation, les statuts du **GIHONO** devraient mettre en évidence les missions spécifiques suivantes :

- 🌿 Le suivi de la mise en place de la présente stratégie de développement de la filière dans le Nord-Ouest.
- 🌿 Le rôle régulateur du GIHONO qui devrait intervenir en cas de perturbations du marché pour redresser la situation.
- 🌿 La conception et le pilotage de programmes d'appui technique à toute la filière, en concertation avec les organismes concernés.
- 🌿 Définition et fixation des prix de revient au sein de la filière et des seuils d'intervention.
- 🌿 Le marketing et la promotion de l'huile d'olive du Nord-Ouest sur les marchés locaux et internationaux.
- 🌿 La veille et l'information sur les prix et les tendances internationales.

- 🔦 La planification et la coordination des campagnes de cueillette.
- 🔦 La planification et la coordination des campagnes de traitement.
- 🔦 La structuration des différents maillons de la filière.

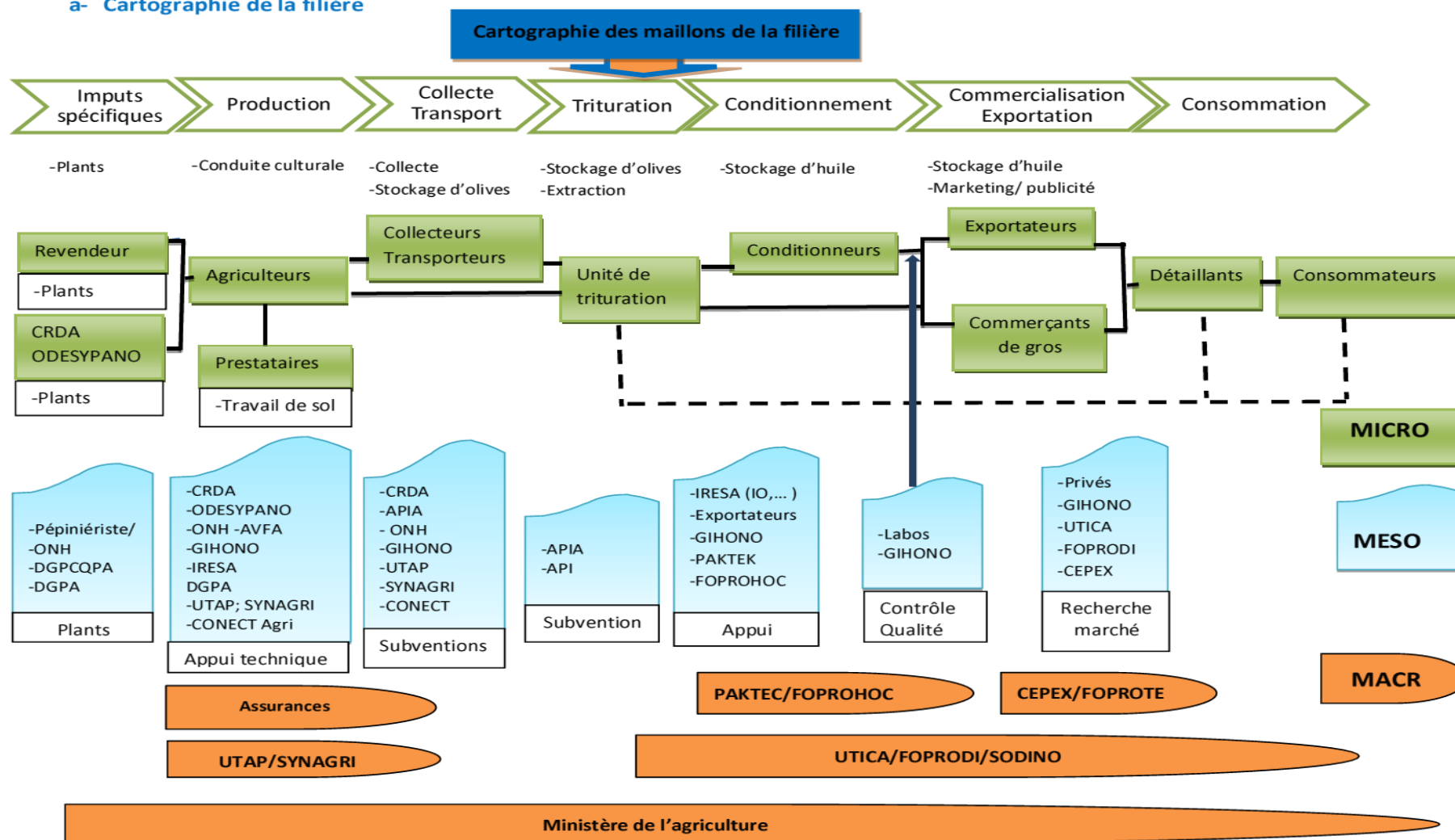
Ainsi, toute activité de collecte et de commercialisation de l'huile d'olive est à exclure des activités de ce groupement, en dehors des interventions de régulation décidées par l'interprofession et l'Etat.

La cartographie des maillons de la filière donnée ci-après renseigne sur le niveau d'intervention des différents acteurs et du GIHONO ;(voir page suivante).

2.1.7.4. Mobiliser le financement requis pour le développement de la filière.

Mise à disposition des fonds nécessaires pour la mise en œuvre de la stratégie

a- Cartographie de la filière



Source : Adapté à partir de l'étude de la filière de l'huile d'olive dans le Gouvernorat du Kef, GIZ, 2014

2.2. Synthèse des mesures proposées et des coûts

Objectif : i. Développement de la production par l'intensification des oliveraies existantes. (1^{er} objectif)

Résultats attendus	Actions à mettre en œuvre	Modalités de mise en œuvre	Coût sur 10 ans	Responsables
1.1- La vulgarisation oléicole mieux outillée et plus efficiente	1.1.1- La création d'un observatoire des fermes pilotes afin de mener des études technico-économiques prospectives au profit des oléiculteurs, des représentants syndicaux et des institutions de développement.	📌 Sélection d'exploitations type ou fermes pilotes, permettant de décrire l'oléiculture régionale. 📌 L'observatoire doit être initié, de préférence, par les professionnels de l'arrondissement PV (vulgarisation) et l'arrondissement statistique du CRDA concerné. 📌 Les fermes pilotes seront suivies par les CRDA en collaboration avec les institutions de recherches (IO, INRAT, INGREF, ...) pour la vulgarisation des techniques recommandées. 📌 Le suivi permettra la prise en compte, dans leur ensemble, de tous les éléments constitutifs d'une exploitation oléicole (le facteur humain, le matériel, les capitaux, ...) et d'apprécier pour chaque système les marges de progrès envisageables, les adaptations possibles à telles évolutions ou à telles techniques.	50 000 DT	CRDA, IO, INRAT, INGREF, DGEDAESIER M.B. ESAKef
	1.1.2- L'organisation de sessions de formation au profit des producteurs, des techniciens et de la main d'œuvre spécialisée	📌 Cette formation sera prise en charge par les CFPRA avec le soutien des services de l'AVFA qui pourront mobiliser les formateurs parmi les chercheurs des institutions appartenant à l'IRESA. 📌 Les vulgarisateurs des arrondissements PA des CRDA concernés identifieront les bénéficiaires de cette formation, contribueront à identifier les thèmes les plus appropriés pour chaque groupe et les zones à visiter pour visualiser l'impact des bonnes pratiques.	50 000 DT	AVFA, IRESA, CFPRA, CRDA, IO, ESAKef, ESIER M.B.
	1.1.3- Mettre en place un programme régional de recrutement et de renforcement des capacités des vulgarisateurs dédié exclusivement à l'accompagnement des oléiculteurs.	📌 Ce programme sera assuré par plusieurs institutions et doit aboutir à une capacité adéquate d'encadrement des exploitations oléicoles en termes d'effectif et de qualité. 📌 Mettre fin aux pratiques basées sur la tradition qui considèrent l'oléiculture comme activité réservée aux sols marginaux, peu exigeante et dont la rentabilité dépend essentiellement de la pluviométrie. 📌 Faire bénéficier les vulgarisateurs des formations spécifiques adaptées aux besoins réels des oléiculteurs du Nord-Ouest pour assurer l'efficacité de leurs interventions.	100 000 DT	AVFA, IRESA, CFPRA, CRDA, IO, ESAKef, ESIER M.B.

1.2- Les petits agriculteurs font plus appel au FDSO pour des crédits d'entretien et de rajeunissement	1.2.1- Accroître les ressources du fonds pour le développement du secteur de l'oléiculture (FDSO) et orienter la priorité aux producteurs des gouvernorats du Nord pour les crédits destinés à l'entretien et à la maintenance des oliveraies.	- Encourager les petits agriculteurs tels que définis par le décret n° 94-427 du 14 février 1994, à formuler des demandes de prêts et de subventions accordés sur le fonds. - Faciliter et accélérer la réalisation des enquêtes préalables établies sur terrain par les services techniques relevant du CRDA concerné pour s'assurer de l'opportunité de l'investissement envisagé ainsi que l'obtention d'une décision d'octroi d'avantages prise par le gouverneur de la région.	2MDT	DGFIOP, MF, CRDA
1.3- Les rendements oléicoles sont améliorés	1.3.1- Lancer une campagne dédiée à l'augmentation de la productivité (en termes de rendements) par l'amélioration des pratiques agricoles, y compris par l'utilisation des eaux usées.	- Interventions sur quatre aspects de la conduite : à savoir i) le travail du sol ii) l'entretien des banquettes de CES, iii) la fertilisation et iv) la taille. - Sensibilisation de tous les acteurs sur la nécessité de l'intensification et ses retombés - Organisation de journée d'information pour disséminer les résultats de suivi de l'observatoire.	20 000 DT	CRDA, DGPA, IO, ESAKef, ESIER M.B. DGGREE
	1.3.2- Promouvoir le rajeunissement des oliveraies sénescents et favoriser le développement des pépinières oléicoles.	Accorder des aides financières aux exploitants qui remplacent leurs anciennes oliveraies âgées et de promouvoir le recours à des variétés améliorées adaptées aux conditions locales.	200 000 DT	CRDA,

Objectif : ii. Création de nouvelles plantations dans les zones à vocations arboricoles. (2^{ème} objectif)

Résultats attendus	Actions à mettre en œuvre	Modalités de mise en œuvre	Coût sur 10 ans	Responsables
2.1- Près de 8000 ha /an seront plantés annuellement jusqu'à l'horizon 2020	2.1.1- Favoriser la création de nouvelles plantations.	- Extension de l'olivieraie d'environ 8000 ha par an. - Fourniture de plants aux agriculteurs répondant à certaines conditions - La réhabilitation des pépinières existantes et création de deux nouvelles pépinières dans les gouvernorats du Kef et de Jendouba - L'accompagnement des oléiculteurs pendant la période qui précède l'entrée en production des oliviers	136,5 MDT dont 97,7 MDT contribution de l'Etat	CRDA, ONH, IO, DGPA, DGPCQ, ODESYPANO, PDAI, PRD, DGACTION, DGGREE.
	2.1.2- Organisation de sessions de formation au profit des oléiculteurs	Les thèmes des sessions de formation portent sur : - Le choix et la reconnaissance des variétés, - Les techniques de plantation, préparation du sol avant plantation, fumure de fond, ... - L'entretien des premières années ; irrigation, protection des jeunes plantes, taille de formation, remplacement des manquants, ...)	50 000 DT	AVFA, IO, CRDA, DGPA.
2.2- Les petits agriculteurs du NO font plus appel au FDSO pour des crédits de plantation	2.2.1- Accroître les ressources du fonds pour le développement du secteur de l'oléiculture (FDSO) et orienter la priorité aux producteurs des gouvernorats du Nord pour les crédits destinés aux nouvelles plantations d'oliviers.	- Encourager les petits agriculteurs tels que définis par le décret n° 94-427 du 14 février 1994, à formuler des demandes de prêts et de subventions accordés sur le fonds pour les nouvelles plantations. - Faciliter et accélérer la réalisation des enquêtes préalables établies sur terrain par les services techniques relevant du CRDA concerné pour s'assurer de l'opportunité de l'investissement envisagé ainsi que l'obtention d'une décision d'octroi d'avantages prise par le gouverneur de la région.	4 MDT	DGFIOF, MF, CRDA,

Objectif : iii. Développement de la transformation des olives à huile, la préparation des olives de table et le conditionnement des huiles. (3^{ème} objectif)

Résultats attendus	Actions à mettre en œuvre	Modalités de mise en œuvre	Coût sur 10 ans	Responsables
3.1- Une capacité de trituration relativement bien distribuée et suffisante pour la production d'une huile de qualité	3.1.1- Réhabilitation des huileries et renforcement de la capacité de trituration	🕒 Mettre en œuvre un programme de formation et d'assistance technique au profit des techniciens des huileries et des oléifacteurs. (Deux sessions de formation pour 80 participants sur deux campagnes) 🕒 Lancer une action pilote de mise à niveau adaptée regroupant 10 huileries tout en sensibilisant les huileries à adhérer au programme de mise à niveau (Diagnostic de Mise à niveau) 🕒 Création de 9 nouvelles unités de trituration d'une capacité totale de 360T/J	26 000 DT 30 000 DT (Investissements pour la mise à niveau 10 MDT) 18 MDT	CRDA, CTAA, IO Expertise privée, les huileries. APII
	3.1.2- Amélioration de la qualité et mise en place de la traçabilité	🕒 Programmer des journées de sensibilisation visant l'application des bonnes pratiques de récolte, de transport et de stockage des olives 🕒 Mise en place d'un programme pilote visant la mise en place de SMQ type HACCP et la traçabilité (Assistance technique pour la Mise en place du système HACCP dans 8 huileries) 🕒 Création de laboratoires d'analyse et de contrôle (Mise en place de 2 laboratoires d'analyses physico-chimiques et organoleptiques de l'huile (une étude de faisabilité sera réalisée au préalable))	5 000 DT 80 000 DT 1,2 Millions DT	CRDA, CTAA, IO ODNO, GIHNO, Clusters, ONH
3.2- Les produits et sous-produit de l'huile et de l'olivier sont bien valorisés localement	3.2.1- Meilleure valorisation de l'huile d'olive et des sous-produits.	🕒 Promouvoir le développement des unités de conditionnement pour le marché local et l'exportation (Création de 5 unités de conditionnement intégrées à 5 unités de trituration sur les 9 nouvelles créations prévues). 🕒 Mise en place progressive des SQO en créant des AOC et/ou des IP pour des huiles provenant de quatre zones géographiques identifiées.	7,5 Millions DT 60 000 DT	ODNO, CTAA, expertise privée, les huileries INORPI

		👉 Installer des labels qualité (de type AOC ou IGP) pour une meilleure valorisation de l'huile d'olive de la région (Création d'un label qualité pour les huiles du Nord-Ouest où prédomine la variété Chétoui). 👉 Valorisation du grignon, du bois de taille et de la margine : - Réalisation au préalable de 2 études de faisabilité ; une pour le compostage du grignon et la deuxième pour l'extraction de l'huile de grignon - Création d'une unité de fabrication de compost à base de grignons, de margines et de fumier comme fertilisant. 👉 Création d'une Société de Services pour la gestion et la valorisation de la margine (surtout par l'épandage) 👉 Réhabilitation des bassins de margine 👉 Mise en place de 7 nouveaux bassins de margine 👉 Création d'une unité d'extraction de l'huile de grignon 👉 valorisation des 309 600 Tonnes de résidus de la taille à l'horizon 2025.) 👉 Soutenir la SMSA « Zaytouna de Teboursouk » dans sa tentative d'obtention d'une AOC et encourager d'autres SMSA à faire de même.	15 000 DT 40 000 DT 200 000 DT 50 000 DT 300 000 DT 400 000 DT 2 M DT 50 000 DT 10 000 DT	IO, CTAA, MARHP MI
3.3- Les olives de table de la région sont en majorité valorisées sur place	3.3.1- Mise à niveau des unités de préparation des olives de table	👉 Intégration des opérateurs informels dans le secteur organisé (Intégration de la majorité des unités informelles dans le circuit formel) 👉 Assurer une meilleure maîtrise des techniques de transformation 👉 à travers l'édition et la diffusion d'un guide des Bonnes Pratiques de Fabrication (BPF) 👉 Assistance technique pour la mise en place de l'HACCP dans 3 conserveries et élaboration d'un guide de BPH 👉 Lancer une action pilote de mise à niveau collective au profit de 3 entreprises à l'horizon 2020. (Diagnostic de mise à niveau au profit de 3 conserveries)	10 000 DT 10 000 DT 40 000 DT 9000 DT (Investissements pour la mise à niveau 3 MDT)	GICA, conserveries CRDA CTAA, IO

Objectif : iv. La maîtrise des coûts et l'amélioration des revenus des acteurs de la filière. (4^{ème} objectif)

Résultats attendus	Actions à mettre en œuvre	Modalités de mise en œuvre	Coût sur 10 ans	Responsables
4.1- Les maillons de la filière sont mieux intégrés et les revenus des différents acteurs sont améliorés	4.1.1- L'encouragement de l'intégration verticale des oléiculteurs-des oléifacteurs-conditionneurs-exportateurs	- Le projet sur lequel travaille depuis plus de trois ans le pôle technologique et industriel du Kef pourrait être perçu comme la meilleure solution pour organiser le secteur dans un cadre structurel qui profite à toutes les parties et met en valeur la chaîne de valeurs nécessaires à la valorisation de ce produit. - Le cluster s'annonce comme un cadre ou une plate-forme qui associe tous les intervenants dans la chaîne de valeurs, et production de l'huile ou de ses dérivés, en vue de renforcer les capacités réelles des entreprises régionales et créer entre elles une forme de synergie et entre les opérateurs partout dans la zone du nord-ouest. - Plus d'encouragement (bénéfices fiscaux et octroi des subventions) à tout type d'initiative d'intégration (horizontale et/ou verticale) et aux contrats d'achat-vente entre opérateurs.	50 000 DT	ESAKef, Pôle technologique et industriel du Kef, GDA, SMSA
4.2- La part des huiles bio s'est largement augmentée	4.2.1- Développement de l'oléiculture biologique	- Une subvention de 30% accordée aux producteurs, transformateurs et industriels pour l'achat d'équipements et d'instruments spécifiques à la production biologique en vertu du décret 99-2027 du 13 septembre 1999. - Une subvention de 70% des frais de contrôle et de certification plafonnée à 5000 dinars, sous forme de prime annuelle pendant cinq années en vertu du décret n° 99-2361 du 27 octobre 1999. - Augmentation du plafond de la subvention annuelle consacrée au contrôle et à la certification en faveur des producteurs membres des GDA, des SMSA et des groupements professionnels, de 5 à 10 mille dinars par an. - L'instauration d'une aide à la conversion de l'oléiculture conventionnelle dans le cadre des incitations à l'investissement dans le secteur agricole et ce, en considérant la reconversion en agriculture biologique comme un nouvel investissement. Cette aide pourrait être octroyée sous forme d'un soutien annuel par hectare en conversion selon un barème à établir compte tenu des difficultés de conversion - L'organisation d'une semaine « Chétoui BIO » Il s'agit de créer un Rendez-vous annuel pour la promotion de la variété Chétoui BIO dans le Nord-Ouest.	50 000 DT	DGAB, DGPA, CRDA
	4.2.2- La promotion des projets de valorisation des huiles d'olive bio en produits cosmétiques, pharmacologiques et d'hygiène.	- Initiation de quatre petits projets de valorisation de l'huile d'olive bio en produits cosmétiques et pharmacologiques - Développer le segment « huile d'olive Gourmet »	50 000 DT	DGAB, APII, PME

Objectif : v. Optimisation du dispositif de distribution et renforcement de la qualité et de la traçabilité. (5^{ème} objectif)

Résultats attendus	Actions à mettre en œuvre	Modalités de mise en œuvre	Coût sur 10 ans	Responsables
5.1- Les prix des olives reflètent mieux leurs qualités, origines et modes de production	5.1.1- Réglementation des métiers intermédiaires en olives	Etablir un cahier de charges spécifique à l'exercice de l'activité de collecte. Ce cahier de charges devrait définir les conditions d'exercice et les obligations des collecteurs : 🌱 Les moyens logistiques et leur état 🌱 Préservation des oliviers et olives 🌱 Modalités des relations avec les agriculteurs et les oléifacteurs Une fois préparée par le GIHONO, le cahier des charges doit être soumis pour validation par l'administration de tutelle.		MC, GIHONO
	5.1.2- Création de quatre marchés municipaux d'olives (1 par gouvernorat)	🌱 La création d'un marché municipal par gouvernorat pourrait favoriser la transparence et accroître les prix perçus par les oléiculteurs. 🌱 L'instauration au niveau de chaque marché d'un système d'enregistrement des informations, relatives aux prix et aux quantités échangées, identique à celui utilisé dans le marché de gros des fruits et légumes.	400 000 DT	MALE Ministère des Affaires locales et de l'environnement
	5.1.3- Promouvoir le commerce équitable pour un développement durable.	🌱 Adoption de politiques et de mesures d'incitations visant à instaurer une prime liée à la pratique du commerce équitable. 🌱 Instaurer le label commerce équitable comme argument de vente localement et pour l'export	25 000 DT	MC, GIHONO
5.2- L'HO du NO bénéficie d'une visibilité au niveau de l'infrastructure hôtelière.	5.2.1- L'intégration de l'huile d'olive au secteur touristique peut avoir un effet notable sur les ventes directes de ce produit.	🌱 Promouvoir l'exportation de l'huile d'olive sur place à travers des activités de séduction dans les hôtels de (Tabarka et Aïn Drahem) 🌱 Faire connaître les vertus de l'huile d'olive Chétoui aux visiteurs de la région 🌱 Proposer des recettes à base d'huile d'olive aux visiteurs. 🌱 Mettre en vente dans les hôtels des coffrets d'huile d'olive de qualité pour faire connaître les huiles de la zone.	25 000 DT	ONT, Ministère du tourisme, MARHP, ONH, MEDD, Hôtelières

Objectif : vi. Respect de l'environnement au niveau de tous les maillons de la filière. (CES et décharges de margine) (6^{ème} objectif)

Résultats attendus	Actions à mettre en œuvre	Modalités de mise en œuvre	Coût sur 10 ans	Responsables
6.1- Les externalités négatives de la margine réduite à leur minimum dans le court et le long terme	6.1.1- Meilleure gestion des bassins de margines privée et organisation des opérations de transfert de la margine vers des bassins collectifs bien aménagés selon les normes.	🌱 Révision du cahier des charges des huileries (Capacité de stockage des bassins au niveau des huileries en adéquation avec la capacité de trituration et des rejets les années de forte production). 🌱 Procédures de contrôle renforcées avant le démarrage de chaque campagne 🌱 Aménagement de bassins organisés et contrôlés par des sociétés de services des huileries (Capacité de stockage des bassins collectif en adéquation avec les rejets des huileries de la zone les années de forte production) 🌱 Encourager le développement de petits projets de fabrication d'un compost à base de grignons, de margines et de fumier comme fertilisant. 🌱 Vulgariser la valorisation des margines par l'épandage (Edition d'une note technique et proposition de méthodes pratiques).	800 000 DT	CRDA, MALE, Municipalités, MEDD, ANPE, ESIER M.B.
	6.1.2- Application plus stricte de la réglementation en vigueur	🌱 Procéder par des campagnes de contrôle qui concerneraient chaque année un nombre déterminé d'huileries couvrant les différentes zones de production. 🌱 Les CRDA veilleront avec les autres structures concernées à ce que ces campagnes soient menées et que la réglementation en vigueur soit appliquée. 🌱 Une période dérogatoire pourrait être accordée aux huileries qui s'engagent dans un programme de mise à niveau et qui font preuve d'une volonté de se conformer aux exigences.		MEDD, CRDA, MARHP, Municipalités ANPE
	6.1.3- Elaboration d'un schéma directeur d'élimination des margines résultant de l'activité de trituration des olives dans le Nord-Ouest	🌱 Une base de données couplée à un SIG. 🌱 La revue des techniques disponibles à travers le monde, en Tunisie et dans la zone 🌱 Identifier les techniques d'élimination ou de traitement individuelles et collectives convenables 🌱 Identifier les modes de traitement/élimination des margines les plus appropriés pour chaque type d'huileries et proposer les approches à	100 000 DT	MALE, Municipalités, MEDD, ANPE, ESIER M.B.

		suivre pour les huileries existantes et les nouveaux projets afin de remédier à des situations de pollution. 🌱 Elaboration d'un plan directeur d'élimination des marges (localisation, capacité, réseau de collecte, structure de gestion, contribution des parties prenantes, ...) pour les décennies futures.		
6.2- L'olivier impacte positivement la CES et l'environnement en réduisant l'érosion et en valorisant les ressources forestières et les eaux usées.	6.2.1- Sensibiliser les producteurs à l'utilité des oliviers dans les aménagements CES et des PI.	🌱 Promouvoir l'intégration de l'olivier dans la fixation des banquettes de CES et des murets. 🌱 Encourager l'utilisation de l'olivier pour délimiter les parcelles des périmètres irrigués 🌱 Encourager la création d'oliveraies dans les PI par les eaux usées.	10 000 DT	INGREF, DGACTION, DGGREE, ESIER M.B.
	6.2.2- Mener des actions de vulgarisation et d'assistance pour le greffage des oléastres et le développement de l'oléiculture de montagne ou forestière.	🌱 Encourager la greffe des oliviers sur oléastres par les habitants des zones forestières 🌱 Plantation d'olivier dans les PI à partir des eaux usées traitées.	20 000 DT	INGREF, DGF, DGGREE.
6.3- Les systèmes de production oléicole des zones marginales sont plus durables	6.3.1- Favoriser l'intégration de l'olivier avec d'autres activités agricoles	🌱 Introduire des cultures associées (amandier, vigne, figue de barbarie, cultures médicinales et aromatiques) 🌱 Intégration de l'élevage et de l'écotourisme 🌱 Encourager l'agroforesterie comme système dynamique de gestion des ressources naturelles reposant sur des fondements écologiques qui intègre des arbres dans les exploitations agricoles et le paysage rural et permet ainsi de diversifier et maintenir la production afin d'améliorer les conditions sociales, économiques et environnementales de l'ensemble des utilisateurs de la terre	20 000 DT	DGPA, OEP,
	6.3.2- Développer la filière de l'agro-tourisme autour du secteur oléicole et la valorisation des produits de l'olivier	🌱 Promouvoir l'investissement dans l'agro-tourisme comme moyen de valorisation des activités agricoles locales, des produits du terroir et les sites touristiques existants à travers les circuits de l'olivier 🌱 Organisation des fêtes et folklores ruraux avec des activités de dégustation des produits du terroir (huile d'olive, olive) et présentation des techniques traditionnelles dans les domaines du pressage de l'huile, du travail de la laine, du pain, travail du bois d'olivier, etc...	50 000 DT	ONT, Ministère du tourisme, MARHP, ONH, MEDD,

Objectif : vii. Structurer le pilotage de la filière pour une meilleure régulation et un meilleur encadrement des acteurs. (7^{ème} objectif)

Résultats attendus	Actions à mettre en œuvre	Modalités de mise en œuvre	Coût sur 10 ans	Responsables
7.1- Les oléiculteurs et les oléifacteurs sont mieux restructurés	7.1.1- Constitution des regroupements de producteurs comme préalable à la création d'un cluster d'huile d'olive dans la région du Nord-Ouest	Pour favoriser la constitution de ces regroupements de producteurs, il est nécessaire d'agir sur quatre axes : 🌱 La sensibilisation des parties prenantes et la mise en exergue des avantages de ces regroupements. 🌱 Initiation de projets pilotes : Les CRDA en coordination avec l'UTAP devraient œuvrer pour favoriser la création de GDA et/ou SMSA pilotes dans le secteur 🌱 Incitations financières : Il s'agit de motiver financièrement les producteurs à se regrouper. 🌱 Favoriser la création des AOC ou IP comme mécanisme de regroupement des agriculteurs appartenant à une même unité géographique (à vocation oléicole)	100 000 DT	CRDA, UTAP, UTICA, DGFIOP, DGPA
	7.1.2- La coordination entre les acteurs pour une meilleure valorisation des produits de la zone. (Concrétisation de l'idée de création d'un cluster).	🌱 L'organisation de rencontres (même informelles) entre oléifacteurs au cours de chaque campagne pour une meilleure coordination des affaires. 🌱 Dynamiser et encourager la création d'un cluster d'huile d'olive dans la région du Nord-Ouest qui est un projet sur lequel travaille depuis plus de deux ans le pôle technologique et industriel du Kef (voir supra).	10 000 DT	URAP, UTICA, Pôle technologique et industriel du Kef
7.2- Le pilotage de la filière est bien structuré pour une meilleure régulation et un meilleur encadrement	7.2.1- Revoir le cadre institutionnel et désigner un organisme pour piloter la mise en œuvre de la stratégie	🌱 Création par décret d'un « Groupement Interprofessionnel de l'Huile d'Olive dans le Nord-Ouest » : GIHONO 🌱 L'UTAP et l'UTICA régionaux doivent œuvrer avec les ministères concernés pour la création du GIHONO		UTAP, URAP's, UTICA, CNSEHO, CRDA, ODNO, MAEHP
	7.2.2- Mobiliser le financement requis pour le développement de la filière	🌱 Mise à disposition des fonds nécessaires pour la mise en œuvre de la stratégie		

2.3. Synthèse des coûts et financement

Le tableau suivant reprend les actions du plan précédent et détaille leurs coûts par objectif, par résultat, par action et par type de financement (public, privé).

Tableau n° 47 : Coût du plan d'action sur la période 2016-2025 et mode de financement en 1000 DT

LOGIQUE D'INTERVENTION		Coût total en 1000 DT	Privé	Public
1^{er} objectif : Développement de la production par l'intensification des oliveraies existantes.		2 200	0	2 200
Résultat 1.1-La vulgarisation oléicole mieux outillée et plus efficiente		200	0	200
Actions	1.1.1- La création d'un observatoire de fermes pilotes afin de mener des études technico-économiques prospectives au profit des oléiculteurs, des représentants syndicaux et des institutions de développement.	50		50
	1.1.2- L'organisation de sessions de formation au profit des producteurs, des techniciens et de la main d'œuvre spécialisée	50		50
	1.1.3- Mettre en place un programme régional de recrutement et de renforcement des capacités des vulgarisateurs dédié exclusivement à l'accompagnement des oléiculteurs.	100		100
Résultat 1.2- Les petits agriculteurs font plus appel au FDSO pour des crédits d'entretien et de rajeunissement.		2 000		2 000
Actions	1.2.1- Accroître les ressources du fonds pour le développement du secteur de l'oléiculture (FDSO) et orienter la priorité aux producteurs des gouvernorats du Nord pour les crédits destinés à l'entretien et à la maintenance des oliveraies.	2 000		2 000
Résultats 1.3- Les rendements oléicoles sont améliorés		220	100	120
Actions	1.3.1- Lancer une campagne dédiée à l'augmentation de la productivité (en termes de rendements) par l'amélioration des pratiques agricoles, y compris par l'utilisation des eaux usées.	20		20

LOGIQUE D'INTERVENTION		Coût total en 1000 DT	Privé	Public
	1.3.2.- Promouvoir le rajeunissement des oliveraies sénescents et favoriser le développement des pépinières oléicoles.	200	100	100
2^{ème} objectif : Création de nouvelles plantations dans les zones à vocations arboricoles.		140 550	38 800	101 750
Résultat 2.1- Près de 8000 ha /an seront plantés annuellement jusqu'à l'horizon 2020		136 550	38 800	97 750
Actions	2.1.1- Favoriser la création de nouvelles plantations.	136 500	38 800	97 700
	2.1.2- Organisation de sessions de formation au profit des oléiculteurs	50		50
Résultat 2.2- Les petits agriculteurs du NO font plus appel au FDSO pour des crédits de plantation		4 000		4 000
Actions	2.2.1- Accroître les ressources du fonds pour le développement du secteur de l'oléiculture (FDSO) et orienter la priorité aux producteurs des gouvernorats du Nord pour les crédits destinés aux nouvelles plantations d'oliviers.	4 000		4 000
3^{ème} Objectif : Développement de la transformation des olives à huile, la préparation des olives de table et le conditionnement des huiles.		43 035	29 372	13 663
Résultat 3.1- Une capacité de trituration relativement bien distribuée et suffisante pour la production d'une huile de qualité		29 341	21 056	8 285
Actions	3.1.1- Réhabilitation des huileries et renforcement de la capacité de trituration	28 056	21 056	7 000
	3.1.2- Amélioration de la qualité et mise en place de la traçabilité	1 285		1 285
	3.1.3-			
Résultat 3.2- Les produits et sous-produit de l'huile et de l'olivier sont bien valorisés localement		10 625	7 396	3 230
Actions	3.2.1- Meilleure valorisation de l'huile d'olive et des sous-produits.	10 625	7 396	3230
Résultat 3.3- Les olives de table de la région sont en majorité valorisées sur place		3 069	921	2 148

LOGIQUE D'INTERVENTION		Coût total en 1000 DT	Privé	Public
Actions	3.3.1- Mise à niveau des unités de préparation des olives de table	3 069	921	2 148
4^{ème} Objectif : La maîtrise des coûts et l'amélioration des revenus des acteurs de la filière.		150	70	80
Résultat 4.1- Les maillons de la filière sont mieux intégrés et les revenus des différents acteurs sont améliorés		50		50
Actions	4.1.1- L'encouragement de l'intégration verticale des oléiculteurs-des oléifacteurs-conditionneurs-exportateurs	50		50
Résultat 4.2- La part des huiles bio s'est largement augmentée		100	70	30
Actions	4.2.1- Développement de l'oléiculture biologique	50	35	15
	4.2.3- La promotion des projets de valorisation des huiles d'olive bio en produits cosmétiques, pharmacologiques et d'hygiène.	50	35	15
5^{ème} Objectif : Optimisation du dispositif de distribution et renforcement de la qualité et de la traçabilité.		450	13	438
Résultat 5.1- Les prix des olives reflètent mieux leurs qualités, origines et modes de production		425		425
Actions	5.1.1- Réglementation des métiers intermédiaires en olives			
	5.1.2- Création de quatre marchés municipaux d'olives (1 par gouvernorat)	400		400
	5.1.3- Promouvoir le commerce équitable pour un développement durable.	25		25
Résultat 5.2- L'HO du NO bénéficie d'une visibilité au niveau de l'infrastructure hôtelière.		25	12,5	12,5
Actions	5.2.1- L'intégration de l'huile d'olive au secteur touristique peut avoir un effet notable sur les ventes directes de ce produit.	25	12,5	12,5

LOGIQUE D'INTERVENTION		Coût total en 1000 DT	Privé	Public
6ème Objectif : Respect de l'environnement au niveau de tous les maillons de la filière. (CES et décharges de margine)		1 150	900	250
Résultat 6.1- Les externalités négatives de la marge réduite à leur minimum dans le court et le long terme		900	800	100
Actions	6.1.1- Meilleure gestion des bassins de margines privée et organisation des opérations de transfert de la marge vers des bassins collectifs bien aménagés selon les normes.	800	800	
	6.1.2- Application plus stricte de la réglementation en vigueur			
	6.1.3- Elaboration d'un schéma directeur d'élimination des margines résultant de l'activité de trituration des olives dans le Nord-Ouest.	100		100
Résultat 6.2- L'olivier impacte positivement la CES et l'environnement en réduisant l'érosion et en valorisant les ressources forestières et les eaux usées.		30		30
Actions	6.2.1- Sensibiliser les producteurs à l'utilité des oliviers dans les aménagements CES et des PI.	10		10
	6.2.2- Mener des actions de vulgarisation et d'assistance pour le greffage des oléastres et le développement de l'oléiculture de montagne ou forestière.	20		20
Résultat 6.3- Les systèmes de production oléicole des zones marginales sont plus durables		220	100	120
Actions	6.3.1- Favoriser l'intégration de l'olivier avec d'autres activités agricoles	20		20
	6.3.2- Développer la filière de l'agro-tourisme autour du secteur oléicole et la valorisation des produits de l'olivier	200	100	100

LOGIQUE D'INTERVENTION		Coût total en 1000 DT	Privé	Public
7^{ème} Objectif : Structurer le pilotage de la filière pour une meilleure régulation et un meilleur encadrement des acteurs.		110		110
Résultat 7.1- Les oléiculteurs et les oléifacteurs sont mieux restructurés		110		110
Actions	7.1.1- Constitution des regroupements de producteurs comme préalable à la création d'un cluster d'huile d'olive dans la région du Nord-Ouest	100		100
	7.1.2- La coordination entre les acteurs pour une meilleure valorisation des produits de la zone. (Concrétisation de l'idée de création d'un cluster).	10		10
Résultat 7.2- Le pilotage de la filière est bien structuré pour une meilleure régulation et un meilleur encadrement des acteurs.				
Actions	7.2.1- Revoir le cadre institutionnel et désigner un organisme pour piloter la mise en œuvre de la stratégie			
	7.2.2- Mobiliser le financement requis pour le développement de la filière			
TOTAL		187 645	69 155	118 491

Ainsi, le coût du plan d'actions pour le développement de la filière oléicole du Nord-Ouest sur la période 2016-2025 ressort à environ 188 MDT dont 69 MDT d'investissement privé (37% du plan) et 118 MDT d'investissement public. Le tableau suivant synthétise les coûts sur la période 2016-2025 par objectif stratégique :

Tableau n° 48 : Coût du plan d'action par objectif stratégique en 1000 DT

Les objectifs stratégiques de la filière oléicole	Privé	Public	Coût total
1^{er} objectif : Développement de la production par l'intensification des oliveraies existantes.	0	2 200	2 200
2^{ème} objectif : Création de nouvelles plantations dans les zones à vocations arboricoles.	38 800	101 750	140 550
3^{ème} Objectif : Développement de la transformation des olives à huile, la préparation des olives de table et le conditionnement des huiles.	29 372	13 663	43 035
4^{ème} Objectif : La maîtrise des coûts et l'amélioration des revenus des acteurs de la filière.	70	80	150
5^{ème} Objectif : Optimisation du dispositif de distribution et renforcement de la qualité et de la traçabilité.	13	438	450
6^{ème} Objectif : Respect de l'environnement au niveau de tous les maillons de la filière. (CES et décharges de marge)	900	250	1 150
7^{ème} Objectif : Structurer le pilotage de la filière pour une meilleure régulation et un meilleur encadrement des acteurs.		110	110
TOTAL en 1000 DT	69 155	118 491	187 645
%	37	63	100

Il ressort de ce tableau que le 2^{ème} objectif est le plus coûteux, il mobilise presque 75% du coût total suivi par le 3^{ème} objectif qui mobilise 23% de l'investissement global sur 10 ans. Ce résultat est compréhensif sachant que ces deux objectifs concernent les nouvelles créations de plantation et d'infrastructure de transformation.

L'impact du projet est très important il permettra à l'horizon 2025 la création de l'équivalent de 3602 emplois dont 184 techniciens. L'essentiel de l'emploi provient des besoins des nouvelles plantations qui vont avoisiner environ 80 000 ha en 10 ans. Cela ne va pas sans dire que les emplois indirects sont très importants et peuvent contribuer à la réduction du taux de chômage qui caractérise la zone.

Tableau n° 49 : Emplois additionnels générés par la stratégie de développement de la filière oléicole en 2025

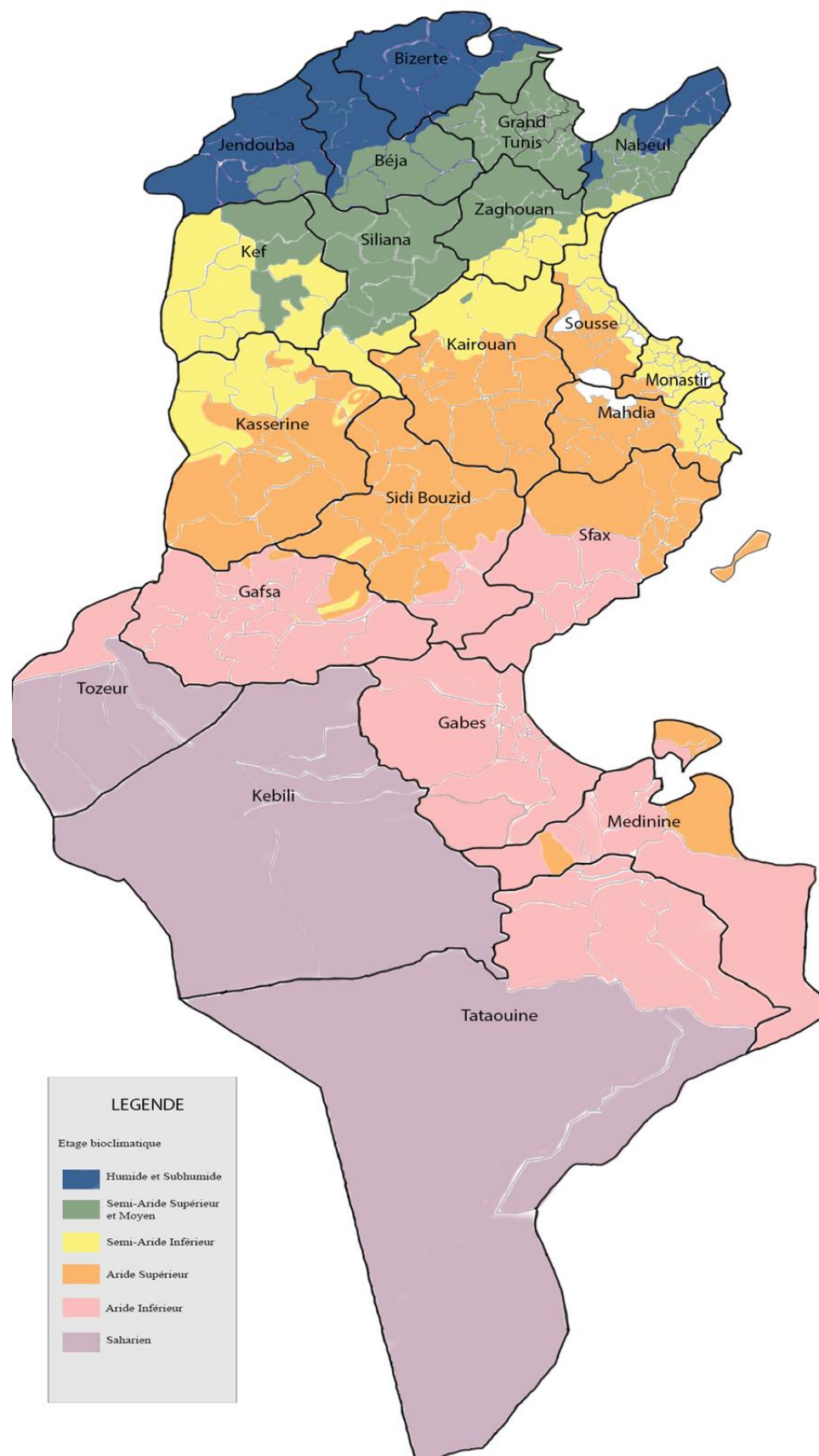
Action/Objectif	Emplois à créer par projet			Total emplois générés		
	Ouvriers	Tech.	Total	Ouvriers	Tech.	Total
1^{er} objectif : Développement de la production par l'intensification des oliveraies existantes.						
✓ Création d'un observatoire de fermes pilotes	8	16	24	8	16	24
✓ Renforcement des capacités des vulgarisateurs		16	16		16	16
✓ Rajeunissement des oliveraies	200	8	208	200	8	208
2^{ème} objectif : Création de nouvelles plantations dans les zones à vocations arboricoles.						
✓ Création de nouvelles plantations.	3000	16	3016	3000	16	3016
✓ Renforcement des capacités oléiculteurs		16	16		16	16
3^{ème} Objectif : Développement de la transformation des olives à huile, la préparation des olives de table et le conditionnement des huiles.						
✓ Mise à niveau de 10 huileries	2	2	4	20	20	40
✓ Création de 9 nouvelles unités de trituration	7	3	10	63	27	90
✓ Mise en place du système HACCP dans 8 huileries	2	1	3	16	8	24
✓ Création de 2 laboratoires d'analyse et de contrôle	6	4	10	12	8	20
4^{ème} Objectif : La maîtrise des coûts et l'amélioration des revenus des acteurs de la filière.						
✓ Création de 5 unités de conditionnement intégrées	5	3	8	25	15	40
✓ Création d'une unité de fabrication de compost à base de grignons,	6	1	7	6	1	7
✓ Création d'une Société de Services pour la gestion et la valorisation de la marge	3	2	5	3	2	5
✓ Mise en place de 7 nouveaux bassins de marge	2	1	3	14	7	21
✓ Création d'une unité d'extraction de l'huile de grignon	10	5	15	10	5	15
✓ Mise en place de l'HACCP dans 3 conserveries (olive de table)	2	1	3	6	3	9
✓ Mise à niveau de 3 conserveries (olive de table)	2	1	3	6	3	9
5^{ème} Objectif : Optimisation du dispositif de distribution et renforcement de la qualité et de la traçabilité.						
✓ Création de quatre marchés municipaux d'olives	4	1	5	16	4	20
6^{ème} Objectif : Respect de l'environnement au niveau de tous les maillons de la filière. (CES et décharges de marge)						
✓ Initiation de quatre petits projets de valorisation de l'huile d'olive bio en produits cosmétiques et pharmacologiques	2	1	3	8	4	12
7^{ème} Objectif : Structurer le pilotage de la filière pour une meilleure régulation et un meilleur encadrement des acteurs.						
✓ Création par décret d'un « Groupement Interprofessionnel de l'Huile d'Olive dans le Nord-Ouest » : GIHONO	5	5	10	5	5	10
Total				3418	184	3602

ANNEXES

ANNEXE I : Liste des personnes rencontrées

Abdelkrim Torkhani	Huilerie (Bouselem)
Abidi Mounir	URAP Kef
Agrebi Nouredine	DG de la DGIAA, Ministère de l'Industrie
Ayachi Sami	Centre Technique de l'Agro-alimentaire (CTAA)
BabbaBasma	Chef de service à la direction technique ONH
Balti Mouna	API Kef
BATA Mehdi	DDR Kef
BayoudhChokri	PDG ONH
BayoudhChokri	Sous-Directeur DGPA
Belhadi Oussama	PDG (unité de conditionnement) - Le Kef
Belhi Ammar	CRDA Jendouba
Ben Boubaker Nawel	CRDA Béja
Ben FrajAbdelwahab	Huilerie (El Krib)
Ben HamdaNejib	CRDA Jendouba
Ben Yahia Sami	Agence de Promotion de l'Industrie et de l'Innovation (APII)
BouakezLassaad	DDR Béja
Boubaker Rym	Responsable filière Bio à la DGAB
BoulaaresMohsen	Bureau de Mise à Niveau (BMN)
BrinmiMohsen	CRDA Jendouba
Chaabi Ali	ODESYPARO Béja
Chalmati Younes	ODESYPARO Béja
Gaida Anis	Programme National de le Promotion de la Qualité, APII
GuermeziHssin	DDR Siliana
HammamiKaouther	ODNO Siliana
HichriFethi	CRDA Siliana
JaouadiAtef	Unité de conditionnement (ZI El Irtiyah_Jendouba)
Jaouadi Samir	APIA Siliana
Jouini Cherifa	CRDA Béja
KhammassiFethi	Sous-directeur, DGIAA, Ministère de l'Industrie
Khecib Hichem	Bureau de Facilitation de l'Exportation des Prod.Agr. DGEDA
Larbi Fethi	Huilerie (El krib)
LassouedLazher	CRDA Siliana
LouatiAdel	Lot technicien (Oléiculteur à Gaafour)
Mechergui Béchir	Chef de services DSCE, Chargé de l'Enquête d'olive à huile
MediouniAfe	CRDA Jendouba
MediouniFethi	CRDA Siliana
MessaoudiFethi.	ONH
Nasr Mahmoud	Lot technicien (Oléiculteur à Gaafour)
Nhaili Hassan	Chef arrondissement PV CRDA Kef
Nouri Khalifa	DDR Jendouba
Oueslati Taoufik	APII Siliana
OuledSghaier Majid	CRDA Béja
Rihaniwalid	CRDA Siliana
SayariJalel	Huilerie (Téboursouk)
ZairiBassem	APIA Jendouba

ANNEXE II : Etages bioclimatiques de la Tunisie



ANNEXE III

Unités de conditionnement de l'huile d'olives : 36 Enregistrements trouvés

Dénomination	Activités	Gouvernorat
AZEYATEEN	Huiles d'olives et conditionnement.	Kairouan
CHO	Huiles d'olives et conditionnement - Conditionnement et entreposage frigorifique de fruits et de légumes.	Sfax
DOE	Huiles d'olives et conditionnement.	Kairouan
EL INTISSAR	Huiles et graisses brutes - Huiles d'olives et conditionnement.	Medenine
ELYSSA HUILES	Huiles d'olives et conditionnement.	Gabes
HNO (BOUARADA)	Huiles et graisses brutes - Huiles d'olives et conditionnement.	Siliana
HORCHANI OLIVE OIL	Huiles d'olives et conditionnement.	Sfax
HUILE BEN HAMADOU	Huiles d'olives et conditionnement.	Sfax
HUILE DE BIZERTE	Huiles et graisses brutes - Huiles d'olives et conditionnement.	Bizerte
HUILERIE LOUED	Huiles d'olives et conditionnement.	Monastir
HUILES BORGES TUNISIE	Huiles d'olives et conditionnement.	Sfax
KALLEL & CIE	Huiles d'olives et conditionnement - Huiles et graisses raffinées.	Sfax
LA PERLE	Huiles d'olives et conditionnement.	Sousse
L'OR LIQUIDE	Huiles d'olives et conditionnement.	Sfax
OLEICOLE DU CAP BON	Huiles d'olives et conditionnement.	Nabeul
SAFOUANE HUILERIE ET COND D'HUILES ALIMENTAIRES	Huiles et graisses brutes - Huiles d'olives et conditionnement.	Sfax
SAICO	Huiles et graisses brutes - Huiles d'olives et conditionnement.	Manouba
SARRA HUILE	Huiles et graisses brutes - Huiles d'olives et conditionnement.	Sousse
SCHA	Huiles et graisses brutes - Huiles d'olives et conditionnement.	Nabeul
SGIA	Huiles d'olives et conditionnement.	Gafsa
SMHA	Huiles et graisses brutes - Huiles d'olives et conditionnement.	Kasserine
SOCOBA	Transformation et conservation de tomates - Conservation et semi-conservation d'autres légumes - Transformation et conservation de fruits et légumes - Huiles d'olives et conditionnement.	Nabeul
SOCOHUILE	Huiles et graisses brutes - Huiles d'olives et conditionnement.	Sfax
SODIAC	Huiles et graisses brutes - Huiles d'olives et conditionnement.	Kairouan
SOPROCO (SILIANA)	Huiles d'olives et conditionnement.	Siliana
SOTIAC	Huiles et graisses brutes - Huiles d'olives et conditionnement.	Sousse
SPLONDOR	Huiles d'olives et conditionnement.	Zaghuan
SSAA CHEMTOU	Huiles d'olives et conditionnement.	Jendouba
STCA (MORNAG)	Huiles et graisses brutes - Huiles d'olives et conditionnement.	Ben Arous
SUFFETULA OLIVE OIL	Huiles d'olives et conditionnement.	Kasserine

Source APII, 2016

ANNEXE IV : Liste des Huileries adhérees au programme de mise à niveau

Huilerie	PRG	ACTIVITE	VILLE_SIEGE
1 HUILERIE- SAHNOUN	MAN	Industrie des corps gras végétaux et animaux	SFAX
2 HUILERIE ABIDA	MAN	Industrie des corps gras végétaux et animaux	SFAX
3 HUILERIE BOUKHRIS	MAN	Industrie des corps gras végétaux et animaux	SFAX
4 HUILERIE MOUNIR NOOMEN	MAN	Industries agricoles et alimentaires diverses	SFAX
5 HUILERIE NOOMEN MEZGHANI	MAN	Industrie des corps gras végétaux et animaux	SFAX
6 HUILERIE ABDALLAH EZZINE	MAN	Industrie des corps gras végétaux et animaux	MAHDIA
7 HUILERIE ABDELLATIF BIBI	MAN	Industrie des corps gras végétaux et animaux	SFAX
8 HUILERIE ALI AYADI	MAN	Industrie des corps gras végétaux et animaux	SFAX
9 HUILERIE ELLOUZE MED KHALED	MAN	Industrie des corps gras végétaux et animaux	SFAX
10 HUILERIE FAWZI ABID	MAN	Industrie des corps gras végétaux et animaux	SFAX
11 HUILERIE HABIB SMAOUI	MAN	Industrie des corps gras végétaux et animaux	SFAX
12 HUILERIE HADJ AHMED DHAHBI	MAN	Industrie des corps gras végétaux et animaux	KAIROUAN
13 HUILERIE MAALEJ	MAN	Industrie des corps gras végétaux et animaux	SFAX
14 HUILERIE MED ALI BIBI	MAN	Industrie des corps gras végétaux et animaux	SFAX
15 HUILERIE RACHID ZAYANI	MAN	Industrie des corps gras végétaux et animaux	SFAX
16 HUILERIE WARDI	MAN	Industrie des corps gras végétaux et animaux	SFAX
17 HUILERIE ABICHO	MAN	Industrie des corps gras végétaux et animaux	MEDENINE
18 HUILERIE MODERNE SAIDANE	MAN	Industrie des corps gras végétaux et animaux	BEN AROUS
19 HUILERIE AOUNITI	MAN	Industrie des corps gras végétaux et animaux	NABEUL
20 HUILERIE AZAIEZ	MAN	Industrie des corps gras végétaux et animaux	SFAX
21 HUILERIE MEHDI HAMMOUDA	MAN	Industrie des corps gras végétaux et animaux	MAHDIA
22 HUILERIE ABDELAHMID FRIAA	MAN	OLEICOLE	MEDENINE
23 HUILERIE ABDELKEFI	MAN	OLEICOLE	KAIROUAN
24 HUILERIE AL BARAKA AOULED ACHOUR	MAN	OLEICOLE	KAIROUAN
25 HUILERIE BARHOUMI - AL AKHOUE	MAN	OLEICOLE	KAIROUAN
26 HUILERIE CHAABANE	MAN	OLEICOLE	SFAX
27 HUILERIE CHRIGUI	MAN	OLEICOLE	KAIROUAN
28 HUILERIE DELLICH	MAN	OLEICOLE	MEDENINE
29 HUILERIE EL BARAKA	MAN	Industrie des corps gras végétaux et animaux	KAIROUAN
30 HUILERIE EZZAIBI	MAN	Industrie des corps gras végétaux et animaux	MONASTIR
31 HUILERIE FATHI ELARBI	MAN	OLEICOLE	SELIANA
32 HUILERIE HABIB KNANI	MAN	OLEICOLE	KAIROUAN
33 HUILERIE HADJ ALI AYDI	MAN	OLEICOLE	KAIROUAN
34 HUILERIE MODERNE DE TUNISIE	MAN	Industrie des corps gras végétaux et animaux	SFAX
35 HUILERIE MODERNE HADJ HASSINE	MAN	Industrie des corps gras végétaux et animaux	MONASTIR
36 HUILERIE M'ZOUGHIL	MAN	OLEICOLE	SOUSSE
37 HUILERIE SALEM BEN CHOUIKHA	MAN	OLEICOLE	MEDENINE
38 HUILERIE TIJANI ABID	MAN	Industrie des corps gras végétaux et animaux	MAHDIA
39 HUILERIE BEN AHMED	MAN	OLEICOLE	SELIANA
40 HUILERIE BEN ANAYA	MAN	OLEICOLE	SOUSSE
41 HUILERIE BEN HAMADI	MAN	OLEICOLE	SELIANA
42 HUILERIE BEN SGHAIER	MAN	OLEICOLE	BEJA
43 HUILERIE BOUCHAARA	MAN	OLEICOLE	MEDENINE
44 HUILERIE CHATTI	MAN	OLEICOLE	MONASTIR
45 HUILERIE CHLAIFA	MAN	Industrie des corps gras végétaux et animaux	MAHDIA
46 HUILERIE EL GHERRI	MAN	OLEICOLE	MEDENINE
47 HUILERIE EL HANA	MAN	OLEICOLE	MEDENINE
48 HUILERIE HADJ ALLALA AZAIEZ ET Frères	MAN	OLEICOLE	NABEUL
49 HUILERIE JEBABLI SALAH ET FRERES	MAN	OLEICOLE	KEF
50 HUILERIE MODERNE ALI ZRIBI	MAN	OLEICOLE	SELIANA
51 HUILERIE MODERNE BRAHIM EL BAJI	MAN	OLEICOLE	MANOUBA
52 HUILERIE MOKHTAR CHTIOUI	MAN	OLEICOLE	NABEUL
53 HUILERIE MODERNE LETAIEF	MAN	OLEICOLE	SOUSSE
54 Ste LES HUILIERIES MODERNES NESRINE	MAN	OLEICOLE	NABEUL
55 HUILERIE EL AMEN	MAN	OLEICOLE	MONASTIR
56 HUILERIE FILS AYEDI ABDELHAMID	MAN	Industrie des corps gras végétaux et animaux	SFAX
57 HUILERIE BEN AMMAR	MAN	OLEICOLE	ARIANA
58 NOUVELLE HUILERIE AYACHI	MAN	OLEICOLE	SELIANA
59 HUILERIE BICHIOU	MAN	OLEICOLE	ZAGHOUAN
60 ZAYATI MOHAMED B SALEM HUILERIE	MAN	OLEICOLE	MONASTIR
61 HUILERIE BEN YAHIA	MAN	OLEICOLE	MEDENINE
62 HUILERIE HABIB TOUMI	MAN	OLEICOLE	MAHDIA
63 HUILERIE HERITIERS SALAH BEL HADJ	MAN	OLEICOLE	BEJA

Etude de la filière oléicole dans la région du Nord-Ouest

170

64	HUILERIE HOSNI ZAIEM	MAN	OLEICOLE	BIZERTE
65	HUILERIE IZDIHAR	MAN	OLEICOLE	GABES
66	HUILERIE ETTYBA	MAN	OLEICOLE	KASSERINE
67	HUILERIE MED ALI BIBI	IT°P	Industrie des corps gras végétaux et animaux	SFAX
68	Sté LES HUILLERIES D'OLIVES DU NORD	IT°P	OLEICOLE	MANOUBA
69	HUILERIE JEBABLI SALAH ET FRERES	IT°P	Industrie des corps gras végétaux et animaux	KEF
70	HUILERIE EL ALLEM	IT°P	Industries agricoles et alimentaires diverses	MONASTIR
71	HUILERIE EL AMEN	IT°P	OLEICOLE	MONASTIR
72	NOUVELLE HUILLERIE AYACHI	IT°P	OLEICOLE	SELIANA
73	HUILERIE BICHIOU	IT°P	OLEICOLE	ZAGHOUAN
74	HUILERIE JEBABLI SALAH ET FRERES	IT°P	OLEICOLE	KEF
75	HUILERIE NORD OUEST - HNO	IT°P	OLEICOLE	KEF
76	SOCIETE HUILLERIE MILADI - SHM	IT°P	OLEICOLE	SFAX
77	SOCIETE HUILLERIE MILADI - SHM	IT°P	OLEICOLE	SFAX
78	HUILERIE JEBABLI SALAH ET FRERES	IT°P	OLEICOLE	KEF

Source : APII 2016

ANNEXE V : Situation actuelle

-----Situation Actuelle 2016-----											
	Superficie olive à huile (ha)					Superficie olive de Table (ha)					
Délégation	Jeunes	En production	Sénescente	Somme	Total(1)	Jeunes	En production	Sénescente	Somme	Total(2)	(2/1)%
Teboursok	400	2 650	700	3 750	3 735	15	845	100	960	960	26%
Mjez el beb	300	3 515	200	4 015	4 000	10	400	30	440	440	11%
Testour	600	5 300	200	6 100	6 050	20	1 020	30	1 070	1 070	18%
Gbollat	400	3 700	100	4 200	4 160	15	130	5	150	150	4%
Beja Sud	250	2 550	100	2 900	2 850	5	225	70	300	300	11%
Beja Nord	30	635	20	685	685	5	110	5	120	120	18%
Amdoun	200	1 700	100	2 000	2 000	10	150	10	170	170	9%
Nefza	450	2 700	350	3 500	3 500	15	395	40	450	450	13%
Tibar	170	2 450	230	2 850	2 820	5	475	60	540	540	19%
<i>S/Total Béja</i>	2 800	25 200	2 000	30 000	29 800	100	3 750	350	4 200	4 200	14%
Jendouba	244	1 130	0	1 374	1 400	83	260	0	343	340	24%
Jendouba Nord	380	2 540	50	2 970	3 000	52	220	0	272	270	9%
Bousselem	260	1 480	0	1 740	1 600	45	180	0	225	220	14%
Balta bouaouan	760	2 350	0	3 110	3 200	180	1 070	0	1 250	1 250	39%
Ghardimaou	690	1 905	100	2 695	2 700	50	290	0	340	340	13%
Oued Mliz	165	1 575	0	1 740	1 700	20	160	0	180	180	11%
Fernena	600	1 968	50	2 618	2 600	200	420	0	620	620	24%
Aïn Drahem	292	526	0	818	800	120	260	0	380	380	48%
Tabarka	535	1 180	20	1 735	1 800	120	280	0	400	400	22%
<i>S/Total jendouba</i>	3 926	14 654	220	18 800	18 800	870	3 140	0	4 010	4 000	21%
Neber	2261	6 264	0	8 525	8 140	100	525	0	625	585	7%
Tajerouin	1415	6 045	0	7 460	7 310	5	175	0	180	185	3%
Sers	1050	4 345	0	5 395	5 230	45	395	0	440	435	8%
kef east	1378	3 367	0	4 745	4 565	35	225	0	260	255	6%
Sekiat sidi Youssef	895	3 020	0	3 915	3 665	40	490	0	530	510	14%
Dahmani	765	2 965	0	3 730	3 555	25	195	0	220	210	6%
el Gssour	620	2 235	0	2 855	2 815	15	145	0	160	160	6%
Kef ouest	870	1 750	0	2 620	2 460	25	150	0	175	160	7%
Klaat Snen	520	1 670	0	2 190	2 050	20	30	0	50	30	1%
Kalaa el Khesba	260	1 085	0	1 345	1 300	5	125	0	130	125	10%
Edjrisa	155	645	0	800	770	5	115	0	120	125	16%
<i>S/Total El Kef</i>	10 189	33 391	0	43 580	41 860	320	2 570	0	2 890	2 780	7%
Siliana Nord	2260	2 550	300	5 110	5 110	4	155	0	159	159	3%
Siliana Sud	3150	3 850	400	7 400	7 400	1	270	0	271	271	4%
Bouaarada	1790	7 700	500	9 990	9 990	0	170	0	170	170	2%
Gaafour	1390	6 300	250	7 940	7 940	0	310	0	310	310	4%
EL Krib	1285	2 540	200	4 025	4 025	4	150	0	154	154	4%
Bourouis	2010	6 650	250	8 910	8 910	0	510	0	510	510	6%
Makthar	3090	2 350	300	5 740	5 740	0	100	0	100	100	2%
Rouhia	3370	3 170	150	6 690	6 690	0	160	0	160	160	2%
Kesra	3380	2 550	350	6 280	6 280	0	310	0	310	310	5%
Bargou	2850	2 600	200	5 650	5 650	0	195	0	195	195	3%
Laaroussa	2080	2 500	300	4 880	4 880	1	105	0	106	106	2%
<i>S/Total Siliana</i>	26 655	42 760	3 200	72 615	72 615	10	2 435	0	2 445	2 445	3%
Total Nord-Ouest	43 570	116 005	5 420	164 995	163 075	1 300	11 895	350	13 545	13 425	8%

ANNEXE VI : Projection 2020

-----	-----Situation Actuelle 2020-----							
	Superfic olive à huile (ha)				Superficie olive de Table (ha)			
Délégation	Jeunes	En production	Sénescente	Somme	Jeunes	En production	Sénescente	Somme
Teboursok	916	2 861	189	3 966	150	776	85	1 010
Mjez el beb	1069	3 564	251	4 884	175	370	40	585
Testour	458	5 521	379	6 358	75	938	102	1 115
Gbollat	764	3 836	264	4 864	125	132	13	270
Beja Sud	1222	2 618	182	4 022	200	208	23	430
Beja Nord	1374	620	45	2 039	226	104	11	341
Amdoun	611	1 779	121	2 511	100	145	15	260
Nefza	305	2 957	193	3 455	50	371	40	460
Tibar	153	2 445	175	2 773	25	433	48	505
<i>S/Total Béja</i>	6 872	26 200	1 800	34 872	1 128	3 475	375	4 978
Jendouba	1050	1 293	81	2 424	284	317	26	627
Jendouba Nord	394	2 739	181	3 314	106	250	22	378
Bousselem	1181	1 634	106	2 921	319	207	18	544
Balta Bouaouan	262	2 942	168	3 372	71	1 143	107	1 321
Ghardimaou	656	2 459	136	3 251	177	311	29	517
Oued Mliz	787	1 628	113	2 527	213	164	16	393
Fernena	525	2 427	141	3 093	142	578	42	762
Aïn Drahem	918	780	38	1 736	248	354	26	628
Tabarka	131	1 631	84	1 846	35	372	28	435
<i>S/Total Jendouba</i>	5 904	17 533	1 047	24 484	1 596	3 696	314	5 606
Neber	1337	8 078	447	9 862	95	573	53	720
Tajerouin	1080	7 028	432	8 540	77	163	18	257
Sers	694	5 085	310	6 089	49	401	40	489
Kef Est	797	4 505	241	5 542	57	238	23	317
Sekiat Sidi Yous	1118	3 699	216	5 033	80	481	49	610
Dahmani	823	3 518	212	4 553	59	201	20	279
El Gssour	373	2 695	160	3 228	27	146	15	187
Kef Ouest	656	2 495	125	3 276	47	160	15	222
Klaat Snen	1362	2 071	119	3 552	97	47	3	147
Kalaa el Khesba	321	1 268	78	1 666	23	118	13	153
Edjrisa	308	754	46	1 108	22	109	12	142
<i>S/Total El Kef</i>	8 869	41 195	2 385	52 449	631	2 633	257	3 521
Siliana Nord	1278	4 628	182	6 088	45	144	16	204
Siliana Sud	1811	6 725	275	8 811	63	244	27	334
Bouaarada	320	8 940	550	9 810	11	153	17	181
Gaafour	213	7 240	450	7 903	7	279	31	317
EL Krib	1438	3 644	181	5 263	50	139	15	204
Bourouis	1065	8 185	475	9 725	37	459	51	547
Makthar	586	5 272	168	6 026	20	90	10	120
Rouhia	2770	6 314	226	9 310	97	144	16	257
Kesra	1917	5 748	182	7 847	67	279	31	377
Bargou	1917	5 264	186	7 367	67	176	20	262
Laaroussa	213	4 401	179	4 793	7	96	11	113
<i>S/Total Siliana</i>	13 529	66 361	3 054	82 944	471	2 202	244	2 916
Total Nord-Oues	35 174	151 289	8 286	194 749	3 826	12 006	1 190	17 021

ANNEXE VII : Projection 2025

	-----Situation Actuelle 2025-----							
	Superfic olive à huile (ha)				Superficie olive de Table (ha)			
Délégation	Jeunes	En production	Sénescente	Somme	Jeunes	En production	Sénescente	Somme
Teboursok	916	3 573	204	4 693	150	848	78	1 076
Mjez el beb	1069	4 378	255	5 702	175	508	37	721
Testour	458	5 585	394	6 438	75	919	94	1 088
Gbollat	764	4 325	274	5 363	125	244	13	383
Beja Sud	1222	3 653	187	5 061	200	387	21	608
Beja Nord	1374	1 950	44	3 369	226	319	10	555
Amdoun	611	2 262	127	3 000	100	231	15	345
Nefza	305	3 051	211	3 568	50	384	37	471
Tibar	153	2 423	175	2 750	25	414	43	483
S/Total Béja	6 872	31 201	1 871	39 945	1 128	4 255	348	5 730
Jendouba	1050	2 251	92	3 393	284	569	32	884
Jendouba Nord	394	2 937	196	3 526	106	331	25	463
Bousselem	1181	2 698	117	3 996	319	505	21	845
Balta bouaouan	262	2 994	210	3 467	71	1 100	114	1 285
Ghardimaou	656	2 939	176	3 771	177	457	31	666
Oued Mliz	787	2 298	116	3 202	213	360	16	590
Fernena	525	2 779	173	3 477	142	662	58	862
Aïn Drahem	918	1 643	56	2 617	248	567	35	850
Tabarka	131	1 645	116	1 893	35	370	37	443
S/Total jendouba	5 904	22 185	1 252	29 342	1 596	4 922	370	6 887
Neber	1337	8 837	577	10 751	95	610	57	763
Tajerouin	1080	7 606	502	9 188	77	223	16	316
Sers	694	5 416	363	6 473	49	410	40	499
Kef east	797	4 980	322	6 098	57	270	24	351
Sekiat sidi Yous	1118	4 553	264	5 936	80	512	48	640
Dahmani	823	4 090	251	5 163	59	239	20	318
El Gssour	373	2 876	193	3 441	27	157	15	199
Kef ouest	656	2 972	178	3 806	47	191	16	253
Klaat Snen	1362	3 285	148	4 796	97	139	5	241
Kalaa el Khesba	321	1 498	91	1 910	23	129	12	163
Edjrisa	308	1 009	54	1 371	22	120	11	152
S/Total El Kef	8 869	47 122	2 942	58 933	631	3 001	263	3 895
Siliana Nord	1278	5 576	331	7 184	45	174	14	233
Siliana Sud	1811	8 056	480	10 347	63	283	24	370
Bouaarada	320	8 621	639	9 579	11	149	15	175
Gaafour	213	6 936	517	7 666	7	259	28	294
EL Krib	1438	4 821	260	6 520	50	175	14	239
Bourouis	1065	8 666	585	10 315	37	450	46	533
Makthar	586	5 481	377	6 444	20	101	9	131
Rouhia	2770	8 632	451	11 853	97	226	14	337
Kesra	1917	7 255	411	9 583	67	318	28	413
Bargou	1917	6 806	376	9 099	67	225	18	309
Laaroussa	213	4 300	314	4 828	7	93	10	110
S/Total Siliana	13 529	75 149	4 740	93 418	471	2 453	220	3 144
Total Nord-Oues	35 174	175 657	10 806	221 638	3 826	14 631	1 201	19 657

ANNEXE VIII : Production en Tonne

	2016		2020		2025	
Délégation	Prod O.H.	Prod O.T.	Prod O.H.	Prod O.T.	Prod O.H.	Prod O.T.
Teboursok	2 200	761	2 849	838	4 270	1 099
Mjez el beb	2 917	360	3 550	400	5 233	659
Testour	4 399	918	5 499	1 013	6 675	1 192
Gbollat	3 071	117	3 820	143	5 170	316
Beja Sud	2 117	203	2 607	224	4 366	502
Beja Nord	527	99	617	112	2 330	414
Amdoun	1 411	135	1 771	157	2 704	299
Nefza	2 241	356	2 945	400	3 647	497
Tibar	2 034	428	2 435	467	2 896	537
S/Total Béja	20 916	3 375	26 095	3 753	37 292	5 515
Jendouba	938	234	1 288	342	2 690	737
Jendouba Nord	2 108	198	2 728	270	3 510	429
Bousselem	1 228	162	1 628	224	3 225	655
Balta bouaouan	1 951	963	2 930	1 234	3 579	1 425
Ghardimaou	1 581	261	2 449	336	3 513	593
Oued Mliz	1 307	144	1 621	177	2 747	467
Fernena	1 633	378	2 418	624	3 321	858
Aïn Drahem	437	234	777	382	1 964	735
Tabarka	979	252	1 624	402	1 967	480
S/Total jendouba	12 163	2 826	17 463	3 992	26 516	6 379
Neber	5 199	473	8 045	618	10 562	791
Tajerouin	5 017	158	7 000	176	9 091	289
Sers	3 606	356	5 064	433	6 473	531
kef east	2 795	203	4 486	257	5 952	350
Sekiat sidi Yous	2 507	441	3 684	519	5 442	664
Dahmani	2 461	176	3 504	217	4 888	310
el Gssour	1 855	131	2 685	157	3 437	204
Kef ouest	1 453	135	2 485	173	3 553	247
Klaat Snen	1 386	27	2 062	51	3 927	180
Kalaa el Khesba	901	113	1 262	127	1 791	167
Edjrisa	535	104	751	117	1 205	155
S/Total El Kef	27 715	2 313	41 030	2 844	56 320	3 889
Siliana Nord	2 117	140	4 609	155	6 664	225
Siliana Sud	3 196	243	6 698	264	9 628	366
Bouaarada	6 391	153	8 904	165	10 304	193
Gaafour	5 229	279	7 211	301	8 290	335
EL Krib	2 108	135	3 629	150	5 763	227
Bourouis	5 520	459	8 152	496	10 357	583
Makthar	1 951	90	5 251	97	6 551	131
Rouhia	2 631	144	6 288	156	10 317	293
Kesra	2 117	279	5 725	301	8 671	412
Bargou	2 158	176	5 243	190	8 134	291
Laaroussa	2 075	95	4 384	103	5 139	121
S/Total Siliana	35 491	2 192	66 095	2 378	89 818	3 179
Total Nord-Oues	96 284	10 706	150 684	12 966	209 945	18 961

ANNEXEIX : Capacités de trituration actuelles et capacités nominales calculées à l'horizon 2020 et 2025, par délégation

Jendouba	Production Olives en T.			Capacité de trituration T/J.				Capacité de trituration additionnelle T/J.		Nombre d'huileries en 2020 et 2025			Total Huileries
	2016	2020	2025	2016	Cap. Nom.	2020	2025	2020	2025	2016	2020	2025	
Jendouba	938	1 288	2 690	48	11 (+)	15	30	-	-	2	-	-	2
Jendouba N.	2 108	2 728	3 510	40	26 (+)	30	39	-	-	1	-	-	1
Bousselem	1 228	1 628	3 225	171	14 (++)	18	36	-	-	3	-	-	3
Balta bouaouan	1 951	2 930	3 579	195	22 (++)	33	40	-	-	2	-	-	2
Ghardimaou	1 581	2 449	3 513	85	18 (+)	27	39	-	-	2	-	-	2
Oued Mliz	1 307	1 621	2 747	40	15 (+)	18	30	-	-	1	-	-	1
Fernena	1 633	2 418	3 321	-	18 (-)	27	37	27	10	-	1	-	1
AïnDrahem	437	777	1 964	1	5 (-)	9	22	08	13	1	-	-	1
Tabarka	979	1 624	1 967	-	11 (-)	18	22	18	4	-	1	-	1
TOTAL	<i>12 163</i>	17 463	26 516	580	135 (++)	194	294	-	-	12	2	-	14

Le Kef	Production Olives en T.			Capacité de trituration T/J.				Capacité de trituration additionnelle T/J.		Nombre d'huileries à créer en 2020 et 2025			Total Huileries
	2016	2020	2025	2016	Cap. Nom	2020	2025	2020	2025	2016	2020	2025	
Neber	5 199	8 045	10 562	132	58 (++)	90	117	-	-	3			3
Tajerouin	5 017	7 000	9 091	80	56 (-)	78	101	-	23	1		-	-
Sers	3 606	5 064	6 473	105	40 (+)	56	72			7			7
kef Est	2 795	4 486	5 952	35	31 (-)	50	66	15	16	1	-	-	-
Sekiat S. Youssef	2 507	3 684	5 442	0	28 (-)	41	61	41	20	0	1	1	2
Dahmani	2 461	3 504	4 888	80	28 (+)	39	54	-	-	1			1
El Gssour	1 855	2 685	3 437	0	21 (-)	30	38	30	08	0	1	-	1
Kef ouest	1 453	2 485	3 553	0	16 (-)	28	40	28	12	0	-	-	-
KalaatSnen	1 386	2 062	3 927	0	16 (-)	23	44	23	21	0	1	-	1
Kalaa el Khesba	901	1 262	1 791	0	10 (-)	14	20	14	06	0	-	-	-
Edjrisa	535	751	1 205	0	06(-)	09	14	09	5	0	-		1
TOTAL	27 715	41 030	56 320	432	308	456	626	480	340	13	3	1	17

SILIANA	Production Olives en T.			Capacité de trituration T/J.				Capacité de trituration additionnelle T/J.		Nombre d'huileries à créer			Total Huileries
	2016	2020	2025	2016	Cap. Nom(1)	2020	2025	2020	2025	2016	2020	2025	
Siliana Nord	2 117	4 609	6 664	-	24 (-)	51	74	51	23	0	-	-	2
Siliana Sud	3 196	6 698	9 628	240	36 (++) (2)	75	107	-	-	6	-	-	6
Bouaarada	6 391	8 904	10 304	195	71 (++)	99	115	-	-	4	-	-	4
Gaafour	5 229	7 211	8 290	105	58 (+)	80	92	-	-	3	-	-	3
EL Krib	2 108	3 629	5 763	135	24 (++)	40	64	-	-	3			3
Bourouis	5 520	8 152	10 357	60	61 (-)	91	115	31	24	1	-	-	3
Makthar	1 951	5 251	6 551	35	43 (-)	59	73	24	14	1	1		2
Rouhia	2 631	6 288	10 317	105	29 (+)	70	115		10	2		-	3
Kesra	2 117	5 725	8 671	600	23 (++)	64	97	-	-	4			4
Bargou	2 158	5 243	8 134	-	24 (-)	58	90	58	32	0	1	1	2
Laaroussa	2 075	4 384	5 139	105	23 (+)	49	107	-	-	2			2
TOTAL	35 491	66 095	89 818	1580	394(++)	734	998	-	-	26	2	1	29

Béja	Production Olives en T.			Capacité de trituration T/J.				Capacité de trituration additionnelle		Nombre d'huileries à créer en 2020 et 2025			Total Huileries
	2016	2020	2025	2016	Cap. Nom.(1)	2020	2025	2020	2025	2016	2020	2025	
Teboursok	2 200	2 849	4 270	430	24 (++)	32	47	-	-	11	-	-	11
Mjez el beb	2 917	3 550	5 233	80	32 (+)	39	58	-	-	2	-	-	2
Testour	4 399	5 499	6 675	475	49(++)	61	74	-	-	5	-	-	5
Gbollat	3 071	3 820	5 170	110	34(+)	42	57	-	-	2			2
Beja Sud	2 117	2 607	4 366	-	23 (-)	29	48	29	19	-	-	-	0
Beja Nord	527	617	2 330	170	06(++)	07	26	-	-	2	-	-	2
Amdoun	1 411	1 771	2 704	150	16 (++)	20	30	-	-	4	-	-	4
Nefza	2 241	2 945	3 647	110	25(++)	33	41	-	-	1	-	-	1
Tibar	2 034	2 435	2 896	75	23(+)	27	32	-	-	2	-	-	2
TOTAL	<i>20 916</i>	<i>26 095</i>	<i>37 292</i>	<i>1 600</i>	<i>232(++)</i>	<i>290</i>	<i>414</i>			<i>29</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	29

(1) : Capacité nominale : capacité nécessaire pour transformer la production d'olives en 90 jours

(2) : (++) : Capacité largement excédentaire

ANNEXE X : Capacités de trituration à installer par gouvernorat à l'horizon 2020 et 2025

	Production Olives en T.			Capacité de trituration T/J.				Capacité de trituration à installer (nouvelles créations)		Nombre d'huileries			Total Huileries
	2016	2020	2025	2016	Cap Nom	2020	2025	2020	2025	2016	2020	2025	
Béja	20 916	26 095	37 292	1 600	232	290	414	-	-	29	-		29
Jendouba	12 163	17 463	26 516	580	135	194	294	80	-	12	2		14
Le Kef	27 715	41 030	56 320	432	308	456	626	120	40	13	3	1	17
Siliana	35 491	66 095	89 818	1580	394	734	998	90	30	26	2	1	29
TOTAL	96 284	150 684	209 945	4022	1069	1674	2332	290	70	80	7	2	89

ANNEXEXI : Evolution de la Production d'huile, de grignon et de margine à l'horizon 2020 et 2025, par gouvernorat

-	2016	2020	2025	2016	2020	2025	2016	2020	2025	2016	2020	2025
Gouvernorat	Production Olives Huile			Huile			Grignon			Margine		
<i>Béja</i>	20 916	26 095	37 292	3 765	4 697	6 712	7 530	9 394	13 424	13 177	16 440	23 492
<i>jendouba</i>	12 163	17 463	26 516	2 189	3 143	4 773	4 378	6 286	9 546	7 661	11 000	16 705
<i>El Kef</i>	27 715	41 030	56 320	4 988	7 385	10 137	9 976	14 770	20 274	17 458	25 847	35 479
<i>Siliana</i>	35 491	66 095	89 818	6 388	11 897	16 167	12 776	23 794	32 334	22 358	41 639	56 584
TOTAL	96 285	150 683	209 946	17 330	27 122	37 789	34 660	54 244	75 578	60 654	94 926	132 260

ANNEXE XII : Le système HACCP

Le système HACCP (Hazard Analysis Critical Control Point ; Analyse des dangers – Points critiques pour leur maîtrise) est une méthode qui permet de :

- ✓ Identifier et d'analyser les dangers associés aux différents stades du processus de production
- ✓ Définir les moyens nécessaires à leur maîtrise
- ✓ S'assurer que ces moyens sont mis en œuvre de façon effective et efficace.

Mise en œuvre d'un système HACCP

Conformément aux recommandations de la commission Codex Alimentarius, la mise en œuvre du HACCP comporte 12 étapes :

1. Constitution de l'équipe HACCP
2. Description des produits
3. Identification de l'utilisation prévue
4. Elaboration d'un diagramme de fabrication
5. Vérification sur place du diagramme de fabrication
6. Liste des dangers et des mesures préventives
7. Identification des points critiques
8. Etablissement des limites critiques
9. Etablissement d'un système de surveillance des points critiques
10. Etablissement des actions correctives
11. Etablissement des procédures de vérification
12. Etablissement d'un système d'enregistrement et de documentation

Mise en place

En tenant compte des spécificités du site et des conclusions du diagnostic, les intervenants animeront une équipe interne restreinte et pluridisciplinaire qui réalisera l'ensemble des étapes de la démarche préconisée par le CODEX.

Le planning des 12 actions de mise en place du système HACCP s'étale sur environ 11 mois et nécessite entre 20 et 30H/J. ; la durée dépend à son tour de la nature de l'entreprise et de ses points critiques.

ANNEXE XIII : Principales caractéristique de la variété CHETOUI

La variété « CHETOUI » est la deuxième principale variété d'olive à huile, elle domine les oliveraies du Nord de la Tunisie où elle est présente de Grombalia à Béja et à Tabarka et de Zaghouan à Bizerte.

❖ Caractéristiques Pomologiques

L'olive Chétoui est de grosseur moyenne avec un poids moyen de 2,8 g et un rapport P/N qui atteint en moyenne la valeur de 7 à maturité.

❖ Caractéristiques organoleptiques de l'Huile

Au niveau sensoriel, les olives de la Chétoui donnent une huile fruitée avec des arômes intenses d'amande verte accompagnés d'un goût amer et piquant perçu avec une intensité moyenne à forte. L'intensité de l'amertume baisse au cours de la maturation des olives, mais reste toujours perceptible.

❖ Caractéristiques chimiques de l'Huile

L'huile de cette variété possède un pourcentage d'acides gras saturés beaucoup moins élevé que celui de l'huile de la Chemlali de Sfax, ce qui la rend moins figeable. Le rapport I/S est de 6,8 à maturité et l'acide oléique représente en moyenne 70% de l'ensemble des acides gras. Par ailleurs, l'huile de cette variété garde le même temps de stabilité au cours de la période de maturation des olives.

Cette huile est caractérisée par ses teneurs élevées en antioxydants : polyphénols et tocophérols.

Composition en Acides Gras (%)	Acide palmitique	12
	Acide Oléique	66
	Acide Linoléique	17
Teneur en antioxydants (mg/Kg)	Polyphénols	325
	Tocophérols	274
Teneur en stérols (mg/Kg)	Sitosterol	1437
	delta5 -Avenasterol	175
	Campesterol	38
	Stérols totaux	1723
Stabilité Oxydative (à 100°C)	60h	

ANNEXEXIV : Incitations et développement régional

La majorité des délégations de la zones du Nord-Ouest (29/40), soit 72% sont classés majoritaire dans le groupe trois bénéficiant jusqu'à 30% de l'investissement global comme détaillé dans l'encadré ci-après :

a) Domaine d'application

Les incitations s'appliquent aux investissements réalisés par les entreprises établies dans les zones de Développement régional en fonction des activités définies par décret, et ce, dans les secteurs de l'industrie*, de l'artisanat ainsi que dans certaines activités de services*.

b) Avantages Fiscaux

- Exonération de l'impôt sur les sociétés (IS) et de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP) pendant les 10 premières années et abattement de 50% de ces revenus ou bénéfices durant les 10 années suivantes.
- Déduction totale des revenus ou bénéfices réinvestis dans la souscription du capital initial ou à son augmentation y compris les bénéfices réinvestis au sein de la société elle-même.
- Exonération de la contribution au FOPROLOS (Fonds de Promotion de Logement pour les Salariés) pendant les 5 premières années d'exercice.

c) Avantages Financiers

- Premier groupe : Prime de 8% de l'investissement global, fonds de roulement inclus avec un plafond de 500.000 DT.
- Deuxième groupe : Prime de 15% de l'investissement global, fonds de roulement inclus avec un plafond de 1 000 000 DT.
- Troisième groupe (Zone de développement régional prioritaire) : Les projets implantés dans les zones de développement régional prioritaire bénéficient de :
 - Prime d'investissement : 25% de l'investissement FR inclus avec un plafond de 1.500.000 DT et 30% de l'investissement global pour les nouveaux promoteurs avec un plafond de 2.000.000 DT.
 - Prime au titre de la participation de l'État aux dépenses d'infrastructure nécessaires à l'exécution du projet :
 - o 25% des montants engagés par l'entreprise (premier groupe).
 - o 75% des montants engagés par l'entreprise (deuxième groupe).
 - o 85% des montants engagés par l'entreprise (zone prioritaire).
 - Prise en charge de la cotisation patronale au régime légal de la sécurité sociale (CNSS) :

d) Zones de développement régional

-Premier groupe des zones d'encouragement au développement régional. (1/40)

La délégation de Medjez El Bab du gouvernorat de Béja,

-Deuxième groupe des zones d'encouragement au développement régional. (10/40)

Les délégations de Béja Nord, de Béja Sud, de Teboursouk, de Tibar, de Testour et de Goubellat du gouvernorat de Béja,

Les délégations de Bou Arada, de Gaâfour, d'El Krib et d'El Aroussa du gouvernorat de Siliana,

-Troisième groupe (Zones d'encouragement au développement régional prioritaires) 29/40

Les délégations de Nefza et d'Amdoun du gouvernorat de Béja,

Les délégations de Siliana Nord, de Siliana Sud, de Bou Rouis, de Bargou, de Makthar, d'Er-Rouhia et de Kesra du gouvernorat de Siliana,

Les délégations de Jendouba, de Jendouba Nord, de Bou Salem, de Tabarka, d'AinDraham, de Fernana, de Ghardimaou, d'OuedMeliz et de Balta Bou Aouane du gouvernorat de Jendouba,

Les délégations de Kef Ouest, de Kef Est, de Nebeur, de Sakiet Sidi Youssef, de Tajerouine, de KalaâtSenan, de KalaâtKhasba, de Djerissa, d'El Ksour, de Dahmani et d'Es-Sers du gouvernorat du Kef.